

TABLE DES MATIERES

I. SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.....	3
- Préalables administratifs	
Par le Professeur Lohata Okitokosa Paul-René	4
- Le régionalisme politique à l'épreuve du sous-développement en République Démocratique du Congo : Regard sur la province du Sankuru	
Par Emile Yenyi Aseke et François Omanyondo Djonga.....	14
-	
II. DROIT.....	30
- De l'impunité judiciaire comme cause de la recrudescence des crimes en droit positif congolais	
Par Manya Lokadi Albert	31
III. SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION.....	48
- Le paradoxe du système tontinier dans la vie économique des ménages de la cité de Lodja de 2018 à 2021.	
Par Augustin Okitangando Okitafumba et Jean-Didier Nguwa Yombola.....	49
- L'incivisme fiscal des contribuables congolais : un frein à la politique de maximisation des recettes au trésor public.	
Par Kasongo Ndjombo Pierre Et Kasongo Alowanyi Georges.....	70
- Inclusion financière dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne : Cas des banques mutualistes en République Démocratique du Congo.	
Par Jean-Didier Nguwa Yombola, Augustin Okitangando Okitafumba Et Jean-Marie Djongekama Djonge.....	88
- Impact de la publicité dans la commercialisation des produits Vodacom/Lodja de 2021 à 2023	
Par : John Lotola Shongo, Francis Pongo Shongondele, Moïse Lomboko Kapasa et Justin Emakudu Lokata.....	108
- Impact de la dollarisation des prix dans les échanges des biens et services dans le quartier Lumumba, cité de Lodja de 2021 à 2023	
Par : John Lotola Shongo, Moïse Lomboko Kapasa, Francis Pongo Shongondele et Justin Emakudu Lokata.....	126
- Impact de la rentabilité dans la commercialisation de l'huile de palme dans la cité de Tshumbe de 2013 à nos jours Par Régine NYETOKO DJAMBA.....	
IV. SCIENCES DE L'EDUCATION.....	144
- De la sécurité des écoliers aux sorties de l'école : Cas des écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, de 2019 à 2021	
Par Matete Olongo Wa Mundala Modeste, Kaya Olela Gabriel, Elonge Otshudi Fabien Et Kalonda Shongo Antoine.....	145
- Impact d'évaluations multiples sur le rendement des élèves. Enquêtes menées dans les instituts de wembo-nyama et de tshumbe	

Par Tukanda Manya Daniel, Olenga Lohaka Marie-Louise, Anahendo Aseke Mélanie et Koho Lama Brigitte	164
- Etude comparative des cotes obtenues attendues aux interrogations par les étudiants de première licence (LMD). Etude docimologique réalisée dans trois établissements de l'ESU à Lumumbaville	
Par Daniel Tukanda Manya, Ekodi Okitomonga, Okitundu, Okonda Pierre Camille Et Telonga Otshudi Emile.....	177
- Evaluation des questions des examens construites par les enseignants. Etude docimologique réalisée dans trois établissements de l'ESU à Lumumbaville	
Par Okadjamba Lohekele François et le Prof. Daniel Tukanda Manya.....	194

I

**SCIENCES POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES**

Préalables administratifs en science administrative et management public^{1*}

Par

Le Professeur Lohata Tambwe Okitokosa Paul-René

Par préalables administratifs, on attend l'ensemble des exigences qui doivent être remplies, pour qu'un système administratif remplisse ses fonctions et ses missions développementalistes, sur lesquelles nous nous sommes attardés précédemment. Parmi lesdits préalables, retenons ceux qui nous semblent plus importants : la rationalité et la compétence, l'Administration proche de la population, la médiatéte, la modernisation et la planification ainsi que le respect encore de l'unité de commandement. On comprend que leur liste soit ouverte et non fermée ; dépendant d'un Etat à l'autre ; d'un pays à l'autre encore. Elles n'ont pas la même importance (L.R.R) mais fonctionnent sur une base stratégique, en ce sens que, la satisfaction des missions et fonctions administrative, passe par eux.

Eux-mêmes encore dépendent des supports de fondations administratives que sont notamment, la vision ou la pensée administrative (P. Legendre), la constitution de la banque de données administratives et la capacité novatrice managériale administrative, sans oublier la constitution d'un budget administratif (Nous y reviendrons ci-après) conséquent, surtout avec l'essor de l'Etat-providence.

1. Rationalité et compétence

Les critères de domination ou de gestion ne sont plus comme à l'époque ancienne fondés sur le sentimentalisme (Etat absolutiste) et le hasard (Antiquité grecque), mais sur la raison, par le truchement du droit et de la transparence. M. Weber, l'a observé pour la première fois de manière classique dans le modèle administratif qu'il a baptisé «bureaucratique ».

La gestion rationnelle instaure la prévisibilité inhérente au droit et à la transparence. Tout est régi par les règles du droit ; il suffit de connaître les droits objectifs (Statut de la fonction publique, aujourd'hui de 2016), pour savoir ce qui vous attend en termes des droits et obligations subjectives avant que le gestionnaire ou le décideur n'ait donné suite.

Sachant que l'on a pas encore 18 ans, on peut soi-même s'interdire de se présenter au concours de recrutement externe dans la fonction publique ; ayant atteint 60 ou 65 ans, ou avoir fait 25 ou 30 ans de carrière, on est sûr de solliciter et d'obtenir sa retraite ; enfin si l'on obtient deux fois la mention « assez bon », on a pas de doute que l'on a épuisé son droit à la carrière.

* Extrait du livre : Aspects politiques et administratifs du développement : Du monde à la République Démocratique du Congo(sous-pesse)

Gérer donc rationnellement, c'est mettre l'administré ou l'agent à l'abri de l'arbitraire. C'est une forme de gestion qui ne rime pas avec les caprices du gestionnaire, lui-même étant soumis, aux exigences du droit. C'est le phénomène d'institutionnalisation dont G. Burdeau a défini dans son livre², comme un phénomène qui fait que la personne qui gère ne se confond pas avec les biens et le pouvoir qu'il a en charge.

Sur le plan managérial, bien que sociologue, M. Weber ne se soit pas interdit de qualifier la gestion rationnelle de « supérieure » par rapport à toutes les Administrations traditionnelles et charismatiques³.

La compétence est une composante de la rationalité. La gestion administrative, dans une organisation bureaucratique, au sens de M. Weber, repose sur la compétence, du recrutement jusqu'à la mise à la retraite. Afin de s'assurer que le futur agent va répondre aux besoins du service, avant d'être engagé, il doit être soumis au contrôle de connaissances, test, examen et concours, c'est ce dernier qui est préconisé par la fonction publique congolaise (loi 2016). Il est différent d'autres formes de contrôle en ce sens que le candidat doit se placer en ordre utile, en fonction de la disponibilité de l'offre. Ce n'est donc pas la réussite pure et simplement qui compte.

La compétence repose sur le recrutement fondé sur la méritocratie. Celle-ci ne concerne pas seulement la technicité, mais aussi la dimension psycho-sociale ; l'homme étant une totalité : morale, le savoir-faire, le savoir-être sont tous réunis dans l'homme.

Dans la pratique, la discrimination l'emporte sur la compétence : les méthodes népotiques, clientélistes et ethnicité sont courantes dans les Administrations publiques et éloignent particulièrement les Etats africains et la Rdc du développement.

Certes, les pratiques discriminatoires comme le *spoil system* (des dépouilles) aux Etats-Unis ou la zone de discréctionnalité politique⁴ en France sont pratiquées, mais limitées aux niveaux de responsabilité et du nombre. Les autorités exécutives portées au pouvoir sont limitées par le droit et ne peuvent recruter tous les agents conformément aux affinités politiques. Mais le fait qu'ils accèdent au pouvoir, par des voies non démocratique⁵ : coup d'Etat, cooptation, détournement de vote, en Afrique, les chefs d'Etat ne sont nullement limités : c'est la technique de balaye systématique qui a un caractère révolutionnaire.

La rationalité permet de promouvoir la carrière de l'agent, comme en Angleterre ou le « civil service » garantit l'emploi des fonctionnaires. Elle favorise la motivation, le rendement et l'efficacité.

En RDC, malheureusement, la gestion administrative repose essentiellement sur l'irrationalité : les affinités politiques, le népotisme, la corruption et l'ethnicité dominent le recrutement et la gestion au sein de l'Administration Publique : on comprend pourquoi,

² G. Burdeau, Traité de science politique, op. cit.

³ J.S. Mesheriakoff, L'ordre néo-patrimonial in Revue Française d'Administration Publique n°42, avril-juin 1987

⁴ J. Chevallier, op. cit.

⁵ Ibid

les différents concours, organisés depuis 2006, à l'ENA, à la fonction publique et à la magistrature ne profitent qu'aux candidats appartenant aux partis politiques au pouvoir, aux parents et aux ressortissants des ethnies originaires des responsables politiques. Ce qui corrobore l'affirmation de Pambou Tshivunda⁶, selon laquelle, en Afrique, les ministères entiers se confondent avec des originaires de l'ethnie des leaders. Ce sont des pratiques qui détruisent les solidarités et le sentiment nationalistes au profit des solidarités particularistes ou paroissiales.

2. Administration de proximité ou proche de la population : (voir également la mission de médiateté supra)

Du point de vue Juridique (droit administratif), l'Administration Publique ou l'Etat ne peut assurer bien ses tâches missionnaires en faveur de la population, qu'en s'approchant de cette dernière ; qu'en recourant aux subdivisions administratives « décentralisées ». La décentralisation au sens strict se définit comme une technique qui permet à l'Etat de se rapprocher de la population, en dotant « l'Administration locale » de la personnalité juridique, des organes politiques collégiaux (assemblée provinciale, communale, locale, etc.) et exécutifs (gouverneur, bourgmestre, maire, chef de secteur ou chefferie). Au nom de la démocratie locale, les derniers sont élus au second degré par les premiers ; eux-mêmes issus du suffrage universel direct. Les entités décentralisées disposent des compétences propres ; elles partagent d'autres avec l'Etat.

Dans la pratique (science administrative), voir les travaux de la sociologie du travail conduits par M. Crozier et son équipe, sans être officiellement décentralisées, les entités déconcentrées, ou mieux les pouvoirs périphériques (P. Gremion in supra) sont plus proches de la population que l'on ne le pense. Une mesure ou une loi prise au niveau central et national, est appliquée différemment selon la province, le territoire, la commune etc.

Cela s'explique par le fait, selon P. Gremion que, les représentants de l'Etat ne passent directement à l'exécution sans associer les notables du milieu qui sont en fait les représentants de la population. Et comme, on n'a pas les mêmes représentants de l'Etat et les mêmes notables partout, l'application des décisions centrales connaît des différences d'une province à l'autre. Les autorités locales travaillent en prenant en compte les exigences, les réalités et les besoins locaux or d'une subdivision à l'autre, ces besoins varient, en partie parce que les relais varient aussi.

Du point de vue de la science administrative, même si on ne décrète pas officiellement la décentralisation, l'Administration de l'Etat se rapproche de la population, en raison de la stratégie des représentants de l'Etat (qui, au lieu de contrôler seulement les pouvoirs locaux, les prend aussi en charge pour les protéger) et celles de notables locaux. On comprend pourquoi, la France est restée longtemps centralisée jusqu'en 1981, année de l'arrivée des socialistes au pouvoir sous la direction de François Mitterrand. Car décentraliser ou pas l'Administration est toujours proche de la population.

⁶ Pambou Tshivunda, *L'Etat africain*, cité par nous, *Idéologie démocratique au Zaïre*, Thèse de doctorat, op. cit

S'agissant du régionalisme, inscrit dans la constitution du 18 février 2006, sans être nommé, peut-être défini comme une technique à cheval entre la décentralisation (Etat unitaire) et le fédéralisme. Son apparition en RDC est consécutive, au Dialogue inter congolais (2003) à Sun city en Afrique du Sud dont l'objectif fut de mettre fin à la guerre qui a déchiré le pays, de 1997 à 2003.

L'option politique pour adopter le régionalisme congolais a été levée à Sun City. Selon les idées dominantes d'alors (2022-2023), le milieu rural congolais est pauvre, parce que toutes les richesses sont concentrées dans la capitale Kinshasa. Pour en sortir, on doit abandonner la décentralisation ordinaire initiée en 1982, au profit du régionalisme. Cette technique de gestion des provinces leur permettrait de promouvoir le développement à la base.

A cheval entre la décentralisation et le fédéralisme (A. Hauriou et J. Gicquel)⁷, le régionalisme congolais n'a pas été nommé dans la constitution. Mais ses traits caractéristiques y sont : existence de deux pouvoirs et compétences distinctes entre l'Etat et la province, cette dernière représente l'Etat auprès des entités déconcentrées (contrôle hiérarchique) et peut exercer le contrôle de tutelle sur les entités territoriales décentralisées. (voir loi-organique portant Libre administration des provinces, 2008)

Mais tel que conçu, le 18 février 2006, l'Etat ne dispose daucun pouvoir de tutelle sur la province. Comme c'est dans un Etat de forme unitaire, la province a l'obligation de représenter l'Etat et d'exécuter conformément à l'article 206, les décisions du pouvoir central, afin de promouvoir la légalité et l'intérêt général contre les intérêts locaux centrifuges dans un pays qui a plus d'une fois connu les sécessions.

Sous d'autres cieux, c'est le contrôle administratif qu'elle (la province) exercerait, en lieu et place de tutelle sur les E.T.D. : laisser les entités agir, et recourir aux juridictions administratives, pour apprécier la légalité et la constitutionnalité de leurs actes, en cas de contestation de la part de la province.

Il faut attendre l'année 2011, à la faveur de la révision constitutionnelle, pour voir les articles 197 et 198, de notre constitution, confier au chef de l'Etat (Président de la République), le pouvoir de dissolution de la province ; dans l'hypothèse du trouble de l'ordre public qui peut ou qui handicape le fonctionnement régulier des institutions, ici parlementaires locales.

Ce qui prouve que les interventions intempestives des ministres nationaux de l'intérieur sont illégales, en suspendant ou en rappelant les gouverneurs et en les retenant à Kinshasa ; ou encore en suspendant les assemblées provinciales.

En outre, le régionalisme, forme élevée de décentralisation n'a rien à voir avec la décentralisation ordinaire. La province est la seule entité régionalisée, alors qu'en 1982, et 2006, il existe une multiplicité d'E. T. D (commune, ville, secteur ou chefferie). Vu son

⁷ A. Hauriou et J. Gicquel, Droit constitutionnel et institutions publiques, cité par nous, Droit administratif..., op. cit.

rapprochement théorique et pratique, avec le fédéralisme, normalement, on devrait s'interdire de la contrôler sur ses compétences propres d'origine constitutionnelle et légale (loi-organique 2008 sur la libre Administration des provinces ; voir aussi lesdites compétences dans la constitution du 18 février 2006).

Contrairement à l'approche juridique (droit administratif), la science administrative à orientation sociologique (J. Chevallier et Loschak, 1979 ; et Chevallier, 1986 ; P. Gremion, 1979 et Crozier 1981), toutes les entités aussi bien déconcentrées que décentralisées que l'on rencontre en milieu local, sont des « relais périphériques de l'Etat » (J. Chevallier). En ce sens, non seulement elles représentent l'Etat mais le relayent ; les décisions du centre resteraient suspendues dans l'air si les autorités locales ne les prendraient pas en charge (cfr supra : médiateté). Mais, ce qui est important, c'est le fait qu'elles prennent la couleur de la périphérie car toute dissonance cognitive avec le milieu local, handicaperait leur exécution.

3. Modernisation

Aucune Administration ne répond aux besoins du développement, sans qu'elle présente, les traits de la modernité : il s'agit d'adapter l'Administration à l'informatique et aux nouvelles exigences technologiques, intellectuelles, politico-idiéologiques et environnementales.

Aujourd'hui le numérique et l'informatique (digitalisation) occupent une place prépondérante dans la vie administrative. Ces outils apportent une organisation nouvelle fondée sur la rapidité, l'harmonisation et l'autonomisation des informations. On gagne en durée, en ordre, à l'effort, en volume et en espace même s'il se pose le problème de la sécurité des données contre la cybercriminalité.

Ainsi un travail qui se serait réalisé en un an, peut se réaliser électroniquement en une ou deux semaines : maîtrise des effectifs, mécanisation et paie, éviction non seulement des doublons ou de la fraude mais, le numérique ou l'informatique permet qu'on le fasse rapidement, proprement et harmonieusement (coordination).

Les administrés ont la possibilité d'accéder au service public, sans être présent physiquement, au bureau : remplissage de formulaires en ligne, recours au téléphone pour obtenir un rendez-vous.

Il en découle un type nouveau de décentralisation et la naissance, d'un nouveau système administratif décentralisé. Le modèle bureaucratique centripète cède les pas au modèle polyarchique et décentralisé. Bref, le pouvoir contrairement au modèle bureaucratique et tayloriste est présent dans l'Administration subalterne. Parfois, cette dernière dispose des informations qui échappent au centre.

Outre la technologie, l'Administration publique, au nom de la modernité voit ses pouvoirs renforcés grâce à la multiplicité des mécanismes qui lui permettent de gérer le passage des énergies fossiles aux énergies propres ou renouvelables ; elle contrôle des exigences aussi variées que la satisfaction des contraintes écologiques et de droits communautaires locaux consécutifs à l'exploitation forestière, fluviale et foncière.

On reproche, cependant, à l'information et à la technologie numérique de favoriser, la naissance d'une « Administration mécanique » et anonyme où, le face à face entre l'Administration et les administrés s'éloignent. Cette Administration électronique ne prend pas en compte les individualités non prévues ni programmées par le logiciel. On se demande si on n'avance pas vers la déshumanisation de la vie administrative.

4. Principaux critères de services publics (ROLLAND ET LATOURNIERE) et unité de commandement (LOHATA)

4.1. Principaux critères de services publics (Rolland et Latournière)

Les principaux critères de services publics sont en général d'origine ou dus aux principes généraux du droit. Ils ont essentiellement été dégagés par ROLLAND et repris avec force par LATOURNIERE⁸. Il s'agit principalement de : la neutralité, de la continuité, de la mutabilité et de l'égalité. Il arrive cependant que la législation (droit positif) contienne des dispositions y relatives ; c'est le cas du principe de la neutralité des services publics invoqué dans les constitutions congolaises depuis 1990. Pour revenir aux différents critères, citons :

- Continuité

Le fonctionnement du service doit être continu et ininterrompu, le contraire pourrait entraîner les conséquences graves pour toute la communauté. Cela explique le fait que certaines catégories des agents de l'Etat (police, magistrats) voient leur droit de grève limité ou interdit purement et simplement. Comme l'Etat lui-même, le service public ne peut pas fonctionner « par à coup »⁹. Le privilège du préalable, les institutions de suppléance et d'intérim, le principe d'expédition des affaires courantes et l'autorité de fait relèvent des conséquences de ce critère.

Comme les autres principes, la continuité des services de l'Etat n'est pas assurée en RDC. Outre les absences des agents au bureau, il convient d'ajouter « l'institutionnalisation et la généralisation » de la pratique de la rupture des services administratifs. Ainsi, pour des raisons politiques et sociales (grève), il ne se passe pas trois mois sans qu'une école ou université ne soit fermée à la suite d'un acte administratif unilatéral dû aux autorités centrales, avant 1997. Ce qui prolonge de 2 à 3 ans, la scolarité des étudiants qui, au lieu de mettre 5 ans, pour l'obtention de grade de licencié, font souvent 8 ans.

Faute de médicaments ou d'instruments médicaux, les divers services hospitaliers et les salles d'opération restent généralement fermés. Pour revenir à la distribution d'eau et d'électricité, des coupures intempestives interviennent souvent et irrégulièrement ; moins sont des notifications préalables.

⁸ J. Chevallier, Service publique, PUF, 1980

⁹ J. Chevallier, ibid

Enfin, faute encore de salaire (traitement), les agents administratifs ne sont guère motivés : si, on n'est pas sûr de trouver un revenu parallèle au travail (prébende, concussion, corruption), on ne s'y rend pas ou encore on se présente au bureau tardivement, pour le quitter aussitôt avant l'heure officielle.

- **Egalité**

Vieux principe de droit administratif (et de plusieurs déclarations internationales des droits de l'homme), selon lequel, les usagers doivent bénéficier des services, sans discrimination de race, des classes sociales, d'habitat, etc. en parlent.

L'enseignement, les soins médicaux, la sécurité et autres services dits besoins sociaux de base doivent bénéficier aux usagers et tiers de la même manière.

C'est pour cette raison que les services publics sont fournis soit gratuitement, soit au coût réduit, comparativement aux mêmes services collectifs assurés par le secteur privé.

De même que le principe précité, l'égalité n'est nullement observée : certains quartiers des villes congolaises sont privées d'eau et d'électricité, alors que d'autres en sont fournis sans cesse et abondamment ; la Regideso et la SNEL excluent les premiers au profit des derniers. Les écoles et universités d'Etat sont devenues aussi payantes que les institutions sœurs du secteur privé : elles pratiquent des tarifs très élevés (en monnaie étrangère) qu'elles excluent du même coup les candidats relevant des catégories sociales modestes ou populaires.

- **Neutralité**

L'action du service public doit être désintéressée et guidée par le seul moteur qui fonde et détermine son but : l'intérêt général. Le service public est tenu de fonctionner non pas pour satisfaire l'intérêt propre de l'entreprise ni de fonctionnaire mais de l'intérêt général. Son action doit être désintéressée idéologiquement, politiquement, socialement et économiquement. L'apolitisme, l'accès de toutes les tendances politiques au domaine de l'Etat et au service public ainsi que la rigueur des critères y relatifs en dépit de changements des régimes politiques renforcent la neutralité. (Cfr. Lohata, Droit adm., op. cit).

Le principe de neutralité sur lequel se fonde le service public est bafoué. C'est ainsi que l'OZRT/RTNC manifeste une grande partialité : non seulement l'opposition n'y a pas accès, mais encore il est utilisé par la majorité présidentielle, pour combattre la première. Il devient un instrument de lutte pour conserver le pouvoir.

Dans le même ordre d'idées, les agents administratifs et militaires manifestent publiquement leur engagement politique en faveur de l'opposition et surtout de la mouvance présidentielle. Nombre de pratiques le montrent : marches et déclarations publiques, port d'effigie des leaders politiques dont on se sent idéologiquement proche, etc.

- **Mutabilité**

Le service public doit sans cesse s'adapter aux besoins du moment : suppression ou suspension du service en cas de danger (par exemple, la pollution d'eau), revoir le prix en

raison des contraintes du marché et du temps notamment. Le service public doit en outre, prendre en compte les nouvelles exigences en matière de demandes sociales dans une approche systématique débouchant sur une politique publique à coût individualisé ou collectif sur fond de coercition.

Ici, encore les principes liés aux préalables administratifs sont bafoués. L'université de Kinshasa, construite en 1954, avec la capacité de 5000 étudiants, en reçoit 25 à 30.000 aujourd'hui sans agrandissement des salles ni construction de nouveaux bâtiments. Les machines mécaniques qui servaient à répondre à la demande de la population dans les communes et territoires, demeurent à l'heure du numérique. Les exemples sont nombreux.

4.2. Unité de commandement ou supériorité des organisations territoriales sur les services publics sectoriels (Lohata)¹⁰

En plus des critères dégagés par Rolland, il convient d'ajouter le principe de « supériorité des organisations territoriales » sur les services publics fonctionnels ou par service. Le principe étant qu'il y ait ventilation entre chaque service public et un niveau de l'organisation territoriale. Ainsi, on a les services publics nationaux, il appartient aux responsables politiques des entités locales territoriales d'en assurer la direction ou le contrôle, même sur le niveau qui lui échappe.

C'est ainsi qu'en France par exemple le maire d'une ville est de droit président du conseil d'Administration d'un centre hospitalier universitaire installé dans sa juridiction. En RDC, cette supériorité a été révélée d'abord dans les années soixante-dix, au travers du principe « d'unité de commandement » : dans sa circulaire du 27 janvier 1973, le Directeur du Bureau politique écrivait à l'attention des responsables des entreprises, aux représentants du pouvoir central dans la région : d'observer scrupuleusement ce principe, sous peine des sanctions. Récemment encore, la loi sur la « décentralisation » du 21 décembre 1995, confie à l'autorité exécutive locale, conformément aux dispositions des articles 153, 154, 155 les pouvoirs ci-dessous :

- De « coordonner les activités des différents services de l'Etat installés dans son entité et veille à leur bon fonctionnement » (art. 154)
- D' « exercer sur le personnel de carrière des services de l'Etat le pouvoir disciplinaire »
- Il bénéficie et exerce « un droit de regard sur les cadres et agents des organismes étatiques et paraétatiques » etc.
- Pouvoir de réquisitionner leurs services (art. 154)
- Enfin il dispose des services spécialisés (gendarmerie, garde civile et agents de services de sécurité) affectés dans sa juridiction, tout en ayant « sur eux, un droit de regard d'injonction avec possibilité de prendre à leur encontre des mesures disciplinaires conservatoires (art. 155) ».

¹⁰ Voir notre ouvrage de Droit administratif... déjà cité plusieurs fois.

Dans le même ordre d'idées, la loi cadre du 22-9-1986 (loi n°86/009) portant régime général applicable à l'enseignement (maternel, primaire, secondaire, supérieur et universitaire) donne aux entités décentralisées un certain nombre de compétences sur les écoles maternelles, primaires et secondaires de leur ressort :

- Pouvoir de gestion ;
- Pouvoir d'affectation des chefs de la sous division régionales mis à leur disposition ;
- Pouvoir d'affectation et de mutation de chefs d'établissements sur proposition du chef de division ;
- Contrôle des établissements d'enseignement décentralisé, etc.

Il convient, cependant de relativiser cette supériorité, car la RDC comme l'indiquait un commissaire de zone d'une banlieue de Goma, au cours d'un colloque sur la décentralisation, organisé en 1996 par la Faculté de Droit de l'ULPGL, nombre de services, importants dans l'armée (le SARM par exemple) échappaient réellement à son contrôle.

Ce principe est théorique en RDC qu'il convient de l'interpréter relativement : d'après un commissaire de zone d'une banlieue de Goma, qui a participé activement au colloque sur la décentralisation organisée en Août 1996 par la Faculté de Droit de l'ULPGL, le pouvoir des autorités exécutives locales n'est pas aussi important que l'on en croit car nombre d'unités comme le SARM (le service d'Action et de recherche Militaire) ne relèvent pas de son autorité. Ce qui était vrai hier, l'est aujourd'hui (RDC). En 2006, le bourgmestre d'une commune de Kinshasa a été fortement menacé par un procureur près la grande instance de son ressort.

**Le régionalisme politique à l'épreuve du sous-développement en République
Démocratique du Congo**
Regard sur la Province du Sankuru
Par
Emile Yenyi Aseke Et François Omanyondo Djonga
Chef de Travaux à l'Unilod et Assistant à l'UPEL Wembo-Nyama

Introduction

En ce XXI^{ème} siècle l'un des défis majeurs auxquels, le monde fait face demeure la question du développement qui apporte un mieux-être aux populations des pays postcoloniaux notamment. La RD Congo est particulièrement concernée par ce débat, en raison du paradoxe qui la considère comme potentiellement dotée des ressources avec une population scandaleusement pauvre.

L'adoption par référendum de la Constitution du 18 février 2006, est un moment charnière de la lutte contre le sous-développement par des politiques de gestion publique adéquate. Cette dernière qui est le régionalisme politique en vue de rompre définitivement avec la décentralisation qui avait lamentablement échouée.

Pour le Sankuru, il est surprenant de constater que le discours des sankurois et le vécu quotidien s'éloignent davantage du développement, au moment du démembrement qui a fait de Lusambo le chef-lieu du Sankuru, en privant Mbuji-Mayi d'une partie importante de sa population et de son territoire et de certaines ressources que l'on a vécu quand le Sankuru faisait partie du Kasaï-Oriental. Alors qu'avant ledit démembrément, les sankurois pensaient que son avènement équivaudrait à leur bonheur et développement. On est là dans l'idéologie du démembrément ou de l'autonomie territorial administrative comme en son temps « l'idéologie des indépendances »¹¹. De même, les congolais du Sankuru ont souvent et en partie, attribué leurs malheurs inhérents au sous-développement criant, à la domination des congolais de Mbuji-Mayi, en raison notamment du fait que le chef-lieu y est installé ; les facteurs géographique (distanciation) et sociologique (lutte ou éventuelle domination des balubas sur les batetela).

Mais pratiquement, trois législatures après, la grille de lecture de la situation dans les provinces et les Entités territoriales décentralisées ne montrent pas de signes de changement qualitatif attendu. La Province du Sankuru, à l'instar d'autres provinces issues du dernier découpage, présente un visage de pauvreté extrême. L'expérience du régionalisme, introduite dans le pays, pose plus de problèmes au Sankuru qu'il n'en résout.

La prise en compte de tous ces éléments caractériels est, de notre point de vue, le fondement sur lequel il convient de tenter la formulation des interrogations autour : d'une

¹¹ Y. Bénôt, Idéologie des indépendances, Maspero, 1972.

part, du *pourquoi* de l'échec des mesures du régionalisme à apporter le développement, et de l'autre du *comment* s'y prendre pour modifier la tendance ?

En réponse aux préoccupations soulevées ci-haut, s'agissant du *pourquoi*, la préoccupation fondamentale consistera à aller vers les réalités de terrain pour identifier les pesanteurs d'ordre juridique, politique ou culturel qui bloquent les initiatives locales de production des richesses.

La pesanteur centralisatrice congolaise, la complexité de la technique régionaliste de gestion du territoire expliquant notamment les interventions intempestives du centre (messages officiels) par le ministre de l'intérieur. En 2011 la révision des articles 196 et 197 de la Constitution du 18 février 2006 autorisant le Chef de l'Etat à intervenir dans la vie provinciale, en témoignent le fonctionnement d'un Etat centralisé en lieu et place de l'autonomie de la province.

Par rapport à son développement, nous avons les obstacles anthropologiques (corruption, népotisme, clientélisme) ; l'exode rural, l'analphabétisme et des pratiques de tradition négative ainsi que la modicité du budget national et la paralysie des institutions provinciales.

Quant au *comment*, il se veut être un ensemble de propositions palliatives qui s'inspire des facteurs d'échec pour construire un nouveau paradigme assez rationnel. En clair, il s'agit de réfléchir, ce qu'il faut faire pour aller vers un système qui doit fonctionner afin de surmonter les contraintes de blocage et qui soit capable de convertir les faiblesses en potentiel de développement autocentré.

Sans oublier d'opérer les choix responsables sur des orientations et des stratégies susceptibles de promouvoir le développement humain durable, d'asseoir la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques à la base.

Dans le cadre de cet article, à part cette introduction et une conclusion, nous allons structurer notre recherche à quatre principaux points. Une clarification des concepts de base et une brève présentation de la province du Sankuru (I) ; suivi de la conception du régionalisme politique en RD Congo(II) ; la méthodologie et la perception du régionalisme politique au Sankuru (III) ; enfin, le débat sur le régionalisme au Sankuru : point d'alternative et perspectives d'avenir (IV).

I. Clarification des concepts de base et la brève présentation de la province du Sankuru

I.1. Concepts de base

A ce niveau, nous allons clarifier les concepts-clés ayant un rapport avec notre étude à savoir : Etat, régionalisme, province, développement et sous-développement.

I.1.1. Etat

L'Etat se conçoit, avec Max Weber comme « un organisme politique de caractère institutionnel dont la revendication administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime »¹². Il peut soit, être unitaire ou soit fédéral. Pour ce qui est de l'**Etat unitaire**, il se caractérise par le monopole de l'Etat sur la production normative.

La dialectique unité/diversité qui traverse l'appareil bureaucratique se traduira dès lors par la construction d'une *structure bipolaire* : d'un côté, un appareil central d'impulsion et de régulation ; de l'autre, des relais périphériques dotés d'une zone de compétence spécialisée (géographique ou fonctionnelle) et articulés à un milieu (local ou professionnel) spécifique¹³. Il peut soit, être déconcentré, soit décentralisé.

1. Etat unitaire Déconcentré

La déconcentration est la forme élémentaire de la décentralisation de fait la plus répandue en Afrique francophone. Elle consiste en un transfert par l'Etat central des responsabilités et des ressources humaines et financières aux unités inférieures d'administration qui agissent en qualité de représentants du pouvoir central¹⁴.

2. Etat unitaire Décentralisé

La décentralisation est la reconnaissance de collectivités, ou d'entités administratives, distinctes de l'Etat pris en tant que personne morale, dotées elles aussi de la personnalité morale, agissant selon un principe d'autonomie, qui est différent du contrôle hiérarchique. La personnalité morale leur donne une autonomie juridique et financière.¹⁵

¹² Lohata Tambwe, P.-R., *Science politique du hier, d'aujourd'hui et de demain, Tome I, Pouvoir et gestion de la violence*, Ed. SSCEPLC, Kinshasa, 2010, p. 11.

¹³ Chevallier, J., *Science administrative*, 5^{ème} édition, PUF, Paris, 2013, p. 315. Lire aussi Lohata Tambwe, P.-R., *Droit administratif et institutions administratives : de la France à la RD Congo*, Kinshasa-Lodja, PUS, 2009, p. 63.

¹⁴ Vunduawe te Pemako, F., *Traité de droit administratif*, Bruxelles, éd. Larcier-Afrique, 2007, p. 402.

¹⁵ Lotoy Ilango-Banda, J-P., *Décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2018, p. 17.

Pour l'Etat fédéral, Le fédéralisme, du latin foedus, renvoie à l'ensemble des caractéristiques et des pratiques institutionnelles des systèmes politiques qui se fondent sur le partage des compétences législatives, juridiques et administratives entre le gouvernement fédéral ou central et les gouvernements des Etats fédérés. C'est qui explique un rééquilibrage des pouvoirs entre le centre et la périphérie¹⁶. Dans ce cas, en effet, « on réaliseraient une simple décentralisation autarcique qui implique toujours l'idée de passage, de transfert, de délégation, de révocabilité »¹⁷.

I.1.2. Régionalisme

Ntumba Luaba précise qu' « *avant de devenir une technique administrative, le régionalisme apparaît comme une doctrine politique ou un système sociologique dont la finalité est la mise en valeur et la sécurité des particularités sociologiques et des identités au sein d'une même nation et à leur accorder une certaine autonomie économique et politique* »¹⁸. En s'engageant fermement sur la répartition des pouvoirs entre l'État et les provinces, qui disposent d'une gouvernance autonome, à condition que la population soit liée à l'administration des affaires publiques.

De même, Jean Beaufays estime que, le régionalisme politique « *est donc le rôle et la position spécifiques d'une région par rapport à sa forme d'organisation étatique. Sa principale caractéristique est une autonomie relative, qui est cependant régie par une autorité nationale* »¹⁹.

Pour sa part, Vunduawe te Pemako, qui fut en 1982 l'auteur de la loi introduisant la décentralisation au Congo, c'est-à-dire en République du Zaïre, le régionalisme ou cette forme régionalisée de l'État est « *la reconnaissance d'une autonomie réelle reconnue en faveur des sujets régionaux, et surtout du pouvoir normatif autonome est une caractéristique du système d'organisation territoriale* »²⁰.

On retrouve aussi cette tendance chez Georges Burdeau considère « *l'État régional comme le plus haut degré de décentralisation* »²¹. L'auteur a placé les normes juridiques au centre des réflexions sur le concept de régionalisme. Une telle approche, montre que le droit occupe une place remarquable dans cette réforme.

¹⁶ Grémion, P., *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Ed. du Seuil, Paris, 1976, p. 10.

¹⁷ Ramazani Shadary, E., *Régionalisme politique et développement des provinces. Plaidoyer pour la promotion d'un « Moyen-Etat » en RD Congo*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 64.

¹⁸ Ntumba-Luaba Lumu, *Droit constitutionnel général*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 2007, p. 76.

¹⁹ Beaufays, J., *Régionalisme et dictionnaire de théorie politique*, Paris, Ed. Dicopo, 2008, p. 44.

²⁰ Vunduawe te Pemako, F., op.cit., p. 416.

²¹ Burdeau, G., et Alii, *Droit constitutionnel*, Paris, 27^{ème} éd. LGDJ, 2001, p. 78.

De son côté, J. Djoli Eseng'Ekeli²² estime que l'Etat régionalisé est une organisation politico-administrative caractérisée par la reconnaissance constitutionnelle et jouissant d'une réelle autonomie politique normative au profit des collectivités régionales tout en sauvegardant le caractère uni de l'Etat.

I.1.3. Province

La province est une division territoriale d'un Etat placée sous l'autorité d'un délégué du pouvoir central.²³ De même, la province est la division d'un royaume ou d'un Etat, unité territoriale dirigée par un gouverneur nommé par le roi, assisté d'un conseil provincial élu au suffrage universel direct et jouissant de la représentation proportionnelle propre, souverain dans le domaine de ses compétences.

I.1.4. Développement et sous-développement

Le développement implique l'amélioration du bien-être de toute la population et se traduit par une hausse de revenu par tête, un accroissement de ration alimentaire et meilleurs accès aux services de santé et de l'éducation. Il est un effort multidimensionnel constant, destiné à résoudre les problèmes d'ordre politique, social, culturel, économique et idéologique dans le but de répartir équitablement et rationnellement les ressources nationales. Il passe par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabetisation et la formation, ainsi que la destruction des sociétés rurales²⁴.

En effet, le développement est un phénomène polymorphe et concerne l'homme dans tous ses attributs, c'est-à-dire tout homme et tout l'homme pour la satisfaction de tous les besoins humains, économiques, politiques, culturels, sociaux et moraux²⁵. Le développement est donc à la fois un phénomène total ou globalisant et actif conformément et respectivement aux enseignements de M. Mauss et de J. Kizerbo²⁶. Le Sous-développement désigne essentiellement une situation de misère matérielle ou mentale (ou les deux à la fois) qui se manifeste au sein d'un groupe n'ayant pas la maîtrise des divers mécanismes qui président à son devenir²⁷. Ce critère est essentiel pour permettre de catégoriser le bloc des pays dits riches ou industrialisés et le bloc des pays jugés pauvres ou sous-développés.

²² Djoli Eseng'Ekeli, J., *Droit constitutionnel. Principes structuraux*, Tome I, Ed. Universitaires africaines, Kinshasa, 2010, p. 24.

²³ Anon, *LAROUSSE, Petit dictionnaire*, édition 2006, p. 654.

²⁴ Aydalot, P., *Economie régionale et urbaine*, Ed. Economica, Paris, 1985, p. 129.

²⁵ Lotoy Ilango-Banda, op.cit., p. 36.

²⁶ Lohata Tambwe, P-R, Cours inédit des Aspects politiques et administratifs du développement, L2 SPA et RI, ULK, 2021-2022.

²⁷ Shomba Kinyamba, et Kuyunsa Bidum, *Dynamique sociale et sous-développement en RDC*, PUK, Kinshasa, 2000, p. 29.

I.2. Brève présentation de la province du Sankuru

Dans ce point, nous prenons soins de présenter le tableau plus ou moins lisible de la province du Sankuru. La première donnée porte sur l'aperçu historique : Ethnogenèse et généalogie fondatrice, montre bien le foyer originel des Kusu-Tetela se situerait entre le Sud du Nigéria et le Nord du Cameroun²⁸. Suivi de l'installation et son organisation politico-administrative, à partir de l'empire colonial belge en subissant plusieurs réformes et changement de statut d'une part, et de l'autre, l'espace Sankuru du Congo indépendant, caractérisé par un changement dans la continuité²⁹.

Par ailleurs, un aspect relatif à l'aperçu géographique, nous y avons développé successivement, la localisation de l'espace et composition du Sankuru, suivi des autres données y relatives³⁰. Le point suivant fait allusion aux aperçus humain et culturel, les données démographiques et socio-culturelles. Un accent particulier a été mis sur la santé³¹, l'éducation, la culture. Enfin, l'aperçu socio-économique du Sankuru, par le secteur de l'agriculture, pêche et élevage, le domaine minier, forestier, le transport et voies de communication, le secteur énergétique, commercial et industriel³².

II. La conception du régionalisme politique en RDC

II.1. La conception politique du régionalisme congolais

Les pratiques et représentations politiques³³ s'expliquent ici, pour indiquer les idées ou les représentations que les dirigeants politiques se font du régionalisme à partir du discours ou de la pratique, consécutivement avant l'Accord de Sun City³⁴, à la période de transition issue de cet accord³⁵, pendant la période des cycles électoraux de 2006, 2011 et 2018³⁶, ainsi que les différents discours des chefs d'Etats congolais issus de ces élections³⁷.

²⁸ Nguwo Ndjou, A., *Le Sankuru : pays des Kusu-Tetela. La dynamique existentielle d'une structure socio-politique. Ethnogenèse et phénoménologie socio-politique*, CARDS/Lakaso, Collection Héritier culturel, 2018, pp. 3-5.

²⁹ Yungu Tshomba, A., *Enyamba à l'intersection de l'œcuménisme et l'authenticité*, Tshumbe, 1975, pp. 6-7.

³⁰ Tshund'Olela Epanya, G., et alii, *Le Sankuru un trésor est caché au cœur de la RD Congo*, Kinshasa, éd. BERD, 2008, p. 22.

³¹ *Archives de la Division Provinciale de la Santé du Sankuru à Lodja*, 2018.

³² *Les grands axes du développement provincial du Sankuru*, Lusambo, 2016.

³³ Lire Rocher, G., *Introduction à la sociologie, en trois volumes*, HLM, 1967.

³⁴ Lire Lohata Tambwe, P.-R., *Idéologie démocratique au Zaïre. Contribution à l'étude des systèmes politiques africains*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Picardie, en deux volumes, 1990.

³⁵ Woppa et les confessions religieuses, *Les résolutions du dialogue intercongolais. Tenu à Sun City du 19 février au 25 avril 2002 et du 01 au 02 avril 2003*, Département Fédéral des Affaires Etrangères, Kinshasa, Avril 2005.

³⁶ Préambule de la loi électorale n° 22-029 du 29 juin 2022, in *Journal Officiel de la RD Congo*, Kinshasa, 5 juillet 2022.

³⁷ Kabamba, B., Matagne, G., et Verians, P., « Premiers scrutins de la troisième RD Congo. Analyse des résultats », *Fédéralisme régionalisme*, N° 1, Volume 7, 2007, UR : <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id=552>.

II.2. Le cadre juridique et les caractéristiques du régionalisme congolais

De nombreuses dispositions de la Constitution actuelle³⁸ réservent le régionalisme politique en RD Congo. Les articles ci-dessus : 2, 3 alinéa 1 ; 123 point 1 ; 175 alinéa 2 ; 181 ; 195-226 alinéa 1, l'identifient essentiellement. Par ailleurs, plusieurs lois organiques ont été établies pour définir les modalités d'application dans la forme et les mécanismes de fonctionnement. D'autres textes juridiques pertinents ont été adoptés pour répondre à cette exigence, notamment : la loi électorale ; la loi sur la libre administration des provinces ; la loi sur le fonctionnement de la conférence des gouverneurs ; la loi sur les ETD ; la loi sur la subdivision territoriale au sein des provinces ; la loi sur les finances publiques ; la loi déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces ; la loi définissant les frontières des provinces et de la ville de Kinshasa.

Les principaux traits sont à retenir du régionalisme politique congolais :

- L'existence de deux niveaux de gestion du pouvoir étatique : d'un côté, le pouvoir central est composé des institutions politiques nationales (Art. 68 de la Constitution) et de l'autre, le pouvoir provincial : l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial (Art. 195 de la Constitution) ;
- Les attributions sont ventilées de cette manière : 36 matières sont une exclusivité de l'Etat (Art. 202 de la Constitution), 25 matières sont d'une gestion d'ensemble entre les deux pouvoirs (Art. 203 de la Constitution) et 29 matières sont propres aux provinces (Art. 204 de la Constitution) ;
- La présence de deux niveaux d'organe délibérant : l'un, national (Art. 100 de la Constitution) et l'autre, provincial (Art. 197 de la constitution) ;
- Les députés provinciaux élisent le Gouverneur et le Vice-Gouverneur (Art. 158 de la loi électorale), et les sénateurs (Art. 130 de la loi électorale) ;
- Il est prévu le principe de la retenue à la source des 40% des recettes réalisées (Art. 175 de la Constitution), et celui de la Caisse Nationale de Péréquation (Art. 181 de la Constitution et articles 54 à 57 de la loi sur la libre administration des provinces) ;
- Les finances de l'Etat diffèrent de celles des provinces (Art. 171 de la Constitution et 43 de la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces).

III. La méthodologie et la perception du régionalisme politique au Sankuru

Pour ce faire, notre démarche interdisciplinaire s'efforce de s'appuyer et de mettre en marche plusieurs méthodes, à savoir : historique, structuro-fonctionnaliste, comparative et l'approche juridique, accompagnées des techniques : documentaires, les entretiens, les questionnaires, l'observation participante et des enquêtes de terrain. Nous n'oublions pas l'opinion des populations sélectionnées comme notre échantillon qui a été non

³⁸ La Constitution du 18 février 2006 en vigueur en RD Congo, in *Journal Officiel de la RD Congo*, 52^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011.

probabiliste, et sur notre propre contact avec les faits dans leur empirisme. La combinaison de ces techniques est loin d'être hasardeuse. Elle se justifie pleinement par le souci de combler de telle sorte que les faiblesses d'une technique soient couvertes par les atouts d'une autre et vice-versa.

Nous avons fait l'identification des enquêtés classée sous forme de tableaux par regroupement catégoriel à savoir : le sexe, l'âge, le niveau d'étude, la profession et le lieu de résidence. Il y a lieu de retenir qu'il existe une prédominance du secteur privé sur les entreprises publiques ; ce qui explique qu'il y a un épanouissement du secteur informel sur le secteur formel.

S'ajoute l'activité principale qui est essentiellement orientée vers la petite entreprise. Sous ce terme général, il faut inclure tout un ensemble de catégories de personnes qui travaillent dans le milieu de la vente, quelle que soit la nature des objets de la transaction. De loin les plus nombreux et les mieux organisés sont, bien sûr, les vendeurs de produits manufacturés, c'est-à-dire les locataires de boutiques et de petits commerces, les revendeurs de matériaux coûteux, les vendeurs de carburant, les vendeurs sur les étalages. Les perspectives d'accès facile aux sources d'approvisionnement sont très sombres car les opérateurs, presque tous, rencontrent plusieurs écueils. Il s'agit principalement de ceux dont les points d'approvisionnement sont situés à l'extérieur de la province ; de même, ceux dont les activités se déroulent exclusivement à l'intérieur de la province ne sont pas épargnés par les sanctions.

Grosso modo, les plaintes fusent d'un peu partout, dénonçant soit les retards causés par le manque de moyens de transport fluvial, soit l'abus du monopole dans le secteur aérien, qui entraîne des coûts de transport excessifs, soit le mauvais état des routes, soit l'état croulant ou complètement absent des ponts, provoquant des difficultés lors de la traversée de certaines rivières. Outre cette liste d'écueils déjà abondante, les interviewés s'inquiètent d'un autre phénomène, à savoir le poids de la charge administrative et fiscale, qui représente un frein sans précédent à la dégradation du climat des affaires.

En ce qui concerne la question de la connaissance de l'application du système de régionalisme politique au Sankuru, d'après la lecture que nous avons reçu, il paraît que les gens ont appris les principes de base de la réforme. Cela signifie que les répondants ont admis qu'ils avaient les bases sur la façon de gérer le système de régionalisme politique en RD Congo et ont en outre affirmé qu'ils étaient pleinement conscients de l'application du régionalisme qui consacre la province du Sankuru et la population dans son ensemble. On a applaudi la décision de promouvoir le district du Sankuru en province.

Cependant, ils ne cachent pas la gêne qu'ils ressentent face à l'absence de résultats ; et ils ont des doutes très légitimes sur la situation de blocage qui empêche la mise en place de toutes les institutions au niveau des provinces et des institutions des collectivités territoriales décentralisées. L'opinion pense que l'échec est dans le pouvoir de l'État national. Tout le blâme est jeté sur ce pouvoir politique, dont les faiblesses ne permettent

nullement de créer des emplois, d'offrir les meilleures conditions de vie aux habitants qui les ont élus, et enfin de susciter de nouveaux espoirs de développement.

Par ailleurs, il a été carrément demandé la suppression des tracasseries administratives dont les opérateurs économiques sont victimes de la part des agents de l'Etat. Ils estiment que les affaires sont réticentes à toute intrusion de violence, d'anarchie de toute sorte. L'occasion était belle pour exprimer leur mécontentement face aux matraquages qu'ils subissent de la part des agents des services souvent à la solde des courants politiques ou des leaders politiques ayant parrainé leur nomination au poste.

Aussi, ont-ils majoritairement suggéré des mesures d'allègement des taxes et impôts qui leur sont imposés et qui les empêchent de réaliser des scores satisfaisants. Ces décomptes correspondant à l'ébauche des bons bénéfices provoquent à coup sûr l'augmentation de leur capital. De cet exploit de bonification de leurs avoirs, ils possèdent désormais le pouvoir de participer de manière plus efficacement au développement de la province.

L'analyse des données recueillies lors de la phase d'investigation nous a permis d'élargir notre champ de lecture aux questions liées à l'application du régionalisme politique dans la province du Sankuru.

IV. Le débat sur le régionalisme au Sankuru : point d'alternative et perspectives d'avenir

Dans ce dernier point de notre recherche, nous voyons que deux interprétations peuvent être possibles, l'une que l'on pourrait qualifier de « *spéciale ou singulière* » et l'autre de « *diverses* ».

IV.1. Interprétation spéciale ou singulière

Cette interprétation particulière porte sur notre sujet d'étude qui concerne l'application du régionalisme politique dans la province du Sankuru. Par rapport à la nature des activités, le tableau qui se dégage semble se focaliser sur un ensemble unique « *d'opérateurs économiques* » de l'espace répondant aux critères légaux d'exploitation. C'est-à-dire celui qui a une structure agréée et détient un monopole sur diverses activités exercées dans un vaste secteur économique. Dans notre enquête, ils représentent à eux seuls 40 % de l'échantillon ; ce qui signifie que leur poids sur la contribution au rendement en faveur de la caisse de la province est le plus prépondérant. A noter que ce statut n'est pas attribué au hasard, mais est dû à une meilleure organisation de cet organisme professionnel très cohérent autour d'un cadre légal défini, la FEC. C'est aussi parce que les membres peuvent être identifiés de manière unique grâce aux documents qui les répertorient et permettent leur classification.

Par ailleurs, les autres activités économiques génératrices de recettes publiques comptent pour 27,5%, les détaillants de carburants, 25%, pour les locataires de bars et restaurants, 7,5%.

Du fait de leurs activités, ils ont déjà une obligation professionnelle de se conformer aux pouvoirs publics lorsqu'ils doivent payer des taxes, des impôts, des assurances ou la sécurité sociale. Et comme ils sont constamment tenus d'être très mobiles (les exigences de leur profession), ils sont en quelque sorte prédestinés à s'intéresser à la vie politique de leur province. Le fait que la plupart des répondants aient une large connaissance du régionalisme et des principes qui le régissent représente en quelque sorte une exception à la célèbre thèse de la culture politique d'Almond et Verba³⁹.

Dans le cas étudié, on constate que dans un pays moins développé il y a une grande connaissance de la vie politique. Clairement, cette forte politisation s'explique par le caractère peu organisé du groupe des « *opérateurs économiques* », même si les résultats d'Almond et Verba s'appliquent à l'ensemble de la population, y compris les chômeurs et les analphabètes.

IV.2. Autres interprétations ou interprétations diverses

La seconde par contre, étudiera de façon générale sur le devoir que chaque acteur (l'Etat et les différentes couches de la population) doit assumer pour répondre aux exigences de développement de la société globale.

D'un certain point de vue, on peut dire que les aspirations de développement sont loin de satisfaire les populations du Sankuru. La responsabilité d'une telle situation incombe à divers acteurs. Comme le souligne Paul-René Lohata, « *c'est d'abord l'Etat, mais à des degrés divers aussi aux différentes couches de la population, comme les intellectuels, les masses paysannes, les élites modernisantes* »⁴⁰. Paul-René montre que cette responsabilité est partagée entre l'Etat et les autres couches sociales de la population. Si l'on commence à l'Etat, disons que sa responsabilité est immense et diverse : on note d'ailleurs la corruption et l'impunité, la modicité du budget de l'Etat, les déficits des politiques publiques agricoles, le déficit des infrastructures et autres. A lui d'enchaîner et insister de la responsabilité des intellectuels qui pèchent dans leur tendance à contrôler et à exploiter la population paysanne, ils recourent souvent à des pratiques traditionnelles négatives, notamment en violant les droits des femmes et des enfants, à observer les préceptes de certaines coutumes.

Un autre élément à ajouter est qu'en suivant l'identité des répondants, il y a plus d'hommes dont l'âge se situe dans le groupe des 45 ans impliqués dans les secteurs des

³⁹ Lire Almond et Verba, *La culture politique*, Presse Universitaire de Prince, 1963.

⁴⁰ Lohata Tambwe, P.-R., « De la fausse conscience ethnique en RD Congo », in Africa Tervuren (Musée royal), Bruxelles, 2014, pp. 201-206.

petites entreprises, vendant du carburant « *Kadhafi* ». En revanche, les femmes sont plus actives dans les secteurs de la terrasse, de la restauration et de la vente aux étalages.

En fait, l'histoire récente montre que les femmes n'ont pas été en mesure d'atteindre 20 % de participation active dans les secteurs modernes de l'économie. En revanche, elles ont pu jouer un rôle prédominant dans la vie économique traditionnelle, où elles sont les maîtres de la production et de l'organisation sociale. Les travaux agricoles et connexes, les activités domestiques, l'éducation des enfants, l'entretien des huttes, etc. sont les tâches premières pour la survie de la société qui étaient la préoccupation fondamentale des femmes.

Dans le même esprit, notre observation de terrain nous a permis de soutenir l'analyse élaborée par Pierre Bourdieu, selon laquelle « *le phénomène de la division du travail est observable dans nos sociétés* »⁴¹. La femme est plus impliquée dans les activités de restauration, tout en exerçant une sorte d'attraction sur les clients, un peu comme sur le schéma, qui s'inscrit dans la continuité ou l'élargissement des activités au foyer.

L'analyse par Paul-René Lohata du sujet développé par P. Bourdieu montre que, « *pour diverses raisons, les hommes sont moins nombreux que les femmes analphabètes. Les hommes du fait de leur origine, qu'ils pratiquent généralement, les travaux ménagers sont réservés aux femmes* »⁴². Sur le même registre, il convient de souligner que dans la division du travail, nos données ont révélé que les activités des petits commerçants ambulants, marchands de pierres précieuses, marchands d'artisanat, ventes de matériaux de construction traditionnels (lianes, paille, bois) sont spécifiquement réservées au sexe masculin. En outre, il convient de noter que la plupart de ces activités sont plus localisées au centre de Lodja et également dans des espaces importants de la province.

Si l'on revient à la façon dont les enquêtés perçoivent l'espace au-dessus de la province, on constate que l'espace de Lodja compte 100 personnes questionnées, soit la moitié du nombre de notre échantillon. Pour la simple raison que la plupart des activités économiques génératrices de revenus de la province proviennent de cette entité. Par ordre décroissant, suivent le territoire de Katako-Kombe avec 28 personnes, soit 14%, nous avons pris en compte les activités réalisées dans le quatre pools : Katako-Centre, Djalo, Wembonyama et Ndjeka ; Le territoire de Lubefu avec 24 habitants soit 12%, il existe le pool de Tshumbe et le port de Djondo ; Dans le territoire de Lusambo, 20 personnes ont été interrogées, soit 10%, les institutions provinciales couvrent les infrastructures de ce territoire et surtout son port sur la rivière Sankuru ; 18 personnes pour le compte du territoire de Kole, soit 9%, grâce au marché central de Kole et son port à Bena-Dibele ; au final, 10 personnes à Lomela, soit 5% sont principalement impliqués à son marché central et dans la production des viandes boucanées essentiellement.

⁴¹ Lohata Tambwe, P-R., *Aspects juridiques, économiques et sociologiques de la sécurité sociale*, Kinshasa, Ed. Emerginter, 2019, p. 60.

⁴² Ibid.

De ce qui précède, de notre recherche, nous avons retenu les résultats suivants :

- Les indicateurs qualitatifs du sous-développement. Ils sont visibles dans les six territoires composant la province du Sankuru, un milieu où il n'y a pas d'eau, ni électricité, aucun mètre de route bitumée, les écoles, les hôpitaux et centres de santé peuvent exister, tant bien que mal, etc. bref, une pauvreté très manifeste⁴³ ;
- Le sous-emploi et chômage : conséquence de l'absence de politique économique intégrée. Un milieu où il n'existe aucune entreprise qui pouvant embaucher les jeunes⁴⁴ ;
- La question de la démission de l'Etat des fonctions régaliennes⁴⁵. La majorité des enquêtés ont exprimé ce ressenti en faisant allusion à une situation dans laquelle l'Etat aurait démissionné. L'absence de l'autorité de l'Etat se fait observer ici et là au Sankuru ;
- La tendance à la caporalisation des services de recettes⁴⁶. L'accent est porté sur les services de recouvrement des recettes de la province, en raison du rôle qu'ils sont appelés au contact des populations dont les activités sont génératrices des moyens de développement de la province ;
- Le manque d'infrastructures de base et de politique des masses. L'absence chronique des infrastructures de base au Sankuru a été reprise plusieurs fois dans les réponses que nous avons reçu des enquêtés. La province du Sankuru est parmi celles que l'on considère comme un vaste chantier ouvert qui attend de commencer la construction des infrastructures de transport (routes, ports, ponts, aéroports) ; des infrastructures sociales (bâtiments administratifs, hôpitaux, écoles, salles de jeux, stades) ; des infrastructures commerciales (marchés modernes, dépôts (carburant), etc.) ;
- La question de l'emprise de Kinshasa sur la gestion de la province. Ce sont les autorités du gouvernement central dans presque tous les secteurs de la vie qui donnent des injonctions aux responsables de la province comme en témoigne l'ensemble des correspondances adressées à l'Assemblée provinciale et au gouverneur des provinces, sous forme de télégrammes (messages officiels) par le ministère de l'intérieur et affaires coutumières. Dans certaines circonstances, on a l'impression de continuer à dépendre du gouvernement national selon les mécanismes fonctionnels d'un Etat centralisé.

⁴³ Une chanson d'Adula, un des griots sankurois décrivant la situation misérable du Sankuru dans son ensemble.

⁴⁴ Gaudé, J., *L'insertion des jeunes, et les politiques d'emploi-formation. Service des politiques et des systèmes de formation*, Genève, Bureau International du Travail, 1997, pp. 29-34.

⁴⁵ Yenyi Aseke, E., et Alii., « La problématique de l'exercice de l'autorité de l'Etat dans le territoire de Lodja », in *Approche*, n° 002, Kinshasa, 2016, pp. 13-36.

⁴⁶ Kasongo Muitshilua, C., « Problématique de l'administration publique en RD Congo : cas de la province du Sankuru de 2015 à 2019 », in *Approche*, n° 13, Kinshasa, Août 2020, pp. 2-19.

IV.3. Pistes de recherche

Le présent travail n'ayant pas la prétention d'avoir pris en compte toutes les facettes de notre objet d'étude, nous sommes d'avis que cette production scientifique offre aux chercheurs que la chose intéresse des opportunités de recherche, à savoir :

- Les contraintes à tenir au niveau du pouvoir central et celles du niveau provincial et local. S'agissant du niveau national, il s'agit du respect des textes et la volonté politique agissante. Au niveau provincial et local, la qualité des ressources humaines vaut la peine d'être dite à ce niveau ;
- Le régionalisme politique comme stratégie de développement de la province du Sankuru, il sera important de réécrire l'histoire ou rechercher l'harmonie des communautés⁴⁷ ; bannir le favoritisme au profit de la méritocratie ; soutenir l'indépendance de la justice.

⁴⁷ Yenyi Aseke, E., « Une lecture socio-politique du clivage « Ekonda-Eswe » dans la province du Sankuru », in *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable*, Kinshasa, 26^{ème} année, n° 075, Vol. II, juin 2022, pp. 113-129.

Conclusion

A la fin de cette recherche sur le régionalisme politique, qui a été mise à l'épreuve du sous-développement en RD Congo dans l'espace de la province du Sankuru, il nous a été donné l'occasion de remonter le temps pour situer la racine de l'équation.

Notre constat dans cette étude, jette un petit éclairage sur la problématique du pourquoi et du comment le régionalisme politique décrété en RD Congo n'augure rien de bon pour le succès attendu dans la province du Sankuru. Pourtant, les statuts actuels de la RD Congo sont très explicites dans la description des modalités de mise en œuvre de cet outil d'organisation. Le problème de l'engagement des décideurs et de la disponibilité de la logistique assurant la nécessaire efficacité dans les applications se situerait à plusieurs niveaux.

Selon les résultats de l'analyse des éléments recueillis après l'enquête de terrain et l'interprétation qui en découle, tout semble indiquer que la situation socio-économique, que la réforme introduite par le régionalisme était censée améliorer, s'est détériorée. Pour les habitants du Sankuru, l'expérience du régionalisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui ne peut en aucun cas représenter une option de développement de l'entité. Il y a plus de problèmes aujourd'hui que hier dans le fonctionnement de la province.

Notre recherche a comporté quatre principaux points, sans oublier l'introduction et la conclusion. Selon les détails de la recherche, notre analyse de la situation a retenu les résultats ci-haut énumérés.

A l'aide des données à la fois quantitatives et qualitatives, avec l'interdisciplinarité des méthodes utilisées, nous avons finalement réfléchi à des perspectives alternatives à court, moyen et long terme pouvant conduire à l'initiation des conditions d'un développement autocentré. Mais surtout, investir dans la qualité humaine pourrait déjà aider à remettre tant de choses dans le bon sens.

Concrètement, afin de faire du régionalisme politique une stratégie de développement de la province du Sankuru, nous avons tracé certaines voies que nous devrions suivre au niveau du pouvoir central, au niveau provincial et local. Sans oublier la recherche de la concorde communautaire, la garantie de la méritocratie et l'indépendance de la justice. Bref, il faut miser avant tout sur les capacités humaines et construire un édifice qui puisse retrouver l'espoir.

Enfin, notre modeste contribution, sans vouloir clore le débat sur le régionalisme politique en RD Congo, en proposant une recette intéressante pour la province du Sankuru, ouvre la porte à une discussion permanente et constructive.

Bibliographie

- Almond et Verba, *La culture politique*, Presse Universitaire de Prince, 1963.
- Aydalot, P., *Economie régionale et urbaine*, Ed. Economica, Paris, 1985.
- Beaufays, J., *Régionalisme et dictionnaire de théorie politique*, Paris, Ed. Dicopo, 2008.
- Burdeau, G., et Alii, *Droit constitutionnel*, Paris, 27^{ème} éd. LGDJ, 2001.
- Chevallier, J., *Science administrative*, 5^{ème} édition, PUF, Paris, 2013.
- Djoli Eseng'Ekeli, J., *Droit constitutionnel. Principes structuraux*, Tome I, Ed. Universitaires africaines, Kinshasa, 2010.
- Gaude, J., *L'insertion des jeunes, et les politiques d'emploi-formation. Service des politiques et des systèmes de formation*, Genève, Bureau International du Travail, 1997.
- Grémion, P., *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Ed. du Seuil, Paris, 1976.
- Kabamba, B., Matagne, G., et Verians, P., « Premiers scrutins de la troisième RD Congo. Analyse des résultats », *Fédéralisme régionalisme*, N° 1, Volume 7, 2007, UR : <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id:552>.
- Kasongo Muitshilua, C., « Problématique de l'administration publique en RD Congo : cas de la province du Sankuru de 2015 à 2019 », in *Approche*, n° 13, Kinshasa, Août 2020, pp. 2-19.
- La Constitution du 18 février 2006 en vigueur en RD Congo, in *Journal Officiel de la RD Congo*, 52^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011.
- La loi électorale n° 22-029 du 29 juin 2022, in *Journal Officiel de la RD Congo*, Kinshasa, 5 juillet 2022.
- Lohata Tambwe, P.-R., « De la fausse conscience ethnique en RD Congo », in Africa Tervunern (Musée royal), Bruxelles, 2014, pp. 201-206.
- Lohata Tambwe, P.-R., *Idéologie démocratique au Zaïre. Contribution à l'étude des systèmes politiques africains*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Picardie, en deux volumes, 1990.
- Lohata Tambwe, P.-R., *Science politique du hier, d'aujourd'hui et de demain, Tome I, Pouvoir et gestion de la violence*, Ed. SSCEPLC, Kinshasa, 2010.
- Lohata Tambwe, P-R, Cours inédit des Aspects politiques et administratifs du développement, L2 SPA et RI, ULK, 2021-2022.
- Lohata Tambwe, P-R., *Aspects juridiques, économiques et sociologiques de la sécurité sociale*, Kinshasa, Ed. Emerginter, 2019, p. 60.
- Lohata Tambwe, P-R., *Droit administratif et institutions administratives : de la France à la RDC*, Kinshasa-Lodja, PUS, 2009.
- Lotoy Ilango-Banda, J-P., *Décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2018.
- Nguwo Ndjobu, A., *Le Sankuru : pays des Kusu-Tetela. La dynamique existentielle d'une structure socio-politique. Ethnogenèse et phénoménologie socio-politique*, CARDS/Lakaso, Collection Héritier culturel, 2018.
- Ntumba-Luaba Lumu, *Droit constitutionnel général*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 2007.

- Ramazani Shadary, E., *Régionalisme politique et développement des provinces. Plaidoyer pour la promotion d'un « Moyen-Etat » en RD Congo*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- Rocher, G., *Introduction à la sociologie, en trois volumes*, HLM, 1967.
- Shomba Kinyamba, et Kuyunsa Bidum, *Dynamique sociale et sous-développement en RDC*, PUK, Kinshasa, 2000.
- Tshund’Olela Epanya, G., et alii, *Le Sankuru un trésor est caché au cœur de la RD Congo*, Kinshasa, éd. BERD, 2008.
- Vunduawe Te Pemako, F., *Traité de droit administratif*, Bruxelles, éd. Larcier-Afrique, 2007.
- Y. Bénot, *Idéologie des indépendances*, Maspero, 1972.
- Yenyi Aseke, E., « Une lecture socio-politique du clivage « Ekonda-Eswe » dans la province du Sankuru », in *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable*, Kinshasa, 26^{ème} année, n° 075, Vol. II, juin 2022, pp. 113-129.
- Yenyi Aseke, E., et Alii., « La problématique de l'exercice de l'autorité de l'Etat dans le territoire de Lodja », in *Approche*, n° 002, Kinshasa, 2016, pp. 13-36.
- Yungu Tshomba, A., *Enyamba à l'intersection de l'œcuménisme et l'authenticité*, Tshumbe, 1975.

II

DROIT

De l'impunité judiciaire comme cause de la recrudescence des crimes en droit positif
congolais
Par
Manya Lokadi Albert assistant à l'université de Lodja

0. Introduction

Le droit pénal est sanctionnateur ; cette parole est matérialisée par le principe génératrice consacré à l'article 1^{er} du code pénal congolais livre Ier : « nullum crimen nulla poena sine lege » ; c'est à dire : il n'y a pas de peine sans loi.

Pour gagner le pari, on a besoin des gardes fous qui doivent veiller à l'exécution de ce principe célèbre.

Pour ce faire, la constitution du 18 février 2006, en son article 149, alinéa 1, 2, et 3, dispose que « le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et de l'exécutif, il est dévolu aux cours et tribunaux qui sont ; le conseil d'Etat, la haute cour militaire, les cours et tribunaux civils et militaires , ainsi que les parquets attachés à ces juridictions à tous les niveaux du territoire national, nous constatons avec beaucoup de regrets , que la criminalité qui est censée être sanctionnée par la loi pénale prend toujours son ascenseur au Congo en général, et à Lodja en particulier.

Ceci étant, les autorités congolaises et leurs partenaires internationaux devraient prendre des véritables mesures pour renforcer le système judiciaire national et mettre en place un mécanisme internationalisé garantissant que la justice soit rendue de manière crédible et indépendante pour les crimes faits passés et présents.⁴⁸

Les objectifs spécifiques dans cette réflexion sont de nature à rendre la justice plus accessible aux citoyens, d'améliorer son fonctionnement et de développer une évaluation conjointe Etat, et société civile du fonctionnement de la justice.

La stratégie consiste à redynamiser l'appareil judiciaire en combinant l'harmonisation des nouvelles normes avec la constitution et les lois en vigueur, l'amélioration de la gestion financière et comptable, la formation interne et externe ainsi que l'élargissement de l'accès à la justice.

En partant de cette impression sur l'impunité judiciaire dans notre pays, notre problématique gravite autour des interrogations suivantes :

Le code pénal existe, mais l'Etat non seulement ne le vulgarise pas ; ne crée pas des mécanismes de vulgarisations de masse de cette loi, encore n'utilise pas les ONG évoluant dans le secteur de droit de l'homme ; pour en assurer une large diffusion. On rate là une opportunité de promouvoir le partenariat public-privé.

⁴⁸ WWW. Droit congolais infos / cas = réforme judiciaire.

- Les juridictions implantées en RDC en général, et à Lodja en particulier, exécutent elles leurs missions comme il se doit ?
- Quelles sont les causes liées à l'impunité judiciaire et la recrudescence des crimes au territoire de Lodja?
- La population de la RDC en général, et de Lodja en particulier, connaît-elle la loi ?

Relativement à la première question, nous estimons que les uns des modes de vulgarisation de la loi à la population, c'est l'exécution des décisions des cours et tribunaux, mais ceux-ci à leur tour, seraient dépendants ou pris en aoûtage par certaines forces extérieures politiques, notamment les interférences politiques et la corruption, pour citer cela.

Par rapport à la deuxième question relative aux causes liées à l'impunité judiciaire et à la recrudescence des crimes dans le territoire de Lodja ; elle se reposerait sur le dualisme juridique, l'analphabétisation de la population, l'accessibilité limitée aux informations juridiques et le handicap de la langue seraient à la base de l'impunité judiciaire et la recrudescence des crimes dans le territoire de Lodja.

La dernière question s'expliquerait de la manière où malgré l'existence du principe : « nul n'est censé ignorer la loi », l'Etat congolais n'a pas prévu le mode de vulgarisation de ce dernier, dans toute l'étendue de la RDC. C'est dans ce sens que la population de Lodja serait dans l'ignorance de la loi pénale.

Sur le plan scientifique, notre étude vise à apporter notre contribution dans le grand domaine de stricte ligne de la recherche.

Sur le plan social, une étude sur l'impunité judiciaire comme cause de la recrudescence de la criminalité à Lodja vise à édifier notre population victime de ces faits, à connaître la loi pénale et son application, dans nos différentes juridictions ; afin diminuer le taux de la criminalité.

I. L'impunité judiciaire et administrative

L'impunité judiciaire comme élément fondamental très capital, favorisant la criminalité. La politique et la corruption y ont pris une place considérable sur la justice et l'administration : avec la politique dite : « diviser pour régner », tout appareil judiciaire est en aoûtage ; d'où plusieurs cas de mortalité, lésions graves, incendies et autres événements malheureux sont enregistrés chaque jour.

Le gouvernement provincial constate non sans étonnement, les évènements survenus à Lodja sur le dossier concernant KATAKO KOMBE, LODJA et LUBEFU, tous, dans le district du Sankuru, du 24 au 25 Mars 2014. Certains milieux ; certaines personnalités et autres compatriotes se sont exprimés à propos de ces événements. Le gouvernement provincial, par la voix de son chef, a largement éclairé et édifié l'opinion national sur ces malheureux événements le même gouvernement dénonce la légèreté,

l’insuffisance intellectuelle, le fanatisme et le caractère subjectif offensant et injurieux de certains commentateurs de ces drames.

Et toujours à lui de s’interroger sur l’acharnement des membres d’un parti politique, qui s’enivre de la nostalgie du prétendant célèbre parti Etat de triste mémoire, pour se comporter en tant que tel dans cette partie de la province.

Il rappelle aux uns et aux autres que l’Etat ne reculera pas, un dépit de leurs diatribes, devant aucun groupe, aucun parti politique, d’où qu’il vienne, dans la résolution des conflits à Lodja et au Sankuru.

Il se réserve le droit d’user des prérogatives régaliennes dévolues à l’Etat pour mettre hors l’état de nuire, cette bande des malfaiteurs instrumentalisés par des mains obscures qui commencent à s’afficher les unes après les autres.

Le gouvernement provincial réaffirme et exhorte ce qui suit :⁴⁹

1. Les évènements du 25 Mars 2014 à Lodja relève bel et bien d’un conflit communautaire ; orchestré et entretenu par les politiciens de l’intérieur et de l’extérieur de la province ;
2. La procédure judiciaire a été respectée, l’enquête et l’instruction du dossier ont suivi leur cours normal, les prévenus qui sont sous la responsabilité de la justice sont poursuivis par l’Etat congolais, représenté par la province ;
3. Celle-ci ne se laissera pas intimidée par des menaces et de tout autre procédé utilisé présentement pour salir de marque de son gouverneur, par la publication des lettres ouvertes des états-majors des partis politiques et des cabinets des ministres, à partir de KINSHASA ;
4. Elle prend la détermination de mettre hors d’Etat de nuire, tous les tireurs de ficelles, ainsi que leurs bandes criminelles, et à restaurer par tous les moyens légaux, l’autorité de l’Etat bafouée dans cette contrée ;
5. Les donneurs des leçons délictueuses, les ministres, les députés, certains intellectuels de marque, doivent tous cesser de donner des mauvaises leçons aux jeunes. Ils doivent par contre, travailler pour la résolution des conflits.
6. Ils ne doivent pas se verser dans des propos inconsidérés à l’endroit du représentant du chef de l’Etat dans sa province : ce qui dénonce leur délinquance et leur criminalité tant physique que morale.

I.1. Les abus judiciaires face à l’impunité

Le titre 1^{er} de la loi organique n 13 / 011 B du 11 Avril 2003 portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions de l’ordre judiciaire consacré à l’organisation et au fonctionnement de juridiction d’ordre judiciaire.

⁴⁹ Alphonse NGOY KASANDJI , cité par DJAMBA OKOKO Michel, de l’appareil judiciaire et de la recrudescence de la criminalité dans le territoire de Lodja, de 2011 – 2014 , tfc Droit, Unilod 2013 – 2014 P. 48

Il traite le personnel judiciaire, de juridiction et de ministère public.

Le personnel judiciaire comprend les magistrats de l'ordre judiciaire, les agents de la police judiciaire de parquet, les officiers de la police judiciaire et les agents de l'ordre judiciaire des cours et tribunaux et parquets⁵⁰

I.1.1. Etat de la justice en RDC

Le discours de l'interview traduit un véritable souci d'identifier le problème ainsi que les solutions au fonctionnement de la justice, en tant que principe, mais également, en tant qu'institution étatique.

Cependant, l'utilisation du terme est équivoque et en partie révélateur de la prééminence du pénal dans leurs conceptions de la gestion de situation problème ou, tout du loin des situations problèmes ou, tout du moins des situations criminalisables.

Souvent, les interviews emploient le terme de la justice plus tôt que celui de la justice, plutôt que de la justice pénale dans le contexte où sont évoqués les policiers, les parquets, les cachots, les prisons, les acquises, les coupables, les victimes, les pièces à conviction ...

Ainsi, le terme justice est très souvent employé dans le cadre particulier qui est celui de la justice pénale. Cela fait apparaître une cératine ambiguïté dans l'utilisation de terme ou parler de la justice pénale sans la nommer comme telle (le terme justice devenait ainsi son synonyme) tandis que les autres formes des justices sont accompagnées du qualificatif : justice coutumière, justice privée, etc.

En rapport à l'impunité, les interviews considèrent que la population se trouve désarmée face à des criminels de tout ordre qui sont arrêtés et relâchés le lendemain, libre de commettre de nouveaux crimes, ou d'intimider les victimes et les témoins ainsi, les arrestations comme le « i » de la culpabilité lorsqu'ils sont rendus, demeurent sans conséquence puis les décisions ne sont pas exécutées en raisons des interférences politiques. Un des intervenants affirme même que les crimes graves sont enfin récompensés au lieu d'être punis.

Ce pour ça que vous avez vu tous les seigneurs des guerres, tous ceux qui ont commis des crimes graves sont récompensés.

Ils ne sont pas récompensés par le post au sein de l'armée ils ont des postes politiques.

Ceux qui n'ont pas des postes politiques reçoivent les biens matériels ou de l'argent.

De plus, ceux qui détiennent le pouvoir politique et le pouvoir économique se permettent de gérer leurs problèmes par moyens criminels sans être inquiétés par le système de justice.

S'agissant de la corruption, l'interview décrit la justice collective n'étant plus un mécanisme de rétablissement de l'ordre social, mais au contraire pollution.

⁵⁰ Recueil des textes juridiques relatifs au management des institutions judiciaires, titre 1^{er} P .p 40-41

Pour les auxiliaires de la justice, la justice est devenue une affaire qui leur permet de gagner leurs vies non pas au moyen du salaire qu'ils reçoivent, mais de l'argent qu'ils soutirent aux plaignants et aux accusés.

La corruption aurait pris de telles propositions que la notion personne honnête prend une signification particulière. Exemple : les agents honnêtes sont rares, personnellement je ne les ai pas encore rencontrées, parce que partout il doit toujours tromper, peut-être je dirais qu'il n'y en a d'honnête, ça c'est trop.

Ceux qui sont honnêtes ceux qui n'exagèrent pas (Gilbert policier).⁵¹

La corruption et l'impunité sont décrites par les interviewés comme état des problèmes inter dépendants, l'un favorisant l'existence de l'autre, et les deux diminuant la valeur des institutions de justice aux enjeux de la population.

La justice est ainsi perçue comme un luxe couteux comme une institution où l'argent prime et où la question de raison ou tort perd complètement sa signification.⁵²

I.1.2. Des réformes judiciaires face à l'impunité

En RDC, la réforme de la justice s'inscrit dans le cadre stratégique établis par les bailleurs des fonds internationaux ou sortir de la guerre de 1998 à 2003 pour instaurer un « Etat de droit ».

En 2004, un audit du système judiciaire réalisé à l'initiative de la commission européenne a conclu au « naufrage complet de celui-ci»⁵³

Pour donner suite aux recommandations qui en ont découlé, le gouvernement de Joseph KABILA, élu en 2006, a adopté une nouvelle constitution et élaboré un ambitieux programme de réformes de l'administration judiciaire.

Un volet central parmi d'autres de cette forme est le remplacement des tribunaux coutumiers par des tribunaux de paix.

S'ils reconnaissent les atouts de la justice, coutumière (rapide, proche des justiciables), ils insistaient également sur les inconvénients (rétrograde, indélébile) et préconisaient de renforcer les contrôles de l'Etat sur les activités, de poursuivre la vulgarisation du droit écrit et surtout de mettre en œuvre le plan d'installation des tribunaux de paix dans chaque territoire. Ce plan est prévu par la loi depuis 1968, mais sa réalisation est loin d'être achevée.

⁵¹ Interview accordé avec monsieur Gilbert KATEHE, policier de l'état-major de Lodja

⁵² TSHINYAMBA KADIMA, cité par WANGI OLAMI, problématique des réformes judiciaires face à l'impunité, cas du parquet près le TGI de Lusambu en foraine à Lodja de 2018 – 2022, tfc Droit, Unilod 2021 – 2022 p. 21. Inédit

⁵³ Emile GALLEZ, cité par WANGI OLAMBI, op cit p. 24

I.1.3. La justice et attitude la population face à l'impunité

La population aurait ainsi, aux divers interviewés, une vision très négative de justice :

Quand on parle du palais de la justice dans la cité, ils appellent ça un palais de l'injustice. Il n'existe plus des confiances dans la justice et il y a également une rupture avec l'Etat puisque l'administration en général n'est plus perçue comme étant au service de la population.

Allez en justice, ne garantit pas être protégé mais peut au contraire engendrer des problèmes.

Frayant ou la population est victimaire pour ces raisons,

La population ne fait appel à la justice qui en dernier ressort et préfère recouvrir à des règlements extra étatiques, extra judiciaires.

I.1.4. La responsabilité de magistrat

Une question intrinsèquement problématique. Ce constant est partagé par tous les auteurs, qu'ils abordent cette question par prime du droit public au droit privé.

Ce constant est partagé, de même, par les professionnels de droit et, comme on peut le deviner surtout par nos magistrats (avocats, huissiers de la justice).

Elle est (intrinsèquement problématique) car, les difficultés déroulantes de la responsabilité des magistrats ne résultent pas d'un phénomène nouveau, récent ou une tendance, mais d'une véritable question de fond qui est indissociable de la fonction de juger un peu comme le serait l'ombre d'un corps.

I.1.5. La responsabilité de l'Etat

L'Etat est tenu de réparer les dommages causés par les fonctionnaires défectueux du service public de la justice.

Sauf disposition particulière, cette responsabilité n'est égarée que par une faute lourde ou par un déni de justice.

L'Etat est une personne morale de droit public. La personnalité morale de droit public ne peut engager une responsabilité pénale car, la personne morale de droit public sa responsabilité est limitée.

II. Les causes liées à la recrudescence des crimes et pistes des solutions

La coexistence de droit de l'homme en RDC (Dualisme juridique)

La RDC elle-même connaît, depuis la colonisation le dualisme juridique, c'est à dire, la coexistence d'un droit écrit et coutumier.⁵⁴

⁵⁴ BALANDE MIKUIN, cité par DJAMBA OKOKO, op cit P. 40

Le droit écrit, du reste du moderne, fait son empire principalement dans le centre urbain. Par contre, le droit traditionnel reste encore vivace dans les milieux.

Pour beaucoup de ruraux, le droit moderne apparaît comme un corps étranger greffé artificiellement sur le monde rural.⁵⁵

On note cependant que, même dans les centres urbains, le droit moderne (écrit) n'est accessible qu'à la classe instruite. La population citadine, dans sa majorité, ne s'y retrouve pas⁵⁶, car chez eux, le basquet coutumier continue toujours à flamber. Cette triste réalité s'observe à Lodja où l'ignorance du droit écrit officiel d'inspiration étrangère ne fait que renforcer le droit coutumier.

Il se pose donc un problème de la vulgarisation du premier, si l'on veut réellement (approcher), aider toutes les couches à y accéder. En fin, un cercle vicieux risque de se former : En voulant résoudre ce problème, on en créera d'autres. En conséquence, il faut révéler le niveau de la population.

a. L'analphabétisme de la population

On ne peut que s'étonner des statistiques officielles qui ont révélées qu'en 1984, la RDC, zaïre à l'époque, comptait au moins 42% d'alphabètes, c'est à dire des citoyens qui n'ont pas terminés les études primaires.

Aujourd'hui, avec la pauvreté qui frappe la quasi-totalité des citoyens et citoyennes de la classe laborieuse et même des fonctionnaires dont la fourchette salariale est comprise rentrent 21000 FC, 32000FC et 70000FC pour les fonctionnaires statutaires, ces chiffres doivent être exponentiellement augmentés.⁵⁷

Selon les statistiques, les écoles primaires et secondaires recueillent 135 écoles primaires seulement, organisées sur une même superficie, c'est à dire en moyenne, elle couvre une école primaire, alors qu'une superficie, selon les calculs, couvre une école secondaire.

On peut imaginer que les faits préjudiciables peuvent être réduits, si les hommes maîtrisent l'article 258 du code civil congolais livre III. Et les conséquences de cette exigence. On peut déduire que la règle n'est pas suffisamment accessible lorsqu'elle est lacunaire ou trop vague, mettent ainsi les citoyens dans l'impossibilité de bien comprendre les textes.

Nous avons stigmatisé précédemment que l'ensemble de la population de la RDC est rurale. Celle de Lodja l'est davantage, en raison des particularités diverses qu'elle présente, notamment son enclavement, la présence du personnel non qualifié recruté depuis l'Etat Belge et la première République, sans recyclage ou perfectionnement, etc.

⁵⁵ Idem

⁵⁶ Idem

⁵⁷ Article 258 du code civil congolais livre III

Il se dégage de cette critique que si les OPJ ignorent la procédure pénale et civile. Ces derniers ignorent même les infractions dont ils ont la charge de rechercher.

Il convient de signaler que le montant perçu trimestriellement en RDC ne permet pas de couvrir les besoins réels de cette population, sans oublier les salaires insuffisants des fonctionnaires de l'Etat, hormis les ministres, les députés, les gouverneurs et les sénateurs.

En effet, il faut déplorer l'exode rural de quelques cadres (rescapés) de cette paupérisation de l'Etat qui devra prendre des mesures concrètes d'encadrement de ces cadres.

b. Accessibilité limitée aux informations juridiques

Pour que les populations du Sankuru en général et celles de Lodja en, particulier puissent conformer leurs comportements aux textes légaux et réglementaires, ces derniers (textes) doivent être interprétés en leur langue (en otetela).

A propos de cette diffusion, non seulement que la promulgation dans le journal officiel suffit, mais aussi une vulgarisation des textes en langue locale est plus efficace que d'autres.

Si l'Etat n'attire pas son attention sur cet espace et, en fait, il n'attire pas son attention sur cet espace, et en fait, il ne réajuste pas ses tires il est alors fort aisément de comprendre que cette faiblesse d'alphanumerisation peut bien être à la base des difficultés de cette réceptivité du droit moderne (qui a d'ailleurs son jargon) par la majorité de la population de cette contrée.

Par ailleurs, il semble difficile d'affirmer que ceux qui ne savent ni lire, ni écrire puissent accéder facilement aux informations juridiques par rapport aux intellectuels.

Le problème d'alphanumerisation vient de s'aggraver par le fait que, dans certaines écoles que nous venons d'analyser, nombreuses sont (des éléphants blancs). Elles n'ont rien d'école, si ce n'est que les numéros matricules et quelques bâtiments en état de délabrement total.

Il n'y a que des enseignants soit mécanisés mais non payés du fait que leurs noms sont inscrits sur le listing de travail, soit que leurs dossiers ne sont pas reçus à cause d'embrigadement érigé par le SECOPE lui-même.

Cependant, il faut reconnaître qu'il y a une certaine volonté de corriger ces aspects internes nocifs des écoles par l'octroi aux chefs d'établissements scolaire, des fruits dits « frais de fonctionnement » à raison de 45 FC par école. La mission de rechercher la population en étude l'est davantage.

En RDC, comme dans d'autres pays du tiers monde on remarque que plus de 70 % de la population vivent en milieux ruraux.

A Lodja, la population dépasse de loin cette proportion grâce aux immigrants. En conséquence, toutes les initiatives soucieuses de protéger les droits et libertés publiques doivent s'étendre dans les villages.

c. Problème de handicap de la langue

En dépit de quatre langues nationales que compte la RDC, tel qu'en dispose l'article 1^{er} alinéa 8 de la constitution du 18 février 2006 : « les langues nationales sont : le lingala, le Kikongo, le Swahili et Tshiluba » ; aucune d'entre elles n'est employée comme langue de l'administration.

Depuis son accession à l'indépendance, la RDC avait choisi le français comme langue officielle. Tous les textes légaux sont dès lors consignés en Français, langue non maîtrisée par la majorité de la dite population. C'est ce que soulève d'ailleurs le grand problème de savoir comment faire descendre le droit jusqu'aux couches sociales les plus reculées.

Ce qui, en plus, constate l'article 62 de la constitution sous évoquée : « nul n'est censé ignorer la loi, toute personne est tenue de respecter la constitution et se conformer aux lois de la RDC ».

La question que l'on peut se poser est de savoir comment respecter ce qu'on ne sait pas, et comment donc, se conformer aux lois que l'on n'a jamais connue ?

Il a été admis que 54 ans après, aucun effort n'a été déployé dans le sens de la traduction des textes officiels en langue nationale, comme cela se fait dans d'autres pays.

On soulignera en effet que la marginalisation de la population rurale constitue un frein réel sur lequel l'attention des gouvernants et des structures de défense des droits de l'homme dans le territoire, l'attention de pouvoir public doit être attirée.

De ce qui précède, il faut relever les facteurs qui, une fois pris en compte, peuvent positivement influencer la pratique des droits de l'homme.

d. Causes politiques

Il est important de connaître les différentes causes qui favorisent la criminalité ou la délinquance dans le territoire de Lodja, mais ce dernier est la plus pratique et la base même de la criminalité.

Ici nous pouvons parler des Etas majors des partis politiques et leurs militants et militantes, qui tous prennent des idéologies de leurs dirigeants et dirigeantes, qui interviennent vite à la justice pour leurs intérêts. La politique tente d'imposer tous les domaines privés comme publics, pour les soumettre à sa logique.

Il suffit d'être dans un parti politique influent pour soumettre sous ses bottes la justice de notre pays.

Nous avons parlé de la cause politique comme celle qui héberge la criminalité et affaiblit la justice pénale.

Nous pouvons nous servir d'un cas parmi tant d'autres, après les enquêtes menées par le gouvernement provincial du Kasaï Oriental aux évènements du 05 mars 2014 ; plus de cinq points ont été soulevés, mais deux seulement ont été pris en compte, à savoir :

- Les conflits communautaires orchestrés et entretenus par les politiciens ;
- L'impuissance de la justice dans les coins du pays.⁵⁸

e. L'échec indiscutable de la prison dans le territoire de Lodja

D'après l'histoire juridique, il est important de signaler que chaque pays, dans chaque territoire, district ou province l'Etat organise un lieu carcéral pour une mission spéciale : celle de rééduquer, resocialiser les criminels, autrement appelés « délinquants », à les rendre utiles dans la société.

Ici nous parlons de la peine de servitude pénale pouvant d'autant plus, faire la resocialisation des antis sociaux, des inciviques.

Son objectif n'est pas celui de tuer, mais de resocialiser les hommes qui veulent se livrer dans la délinquance et les amener à la vie sociale.⁵⁹

Le droit pénal à cette période a perdu sa connotation car, ressemble à la religion ou à la morale qui cherchent toujours que la conscience individuelle de tous et chacun.

Signalons que, par rapport à son état, la prison centrale de Lodja ne garde que des volontaires, des innocents ou des délinquants primaires qui ne sont militants d'aucun parti politique.

III. Piste des solutions

1. Culture de revendication

Certaines cultures doivent être permanentes. Une personne lésée dans son intégrité physique ou dans son intégrité économique, morale, a droit de réclamer, de demander son intérêt auprès de l'auteur des actes conformément à la loi.⁶⁰

Cependant, ne connaissant pas la loi et les méandres de la justice, les victimes croisent les bras souvent en s'en remettant à l'absolu, aux formules métaphysiques, alors que la volonté générale, pour reprendre l'expression de JJ Rousseau, est là pour protéger les citoyens qui ont formé l'Etat par le contrat social.

La personne ne pouvant plus se venger elle-même, une autre personne qui a le pouvoir d'agir le peut à sa place. Nous signalons que porter plainte, dans le cas d'espèce

⁵⁸ Alphonse NGOY KASANDJI, cité par DJAMBA OKOKO Op cit. P. 45

⁵⁹ NYABIRUNGU MWENE SONGA cité par DJAMBA OKOKO Op cit P. 45

⁶⁰ Articles 258 et 259 du code civil congolais livre III

demeure l'une des stratégies à laquelle peuvent recourir les victimes de ces infractions violées, en vue de la sensibilisation de ceux qui semblent négliger leur droit ou voient leur droit être bafoué sans réagir. Les revendications dont il est question peuvent se rendre de différentes formes à savoir:

- L'action en justice, en saisissant les cours et tribunaux par les parquets ou par la citation directe, dans le cas où la loi le permettrait ;
- La marche de protection signalée ci-haut, mais organisée sur base de la voie publique, laquelle est soumise au régime de la déclaration préalable à l'autorité politico administrative compétente, par une lettre où le requérant indique le routing emprunté ;

Ainsi, pensons-nous que ceux qui exercent les pouvoirs publics doivent s'habituer à ce que leurs actions judiciaires et leurs idées soient librement critiquées.

2. La nécessité d'un Etat de droit

On pourrait affirmer qu'un Etat de droit c'est un Etat dans lequel nul n'est au-dessus de la loi ; c'est à dire, gouvernant et gouverné, tous sont en dessus de la loi. Il semblerait à celui qui réalise dans une société où le pouvoir judiciaire est effectivement indépendant et impartial.⁶¹

Si non neutre, sans coloration politique, sociale, ethnique, tribale ou religieuse des animateurs.

Nous profitons de l'occasion pour demander au pouvoir législatif de se retirer de la scène judiciaire par ce que les congolais veulent faire de ce grand pays, un Etat de droit tel que le prévoient les textes et les réalités d'autres choses.⁶²

La formation d'un Etat de droit pose des problèmes et soulève au moment des interrogations, à savoir : l'Etat de droit est une vision de la société inséparable ?

- De l'idée de démocratie (comme modèle de société soumise à la loi respectueuse) et de la liberté publique, comme modèle de bonne gouvernance ;
- De l'idée de responsabilité de citoyens dont le comportement dans la vie et des actes quotidiens ont une incidence décisive sur le respect des droits de l'homme et réalisation d'un régime de droit ;
- D'ores et déjà, nous estimons à la suite de professeur KALINDYE, que pour construire un Etat de droit, il convient d'acquérir une nouvelle intelligence sociale et un esprit de défense qui disposerait les membres de la société incontournable jusqu'à preuve du contraire.

⁶¹ BALANDA, cité par DJAMBA OKOKO Op cit P. 50

⁶² Article 149 al 1^{er} de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi n 11/ 01 / 2011 portant révision des certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo

Cette nouvelle intelligence sociale donne au citoyen une certaine combativité nouvelle dans la lutte contre le sous-développement, lequel développement est utilitaire à la négation des droits humains.

Cependant, on ne pourra pas perdre de vue que cette combative dépend en grande partie de la participation de chacun des membres pour la construction d'un Etat de droit.

A ce titre, il est impérieux d'enseigner aux congolais en général et aux « lodjaciens » en particulier qu'il faut veiller et que son territoire est vulnérable par rapport à ses voisins.

De plus, le peuple de ce territoire devrait se lancer comme le font ses voisins, de façon convenable, à la culture d'esprit de défense de ses citoyens et au lieu de rester au stade primaire stade instinctif.

Il faut éviter la conservation des principes qui réveillent quelques frustrations causées à la suite de certains malheureux évènements à l'instar de « EKONDA ET ESWE », etc.

Il faut donc aider cette population à s'unir et à prendre en charge la défense de ses intérêts et droits, car l'individu est le meilleur défenseur de ses intérêts dit.

C'est la bonne raison que la justice et la police véritablement républicaines s'avéreraient indéniables et incontournables.

C'est l'une des voies indiquées pour sortir ce peuple de son gouffre. Ceci revient à dire que les militaires et les policiers doivent tourner le dos aux idéologies des politiciens, car ceux-ci ne cherchent que leurs intérêts personnels. Ils sont chargés de la sécurité de la population et ses biens, de la sécurité de l'Etat congolais doit tenir compte des conditions des vies des policiers, ses militaires, des inspecteurs judiciaires, des magistrats, des procureurs de la République et tout autre fonctionnaire de l'Etat, pour renforcer la lutte contre la corruption et l'impunité en RDC.

L'Etat doit donc créer des conditions de possibilité, des espaces et des capacités d'exercices de droit à travers les différents services ou programmes fondés sur la solidarité et la justice.

Par ailleurs, pour cette justice soit indépendante ou citoyenne, il faudrait que l'indépendance de la magistrature ostensiblement longtemps clamée soit effective.

3. L'indépendance de la magistrature

La magistrature, on le sait, a comme mission de requérir l'application de la loi (magistrat debout), de dire le droit (magistrat assis). Elle a une garantie ou un respect de droit de l'homme.

Cependant, on notera que cette indépendance implique l'intention d'exercer sur eux toutes formes de pression ou influence de menace, injonction ou intervention directe ou indirecte, pour quelque raison que ce soit, pendant l'instruction.

Les articles 149, 150, 151 de la constitution du 18 février 2006 ne dispose que le pouvoir législatif et exécutif, on lira bien à l'article 150, alinéa 2, que les juges ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi.

A la fin de cette indépendance, la magistrature ne va avoir de sens que là où les citoyens connaissent leurs droits ; d'où les citoyens doivent avoir la pédagogie pour atteindre cet objectif.

4. Nécessité d'une pédagogie des droits de l'homme par l'Etat

Pratiquer une bonne pédagogie de droit de l'homme constitue un des principaux devoirs de l'Etat congolais.

C'est à travers une bonne et saine éducation des droits humains et de son enseignement à tous les niveaux que peuvent être assurés les droits et libertés fondamentaux, car l'éducation et l'enseignement en constituent des moyens efficaces.

Sur ce, plutôt que les diaboliser les expériences congolaises traditionnelles, celles de ATETELA, celles allant jusqu'à constater les pratiques intolérables, il faudrait mieux embrasser les expériences et contributions historiques de tous les peuples.

En outre, il faut prendre l'individu conscient de droit et l'enseigner le respect des droits d'autrui tel que le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme et des citoyens de 1789, de veiller constamment à faire prendre conscience des liens étroits existant entre les droits et libertés, le développement et la paix de l'homme.⁶³

Comme on peut les réclamer, l'humanité en général et territoire de Lodja en particulier, ne souffrent pas tellement de l'insuffisance des textes légaux relatifs.

Le vrai problème se pose ailleurs, même si l'on peut relever par ci, par là les faiblesses de la législation, notamment l'article 225 du code de procédure pénale qui stipule que « l'état de frais est dressé par le greffier ».

S'il y a partie civile, cet état indique les frais à retenir sur ce qui est à percevoir directement condamné ; et l'article 154 du code de procédure civile tiré de l'ordonnance loi N 79 /016 de juin 1979, article 1^{er} qui dispose : « alors conformément à l'article 1^{er}, le demandeur forme les éléments nécessaires à la rééducation de l'assignation, le consigne entre les mains du greffier, la somme que celui-ci estime nécessaire pour le paiement des frais et qui ne peut être inférieur à 1.000f du premier degré ni 2.000 fc au second degré.⁶⁴

En effet, il y a plutôt ce que TSHAKALA MUNIKE appelle « hypocrisie de faiseurs de dits textes », lesquels couvrent bien sur les trois générations, mais dont un écart considérable sépare les principes de la pratique.

⁶³ Idem

⁶⁴ MVINKI BABUTANA, le rôle des ONG dans la protection des droits de l'homme, p. 261

Ce qu'il faut s'efforcer de faire, c'est effacer cette hypocrisie en faisant cultiver l'humanisme chez les animateurs des institutions judiciaires, policières et chargés de primer les contrevenants de loi.

Renforcer les ONG de droits de l'homme, les doter les moyens pour une bonne protection des citoyens, les inviter à s'écartier de la scène ethnique, tribale, politique, sociale et intellectuelle.

Bref, considérer l'homme sans tenir compte de son appartenance, de son origine.

5. La création de véritables organismes de protection des droits humains

Le combat pour les droits humains doit être permanent et donc d'actualité à Lodja, afin d'éviter la criminalité qui a élu domicile dans le chef de certaines associations, certaines autorités coutumières, sans oublier les autorités considérablement élues de ce coin.

Celles-ci mettent leurs moyens pour draguer les jeunes dans certains secteurs du territoire de Lodja ; notamment KONDOTSHUMBE, NAMBELO, LOTSHIMBA etc.

Pour ce faire, l'implication des ONG dans cette lutte consiste à faire pression sur l'Etat que les droits soient respectés sans former les libertés publiques à travers ma constitution de la loi pénale en RDC.

Protéger les nationaux et les étrangers, c'est un combat qui doit être mené sans relâche.

Il n'appartient pas aux ONG de protéger les droits et libertés des nationaux et étrangers, mais c'est un pouvoir de l'Etat lui qui a le monopole de la contrainte physique. Le monopole par lequel il peut prendre des mesures au moyen de l'appareil judiciaire pour exprimer la délinquance.⁶⁵

Bref, les ONG devraient, sans interruption jouer leur rôle de gendarme dans ce territoire de Lodja.

Toutefois, les ONG devront cesser de fonctionner comme propriété privée de leurs fondateurs sans laisser la société civile de Lodja qui prend un sens politique, éthique, sectoriel, elle veut la propriété privée d'un individu à Lodja.

On observe que les chefs de ces ONG imposent toujours leurs disciplines et ne donnent pas aux associations l'occasion de s'exprimer librement par rapport à la morale des ONG.

On observe aussi que le choix du personnel ne repose pas sur les critères objectifs d'efficacité ou de rendement.

Dans certaines ONG, certains organes existent soit de nom, soit qu'il existe pour entériner seulement les décisions de leurs présidents.

⁶⁵ Article 144 du code pénal congolais tiré de l'article 1^{er} de l'ordonnance N 79 / 016 du 08 juillet 1979

Sur ce plan de financement, on peut relever une forte dépendance des ONG vis-à-vis de leurs partenaires occidentaux.

En conséquence, rien d'anomalie constatée dans le chef des associations et leurs présidents.

Conclusion

Nous voici arriver au terme de notre réflexion qui a portée sur : « De l'impunité judiciaire comme cause de la recrudescence des crimes en droit positif congolais ».

La préoccupation fondamentale à cette étude était de savoir comment les différentes juridictions n'arrivent plus à rendre à la population la bonne justice dans notre pays.

Le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment de la magistrature, se trouve violé à toute minute par les autres pouvoirs, avec la politique comme arme de guerre rendant ainsi l'appareil judiciaire, fragile, inefficace.

Les décisions judiciaires restent lettre morte, favorisant la criminalité ou la délinquance.

Le principe : « nul n'est censé ignorer la loi », consacré par la constitution du 18 février 2006, tel que modifiée en ce jour, n'a aucun effet contraignant, mais en réalité, la loi reste encore ignorée par beaucoup de congolais, car les précautions liées à la vulgarisation de celle-ci ne sont pas prises en compte.

Le handicap de la langue aussi à la base de la haute criminalité qui existe dans notre pays.

Il peut encore souligner que les magistrats toutes tendances confondues doivent aider au renforcement d'un Etat de droit, lutter contre la corruption et vivre dans l'indépendance vis-à-vis des injonctions politiques ou hiérarchiques. Comme on le sait bien, la réforme judiciaire c'est l'assurance de la mise en œuvre d'un Etat de droit contre les fléaux d'impunité de toute autre qui serait à la base de la défaillance des acteurs de la justice face aux injonctions qu'ils vont recevoir pour ne pas faire régner la paix sociale.

Bibliographie

I. Documents officiels

1. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée par la loi N° 11 / 01 / 2011 portant révision des certains articles de la constitution de la RDC ;
2. Décret du 30 janvier 1940, tel que modifié et complété en ce jour portant code pénal congolais JORDC, 45^e année numéro spéciale Kinshasa 30 novembre 2004 ;
3. Décret du 06 aout 1958 portant code de procédure pénale ;
4. Code civil congolais livre III.

II. Ouvrages

1. NYABIRUNGU MWENE SONGA, *traité de droit pénal général congolais*, 2^e Edition, EUA. P. 541 ;
2. MVIKI BABUTANA, *le rôle des ONG dans la protection de droits de l'homme*, P. 261 ;
3. Alphonse NGOY KASANDI, *déclaration du gouvernement provincial sur les évènements* du 25 au 27 mars 2014 à LODJA ;
4. BALANDE MIKUIN, *la problématique de droits de l'homme en RDC*, page 34.

III. TFC et mémoires de licence

1. WANGI OLAMI, problématique de réforme judiciaire face à l'impunité en RDC, cas du parquet près le TGI de LUSAMBU en foraine à LODJA de 2018 à 2022, TFC UNILOD, 2021 2022 ;
2. DJAMBA OKOKO Michel, de l'appareil judiciaire et de la recrudescence de la criminalité dans le territoire de Lodja, de 2011 à 2014, TFC UNILOD, G 3 Droit 2013 2014 ;
3. OHEKE LOKOSAKOY, de l'indépendance du ministère public dans la répression des infractions face aux interférences politiques, TFC UNILOD, G 3 Droit 2019 - 2020.

IV. Webographie

1. WWW. Droit congolais infos / cas = réforme judiciaire, consulté le 10 octobre 2023

III

SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Le paradoxe du système tontinier dans la vie économique des ménages de la cité de
Lodja de 2018 à 2021
Par
Augustin Okitangando Okitafumba et Jean-Didier Nguwa Yombola
Tous Assistants à l'Université de Lodja

Introduction

Les multiples difficultés rencontrées par la population congolaise en général, et de la cité de Lodja en particulier, suite au changement d'orientation du programme de développement politique, économique et social de l'Etat, ont donné naissance aux diverses pratiques entrepreneuriales.

Ainsi, les associations rotatives d'épargne et de crédit (tontines) ont connu un gain d'intérêt dans le pays, pourquoi pas dans la cité de Lodja où les institutions bancaires du type occidental ont montré leur limite. Une tontine se définit comme un fond d'épargne rotative où les bénéficiaires se partagent tour à tour le montant de cotisations. Le fort intérêt pour ces tontines dans la cité en étude témoigne la nécessité de cette forme de financement informel adapté à leur contexte socio-culturel. La pratique tontinière a toujours existé à la cité de Lodja, mais fort est de constater l'intérêt de cette pratique au sein de la population lodjacienne aujourd'hui a fortement augmenté.

Il existe les tontines des quartiers, de marchés et celles des entreprises ou services publics. Aussi, on la classe en deux groupes c'est-à-dire les tontines mutualistes traditionnelles se font dans les milieux ruraux et celles du milieu urbain qui sont plus élaborées en mobilisant des ressources importantes. Ces diverses tontines ont réussi la fonction entre la logique capitaliste et la solidarité.

Notons qu'au Sankuru en général et à Lodja en particulier, l'économie informelle fait vivre plusieurs familles comparativement à l'économie formelle. A tel point que, quand on arrive dans plusieurs agglomérations de la province du Sankuru, d'une manière générale et celle de Lodja en particulier, on a l'impression que le formel est devenu l'informel et inversement. En effet, l'économie publique est paralysée laissant à l'imagination populaire d'un champ d'action élargi, c'est donc grâce à l'imagination populaire que naissent des organisations comme : les organismes non-gouvernementaux (ONG/D), les mutuelles d'entre-aide et diverses associations civiques. Chacune de ces créations sociales prend la relève d'une institution étatique en panne.

Les cas le plus éloquent de la déroute du secteur public est celui du système de crédit bancaire quasi inexistant et dont les tontines ont pris la relève. Enfin, les tontines semblent jouer un rôle de premier plan à Lodja dans le domaine économique et socio-culturel.

Le regain de l'intérêt de cette socio-économique, s'expliquerait par les retards de paiements des salaires dont les retards peuvent atteindre 1 ou 2 mois ainsi que le nombre élevé de nouvelles unités non mécanisées ni payées. Sur le plan sociologique, c'est la

revanche de « la solidarité mécanique sur la solidarité organique »⁶⁶ qui n'est autre chose que le recul de l'Etat providence.

Au regard de tout ce qu'on vient d'élucider, on peut se demander aujourd'hui si le système tontinier répond aux préoccupations sociologiques de la population de Lodja ?

De cette question principale engendre deux autres interrogations spécifiques qui font d'ailleurs l'objet de notre profonde analyse :

- Qu'est-ce que la tontine ?
- La tontine a-t-elle un impact sur l'économie des ménages à Lodja ?

Pour apporter les approches solutions à ces différentes questions de notre recherche, nous nous sommes fixés les objectifs auxquels s'appliquent les hypothèses bien définies. De cela, nous pouvons dire que le système tontinier répondrait tant soit peu aux préoccupations des ménages de Lodja.

Notre problématique nous pousse à formuler les hypothèses ci-après :

- La tontine serait entendue comme une réunion des personnes dont chacune convient de jouir viagèrement de l'intérêt de son capital et de l'abandonné en suite aux survivants qui ses partageront les rentes ou une association de financement d'un projet commun ;
- La tontine aurait un impact significatif dans l'économie des ménages de Lodja.

A l'instar de tout travail de recherche, la présente étude repose sur un certain nombre d'objectifs qui sont de nature à faciliter la réflexion. Ainsi, notre étude part d'un objectif général du genre découle cinq autres objectifs spécifiques.

L'objectif général de cette recherche, s'intéresse autour de la décortication des problèmes que présentent les tontines dans la vie économique des ménages de Lodja.

Les objectifs spécifiques que visent cette étude se formulent comme suit :

- De comprendre la significativité de la tontine ;
- Décrire les avantages et les désavantages des tontines dans la vie économique des ménages de Lodja ;
- Pointer du doigt les dangers qui pourront menacer lesdites opérations ;
- Définir les règles à suivre pour la bonne marche des opérations tontinières ;
- Découvrir l'impact du système tontinier dans la vie économique des ménages de Lodja.

Au besoin de notre recherche, nous avons fait recours aux méthodes descriptive, quantitative et statico-analytique. Accompagnées des techniques documentaire, statistique et d'interview directe.

Pour des raisons et des facilités pédagogiques, nous avons subdivisé notre recherche en trois points hormis l'introduction et la conclusion. Les généralités sur les concepts de

⁶⁶ B. Durkheim, Règles de la méthode sociologique, Paris, 1901

base (I), suivi de la présentation du milieu de notre étude (II), pour chuter avec une analyse du système tontinier sur la vie économique des ménages de Lodja (III).

I. Les généralités sur les concepts de base

Dans ce premier point de notre recherche, nous allons focaliser notre attention sur l'analyse théorique des quelques concepts de base ayant un rapport direct avec notre étude. Il s'agit de : **enjeu, paradoxe, système, structure, circuit économique, tontine**.

I.1. Enjeu

Par enjeu, nous entendons « quelque chose que l'on risqué dans une compétition, une activité économique à une situation vis-à-vis d'un aléa »⁶⁷.

I.2. Paradoxe

Un paradoxe est une proposition contraire à l'opinion commune ou à la vraisemblance. De même, un paradoxe est une proposition qui contient ou implique une contradiction qui va à l'encontre de l'opinion commune⁶⁸.

I.3. Système

D'une manière générale, un système est un ensemble d'éléments, de concepts reliés, organisés en une structure.

D'une manière mathématique, un système est un ensemble de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchainés, ensemble de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, un dogme, etc⁶⁹.

I.4. Structure

Une structure est une disposition des parties d'un tout constituant une sorte d'architecture, de construction ou est un ensemble formel des relation, idées centrales du paradigme épistémologique structuraliste⁷⁰.

I.5. Circuit économique

Un circuit économique est une représentation schématique de l'activité économique d'un pays sous forme de flux des richesses entre les différents économiques⁷¹.

I.6. Tontine

La tontine est une opération financière fondée sur la durée d'une vie humaine. La tontine est aussi définie comme une réunion des personnes dont chacune convient de jouir

⁶⁷ S N, Dictionnaire économique, Hachette, Paris 2006, p. 234.

⁶⁸ www.wiktionaire, consulté à Lodja, le 25 avril 2024.

⁶⁹ J. Omatete, Notes de cours d'analyse de structure et système économique, L2 Ecopub, FASEG, Unilod, 2020-2021.

⁷⁰ J. Alonge w'Alonge, *Notes de cours d'économie politique II*, G2 FASEG, Unilod, 2021-2022, p. 5.

⁷¹ Idem

viagèrement de l'intérêt de son capital et l'abandonné ensuite aux survivants qui se partageront les rentes⁷².

De même, la tontine est une association collective d'épargne qui réunit des épargnants pour investir en commun dans un actif financier ou dans un bien dont la propriété revient à une partie seulement des souscripteurs⁷³.

Serge Braudo et Alexis Baumann⁷⁴ définissent la tontine comme « clause d'accroissement » ou « pacte tontinier » est une convention intervenant entre plusieurs personnes mettant des biens ou des capitaux en commun avec cette particularité que les sommes versées, leurs produits ou les biens meubles ou immeubles qui auront été achetés à l'aide du capital ainsi constitué appartiennent au dernier survivant.

I.6.1. Une trace historique de tontine

Les écrits scientifiques ont montré que la tontine était présente dans les sociétés africaines précoloniales. Selon Adébayon (1994) l'apparition de la monnaie a favorisé la disparition de ce système réciprocité basé sur la circulation de la main-d'œuvre des produits agricoles ou artisanaux et bijoux⁷⁵.

Lelart (1995) cité par KANE (2000) soutient aussi que la tontine à exister avant l'usage de la monnaie, il écrit que la tontine a d'ailleurs préexisté à l'usage de la monnaie. Elle permettait autrefois de constituer une communauté de travail pour rentabiliser les travaux agricoles et pour réparer le toit d'une maison quand la tempête s'était abattue sur le village (p. 93). Les autres tels que Henry et Coll. (1991) et Mayoukou (1994) parlent du fonctionnement de mécanismes de solidarité communautaire comme étant les ancêtres des tontines monétaires actuelles. Cependant, des études menées par certains historiens mettent l'accent sur l'existence de monnaie dans la société africaine précoloniale c'est le cas d'Adebayon (1994) qui soutient que les tontines monétaires étaient pressenties dans plusieurs sociétés africaines avant l'introduction de la monnaie occidentale. Il donne l'exemple du système monétaire yoruba basé sur l'utilisation des cauris qui sont des coquillages appartenant à la catégorie des porcelaines.

Ces échanges monétaires ont occasionné des changements dans l'organisation de la société yoruba dont les rapports de réciprocité resteraient liés à la classe sociale. Dans cette société, les tontines offraient une nouvelle alternative d'échange basé sur l'égalité et le respect de chacun et non sur la hiérarchie sociale dès la naissance.

I.6.2. Les tontines à travers le monde

⁷² Ce texte est extrait du wiktionnaire et est disponible sous licence CC BY-SA 3.0.

⁷³ <https://fr.wikipedia.org>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 12 heures 30.

⁷⁴ Serge Braudo et Alexis Baumann, Dictionnaire juridique, 2024. Tiré du site <https://www.dictionnaire>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 13 heures.

⁷⁵ A.G. Adebayo, *Money, credit and Banking in precolonial Africa: The Yoruba experience*, Anthropos 89, 1994, pp. 379-400.

Les écrits scientifiques ont montré que les tontines existent sur plusieurs continents. Si l'on se réfère au continent asiatique, l'origine de tontine remonte au 10^e siècle et généralement elles ont été réglementées.

Par exemple au Japon, le Mujin business Act de 1915 régissait le fonctionnement des tontines. L'objectif de cette loi était de contrôler et de moderniser l'économie informelle afin de protéger les petites et moyennes entreprises de la faillite et de promouvoir leurs développements ainsi que les activités génératrices de revenu nées de la participation aux tontines.

I.6.3. Histoire de l'émergence des tontines en RD Congo

En RD Congo, le mouvement tontinier ne date d'aujourd'hui par ce que dans la tradition ancestrale, il existait des pratiques similaires aux tontines que de Saint Moulin (1990) appelle la forme primitive de la coopérative d'épargne et de la tontine.

Dans l'histoire de la RD Congo (l'ex Zaïre), notons qu'un tournant décisif a eu lieu en juin 1960 avec l'accession du pays à l'indépendance. C'est à partir de cette date, qu'un grand nombre d'associations traditionnelles longtemps prohibées par les pouvoirs colonisateurs (1885-1960), ont surgi avec force pour apporter du soutien politique, moral et /ou financier de leur membre afin que ce dernier postule à un poste laissé vacant à la suite du départ précité des administrateurs coloniaux.

Mais ces associations d'appui n'ont pas eu une longue vie avant que l'ancien président Mobutu (1965-1997) les interdisent totalement en 1967, sous prétexte qu'elles avaient une allure tribale et par conséquent qu'elles devenaient coup sûr un danger public.

A cette époque, on le considérait comme des associations antirévolutionnaires. Pour les remplacer, il avait créé à la place un parti politique unique au sein duquel, il y avait des cellules, des sections et des secteurs d'entre aide qui fonctionnaient presque comme les Kolkhozes soviétiques.

Enfin, tout le monde était obligatoirement membre de jury c'est-à-dire de droit, dès la naissance. Mais comme tout système dictatorial, il n'a pas tenu debout longtemps par ce que déjà au début des années quatre-vingt, il y a eu comme un repli général du système politique, un effondrement de l'économie et une déréglementation du circuit bancaire et financier officiel au Zaïre.

I.6.4. Typologie et fonctionnement des tontines

Outre tous les principes directeurs évoqués précédemment, il est important de noter qu'il existe quelques différences dans le fonctionnement pratique entre les tontines à but lucratif et celles non à but lucratif.

Ces différences résident fondamentalement dans le fait que dans la première catégorie, on a des tontines qui sont des initiatives de personnes seules, d'un individu crée la tontine et la gère sans rendre compte aux membres, tandis que dans la deuxième

catégorie, la tontine peut relever de l'initiative individuelle ou d'un groupe. Mais la gestion est toujours confiée à certains membres élus.

Ces derniers doivent rendre compte au groupe qui, a d'ailleurs de droit de véto sur toutes les décisions qui concernent la marche et la survie de la tontine. Mais même alors, il existe encore des petites nuances à faire entre les variantes d'une même catégorie. Ce sont ces petites que nous avions détaillé ci-dessous.

I.6.4.1. Les tontines à but lucratif

Parmi elles, on trouve trois variantes qui sont :

- La banque Lambert ;
- La tontine de la carte ;
- Et la caisse d'épargne et de crédit interne (CECI).

a) La banque Lambert

Bien souvent, quelques institutions prennent les noms de leurs fondateurs, c'est le cas des caisses populaires des jardins au Québec. En ce qui concerne la banque Lambert, il s'agit du nom d'un colon belge qui a vécu au Congo pendant l'époque coloniale.

Selon les anciens (ainé ou sage), il fut un individu généreux qui avait imaginé une formule spéciale et informelle d'emprunt non bancaire. En fait, à cette époque, Lambert prêtait de l'argent aux personnes qui étaient dans le besoin, surtout à des personnes diminuées qui faisaient face à des événements fortuits tels que :

- Le deuil ;
- La maladie ;
- La visite d'un être cher ;
- Le mariage etc...

Pour bénéficier du prêt, on devrait accepter de payer un certain intérêt sur le prêt et on devrait donner un bien de valeur en garantie comme :

- La machine à coudre ;
- L'étoffe ;
- La pointe d'ivoire ;
- Le bijou, etc...

Récupérable le jour du remboursement. En cas d'insolvabilité, le bien donné en garantie devenait propriété, il pouvait le vendre pour récupérer son prêt ou s'en souvenir.

Actuellement, cette tradition se perpétue par quelques personnes connues dans les quartiers populaires de Kinshasa et dans les grandes agglomérations du Congo, notamment les trafiquants et les petits commerçants.

Le tableau n°1 montre un exemple de ce principe. L'avantage de ce type des tontines est qu'elle sert des caisses de secours des derniers moments en cas d'événements imprévus.

Mais le désavantages est si grand qu'il a souvent des personnes qui empruntent presque de leurs salaires mensuels.

De ce fait, elles sont contraintes de rester dans ce système pour survivre. C'est une sorte de labyrinthe pour les gens à faible pouvoir d'achat.

Tableau n°1 : Exemple d'un prêt en dollars à la banque à 50% d'intérêt

Situation initiale		En cas d'insolvabilité le mois précédent		
Prêt	1 ^{er} mois	2 ^è mois	3 ^è mois	Mois suivant
Base	200\$	300\$	450\$	P
Intérêt	200 x 0,5	150\$	225\$	-P
Total à payer	300\$	450\$	675\$=P	3P/2

Source : Nos enquêtes

Commentaire : Il ressort de ce tableau, lorsqu'on emprunte 200\$, un mois après la date de l'emprunt il doit absolument rembourser 300\$ dont la base est de 200\$ et les intérêts de 50%, donc 100\$ comme on peut le constater, ce montant est supérieur à son traitement mensuel.

Dans le tableau N°01, la lettre P symbolise qu'on a à la banque Lambert pour un mois impayé, si l'on ne s'en acquitte toujours pas, on ajoute à chaque mois impayé un intérêt équivalent à la somme due, donc une somme égale-p.

Mathématiquement parlant, au bout de compte, l'on prend une somme égale à p, on doit à papa Lambert un remboursement égal à p+ ce qui donne un montant trois fois celui qu'on a emprunté, divisé par deux, d'où la 3P/2 qu'on voit dans le coin inférieur droit du tableau.

b) La tontine à la carte

Dans la plupart de cas, on tient ou on trouve ce type de tontine dans les dépanneurs, ligablo qui initie ce genre de tontine.

Elle fonctionne comme suit : le propriétaire et initiateur imprime des cartes ; ces cartes ont l'air d'un carnet de caisse sur une page de papier (voir le tableau n°2)

c) La caisse d'épargne pour des crédits internes (CECI)

C'est une forme des tontines à but lucratif qui se pratique aux membres qui la constituent mais avec un taux d'intérêt moins élevé.

I.6.4.2. Les tontines à but non lucratif

Celles-ci ne s'adonnent pas aux activités génératrices monétaires ni à la vente des services aux tiers personnes, mais il s'agit des mutuelles à ristourne. Dans cette catégorie, on trouve les tontines socio-professionnel « Moziki » et les tontines géographiques « Likelemba » qui fonctionnent selon les modalités décrétées ci-après :

a) Les tontines socio-professionnelles « Moziki »

C'est un genre des tontines très sélectif qui est bien organisé sous forme de mutualité des amis ou moins, car chaque membre doit bénéficier de la ristourne « encaissement » une fois par an.

Normalement, on n'accepte pas d'entrer, sauf en cas de nécessité ou si le nombre d'adhérents est insuffisant pour réunir de gros montants ou encore s'il y a dix membres et que la ristourne est mensuelle, il faudra admettre encore ou plus deux personnes pour avoir un cycle annuel ou complet.

B) les tontines géographiques « Likelemba »

Par rapport aux Moziki, les likelemba ne sont pas des tontines sélectives, elles admettent les membres en fonctions des liens de proximité spéciale ou selon un découpage territorial.

Du point de vue organisationnel, elles sont moins structurées, elles manipulent des petits fonds car le projet est individuel.

Ici, le fonctionnement ne repose pas forcément sur la connaissance mutuelle des membres. Car, au début d'un cycle de ristourne, on peut en faire partie, même en tant qu'inconnu, à condition qu'on parrainé par un ancien groupe.

Exemple de Likelemba : on trouve des Likelemba qui réunissent les gens du même Quartier ou choisi par Avenue, parmi les ressortissants ou les originaires de tel village, parmi les camarades, des connaissances, etc.

Comme on peut le constater, au sein des tontines de Lodja, chaque membre y trouve des avantages et des inconvénients qui lui sont propres selon qu'on n'est membre d'une tontine à but lucratif ou à but non lucratif.

Ces avantages et inconvénients sont importants qu'il faut les répertorier.

I.6.4.3. Les avantages et les inconvénients des tontines

1. Les avantages des tontines

Les tontines en général offrent des services financiers à des personnes qui, autrement, risqueraient de ne pas pouvoir bénéficier des services bancaires à cause d'un manque de dépôt initial ou en raison d'autres problèmes liés à la complicité des institutions bancaires⁷⁶.

Il n'y a pas d'obstacle linguistique pour les analphabètes. Une tontine à Lodja ne nécessite ni papier à remplir, ni déplacement.

Par conséquence, elle minimise le coût des transactions tout en donnant aux gens l'occasion de se réunir. La tontine est socialement sécurisante et, étant donné que les

⁷⁶ Augustin Ependa, *Typologie et aspect organisationnel de tontine dans le contexte d'une économie sociale informelle*, Université de Québec à Chicoutimi, 2002, pp. 20-21.

transactions ont généralement lieu lors des réunions des groupes, les risques de vols et de tricherie sont réduits⁷⁷.

A part cela, si le groupe le désire, il peut surveiller la façon dont les membres dépensent leurs fonds, ce qui permet de réaliser des projets spécifiques voté en groupe.

En ce qui concerne les Likelemba et Moziki en particulier, ils peuvent être une forme d'assurance parce que les groupes qui se réunissent pour faire leur versement peuvent également bénéficier de cette occasion sociale pour se partager. Les problèmes individuels et les cas échéants, surtout que les besoins d'un membre peuvent être jugés plus pressant que ceux d'un autre à un moment donné ; alors, on fera en sorte que celui-ci soit servi, car l'ordre de rotation est flexible⁷⁸.

Il ne faudra pas oublier que les tontines de Lodja laissent aussi une marge de manœuvres aux membres qui peuvent faire partie de plus d'un groupe.

Lorsque les membres appartiennent à plusieurs Likelemba ou Moziki, cela permet de faire circuler des montants d'argent importants parmi une population pauvre.

2. Les inconvénients des tontines⁷⁹

Pour leur part, les plus grands inconvénients des associations tontinières tiennent au fait que l'épargne dans le cadre d'une tontine ne produit pas d'intérêt dans une économie hautement inflationniste.

De plus, comme le mouvement ne fait pas l'objet d'un encadrement ou d'un examen minutieux de la part du gouvernement, il y a des contrats écrits par les membres. En cas de pépin, il y a beaucoup de complications juridiques.

De plus, au sein des tontines avec lesquelles nous avons travaillé, il n'y a pas le souci d'une démarche soigneusement préparée pour faire de la tontine une structure efficace pouvant se positionner comme un tiers secteur du côté du secteur de l'économie marchande. Et pourtant, l'économie marchande cherche des astuces pour avaler ces secteurs. Car il mobilise des fonds à une échelle tel que les banques qui sont abasourdis et ne proviennent à réaliser une telle personne.

Un autre désavantage se manifeste sur le plan économique ou un tel manque de contrôle public fait que des masses d'argent échappent au système de l'économie formelle, des sommes importantes ne sont pas du tout injectées dans le circuit bancaire pour que la vitesse de la monnaie soit surveillée en vue de freiner l'inflation.

En outre, une tontine comme Likelemba ou Moziki, qui peut durer toute l'année, n'est pas idéale dans une économie inflationniste parce que le dernier bénéficiaire de la

⁷⁷ Michel Le Lart, *Les tontines béninoises*, Revue tiers monde, 1989, p. 271.

⁷⁸ Henri Desroche, *Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguichor à Paris*, 1990, p. 29.

⁷⁹ Augustin Ependa, *op.cit*, pp. 20-21.

ristourne pendant une grande part de leur pouvoir d'achat à la suite de la baisse du coût de la monnaie et de la hausse de prix qui ont entre les différents moments de versement.

Ajoutons que le Likelemba ou le Moziki sont des groupes qui dépendent fortement de la participation continue de tous les membres ; de cette façon, le groupe ne peut pas facilement s'adapter à des membres qui déménagent, soit qui arrivent dans la communauté ou partent ailleurs.

II. Brève présentation de la cité de Lodja

Historiquement parlant, la cité de Lodja autrement dénommée le centre-ville de Lodja, est une subdivision administrative du territoire de Lodja dans la province du Sankuru. Le chef-lieu étant implanté sur la rive droite de la rivière Lokenye d'où la seconde dénomination de Lokenye et Lodja est le terme officiel parce qu'à ce titre on attribut dans les ordonnances et les décrets de l'Etat.

Du point de vue administratif, la cité de Lodja est composée de 26 quartiers à savoir : Asami, Demba-Fundji, Diengenga-Lohadi, Edingo, Esenge, Nkungu, Fin de terme militaire, Fin de terme civil, Shinga-Kalemi, Kinshasa, Lokenye, Lumumba, Lokandola, Londa, Loshakoy, Mgr Albert Yungu, Mukumadi-Loheyi, Ndjili, Office des Routes, Okitandeke, Otekele, Sango-moke, Shapembe, Shenyumbe, Wemambolo et Hôpital⁸⁰.

L'activité économique dans le centre-ville de Lodja nous conduit à justifier les différentes manières par lesquelles in tire ses revenus. Dans ce contexte, ce centre est aggloméré par une population dont la quasi-totalité est active. Généralement, on y trouve les agents et fonctionnaires de l'Etat des différents services. Il y a aussi les commerçants qui sont dans leurs différentes actions, les exploitants agricoles, les débrouillards et autres catégories.

L'activité économique dans cette entité est principalement axée sur le petit commerce assuré par les locaux, les Nandés, et une fine partie d'expatriés composés des chinois et des indopakistanais ainsi que les petites exploitations agricoles (assurés par les agri-multiplicateurs et les ménages). Il y a également une petite exploitation artisanale de diamant. Ainsi, depuis longtemps, Lodja surtout son centre reste le grenier économique de la province du Sankuru grâce à son trafic aérien et routier (surtout l'axe Lodja-Bena-Dibele). Deux voies d'entrées des produits commerçables.

Malgré sa position économique provinciale dans la commercialisation des produits manufacturés et agricoles vers les grands centres de consommation comme Goma, Kinshasa, Mbuji-Mayi, Kindu sans oublier les échanges économiques entre les territoires voisins notamment : Katako-Kombe, Kole, Lomela, Lusambo, Lubefu, etc. Nous signalons en passant que l'enclavement dû à l'absence des bonnes infrastructures pour le transport aérien et routier rend l'accès difficile au niveau des villages que ça soit par vélo ou moto, voire véhicule vers les grands centres de consommation⁸¹.

⁸⁰ Archives du secrétariat administratif du bureau de territoire de Lodja, 2020, pp. 34-35.

⁸¹ Notre observation de terrain.

Dans le même ordre d'idées, ce milieu regorge à son sein quelques banques commerciales, nous citons la Rawbank, la TMB, Equitybank, etc. d'une part, et plusieurs messageries financières à savoir : La Soficom, Paso-Mutombo, etc⁸².

Il sied d'ajouter que le milieu de notre recherche dispose de plusieurs réseaux de communication téléphonique permettant d'assurer le transfert d'argent par M-Pesa, Airtel Money et Orange Money, respectivement Vodacom, Airtel et Orange. Toutes ces données permettent à l'entité en étude de faire les transactions et autres activités.

III. Analyse du système tontinier sur la vie économique des ménages à Lodja

Dans le cadre de ce dernier point de notre étude, nous allons analyser l'impact duel que peut engendrer un système tontinier sur l'économie de ménage durant la période sous examen afin de tirer la conclusion au détriment de l'affirmation ou de l'infirmation de nos hypothèses dans nos recherches.

III.1. Présentation et analyse des données

Notre échantillon a été tiré de la population mère Q1 : les chefs de ménages, participants au système tontinier dans le centre-ville de Lodja.

Compte tenu du temps, du coup de l'étude et de la précision souhaitée, nous avons tirés un échantillon représentatif à partir du modèle de Paris.

Soit : N°= la taille de l'échantillon de la population qui tend vers l'infini quand la population dépasse 1000 individus ;

N0= la taille de la population mère ;

n= la taille de l'échantillon pour un univers fini ;

P= le succès ou la proposition anticipée ;

Q= l'échec avec q=1-P ;

d= la marge de l'erreur tolérable.

Notre enquête a porté sur 92 chefs de ménages participant au circuit tontinier et s'est déroulée aux sites respectifs à travers les quartiers dans le centre-ville de Lodja.

III.1.1. Le site

Tableau n°1 : Identification des enquêtés selon leurs sites

N°	Les sites	ni	Fi(%)
1	Okitandeke	14	15
2	Edingo	13	14
3	Shinga-Kalemi	15	16
4	Asami	11	12
5	Otekele	6	07
6	Demba-Fundji	10	11

⁸² Idem

7	Lokenye	4	04
8	Lumumba	8	09
9	Dienganga-Lohadi	4	04
10	Mgr Albert Yungu	7	08
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : Il ressort de ce tableau, que parmi les quartiers ou sites enquêtés, le quartier Shinga-Kalemi a un pourcentage élevé par rapport aux autres quartiers soit 16%, suivi du quartier Okitandeke 15%, Edingo 14%, Asami 12%, Demba-Fundji 11%, Lumumba 9%, Albert Yungu 8%, Otekele 7%, enfin 4% Lokenye et Dienganga-Lohadi chacun.

II.1.2. Sexe des enquêtés

Tableau n° 2 : Identification des enquêtés suivant leurs sexes

N°	Sexe	ni	Fi(%)
1	Masculin	27	29
2	Féminin	65	71
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : Après nos investigations de terrain, nous remarquons que les femmes se donnent plus que les hommes aux opérations tontinières, soit 71% contre 29%.

III.1.3. Âge

Tableau n° 3 : Identification des enquêtés selon l'âge

N°	Âge	ni	Fi(%)	Xi	ni xi
1	20-30	13	14	25	325
2	30-40	34	37	35	1190
3	40-50	37	40	45	1665
4	50-60	8	9	55	440
	Total	92	100	-	3620

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : Il ressort de la lecture de ce tableau que l'opération tontinière est beaucoup organisée à l'âge de 40-50 ans soit 40% dont la moyenne est de 39%.

III.1.4. Niveau d'instruction des enquêtés

Tableau n° 4 : Identification des enquêtés suivant le niveau d'instruction

N°	Niveau d'instruction	ni	fi(%)
1	Primaire	32	35
2	Secondaire	31	34
3	Écoles des métiers	19	21

4	Universitaires	10	11
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : A la lumière de ce tableau ci-haut, nous constatons que 32 répondant soit 35% ont fait les études primaires suivis de 31 avis soit 34% ayant un niveau secondaire, 19 enquêtés soit 21% au niveau des écoles des métiers et enfin 10 personnes soit 11% ayant fréquentés les études universitaires.

III.1.5. Croyance religieuse

Tableau n° 5 : Identification des enquêtés selon leurs croyances

N°	Églises	ni	Fi(%)
1	Catholique	23	25
2	Méthodiste-Uni	30	33
3	Goël Tabernacle	14	15
4	La Place du Salut	05	05
5	Kimbanguiste	16	17
6	EPC	04	04
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : La lecture de ce tableau, nous montre que sur 92 individus enquêtés, 30 répondants soit 33% sont de l'église Méthodiste-Uni, 23 enquêtés soit 25% sont de l'église Catholique, suivi de 16 individus soit 17% prient à l'église Kimbanguiste, 14 répondants soit 15% du Goël Tabernacle, tandis que 5 individus soit 5% de la Place du Salut et 4 soit 4% de l'église de la Puissance du Christ.

III.1.6. Etat-civil des enquêtés

Tableau n° 6 : Identification des enquêtés selon leur Etat-civil

N°	État-civil	ni	Fi(%)
1	Marié (e) S	65	71
2	Veuf (ve)	18	20
3	Célibataire	09	10
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain

Commentaire : Nous remarquons dans ce tableau que sur 92 personnes enquêtées, 65 répondants sont marié(e)s soit 71% suivi des 18 veuf(ve)s soit 20% et enfin 9 célibataires soit 10%.

III.1.7. Composition du ménage

Tableau n° 7 : Identification des enquêtés selon la composition du ménage

Nº	Composition du ménage	Ni	Fi(%)	xi	ni xi
1	0-3	8	9	8	64
2	5-10	43	46	13	559
3	10-15	31	34	18	558
4	15-20	10	11	23	230
	Total	92	100	-	1411

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Après analyse des données de ce tableau, nous constatons que la composition moyenne de ménage par ménage est d'environ 15%.

III.1.8. Composition du ménage

Tableau n° 8 : Répartition des enquêtés selon l'objectif (raison de la tontine)

Nº	Objectifs	ni	fi(%)
1	Financement des petits projets	40	43
2	Épargne	10	11
3	Amélioration des revenus	12	13
4	Scolarisation	20	22
5	Achat des divers	06	07
6	Autres	04	04
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Le tableau ci-dessus présente les résultats en pourcentage dans la dernière colonne dont les financements des petits projets des ménages seraient la raison majeure de l'association tontinière soit 43% suivi d'une raison de la scolarisation soit 22%, partant de ce qui précède, certains enquêtés avancent des raisons selon lesquelles la tontine leurs permet d'améliorer leurs revenus soit 13%, 7% réagissent pour l'achat des divers billets et enfin 4% avancent pour d'autres objectifs.

Tableau n° 9 : Répartition des enquêtés selon les montants de la tontine

Nº	Composition du ménage	Ni	fi(%)	xi	ni xi
1	1 000-201 000	50	54	101 000	5 050 000
2	201 000-401 000	17	18	301 000	5 117 000
3	401 000-601 000	13	14	501 000	6 513 000
4	601 000-801 000	08	09	701 000	5 608 000
5	801 000-1 001 000	04	04	901 000	3 604 000
	Total	92	100	-	1411

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Il ressort de ce tableau, que les ménages mettent en moyenne 281 434 782 environ, partons de l'appréciation soit 54%, c'est-à-dire la valeur moyenne du montant global d'argent mise en œuvre.

Tableau n° 10 : Répartition des enquêtés selon l'origine de leurs ressources

N°	Origine des ressources	ni	fi(%)
1	Petit commerce	35	38
2	Salaire	30	33
3	Pêche et élevage	13	14
6	Autres	14	15
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Après examen, nous constatons les résultats selon lesquels 38% des ressources des ménages pour financer leurs contrats tontiniers proviennent de leurs petits commerces, 33% des réactions affirment que le salaire du travail est la véritable ressource pour répondre aux exigences du système tontinier, 15% avancent d'arguments pour d'autres sources non identifiables à travers ces lignes et enfin 14% tirent leurs sources des activités pêche et élevage.

Tableau n° 11 : Répartition des enquêtés selon l'affectation du revenu de la tontine

N°	Affectation du revenu	ni	fi(%)
1	Entreprenariat	20	22
2	Construction	25	27
3	Scolarisation	30	33
4	Loisir	09	10
5	Autres	08	09
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Il ressort de ce tableau, les résultats selon lesquels 33% des ressources générées de la tontine sont affectés à la scolarisation, 27% pour la construction et 22% du revenu généré sont destinés à la création des entreprises. Certains ménages par curiosité et lors de notre sondage, nous ont affirmés que leurs revenus générés de la tontine sont affectés aux loisirs soit 10% des réactions et enfin 9% pour autres affectations.

Tableau n° 12 : Identification des enquêtés selon la gestion du revenu de la tontine

N°	Affectation du revenu	ni	fi(%)
1	Mari	16	17
2	Femme	14	15
3	Les deux	62	67
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Après examen de ce tableau, nous constatons que 62 répondants soit 67% de la gestion du revenu de la tontine sont conjointement gérés entre les époux, suivi de 16 enquêtés soit 17% par les maris et enfin 14 individus soit 15% par les femmes.

Tableau n° 13 : Identification des enquêtés selon l'appréciation du système tontinier

N°	Appréciation	ni	fi(%)
1	Bonne	50	54
2	Mauvaise	12	13
3	Assez-bonne	30	33
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Les résultats de ce tableau illustre que 54% des enquêtés apprécie le système tontinier, 13% méfient l'opération du système tontinier face à leurs petites économies subventionnelles et 33% démontrent une position moyenne entre la bonne et mauvaise.

Tableau n° 14 : Identification des enquêtés suivant les conséquences du système tontinier

N°	Conséquences	ni	fi(%)
1	Enrichissement	45	49
2	Appauvrissement	08	09
3	Pendaison	25	27
4	Autres	14	15
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Partant du constat de notre analyse, le système tontinier engendre des conséquences positives (enrichissement) chez les ménages échantillonnés soit 49% contre 27% qui confirme que le système tontinier par le ménage durant toute la période contractuelle pour œuvrer d'autres activités, 15% avancent des raisons lesquelles le système tontinier ne le permet de réaliser d'autres conséquences à leurs économies quotidiennes et 9% disent que le système en étude appauvrit leurs ménages.

Tableau n° 15 : Identification des enquêtés selon le mode ou type des tontines à but lucratif

N°	A but lucratif	ni	fi(%)
1	Banque Lambert	60	65
2	CECI	25	27
3	Tontine à la carte	07	08
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Conformément aux théories développées au premier point de notre étude et à la lumière des résultats obtenus après examen, nous constatons 65% des chefs des ménages recours à la pratique de la banque Lambert comme mode du système tontinier à but lucratif suivi de 27% qui fait recours à la caisse d'épargne de crédit interne et enfin, 8% recours au mode de tontine à la carte.

Tableau n° 16 : Identification des enquêtés selon le mode ou type des tontines à but non lucratif

N°	A but non lucratif	ni	fi(%)
1	Mozoki	52	57
2	Likelemba	40	43
	Total	92	100

Source : Tableau confectionné par nous-même sur base des enquêtes de terrain.

Commentaire : Au regard des données du tableau ci-haut et dans les soucis de marier les théories à la pratique, nous constatons après analyse que 57% des ménages enquêtés pratiquent les opérations tontinières du mode ou du type Moziki contre 43% de ceux qui pratiquent le type Likelemba.

III.1.9. Suggestions

Après examen systématique et régulier du sujet de notre recherche, les suggestions suivantes méritent d'être mentionnées sous forme de notre contribution :

- De constituer un groupe (une association) des personnes crédibles afin d'éviter les ruptures du système tontinier qui risque de paralyser la suite aux bénéficiaires de la somme convenue ;
- De structurer les sources des revenus afin de renforcer tant soi peu les conditions minimums vitales, que de considérer la tontine comme la seule source de vie ;
- De gérer rationnellement les revenus générés dans l'opération tontinière ;
- D'affecter adéquatement la somme obtenue à des bonnes options productrices d'autres revenus dans le but d'éviter la pendaison qu'engendre le système tontinier ;
- De maîtriser et de respecter la procédure réglementaire du système tontinier dans sa phase pratique.

III.1.10. Comparaison avec les travaux antérieurs

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu comparer notre résultat avec ceux obtenus par nos prédecesseurs étant donné que nous n'avons pas été le premier à effectuer les enquêtes sur le sujet relatif à la tontine. Nous citons quelques-uns :

Dynamo Kasongo Ramazani⁸³ dans sa recherche est arrivé à la conclusion selon laquelle le manque de moyens financiers ou l'insuffisance de revenus de la population est un

⁸³ Dynamo Kasongo Ramazani, « Analyse de la nécessité des tontines pour le développement socio-économique des ménages de la ville de Kindu », In Journal Of Social Science and Humanities Research, Novembre 2022, pp. 152-161.

problème lié à la crise socio-économique qui gangrène la vie de celle-ci. Pour répondre ce problème dans la ville en étude, la population a trouvé un moyen, celui de la pratique de tontines qui est un système d'épargne crédit sans intérêt entre individus que se font mutuellement confiance et solidarité. Cette étude a été organisée pour lutter contre la pauvreté des ménages avec comme objectif, la sensibilisation de membres en vue de promouvoir leur économie pour assurer le développement de ces derniers.

Pour sa part, Olivier Imboyo Kaunga⁸⁴ dans sa recherche est arrivé aux résultats et conclusions suivants :

- La création des petites activités commerciales comme leurs fonctionnements, la tontine et l'appui familial sont les sources de financement les plus utilisée soit respectivement 61,4% et 24,3% ;
- La tontine est la source de financement par excellence utilisée le plus souvent en cours d'activité des enquêtés, ces derniers préfèrent plus la tontine du fait qu'il trouve que cette pratique est sans intérêt pour obtenir ce financement ;
- Avec le financement des tontines, les enquêtés se sont inspirés de créer leurs activités pour lutter contre le chômage, être indépendant financièrement et fructifier leur capital ;
- Ils ont aussi exprimé la rentabilité de leurs activités.

Dans un autre élan, Jean-Daniel Omekoko⁸⁵ dans son étude menée, a montré suffisamment dans son échantillon de 120 enquêtés, 60 femmes et 60 hommes, de 2014 à 2016. Le chercheur a su prouver en suffisance la contribution de la femme a été supérieure à celle de l'homme dans le développement social et économique de la cité de Lodja. La femme contribue plus à la scolarité des enfants, à l'alimentation, à la santé du ménage, etc.

⁸⁴ Olivier Imboyo Kaunga, « Tontine comme moyen de financement des petites activités commerciales en RD Congo », In *Revue de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*, Unikin, 2023, pp. 1-9.

⁸⁵ Jean-Daniel Omekoko Koyamondja, « Rôle et importance des femmes dans le développement socio-économique de la cité de Lodja », In *Approche*, n° 005 et 006, Kinshasa, août 2017, pp. 415-435.

Conclusion

Nous voici à la fin de notre recherche ayant porté sur « le paradoxe du système tontinier dans la vie économique des ménages de Lodja de 2018 à 2021 ».

Notre préoccupation fondamentale était de connaitre si la tontine a un impact sur l'économie des ménages à Lodja ? quelques hypothèses auraient été fournies à propos. Pour atteindre notre objectif, nous avons fait recours aux méthodes descriptive, quantitative et statico-analytique. Accompagnées des techniques documentaire, statistique et d'interview directe. Notre étude a été subdivisée en trois principales parties développées ci-haut.

Nous avions réalisé les résultats selon lesquels 92 ménages où 49% de leurs avis justifient que la tontine est un moyen d'enrichissement, 27% ont dit qu'elle est une pendaison contre 9% ont à leur tour dit qu'elle est un moyen d'appauvrissement au sein de leurs ménages et 15% ont avancé d'autres raisons.

Notre enquête a identifié deux types de tontines à but non lucratif d'une part, dont 57% pratiquent le mode Moziki contre 43% qui font recours au type Likelemba. Et d'autre part, c'est le type de tontine à but lucratif 65% recours à la pratique dite Banque Lambert et 27% au mode de la caisse d'épargne de crédit interne, ainsi que 8% pratiquent la tontine au mode de la carte.

Des résultats réalisés, nous avions constaté que les ménages mettent en moyenne 281 434,782 environs, partons de l'appréciation, 54% des ménages disent que la pratique tontinière est bonne, 33% disent qu'elle est assez bonne et 13% disent que la pratique tontinière est mauvaise.

Du constat de notre analyse, 67% du revenu réalisé par les ménages de la tontine sont gérés collégialement entre eux, 17% de réactions par les maris seuls et 15% par les femmes.

Partant de ces quelques résultats non exhaustifs sur cette page, nous parvenons au stade de la confirmation de toutes les hypothèses de notre recherche, car les données développées et analysées ci-haut sont une illustration éloquente.

L'étude sur le paradoxe du système tontinier dans la vie économique des ménages de Lodja de 2018 à 2021 reste ouverte au nom de la falsifiabilité de la science, et souhaitons que les recherches plus approfondies puissent nous compléter.

Bibliographie

- A.G. Adebayo, *Money, credit and Banking in precolonial Africa: The Yoruba experience*, Anthropos 89, 1994.
- Archives du secrétariat administratif du bureau de territoire de Lodja, 2020.
- Augustin Ependa, *Typologie et aspect organisationnel de tontine dans le contexte d'une économie sociale informelle*, Université de Québec à Chicoutimi, 2002, pp. 20-21.
- Ce texte est extrait du wiktionnaire et est disponible sous licence CC BY-SA 3.0.
- Dynamo Kasongo Ramazani, « Analyse de la nécessité des tontines pour le développement socio-économique des ménages de la ville de Kindu », In Journal Of Social Science and Humanities Research, Novembre 2022, pp. 152-161.
- Henri Desroche, *Les pratiques tontinières : de Cotonu à Taipei, de Ziguichor à Paris*, 1990.
- <https://fr.wikipedia.org>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 12 heures 30.
- J. Alonge w'Alonge, *Notes de cours d'économie politique II*, G2 FASEG, Unilod, 2021-2022.
- J. Omatete, Notes de cours d'analyse de structure et système économique, L2 Ecopub, FASEG, Unilod, 2020-2021.
- Jean-Daniel Omekoko Koyamondja, « Rôle et importance des femmes dans le développement socio-économique de la cité de Lodja », In *Approche*, n° 005 et 006, Kinshasa, août 2017, pp. 415-435.
- Michel Le Lart, *Les tontines béninoises*, Revue tiers monde, 1989.
- Olivier Imboyo Kaunga, « Tontine comme moyen de financement des petites activités commerciales en RD Congo », In *Revue de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*, Unikin, 2023, pp. 1-9.
- S N, Dictionnaire économique, Hachette, Paris 2006.
- Serge Braudo et Alexis Baumann, Dictionnaire juridique, 2024. Tiré du site <https://www.dictionnaire>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 13 heures.
- www.wiktionnaire, consulté à Lodja, le 25 avril 2024, vers 10 heures.

L'incivisme fiscal des contribuables congolais : un frein à la politique de maximisation des recettes au trésor public

Par

Kasongo Ndjombo Pierre et Kasongo Alowanyi Georges
Chef de Travaux à l'Unilod et Assistant à l'ISC/Lodja

Introduction

D'aucuns n'ignorent que tous les contribuables doivent contribuer au financement du budget de l'Etat en payant des impôts. D'ailleurs, il est un devoir civique que tout citoyen congolais doit remplir pour l'Etat de couvrir ses charges et dépenses publiques.

En effet, le civisme fiscal trouve son fondement dans la loi, il constitue l'ensemble de toutes les obligations auxquelles sont tenus les citoyens d'un pays en ce qui concerne les finances de l'Etat. Il ne s'agit donc pas pour nous d'une simple obligation de payer les impôts mais aussi celle d'en déclarer les faits générateurs ainsi que de collaborer avec l'administration fiscale en vue de l'aider à accomplir cette mission vitale ou principale pour le fonctionnement des activités de notre pays.

De ce fait, sans faire modifier la loi fiscale ou la réglementation, certains contribuables évitent en profitant des failles ou faiblesses de la législation fiscale ou des possibilités qu'offrent la conjoncture économique pour éluder l'impôt. La fraude comme l'évasion fiscale sont pratiquées par les contribuables afin d'obtenir un avantage matériel c'est-à-dire, la diminution de la matière imposable pour la recherche de leur bonheur et pas celui de la collectivité : le contribuable ne demeure pas passif devant le fisc, il cherche souvent à soustraire une partie de ses charges fiscales par la fausse tenue de la comptabilité en dissimulant les opérations réellement effectuées, ainsi les taxes ne sont pas toujours régulièrement perçues ou le versement n'est pas régulièrement effectué⁸⁶.

Il sied de noter que l'impôt a d'abord comme tâche de financer les dépenses de l'Etat. C'est ainsi que dans les pays subsahariens, le domaine financier de l'impôt est peu développé, la faute des marchés financiers, particulièrement dans notre pays où il y a absence courante d'un marché financier local⁸⁷.

Face à cette situation, l'Etat congolais est appelé à couvrir ses charges et dépenses publiques à partir de l'impôt et taxes, mais nous constatons qu'avec le temps, l'impôt et taxes deviennent des vraies charges pour les assujettis et les usagers dans notre pays qui se posent la question de la nécessité de son paiement dans un contexte socio-politique marqué par le manque de confiance entre les gouvernants et les gouvernés.

⁸⁶ KOLA NGONZE, Cours inédit des sciences et techniques des impôts, L1 Droit, Unikin, 2019-2020, p. 6.

⁸⁷ GOFFAUX J., *Problème de développement*, CRP, Kinshasa, 1998, p. 45.

En outre, pour que l'Etat réalise certains travaux d'intérêt général tels que : construction des routes, des chemins de fers, des hôpitaux, des sites, des aéroports, des ports, etc. Il recourt aux ressources internes (impôts et taxes) et le cas échéant, aux financements extérieurs (legs, prêts, faveur, subsides). L'insuffisance de nos recettes internes débouchant sur la partie due à l'incivisme fiscal. Il est donc clair en revanche que le non-respect des formalités comptables et fiscales ainsi que le mauvais comportement du contribuable, du redevable ou de toute personne tendant à faire perdre au trésor public ses droits sont considérés comme de l'incivisme fiscal⁸⁸.

Plus grave, est le fait que moins d'un tiers des contribuables payent leurs impôts et taxes à en croire, l'affirmation de l'émission télévisée Fiscalité et développement (En RDC) et animée par Jérôme Sekana, alors que nul n'est censé ignorer la loi.

Dans l'examen de notre étude, nous nous posons la question de savoir pourquoi les contribuables congolais n'arrivent pas à payer correctement les droits dus au trésor étant donné que cela permet de faire face de manière honorable à ses charges au lieu de recourir à chaque exercice budgétaire, à l'aide étrangère qui, du reste est assortie des conditions humiliantes pour le Congo riche en ressources naturelles.

Nous constatons malheureusement que l'impôt en République Démocratique du Congo est considéré comme un poids pour les assujettis, au moment où pour les anglo-saxons, l'impôt est une question d'honneur et de prestige par rapport à cette situation, il est nécessaire pour nous de poser des questions principales de recherche ci-après :

- Pourquoi les contribuables ne sont pas honnêtes devant leurs obligations fiscales ?
- Qu'est ce qui les pousse à ne pas déclarer correctement leurs impôts ?
- Quels sont les remèdes pour juguler cet incivisme fiscal ?

Ces quelques préoccupations auxquelles nous allons tenter de répondre de manière provisoire dans le développement de notre étude.

En ce qui concerne la question de l'honnêteté des redevables de l'impôt serait un problème lié à la fraude, à l'évasion fiscale ou également il s'agit de : manque d'une culture fiscale de l'analphabétisme de contribuable de l'impôt.

Quant à la question numéro deux, relative à la souscription de la déclaration selon la capacité contributive, a pour plusieurs raisons :

- L'ignorance de la matière fiscale et la tenue de documents comptables, fiscaux, la fraude et l'évasion ;

⁸⁸ TROTABAS Louis et COTTERET J.-M., *Droit fiscal*, 6^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2012, p. 45.

- Les manœuvres dilatoires déployées par tous contribuables exerçant une activité lucrative possible au paiement de l'impôt, c'est-à-dire de s'acquitter des obligations fiscales.

Concernant la troisième interrogation relative aux remèdes à cette situation, nous estimons :

- L'Etat congolais devrait prendre ses responsabilités en matière fiscale (sensibilisation, vulgarisation, évaluation de la matière imposable, motivation des agents chargés de recouvrer l'impôt, la sanction, etc.).

L'intérêt de ce sujet est en rapport avec la mobilisation des recettes fiscales de l'Etat qui, pour nous, est un objectif à atteindre. Sur le plan professionnel, cette recherche se propose d'aider les décideurs à former les contribuables sur l'impact de l'incivisme fiscal dans le pays en reconstruction. Il s'agit pour nous de mettre l'accent sur le bien-fondé de l'impôt dans la conscience de chaque congolais. L'impôt est la principale ressource de financement des actions de l'Etat et les moyens d'intervention de celui-ci dans l'activité économique⁸⁹.

I. Les obligations fiscales d'un contribuable

I.1. Les obligations déclaratives

Les obligations déclaratives sont les suivantes : du début de l'activité ; pendant l'exercice, l'obligation de s'acquitter de son impôt.

I.1.1. Du début de l'activité

L'article 1 de la loi 004/2003 portant réforme des procédures fiscales, consacre l'obligation pour toute personne physique ou morale exonérée ou non, redevable d'impôt, droits, taxes accomptes ou précomptes, de se faire connaître dans les quinze jours qui suivent celle de début d'activité. Cette déclaration se concrétise par une demande du numéro d'impôt par le décret-loi 03/012 du 18 juillet 2003, portant institution du numéro d'impôt. Il ne s'agit pas d'une déclaration fiscale ayant pour objet la situation fiscale ou contribuable, mais d'une demande du numéro d'impôt. Sous réserve des dispositions de l'ordonnance n° 73/236 du 13 août 1973 portant création d'un numéro d'identification nationale, le numéro d'impôt est le seul identifiant de toute personne physique ou morale, redevable d'impôts et autres droits dus à l'Etat. Le numéro d'impôt est une obligation pour toutes les opérations entre les contribuables et les services de l'Etat. A cet effet, il doit être porté sur tous les documents émis par les contribuables et destinés à ces services. Le défaut de numéro impôt donne lieu à l'application d'une amende de 1.000 FF. pour les personnes morales de 100 FF, pour les personnes physiques exerçant le commerce ou une profession libérale et de 50 FF pour les personnes bénéficiaires de revenus locatifs.

⁸⁹ Code des impôts mis à jour au 30 septembre 2003, p. 10.

I.1.2. Pendant l'exercice

Pendant l'exercice, nous retrouvons les obligations suivantes : sorte des déclarations ; personnes habilitées à percevoir des déclarations.

1. Obligation de déclarer tout événement.

Toutes les modifications relatives à l'identité, à la direction, à l'adresse ou effectuant un élément imposable ou l'exploitation, ou y mettant terme, feront l'objet d'une déclaration auprès de l'administration des impôts dans les quinze jours de la survenance de l'événement.

2. Sortes de déclarations

Du point de vue formel, il convient de distinguer les déclarations formalisées et déclarations libres. Les déclarations formalisées sont celles qui permettent au redevable de fournir à l'administration des impôts, les éléments d'imposition tandis que les déclarations libres sont utilisées pour porter à la connaissance fiscale d'un contribuable.

3. Personnes habilitées à percevoir des déclarations

Ces déclarations sont souscrites, soit par les redevables ou leurs mandateurs (impôts directs), soit par des tierces personnes à qui la loi reconnaît la qualité de collectrice impôt direct et certains impôts directs dont le recouvrement se fait par voie de retenues à la source).

S'agissant des impôts sur les revenus, il convient de distinguer les impôts déclarés par les bénéficiaires des revenus de ceux qui sont recouvrés par voie de retenue à la source.

Dans un cas, la déclaration est souscrite par le bénéficiaire des revenus lui-même et dans l'autre, par les personnes chargées d'opérer les retenus à la source. En ce qui concerne l'impôt sur la dépense, la déclaration est souscrite par le redevable légal⁹⁰.

- Obligation de souscrire à l'échéance

Tout redevable est tenu de souscrire dans un délai prévu, une déclaration dotée et signée par lui ou son représentant conformément au modèle fourni par l'administration fiscale⁹¹.

Il est important car chaque catégorie d'impôt a son échéance. La déclaration met le redevable face à ses obligations fiscales, son devoir civique ; elle lui donne l'opportunité de

⁹⁰ ANON, *Manuel des procédures fiscales*, novembre 2004, p. 4.

⁹¹ Code des impôts, 2022, p. 100.

fournir à l'administration fiscale les éléments soit d'un patrimoine. Il s'agit d'une déclaration destinée à communiquer la situation fiscale du contribuable. Elle comprendra la base d'imposition, l'identification du contribuable ainsi que les autres impôts et autres droits dus⁹².

Les représentants dont il est question peuvent être en cas de décès, les héritiers, les obligations et/ou mandataires. Aucun redevable ne peut se soustraire à l'obligation de souscrire d'une déclaration, seules les personnes exemptées n'ont pas cette obligation.

L'absence de la déclaration a pour conséquence, l'émission d'une relance ou la mise en demeure de déclarer. En cas d'absence de déclaration et avant toute taxation d'office (recouvrement forcé), la loi accorde aussi un délai supplémentaire de cinq jours et des pénalités réduites à 25%. Si le redevable régularise sa situation endéans ce laps de temps. Signalons enfin que les associations sans but lucratif en sigle ASBL et les ONG ont l'obligation de déclarer les relevés des sommes versées aux tiers et ce trimestriellement⁹³.

I.1.3. L'obligation de s'acquitter de son impôt

L'obligation de s'acquitter de son impôt consiste en la liquidation ainsi qu'au dépôt de la déclaration. Toutes les contestations relatives au paiement des impôts et aux poursuites sont instruites par les receveurs des impôts. Il convient de souligner que la loi permet au contribuable de bonne fois en difficulté de trésorerie, de solliciter la suspension des mesures de poursuites engagés contre lui et d'obtenir l'échelonnement du paiement de sa dette majorée des pénalités de retard. Ce délai de paiement ne peut excéder dix mois et la suspension des poursuites peut être levée si le contribuable ne respecte pas les engagements pris. La législation fiscale en vigueur confère à l'Etat certaines garanties en matière de paiement des impôts pour les contribuables récalcitrants par garantie du trésor il faut entendre les moyens qui permettent à celui-ci de s'assurer de perception des impôts par les redevables. Il s'agit du privilège, d'hypothèque, de la solidarité et autorisation de sortie.

Le recouvrement de l'impôt établi à charge du mari peut être poursuivi sur tous les biens, meubles et immeubles de la femme à moins qu'elle prouve qu'elle possédait ces biens avant son mariage ou que lesdits biens ou les fonds au moyen desquels ils ont été acquis proviennent de succession, de donation par personne autre que son mari ou ses revenus personnels. Le recouvrement de la quote-part de l'impôt afférent à la partie de revenus réalisé par la femme peut être poursuivi sur tous les biens de celui-ci. La sortie du territoire est subordonnée à la présentation au service de la sûreté de l'Etat d'un document délivré par le receveur des impôts attestant que le redevable s'est acquitté de ces impôts en République Démocratique du Congo.

⁹² SAINTAURE, *Paiement de l'impôt*, édition Liaison, Paris, 1999, p. 13.

⁹³ SAINTAURE, op.cit, p. 18.

II. Les causes de l'incivisme fiscal et son incidence du point de vue assiette et recouvrement d'impôt

II.1. Les causes

Etant donné que les recettes fiscales ne répondent jamais à l'attente des congolais, il est certain que l'incivisme des contribuables est l'une des causes de cette controverse certaines causes sont donc à la base de cet incivisme. Nous allons dans les lignes qui suivent donner quelques détails à propos.

II.1.1. Facteurs et composantes de l'incivisme fiscal

Au nombre de facteurs de comportement fiscal incivique des citoyens et opérateurs économiques, nous pouvons épinglez :

- Pression fiscale ;
- Poids de l'impôt ;
- Impôt d'Etat et impôts locaux ;
- Recours à des taxes facilement renouvelables au détriment de la recherche de l'élargissement de l'assiette ;
- Complexité de la réglementation, des démarches et des procédures ;
- Nombre et niveau des taux d'imposition ;
- Exonérations accordées ;
- Périmètre de l'assiette réduit ;
- Pression psychologique ;
- Gros payeur/enjeux financiers fréquences des vérifications pour les mêmes contribuables ;
- Mauvaise gouvernance publique en matière des dépenses ;
- Niveau et qualité des services publics rendus/éducation, santé sécurité, transport, etc.) qui dans certains cas sont financés grâce à l'aide publique au développement et aux dons ;
- Disponibilité limitée de service réduite ou insuffisance de l'administration fiscale ;
- Rupture d'acheminement d'information entre les administrations (douanes, DGI, sécurité sociale, centre de formation des entreprises, etc.) ;
- Absence ou manque de réactivité de l'administration fiscale face aux défaillances déclaratives et formation insuffisantes des agents : abus de pouvoir des agents et manquements à la déontologie ;
- Déficit de communication ;
- Favoritisme, clientélisme, népotisme, corruption dans le traitement des dossiers des contribuables.

La particularité de notre parlement actuel est que la plupart des parlementaires n'ont pas une connaissance suffisante du système fiscal congolais. L'objet de ce système est

considéré comme très technique et par conséquent, ils le réservent aux experts alors que l'impôt est un fait social qui doit être maîtrisé surtout par ceux-là même qui votent le budget de l'Etat. Cette ignorance est justement la conséquence de la philosophie du système qui n'accorde pas beaucoup d'importance à l'impôt.

De ce fait, il est important que cette classe politique puisse focaliser son débat dans la presse sur le thème fiscal, il est comme le fait en ce qui concerne le partage du pouvoir ou les élections, pourtant dans les pays occidentaux qui sont leur modèle, la baisse ou l'augmentation d'un impôt peut être le thème principal de toute une campagne présidentielle. La philosophie du système fiscal congolais n'est pas claire, pourtant le Président de la République joue un rôle déterminant dans la définition de cette philosophie.

A titre d'exemple, le 10 juin 2003, le Président de la République Joseph KABILA KABANGE avait posé un acte hautement symbolique en allant lui-même payer son impôt à la Direction Générale des Impôts, mais comme il n'y avait pas eu de relais dans les autres structures de l'Etat, cet acte a perdu tout son impact.

Depuis, on ne perçoit plus de signaux forts venant de ce côté-là. Les causes du comportement de non-respect des obligations fiscales par les contribuables sont nombreuses, néanmoins, nous avons essayé de les découvrir ; les unes favorisant l'éclosion et le développement du secteur informel, les autres étant à la base du comportement allergique à l'impôt observée chez les contribuables du secteur formel. Signalons que les premières comme les secondes sont à cheval entraînant des attitudes qu'adoptent les contribuables.

II.1.2. Ignorance

En réalité, les contribuables ne peuvent pas payer l'impôt, ce n'est pas forcément parce qu'ils ne veulent pas, ou parce qu'ils ignorent leurs obligations en matière fiscale. L'on constate souvent que les citoyens créent les activités, acquièrent des biens ou des revenus sans se soucier de la législation régissant les activités ou ses acquisitions.

Ils ne savent pas ce qu'ils doivent payer comme l'impôt et taxes, comment et où ils doivent le faire.

II.1.3. Pression fiscale élevée

La pression fiscale est ce rapport entre ce que l'on doit payer et ce que l'on a. Le meilleur impôt revêt deux caractéristiques : faible et payable pour tous. Il faut alors exclure les exonérations, car si l'impôt est trop lourd, le nombre de contribuable diminue parce que le grand nombre d'entre eux rejoint le secteur informel, on choisit de frauder le fisc en créant des petites boutiques dans chacune de commune et/ou province, territoire, secteur, groupement, ... avec des noms différents.

II.1.4. Mauvais comportement des agents de fisc

L'action néfaste exercée sur le contribuable par les agents, démobilise bon nombre de ces derniers quant au respect de leurs obligations fiscales. En effet, les agents de fisc adoptent un comportement qui a des effets néfastes sur celui des contribuables. Certains fiscs font obstruction au contrôle de leurs collèges en mission en s'interposant comme conseiller fiscal, tout en sollicitant d'eux la compréhension et de la complaisance pour leurs protégés. Un agent qui ne trouve pas satisfaction auprès d'un contribuable quant à sa requête, passe aux intimidations et fort du pouvoir que lui confère la loi fiscale.

II.1.5. Absence de contre partie

Lorsqu'un Etat ne réalise pas les travaux, comme il faut et sans incidence directe sur la vie des citoyens, il y a lieu de craindre que le comportement des contribuables rétorque aux agents du fisc en mission, qu'ils ne voient pas concrètement ce que l'Etat fait de l'impôt qu'ils paient, les routes restent délabrées et les hôpitaux publics sans médicaments et les soins quasi inaccessibles.

Le mauvais exemple des gouvernants influence encore une fois négativement le comportement du contribuable. Dans les pays Sub-sahariens, l'on constate que les recettes fiscales ne proviennent que des personnes aux faibles revenus tandis que les dirigeants veulent avoir des grands salaires pendant qu'ils ne participent pas à l'assiette fiscale. Cela décourage les contribuables qui crient souvent à l'injustice fiscale. Un mécanisme devrait être trouvé afin d'imposer les rémunérations des politiciens pendant qu'ils exercent dans leurs fonctions car en effet, la contribution aux charges publiques doit-être comme l'affaire de tous.

II.2. Manifestations de l'incivisme

Le comportement incivique que le contribuable pratique ou affiche se traduit par la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

II.2.1. La fraude et l'évasion fiscales

Successivement, Hachette et Duverger ont défini l'évasion fiscale comme suit :

- L'évasion peut être définie comme l'action par laquelle le contribuable réduit sa charge fiscale de façon illicite ;
- Il y a évasion fiscale, lorsque celui qui devrait payer l'impôt ne la paie pas sans que la charge ne soit reportée sur un tiers. C'est donc l'Etat qui s'en trouve perdant.

On distingue deux sortes d'évasion à savoir :

- L'évasion fiscale non frauduleuse ;
- L'évasion fiscale frauduleuse.

A. Evasion fiscale non frauduleuse

Cette évasion n'engage aucune responsabilité pour la réalisation de cet acte, mais ce sont les lois qui l'ont obligé sans le savoir à échapper à l'impôt. Ainsi, nous avons deux formes :

- EVASION FISCALE ORGANISEE PAR LA LOI, est celle issue de contractions de deux ou plusieurs dispositions légales sur une même matière imposable, dispositions dont l'une en faveur du contribuable et l'autre en faveur du fisc. Ainsi, suite à cette situation, le contribuable appliquera celle qui le protège et échappera en tout ou en partie à celle qu'il devrait payer. Il y a évasion non frauduleuse à cause du caractère détourné ou déroulé de la procédure appliquée par le législateur⁹⁴.
- EVASION PAR LACUNE DE LA LOI, est celle due non de la volonté du législateur, mais de sa négligence. C'est une évasion issue de la faiblesse, des imperfections et des obscurités de la loi. Donc, pour les évasions fiscales non frauduleuses, le contribuable ne se rend coupable d'aucune infraction et il ne sera pas puni.

B. Evasion fiscale frauduleuse

Il y a évasion fiscale frauduleuse, lorsqu'elle porte le fait de la violation de la loi. C'est ainsi que l'évasion consiste à échapper à l'impôt en s'appuyant sur les lois ; évasion légale ; alors que la fraude est le fait d'échapper à l'impôt en violant les lois. Donc, la notion de l'évasion fiscale est plus large que celle de la fraude. A l'encontre de l'évasion, la fraude est une violation expresse de la loi ayant pour but d'échapper à l'impôt ou d'en réduire la base⁹⁵.

Selon HACHETTE, le mot « fraude » vient du mot latin « *fraus* » qui signifie « une tromperie, un acte de mauvaise foi, ou encore une falsification punie par la loi ». Elle est l'ensemble des agissements et des dissimulations, accomplies frauduleusement, qui ont pour conséquence de se mettre en obstacle à l'application des lois fiscales⁹⁶.

⁹⁴ Maurice DUVERGER, *Notions de législation sociale, des finances publiques et de droit fiscal*, édition Nathan, Paris, 1999, p. 22.

⁹⁵ MUNZOLO LENGI, *Les moyens de lutte contre la fraude fiscale*, édition ENF, Kinshasa, SD, p. 3.

⁹⁶ KOLA KONZI, op.cit, p. 10.

En général, les fraudes se distinguent selon leurs buts et selon leurs auteurs. Selon leurs buts, les fraudes entraînent le détournement des valeurs et la falsification de la comptabilité afin de relater une situation divergente de la réalité. Tel est le cas par exemple d'une entreprise d'une si grande importante qui refuse de se constituer comme telle et s'éclate en plusieurs nouveaux établissements pour diviser les bénéfices et réduire par-là les effets de la progressivité.

II.3. Incidence de la fraude fiscal du point de vue assiette et recouvrement

II.3.1. Du point de vue assiette

Le système fiscal congolais est déclaratif c'est-à-dire, le contribuable, de son propre gré est tenu de déclarer sa base imposable et de payer les impôts. La déclaration d'impôt est définie par lequel un contribuable informe réglementairement l'administration du montant de ses revenus pour l'établissement d'une contribution correspondante⁹⁷.

Elle est donc l'action de porter à l'intention de l'administration fiscale ses revenus. Le code des impôts recommande au redevable des impôts établis, de souscrire chaque année une déclaration de ses revenus et cette déclaration soit se faire sur un formulaire adressé au redevable par le vérificateur des impôts (Article 98 de code, cfr/GR).

Pour ce faire, c'est le contribuable qui connaît le chiffre d'affaire réalisé. Il s'agit en minorant la base imposable, et la mauvaise tenue de la comptabilité en augmentant les comptes de charges. La volonté de se soustraire d'un impôt pour se manifester par refus de déclarer la matière imposable. Ceci est fort fréquent chez les contribuables, personnes physiques, heureusement, grâce aux quartiers fiscaux, certains d'entre eux sont découverts et mis en charge des services d'assiette en vue de leurs gestions. Les états financiers d'une entreprise intéressent non seulement l'Etat, mais également les divers partenaires de celle-ci, il s'agit essentiellement des banques et les fournisseurs, etc.

Le caractère de sincérité exigé par la comptabilité dans la tenue des états financiers n'est toujours pas respecté par nos entrepreneurs. Comment expliquer qu'une entité publique de surcroit, présente une situation imposable à la TVA minorée. Les ressources humaines dans ce type d'entreprises et l'utilisation des logiciels spécifiques ne font pas défaut de sorte que, le travail présenté auprès du fisc soit correct. Et pourtant, cet impôt est à la charge du consommateur, ce qui veut dire que l'entreprise publique concernée n'est qu'au collecteur pour le compte du trésor public.

III.4. Les moyens légaux pour combattre l'incivisme

Il y a deux moyens légaux pour combattre l'incivisme fiscal. Il s'agit : les moyens administratifs et les moyens pénaux.

⁹⁷ ANON, Dictionnaire universel, édition Hachette, Paris, 1995, p. 105.

III.4.1. Les moyens administratifs

- Le recensement
- Vulgarisation

III.4.2. Les moyens administratifs

III.4.2.1. Les pénalités fiscales

Selon les dispositions générales, les pénalités fiscales comprennent les pénalités d'assiette ou majoration, les pénalités de recouvrement ou intérêts moratoires, les astreintes, les amandes administratives et les sanctions pénales que nous allons expliciter au sens de la présente loi.

A. Définition de pénalité

En fiscalité, le concept « pénalité » utilisé signifie une sanction applicable aux délits d'ordre fiscal. Les pénalités fiscales sont donc des sanctions pécuniaires infligées par les services fiscaux en vertu de la loi⁹⁸.

B. Sortes de pénalité fiscale

- Pénalité d'assiette

Ce sont les pénalités qui sanctionnent le défaut des déclarations au regard des textes, les déclarations inexactes, incomplètes ou fausses.

- Pénalités de recouvrement

Sont celles qui sanctionnent le retard dans le paiement des impôts et autres droits dus.

- Amandes administratifs

Sont les sanctions qui répriment le non-respect des formalités comptables et fiscales ainsi que le mauvais comportement du contribuable, les droits dus, soit le contribuable ou le redevable légal, soit par les tiers.

⁹⁸ Décret-loi N° 110-2000 du 19 juillet portant pénalités.

- Astreinte

C'est une sanction pécuniaire frappant les personnes mises en demeure par plus recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres sous bordereaux de décharge pour n'avoir pas donné suite, dans le délai, à une demande de renseignement de l'administration des impôts dans le cadre du droit de communication.

Les sanctions pénales attachées aux infractions fiscales qui procèdent manifestement d'une intention frauduleuse consistant à poser des actes en vue de se soustraire ou de soustraire des tiers à l'établissement ou au paiement total ou partiel de l'impôt dû.

A. Base de calcul

La base de calcul des pénalités fiscales : il impose de noter que les pénalités fiscales étudiées précédemment n'ont pas une même base de calcul. Celle-ci varie d'une pénalité à une autre. Ainsi, les pénalités d'assiette sont assises sur le montant de l'impôt dû éluder, reconstitué ou fixé forfaitairement par la loi ou en vertu de la loi. Les pénalités de recouvrement quant à elles, ont pour base de calcul le montant des droits et pénalités d'assiette pour lesquelles le paiement n'est pas intervenu dans le délai légal. Les amandes administratives sont des montants forfaitaires fixés par la loi ou en vertu de la loi par jour de retard à compter de la date du constat de refus jusqu'au jour où les informations demandées seront communiquées.

B. Taux de pénalité

Comme pour leur base de calcul, le taux de pénalités fiscales dépend de la nature de celle-ci ; pénalités d'assiette en cas de taxation d'office pour observer la déclaration servant de calcul de tout impôt ou accompagnant le paiement d'un droit, il est appliqué une majoration égale à 50% du montant de l'impôt dû. En cas de récidive la majoration est de 100% du même montant. La récidive est le fait de commettre une même infraction déjà sanctionnée, dans un délai de deux ans ou de 6 mois en ce qui concerne respectivement les impôts annuels et les autres impôts.

Toutefois, lorsque le redevable défaillant régularise sa situation dans le délai fixé à l'article 5 de la loi 004. La majoration applicable est de 25%. Dans les autres cas de taxation d'office, impôt dû est majoré de 25% en cas de récidive 50%. En cas de redressement, il est mis à charge du contribuable une portion égale à 20% du montant de l'impôt éludé, en cas de récidive, 40% du même montant.

En effet, le défaut de l'acompte provisionnel donne lieu à l'application d'une majoration égale à 50% du montant de l'acompte ou précompte dû. L'intérêt moratoire est décompté le premier jour du mois au cours duquel l'impôt aurait dû être payé, au jour du

mois de paiement effectif, tout mois commencé étant compté intégralement. Le taux applicable est de 10% par mois de retard⁹⁹.

En dehors de toute procédure de contrôle, le refus de répondre dans le délai légal, à une demande de renseignement, est sanctionné d'une astreinte fiscale égale à 100FF pour les personnes morales et 25%FF pour les personnes physiques, par jour de retard jusqu'au jour où les informations seront communiquées.

Amandes administratives : l'absence d'annexes à la déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits est sanctionnée par une amende de 100FF par annexe, et en cas de récidive, elle est portée à 200FF.

III.4.3. Restitution ou institution du précompte BIC

Le précompte est régi par décret-loi N° 058 du 18 février 1998 modifiant et complétant l'article 22, de l'Ordonnance-loi N° 69/009 du 10 février 1969.l'un des objectifs de l'activité fiscale est de maîtriser le plus possible des activités reconnues imposables par la loi en vue de maximiser les recettes de l'Etat où il s'avère qu'il se développe surtout dans les pays en développement certaines activités organisées en marge des règles prévues et inconnues de l'administration et donc difficilement maîtrisable par le fisc. Ces activités sont dites informelles, confrontées à cette réalité économique, l'administration fiscale n'a pas le pouvoir de modifier ni de simplifier la loi n'étant pas elle-même législateur, mais elle peut proposer les lois plus simples.

Le précompte Bic vient en déduction par les contribuables non répertoriés. La différence qui existe entre les précomptes et les acomptes prévisionnels réside dans le fait que les derniers sont payés à des échéances fixes prévues par la loi tandis que le précompte est retenu chaque fois qu'il y a importance ou exportation des marchandises prestation des services et travaux immobiliers. Ces dernières opérations doivent être effectuées au profit des personnes morales.

Le précompte BIC est une technique qui permet de combattre l'évasion et la fraude dans la mesure où les contribuables non encore identifiés par le fisc se verront obliger d'appliquer le précompte BIC dans leurs transactions avec les personnes obligées par la loi de le percevoir pour le compte du trésor public. Par le précompte, les bénéfices sont atteints par le fisc même s'ils demeurent jusque-là non encore identifiés. Le précompte résout donc le problème de non fiscalisation des activités informelles.

⁹⁹ Code des impôts mis à jour au 30 septembre 2017.

III.4.4. Les sanctions fiscales

Conformément au décret-loi N° 98 portant réforme de pénalités, les auteurs d'infractions fiscales qui procèdent d'une intention frauduleuse sont passibles des peines ci-après :

1. Pour les premières infractions

Un emprisonnement d'un jour à trente jours

- Une amende égale au montant de l'impôt éludé ou non payé dans un délai ou l'une de ces peines seulement.

2. En cas de récidive

- Un emprisonnement de quarante à soixante jours ;
- Une amende égale au double de l'impôt éludé ou non payé dans les délais ou l'une de ces peines seulement.

L'intention frauduleuse consiste à poser des actes en vue de se soustraire ou de soustraire des tiers à l'établissement ou au paiement total ou partiel de l'impôt. Ces infractions fiscales sont les suivantes :

- L'omission volontaire des déclarations dans le délai prescrit ;
- La dissimulation volontaire des écritures fictives ou inexactes dans les livres comptables ;
- La passation délibérée des écritures fictives ou inexactes dans les livres comptables ;
- L'incitation du public à refuser ou à retarder le paiement de l'impôt ;
- L'émission des fausses factures ;
- L'opposition à l'action de l'administration des impôts dans l'exercice de ses fonctions.

Sur ce, il est prévu dans le code des impôts, les peines ci-dessous pour punir les infractions suivantes¹⁰⁰ : article 102 du livre II, titre IV. Les poursuites en application des dispositions des articles 101 et 102 ci-dessus sont exercées par le procureur de la République à la requête de l'agent de l'administration des impôts restreinte, du Directeur Général ou du Directeur Compétent selon le cas.

Pour tous cas d'intention frauduleuse, la charge de la preuve incombe à l'agent visé à l'alinéa précédent ou à l'administration des impôts qui doit établir la matérialité des faits, ainsi que la responsabilité du délinquant.

¹⁰⁰ Code des impôts, op.cit, 2003, p. 10.

III.4.5. Responsabilité de l'administration fiscale sur les remèdes à l'incivisme

III.4.5.1. Remèdes à l'incivisme

Il y a des lois que l'administration fiscale est tenue de respecter, d'appliquer pour redresser le tort que le contribuable fait subir au trésor public, en vue de réduire l'ignorance et le coût des services rendus. Il s'agit des actions axées notamment sur :

- Assurer l'éducation civique et particulièrement fiscale des citoyens par la communication et des actions éducatives ;
- Quant au développement de la qualité du contrôle et du recouvrement, il requiert :
- Une meilleure programmation des dossiers ;
- Des recoupements pertinents et fiables ;
- Une bonne qualité des redressements opérés ;
- Un recouvrement plus réactif du montant de l'impôt dû ;
- Le suivi du comportement du contribuable vérifié après contrôle pour limiter le récidive (rôle pédagogique)).

L'ensemble de ces mesures dépendra :

- Du suivi, la formation et l'encadrement des services ;
- De la mise à disposition des agents des moyens matériels et logistiques adéquats ;
- De la motivation des agents. Comme dit dans le code pénal dans ces articles que, seront punis des peines prévues à l'article 86 les administrateurs ou directeurs ou gérants des sociétés à responsabilités (SPRL) déclarés en faillite qui frauduleusement :
- Auront détourné ou dissimulé une partie de l'actif de la société ou reconnue la société débitrice de somme qu'elle ne devrait pas ;
- Auront dans leurs actes, fait indication contraire à la vérité ;
- Auront provoqué la faillite de la société. Le faux commis en écriture avec l'intention frauduleuse sera puni d'une servitude pénale de 6 mois à 5 ans et d'une amende ou d'une de ces peines seulement.

Conclusion

En terme, ce sujet nous paraît sensible et capital, dans la mesure où nous savons que la moitié de notre budget est constituée des ressources provenant de l'aide extérieure (dons, legs, subsides...), alors que le pays regorge d'énormes potentialités économiques et fiscales, susceptible de donner des moyens conséquents au gouvernement pour réaliser ses projets de développement national. Une des causes de la modicité des ressources internes budgétaires se trouvent être le comportement fiscal incivique, ou mieux l'incivisme fiscal, des citoyens, lequel se manifeste par la fraude, techniquement assisté par les personnes des régies financières (DGI, DGDG et DGRAD), au profit des opérateurs économiques, attachés à l'habitude d'avoir à payer moins de frais de douane, des taxes et moins d'impôts, dans une ambiance de paradis fiscal.

Demain, il faudrait envisager les perspectives de sortir le pays du carcan de la dépendance extérieure, à une mobilisation des ressources internes suffisantes, à la hauteur des besoins financiers du pays. Pour ce fait, l'administration fiscale ainsi que les dirigeants devront recenser et mieux cerner les facteurs et les composantes de l'incivisme fiscal, en vue de proposer les moyens efficaces de lutte et les pistes d'amélioration.

Notre analyse a consisté à cerner les contours du comportement fiscal incivique, ses causes et conséquences dans les efforts de maximisation des recettes, en proposant quelques pistes d'améliorations, comme moyen de lutte, à ce fléau (mal) qui gangrène le budget de notre pays. Au nombre des facteurs liés à l'incivisme fiscal, nous avons épinglé ce qui suit : la pression fiscale ; le poids de l'impôt : impôt d'Etat et impôts locaux ; complexité de la règlementation : des démarches et des procédures ; mauvaise gouvernance publique en matière de dépense et mauvaise qualité des services publics rendus (éducation, santé, sécurité, transport...) ; motivation, information et formation insuffisante des agents ; favoritisme et clientélisme dans le traitement des dossiers.

Les remèdes en incivisme fiscal ont été analysés comme une dynamique, un produit d'une construction et d'un effort sans relâche. Ainsi, nous avons proposé comme remède l'organisation d'une administration fiscale efficace et compétente, capable d'appliquer, sans faiblesse mais sans arbitraire, les complexes procédures d'impositions.

Cela veut dire une administration capable d'appliquer ses sanctions fiscales, et de vulgariser la loi fiscale ou près des contribuables et usagers.

Bibliographie

- ANON, *Dictionnaire universel*, édition Hachette, Paris, 1995.
- ANON, *Manuel des procédures fiscales*, novembre 2004.
- BASSA NEMBASI, Technique comptable de l'entreprise, Tome I, Kinshasa, 2007.
- Code des impôts mis à jour au 30 septembre 2003.
- Constitution du 18 février 2006.
- Décret-loi N° 110-2000 du 19 juillet 2000 portant pénalités fiscales.
- Décret-loi N° 110-2000 du 19 juillet portant pénalités.
- DUVERGER, M., *Notions de législation sociale, des finances publiques et de droit fiscal*, édition Dalloz, Paris, 1999.
- GOFFAUX J., *Problème de développement*, CRP, Kinshasa, 1998.
- HANDJO LOBOTA et Alii, *Manuel des services du droit fiscal*, SD.
- KITENGE SUMBU, Cours inédit des Impôts céduaires sur le revenu, ENF, 2007-2008.
- KOLA NGONZE, Cours inédit des sciences et techniques des impôts, L1 Droit, Unikin, 2019-2020.
- MUNZOLO LENGI, *Les moyens de lutte contre la fraude fiscale*, édition ENF, Kinshasa, SD.
- SAINTAURE, *Paiement de l'impôt*, édition Liaison, Paris, 1999.
- TROTABAS Louis et COTTERET J.-M., *Droit fiscal*, 6^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2012.

Inclusion financière dans les pays de l'Afrique sub-saharienne
Cas des banques mutualistes en République Démocratique du Congo
Par

Jean-Didier Nguwa Yombola, Augustin Okitangando Okitafumba et Jean-Marie
Djongekama Djonge
Tous Assistants à l'Université de Lodja

Introduction

Les réformes financières des années 80 et 90 qui ont eu lieu dans la plupart des économies devaient améliorer la profondeur financière et l'utilisation des services financiers formels tels que les prêts, l'épargne, les services de paiement et d'autres services connexes. Cependant, le degré d'accès et d'utilisation des services financiers formels reste très faible à l'échelle internationale.

Toutefois, après trois décennies de la mise en œuvre de ces politiques, la communauté internationale représentée par ses gouvernements, institutions et experts s'est décidée de relancer le monde de la finance via l'inclusion financière qui est par son essence, une lutte contre l'exclusion financière, et se présente comme un élément majeur de toute stratégie de développement. Selon (Cull, Ehrbeck et Holle, 2014) l'inclusion financière peut améliorer l'efficacité des paiements, la sécurité des transferts ainsi que les nouveaux types d'innovation financière peuvent réduire les coûts de transaction, ce qui peut accroître la participation du secteur privé au développement. Sur la même lignée, il est avancé que les programmes d'inclusion financière entamés par plusieurs pays joueront un rôle majeur dans le programme de développement durable¹⁰¹.

A cet égard, conscient de cette priorité de l'inclusion financière dans l'agenda international du développement, on s'est permis d'étudier sur ce papier l'une des problématiques cruciales dite aussi basique de l'inclusion financière, à savoir les facteurs déterminant sa réussite et ceux qui l'entraînent. Et bien que la plupart des institutions financières formelles offrent un éventail de services financiers, nous nous sommes penchés à mettre l'accent sur la détention d'un compte courant du fait qu'elle représente d'une part la porte d'entrée vers l'utilisation des autres services financiers et d'autre part pour la qualité de l'information, puisque la détention d'un compte courant est généralement comparable d'un pays à l'autre, contrairement au crédit, qui varie en fonction de la maturité, de l'intérêt, des exigences de garantie, et d'autres éléments qui varient d'un pays à l'autre. Ainsi, les comptes courants fournissent des possibilités à la fois pour les paiements et pour l'épargne, qui sont susceptibles d'être universellement plus demandés que le crédit.¹⁰²

¹⁰¹ Thankom Arun , et Rajalaxmi Kamath, (2015) Financial inclusion: Policies and practices IIMB Management Review, 27, p. 268.

¹⁰² Dans leurs recherches sur la vie financière des ménages pauvres, Collins et al. (2009) trouvent un schéma d'utilisation intensive des instruments d'épargne.

En outre, même si nous supposons que la totalité de la population a besoin de crédit, il est clair que tout le monde ne mérite pas de crédit.¹⁰³ C'est ce qui d'ailleurs nous a conduit à travailler spécialement sur des banques mutualistes qui seraient au secours des populations n'ayant aucun accès dans des banques classiques. Il est, cependant, surprenant de constater que les caisses mutualistes aient plus des litiges ou contentieux que les banques classiques. Les relations entre FINCA et ses clients en constituent une éloquente illustration. Une étude prochaine mérite d'être menée dans ce sens, afin d'en savoir davantage.

Eu égard à ce qui précède, notre problématique gravite autour des interrogations suivantes :

- L'inclusion financière, est-elle un facteur important pour le développement d'un pays ?
- Y a-t-il un apport des banques mutualistes dans la lutte contre la pauvreté ?
- Quel est le facteur clé pour l'inclusion financière en République Démocratique du Congo ?

Allant dans le même ordre de notre problématique, il convient d'émettre ces quelques hypothèses qui peuvent être infirmées ou affirmées le long de notre étude :

- L'inclusion financière serait un facteur important pour le développement d'une société, mieux d'un pays ;
- Les banques mutualistes auraient un apport primordial dans la réduction de la pauvreté en RD Congo ;
- Les banques mutualistes sont un facteur clé pour l'inclusion financière en République Démocratique du Congo.

Comme toute autre recherche, la nôtre a des objectifs généraux et spécifiques :

Généralement, notre étude veut amener une contribution efficace pour le développement des entités territoriales décentralisées et par ricochet, contribuer au développement intégral du territoire national de la République Démocratique du Congo ;

Comme objectifs spécifiques, notre recherche vise à :

- Analyser minutieusement sur la réduction de la pauvreté dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne, singulièrement en RD Congo ;
- Identifier les déterminants de l'inclusion financière pour en remédier le plus vite que possible ;
- Mettre à disposition des décideurs et de la population une panoplie des solutions pour contrer la pauvreté en intégrant le mutualisme bancaire.

La réalisation d'une œuvre scientifique comme celle-ci a toujours eu du pain sur la planche. Pour y arriver, il faut plusieurs visitations des géants. C'est ainsi que, pour s'inscrire dans le même ordre que ceux qui nous ont procédé, nous optons pour une démarche qui prend en compte les méthodes et techniques.

¹⁰³ Principe de « sélection adverse ».

La réussite d'une recherche scientifique dépend de la méthodologie appliquée, celle-ci n'est qu'un ensemble des idées maîtresses qui oriente l'investigation scientifique.¹⁰⁴ C'est par cette dernière que le chercheur va orienter avec précision, assurance et prudence toute sa recherche. C'est ainsi que pour atteindre les objectifs assignés dans cette étude, les méthodes descriptive, statico-analytique et comparative accompagnées des techniques documentaire, d'enquête et d'interview nous ont permis d'obtenir le résultat de notre recherche.

Notre réflexion comporte trois principaux points : Considérations théoriques sur les concepts de base (I) ; Mutualisme bancaire : un système face aux réalités du marché (II) et Présentation, analyse et interprétation des résultats (III).

I. Consideration theories sur les concepts de base

Dans une démarche scientifique, il s'avère indispensable de définir les concepts clés relatifs au sujet de recherche. Ceci facilite la compréhension au lecteur ou autre chercheur soucieux d'approfondir. Pour se faire, dans ce premier point de notre étude, nous allons successivement clarifier les concepts : **le ménage, l'épargne, la banque, l'économie, l'investissement et la pauvreté.**

I.1. Le ménage

Le ménage est un ensemble des personnes partageant le même logement et participant à son économie¹⁰⁵. En outre, un ménage ou cellule de consommation est un ensemble des personnes vivant le même revenu et partageant le même repas (c'est l'unité d'analyse).

Généralement, on distingue deux sortes des ménages :

- Ménage nucléaire : où tous les membres sont issus d'une famille, c'est-à-dire de couple et des leurs enfants ;
- Ménage nucléaire élargie : ici, on trouve les membres qui sont autour d'un noyau familial¹⁰⁶ (couple avec enfant) et les membres de parenté plus ou moins lointains.

I.2. Epargne

Dans le langage traditionnel, épargner et économiser sont devenus synonymes à tel point que les sociologues, psychologues, financiers donnent différents avis à ce propos. Toutefois, selon différents auteurs, l'épargne est définie comme : la fraction du revenu non affectée à la consommation immédiate (Rivoire, 1981).

¹⁰⁴ Hernanh, J., *Le langage de la sociologie*, PUF, Paris, 1983, p. 5.

¹⁰⁵ Rolland Pressat, *Dictionnaire démographique*, PUF, 1979, p. 11.

¹⁰⁶ C. PRESVELOU, *Sociologie de la consommation familiale*, Bruxelles, édition ouvrière, 1968, p. 73.

La fraction du revenu qui, au lieu d'être consommée rapidement est mise en réserve en vue du financement d'un investissement ou d'une consommation différée. L'épargne ne constitue pas une privation dans la mesure où elle correspond à une consommation possible ; mais non indispensable, plutôt elle résulte d'une décision volontaire (Les Echos, 1982).

Grange Batelière (1974) soutient que l'épargne est la part des recettes n'ayant pas été dépensée. Quiconque gagne de l'argent : un individu, une famille, une entreprise, un organisme public peut épargner. Allant au-delà de la définition de Grange on peut ajouter aussi que même ceux qui ne gagnent pas de l'argent (en termes de salaire) peuvent épargner. C'est le cas par exemple des transferts reçus et les dons de toute nature qu'un ménage peut recevoir de l'extérieur. Ainsi donc, l'épargne d'un agent économique (ménage, entreprise, Etat, etc.) correspond, par rapport à sa consommation finale, à l'excédent qui est utilisé pour acquérir des actifs physiques et financiers (Dictionnaire des sciences économiques, 2001).

I.3. La banque

L'histoire de la banque suit les grandes étapes de l'histoire de la monnaie même si certaines opérations financières des banques, (P. ex. le prêt à intérêt) sont observées et attestés depuis la plus haute antiquité. Les premières banques sont familiales, notamment en Italie avec les médecins, les Fugger en Allemagne qui ouvrent des établissements bancaires dans les grandes villes. Comme nous précise ici monsieur Jean-Favier : « la banque est née du commerce, de ses besoins comme de ses opportunités ».

La banque est un établissement de crédit ayant pour objet de procurer des services financiers aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, qu'elles soient privées ou publiques. Les banquiers lombards, qui sont à l'origine des marchands de céréales, apportent alors deux innovations fondamentales, à la base de l'essor du capitalisme occidental : le compte à vue, rendu possible par l'invention concomitante de la comptabilité en partie double et la lettre de crédit.

Le mot « BANQUE » apparaît dans la langue française au XVe siècle ; du Ve au XIe siècle, l'activité de changeur de monnaie, qui demeure d'ailleurs la fonction essentielle des banquiers, se développe compte tenu de la prolifération des devises. Le monde contemporain de la banque a vu le jour par la concertation successive de la convergence de trois activités financières à savoir :

- L'essor du commerce pratiqué par les Républiques maritimes, italiennes et l'œuvre des sociétés commerciales dépassant les comptoirs ;
- L'activité de changeur de monnaie qui s'est développé face à la prolifération des devises au sorti du bas moyen-âge ;
- L'activité de crédit exercé par la communauté juive.¹⁰⁷

¹⁰⁷ Banque : Microsoft encarrera 2006 et corporation 2005.

Du point de vue légal et actuel du terme, la banque est l'organisme financier dont la fonction essentielle est de percevoir des dépôts en vue de les octroyer sous forme d'avance aux pouvoirs de roulement et depuis peu pour les investissements à moyen et à long terme ; et à des particuliers pour leurs besoins personnels.¹⁰⁸ En raison de l'importance des activités bancaires dans l'économie d'un pays, les banques sont soumises à une législation stricte encadrant l'exercice et le contrôle de leurs actions. Collecter des dépôts, distribuer des crédits, délivrer des outils ou services de paiements bancaires sont des activités réservées à des établissements agréés et soumis à une autorisation préalable.

Elles sont aussi des institutions financières qui réalisent des opérations de banque telles que définies par la loi et sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires correspondantes. Dans chaque zone monétaire, l'activité bancaire se trouve être supervisée par une banque qui est la Banque Centrale comme en RD. Congo, appelée aussi Banque Nationale dans certains lieux. Cette dernière dispose d'un statut particulier lui assurant une indépendance pour assurer des missions spécifiques qui sont d'abord, l'émission des billets et définit la politique monétaire, ensuite la surveillance et enfin, le contrôle éventuellement disciplinaire de l'activité des banques.

D'après leurs rôles, il existe trois types de banques : Centrale ou banque d'émission, les banques de dépôts (commercial BANKS) et les banques d'investissement (investment Banks).

I.3.1. Rôles et opérations des banques

L'activité des banques englobe la réception des fonds du public, leurs mises en disposition de la clientèle, ainsi que la gestion des moyens de paiement. Les fonds recueillis sont affectés à la conduite de l'opération de crédit, elles-mêmes génératrices du nouveau dépôt par le supplément des monnaies qu'elles sont emmenées à créer ; ainsi les banques sont au centre du processus de la création de la monnaie.

Elles offrent une série de services dans la gestion de l'argent aux particuliers et aux ménages. La tenue des comptes et collecte des fonds et la sécurité. La fourniture de crédits et d'instruments de placement.

Aux entreprises : le premier service spécifique des banques est la gestion des traites. Aux particuliers, elles offrent toute une série de placements à court terme comme des comptes ou plans d'épargne, des sicav de trésorerie et autres instruments de placement quasi liquides. Elles fabriquent des produits financiers plus ou moins complexes qu'elles proposent aux gestionnaires de fortune. Elles peuvent avoir leur propre département de gestion de fortune.

A l'Etat, depuis que la Banque Centrale ou Banque Nationale ne peut plus directement financer le trésor public par la création de monnaie, une norme qui s'est progressivement généralisée et qui est appliquée notamment par la Banque Centrale

¹⁰⁸ Dictionnaire HACHETE, éd. 2007 illustré p. 14.

Européenne (BCE) en application de l'article 123 du TFUE¹⁰⁹ se sont les banques commerciales et le marché monétaire qui financent le déficit public.

I.4. Investissement

Le réalisateur de revenus, l'investissement constitue l'un des principaux moteurs de l'activité économique. Une politique économique appropriée en favorisant l'investissement peut stimuler une conjoncture déprimée. L'investissement comme la consommation, sont essentiels, voir indispensable à toute activité économique, comme pour dire, sans investissement, pas de production possible, pas de production, le carré magique de Nicolas CALDOR n'est pas au rendez-vous.

Nathalie MOURGE pousse un peu plus loin notre réflexion. Pour elle, l'action d'investir est fondatrice de l'activité économique. Elle détermine la capacité productrice sans laquelle il ne peut avoir ni production, ni croissance économique. Elle exige une accumulation préalable des moyens de financement.¹¹⁰

Par investissement, il faut entendre l'emploi des capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement, c'est le placement de fonds. Ou encore l'acte consistant à acquérir des liens d'équipement durables destinés à accroître la production des biens et services dans le futur.

Dans le livre de la macroéconomie, Grégory MANKIW fixe le monde sur le mot investissement qui a tendance à semer quelques fois, des confusions. Dans cet ouvrage, l'auteur dit que l'investissement doit créer un nouveau capital. Il consiste à acheter des biens destinés à une utilisation future.¹¹¹

L'investissement peut jouer essentiellement un double rôle dans une économie :

- ❖ En tant que composante de la demande finale, l'investissement est considéré comme la consommation, une dépense et à ce titre, il peut soutenir l'activité économique indépendamment de l'usage concret auquel il est destiné.
- ❖ En tant que facteur de production, l'investissement est considéré comme le moteur de la croissance économique dans la mesure où il accroît les capacités productives du pays et améliore sa productivité.

I.5. Pauvreté

Le concept « Pauvreté » est un concept paradoxalement complexe dans son acceptation la plus générale, car elle réside dans l'imagerie collective d'une part et donc à la portée de chaque esprit, et elle est une élaboration scientifique complexe d'autre part. A la mesure de la complexité de l'existence humaine dont elle rend complexe, la pauvreté est multidisciplinaire dont les définitions varient selon les auteurs et les organismes.

¹⁰⁹ Archives sur Wikisource, *Traité sur le fonctionnement de l'union européenne*, 2022. P. 34.

¹¹⁰ Mourges N., *Le choix des investissements dans l'entreprise*, 3è éd. Economica, Paris 1994, p. 31.

¹¹¹ Grégory Mankiw, *Le livre de la macroéconomie*, 3è éd. de Boeck University, Paris, Bruxelles, 2003, p. 31.

Le fondement théorique de la pauvreté est parti de l'hypothèse de l'existence pour chaque membre d'une société d'un minimum pour chacun de ses besoins fixes (primaires, secondaire et tertiaire), convertis en termes d'argent.

Un vide relatif est aussi manifeste au niveau de la méthode d'analyse de ce phénomène. Pour les uns, les pauvres sont ceux qui sont privés des avantages dont jouissent les personnes nanties. Pour les autres, la pauvreté se distingue de la simple précarité ; elle est l'obstacle d'une ou plusieurs sécurités notamment celles de l'emploi qui permet à la personne d'assumer des obligations professionnelles, familiales et sociales ; bref, de jouir de ses droits fondamentaux.

La pauvreté est le manque des biens importants à la vie.¹¹² Elle désigne l'état dénuement qui empêche l'individu victime de jouir pleinement de ses besoins élémentaires et accéder aux commodités sociales (habillement, santé, éducation, transport, loisir et divertissement). Ainsi, la pauvreté est une incapacité pour un individu ou une communauté de satisfaire à ses besoins primordiaux de la vie. En outre, les populations de la base possèdent leur définition de la pauvreté beaucoup plus appropriée à leur existence du passé, du présent et du futur. Dans la pratique, toute cette panoplie de définitions relatives au concept de la pauvreté montre que chaque auteur donne une définition, selon ce qu'il entend. La pauvreté est un monde complexe, multiforme et exige une analyse précise de toutes ces dimensions car les êtres humains sont extrêmement divers.

John Rawls à travers son livre « **Théorie de la Justice** » (1971) donne une définition philosophique de la pauvreté en s'appuyant sur ce qu'il considère comme les biens premiers, c'est à dire les droits de base, la liberté de choix. Il s'agit de définir la pauvreté comme une situation considérée comme inacceptable c'est-à-dire injuste, dans une société donnée et sur un plan économique et social. Contrairement aux welfaristes, seule la justice ou l'équité est la base de l'arrangement social.

Autant les auteurs ont chacun sa définition en rapport avec la pauvreté selon son entendement, autant les organismes ont eux aussi, chacun selon sa perception, la définition de la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a introduit un concept, en faveur d'une appréciation globale de la pauvreté, qui s'est progressivement affirmée et a débouché sur une définition consensuelle de la pauvreté : « un état dénuement ou de privation des besoins fondamentaux de l'existence nécessaire pour une vie décente, saine, longue et constructive que les opportunités et perspectives liées à la participation des individus à la vie active, sociopolitique, culturelle de la société et économique ». Cette notion s'est montrée dans la personne de pauvre : **le pauvre est celui qui a un accès limité aux services sociaux de base.**

¹¹² Kabeya Tshikuku, *Les indicateurs de développement humain, cohérence théorique et valeur statistique*, IRES, Kinshasa, 2002, p. 45.

Pour Robert Mc NAMARA, la pauvreté est une condition d'existence limitée par la malnutrition, l'alphabétisme, la maladie, le taux élevé de mortalité infantile, et la faible espérance de vie qui ne correspond pas à ce qui est raisonnable d'appeler une vie décente.¹¹³

Parlant en termes de revenu, la pauvreté est un état d'un individu qui manque des moyens matériels ou financiers pour acquérir des biens et services nécessaires à la satisfaction de ses besoins fondamentaux afin de conserver un mode de vie normale. Le PNUD étend sa définition jusqu'à manque de dignité et d'autonomie humaine en passant par le déficit des ressources collectives et services de l'Etat.¹¹⁴

De tout ce qui précède, il est souligné que la pauvreté est définie selon deux types d'approches dont l'une est la plus utilisée et surtout la grande Institution spécialisée qui s'intéresse au concept de la pauvreté d'où la pauvreté alimentaire et la pauvreté humaine. Voilà pourquoi, malgré la complexité du concept, nous allons nous aligner derrière certains chercheurs qui ont défini la pauvreté à partir de ses dimensions ; à savoir :

- Alimentaire ;
- Monétaire et
- Humaine.¹¹⁵

I.6. Economie

Bon nombre d'auteurs ont défini le concept « Economie », devenu à partir du XXe siècle, un concept **incontournable dans tous les domaines de la vie**. Faisons un bond en arrière. Ce concept a vu le jour au Ve siècle avant Jésus-Christ. Xénophon¹¹⁶ fut donc le premier à l'utiliser pour intituler l'un de ces derniers écrits relatifs à l'économie. Composé de deux mots : « maison et arranger », ce concept signifiait réaliser l'ordre dans la maison.

Les besoins humains sont illimités, leurs ressources sont limitées, les hommes doivent donc de l'ordre dans leurs maisons pour satisfaire le minimum de leurs besoins.

Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'Antoine Mont Chrétien,¹¹⁷ économiste français a pensé appliquer les règles de bonne gestion de l'Etat puisque le politicien est confronté à la même problématique, à savoir **la rareté des ressources**.¹¹⁸

Au jour d'aujourd'hui, les crises mondiales que l'humanité a connu sont d'ordre économique et se traduit par l'augmentation de chômage, l'inflation, la stagflation, ... Cependant, il est nécessaire d'ores et déjà de définir l'économie.

¹¹³ R. NAMARA, Population, ressource et environnement des enjeux critiques pour l'avenir. Fonds des Nations Unies pour la Population, New-York, 1991, p. 65-66., cité par Bakajika, *Impact de la politique de crédit sur la réduction de la pauvreté dans la ville de Kinshasa*, Mémoire, inédit, faculté des sciences économiques et de gestion, UON, 2016, p. 41.

¹¹⁴ PNUD, *Rapport mondial sur la pauvreté et vaincre la pauvreté humaine*, 2000, p. 16.

¹¹⁵ PNUD, Op.cit, p. 18.

¹¹⁶ Xenophon, *Philosophe historien et chef militaire grec 430-355 avant Jésus-Christ*.

¹¹⁷ Antoine Mont Chrétien est à l'origine, auteur dramatique, des tragédies et d'un traité d'économie politique. S.D.

¹¹⁸ A. Sassi Tmar, *Introduction à l'économie générale contemporaine*, Collection U, 1972, tome 1. p4

Comme dit dans les lignes précédentes, plusieurs auteurs ont défini le concept « économie ». Parmi eux, nous retenons celles d'Adam SMITH, de Raymond BARRE et de Samuelson.

L'économie est pour Adam SMITH, comme souligné dans son ouvrage le plus célèbre : "recherche sur la nature et causes de richesse des nations", **une science des richesses**.

Un autre auteur, Raymond BARRE définit l'économie comme **science de l'administration des ressources rares**. Elle étudie des formes que prend le comportement de l'économie dans l'aménagement des ressources, elle analyse et explique les modalités selon lesquelles un individu ou une société affecte des moyens limités à la satisfaction des besoins nombreux et illimités.¹¹⁹

Quant à l'économiste Français, Edmond MALINVAUD, il fait une sorte de synthèse en disant que l'économie est la science qui étudie comment des ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s'intéresse d'une part aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, et d'autre part, aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations.¹²⁰

D'après ces définitions, nous retenons trois éléments fondamentaux qui définissent l'économie. Il s'agit de besoin, des ressources rares et le comportement.

II. Mutualisme bancaire: un système face aux réalités du marché

Le concept mutualisme bancaire est une notion quasiment novice dans certaines régions de l'Afrique Sub-Saharienne. Pour se faire, nous allons nous donner la peine de nuancer un certain nombre d'éléments qui décrivent ce système et son impact dans l'économie réelle de nos entités respectives.

II.1. notions

La dentition courante du mutualisme comme modèle alternatif au capitalisme se trouve malmenée. Dès lors, les réflexions conduites par les principaux établissements mutualistes (BP, CA, CE, CM)¹²¹ convergent pour donner naissance à des conglomérats capitalistiques. Au passage, c'est toute l'originalité du schéma des groupes mutualistes qui se retrouve transfiguré, soulignant une évolution sensible des systèmes de gouvernance de ces groupes. Ce changement de mode de gouvernance appelle, selon nous, une reconsideration des pratiques de gestion et interpelle sur la question du contrôle de ces organisations. Dans quelle mesure l'équilibre entre des objectifs multiples se trouve-t-il bouleversé ?¹²²

¹¹⁹ Raymond Barre, *Economie politique*, Paris PUF, Collection Thémis 1969, Tome 1.

¹²⁰ A. Malinvaud, *Leçons des théories microéconomiques*, DUNOD, 1968, p. 23.

¹²¹ Johnston Birchall, *Résister à la récession : le pouvoir des coopératives financières*, 2009, p. 3.

¹²² Lacoue Labarthe, 2003, p. 24.

II.2. L'évolution du couple produit-marché

Historiquement, les coopératives sont nées de la mise en commun de moyens pour répondre à des besoins individuels et collectifs. Les banques mutualistes, pour la plupart sous la directive de l'Etat, avaient pour vocation initiale d'investir et de se spécialiser dans les secteurs de l'économie délaissés par les établissements bancaires « classiques ».

Cette interaction « Les principes communs aux coopératives et mutuelles sont : l'association volontaire des membres, la “double qualité” puisque les sociétaires sont simultanément associés à la production et clients du bien ou du service produits, l'affectation des résultats qui donne la priorité aux réserves, à un réinvestissement au sein de l'organisation et au bénéfice direct pour les membres, l'impartageabilité des réserves et la dévolution désintéressée de l'actif net, la gestion démocratique, la proximité de l'organisation avec ses membres dans la mesure où elle répond aux besoins exprimés localement, et la cohésion entre les membres puisque les coopératives et les mutuelles sont issues de l'action d'individus qui se sont unis afin de faire face ensemble à des besoins individuels et collectifs ».¹²³

II.3. Impact des banques mutualistes sur les secteurs de l'économie

Les performances des banques mutualistes ou coopératives à tous les niveaux que se soient ne valent plus la peine à démontrer car, leur façon de faire face aux différentes crises économiques qui ont coulé d'encre et salive dans le monde ces dernières décennies en est une preuve éloquente. Nonobstant cela, nous nous efforcerons d'élucider leurs performances avant, pendant et après la crise. A titre illustratif, voici quelques performances des banques dites mutualistes ou coopératives :

II.4. Les avantages plus généraux des banques mutualistes ou coopératives

Les avantages découlant directement du régime de propriété des coopératives financières valent même dans le cas où l'implication de leurs membres dans le processus décisionnel est minimale¹²⁴.

- Le régime de propriété des coopératives financières permet de corriger un défaut du marché ;
- Le régime de propriété des coopératives financières permet d'éviter les conflits d'intérêts entre propriétaires et clients ;
- Le régime de propriété des coopératives financières offre un modèle bancaire efficace à faible coût ;
- Le régime de propriété des coopératives financières n'incite pas à la prise de risque.

Parmi les inconvénients, ce régime de propriété des coopératives financières rend difficile la levée de capitaux en période de crise et n'est pas très incitatif pour les gérants.

¹²³ Rapport IFA, *Groupe de travail présidé par Etienne Pflimlin*, janvier 2006, p. 9.

¹²⁴ BIT *De l'importance des caisses mutualistes de crédit*, 2002.

II.5. Du crédit libre au crédit mutuel

Le Crédit libre avait traversé difficilement la crise des années 1930. Le groupe privé à vocation agrarienne « de la rue d'Athènes » s'était effondré. Dans le groupe Durand, diverses difficultés avaient entraîné la cessation d'activités de certaines Caisses. Seuls, en fait, avaient survécu dans de bonnes conditions, le groupe alsacien et le groupe Durand de Nantes. Ces différences de destin expliquent la montée des particularismes au sein du Crédit libre. À la fin de la guerre, on peut distinguer trois tendances : la branche alsacienne, une branche de tendance syndicale et agrarienne et enfin une branche d'inspiration religieuse et affirmant sa vocation générale à prêter tous azimuts.

III. Présentation, analyse et interprétation des résultats

Ce dernier point de notre recherche nous paraît également important dans la mesure où l'épargne constitue un véritable frein de l'éclosion pour le développement des pays de l'Afrique Sub-Saharienne. Cela étant, nous sommes obligés de présenter les résultats de nos enquêtes relatives à l'étude menée. Ces résultats nous pousseront à bien comprendre le bien fondé des travaux qui nous ont mérité pendant un temps non négligeable, doublé des privations.

III.1. Présentation et analyse des données

Comme constaté, dans cette partie qui présente essentiellement les données ; la sévérité et l'assiduité ont été notre cheval de bataille sur les enquêtes que nous avons mené sur terrain auprès de notre population cible. En vue justement de présenter loyalement les données.

III.2. Techniques de traitement des données

La quantification se réfère au problème de mesure de phénomène, le dépouillement de notre questionnaire d'enquête a d'abord fait objet du relèvement des fréquences des réponses choisies par individu.

La méthode scientifique utilisée par l'être humain pour établir une croissance quelconque peut se résumer en trois étapes :

- Observation d'un fait ou d'un phénomène ;
- Formulation d'une explication de ce fait ou de ce phénomène sous forme d'une hypothèse ou loi ;
- Vérification de l'hypothèse au moyen d'une expérience quelconque ou d'un test.¹²⁵

Dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour les statistiques ci-après :

$$fi(\%) = \frac{ni}{N} \times 100$$

¹²⁵ B. Bofaya, *Statistiques pour économiste*, Kinshasa, 2010, p. 153.

$$X = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n n_i x_i$$

$$\chi^2_{\text{cal}} = \sum_{=0}^n \frac{(f_o - f_t)^2}{f_t}$$

LEGENDE :

% : pourcentage

ni : effectif simple

fi : fréquence relative

n : taille de l'échantillon

X : moyenne

Σ : somme

X_i : centre de classe

f_o : fréquence observée

f_i : fréquence cumulée

χ^2_{cal} :

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon l'Age

N°	TRANCHE D'AGE	Ni	%	X_i	ni xi
01	10-20	24	2,4	15	360
02	20-30	178	18,1	25	4450
03	30-40	387	39,2	35	13 545
04	40-50	309	39,2	45	13 905
05	50-60	75	7,6	55	4 875
06	60-70	09	0,9	65	585
07	70-80	04	0,4	75	300
08	TOTAL	986	100	-	38 020

Source: Nos enquêtes

Commentaire : Selon l'âge des enquêtés, sept tranches ont été retenues. Cette répartition fait état de 2,4 pour cent pour les âgés de 10-20 ans, 18,1 pour cent pour les âgés compris entre 20 et 30 ans ; la troisième tranche comprend les âgés de 40-50 ans qui comptent 39,2 pour cent ; 39,2 pour cent quant à la quatrième tranche, elle comprend les individus dont leur âge est situé entre 50-60 ans et enregistre 7,6 pour cent, la cinquième tranche, elle concerne ceux

dont leur âge se trouve dans l'intervalle de 60-70 ans et à 0,9 pour cent ; enfin, la dernière tranche s'intéresse aux individus de 70-80 ans 0,4 pour cent.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'études

n°	Qualification	Sankuru	Bandundu	Kinshasa	Lomami	K. oriental	Maniema	Tot.
01	DOCTEUR	06	-	18	03	02	04	33
02	DEA	08	04	12	05	-	01	30
03	L2	97	32	52	19	15	18	233
04	G3	67	08	19	48	09	11	162
05	D6	123	27	42	65	31	15	303
06	D4	25	08	17	-	21	13	84
07	SFS	75	15	12	18	06	15	141
TOTAL		401	94	172	158	84	77	986
X ² Cal							147,79	

Source: Nos enquêtes

Commentaire : Dans ce tableau, nous constatons ce qui suit :

- La grande partie des enquêtés sont de province du Sankuru, lieu d'implantation de notre Alma mater ;
- Parmi les enquêtés, nous avons rencontré plus des diplômés d'Etat(D6).

Etant donné que X²cal (147,79)>X²tab(18,49) au seuil de signification de 5%.

Tableau n°3 : Répartition des enquêtés selon leurs sexes

N°	Sexe	Sankuru	Bandundu	Kinshasa	Lomami	K. oriental	Maniema	Tot
01	M	132	45	55	65	51	42	390
02	F	269	49	117	93	33	35	596
TOTAL		401	94	172	158	84	77	986
X ² Cal							38,78	

Source: Nos enquêtes.

Commentaire : Nos analyses objectives sur ce tableau qui repart les enquêtés selon leurs sexes prouvent d'une part que les femmes ont été loin majoritairement enquêtées que les hommes avec 60,45% contre 39,55.

Vu que $X^2Cal > X^2tab$ au seuil de signification de 5%, la différence est hautement significative.

Tableau n°4 : Répartition des enquêtés selon qu'on a un compte courant ou pas

n°	Titulaire d'un CC	Sankuru	Bandundu	Kinshasa	Lomami	K. oriental	Maniema	Tot
01	Oui	69	28	49	39	24	22	745
02	Non	332	66	123	119	60	55	241
TOTAL		401	94	172	158	84	77	986
X^2Cal							1466,47	

Source: Nos enquêtes

Commentaire : Qu'en est-il pour l'inclusion financière ? Au regard de ce tableau, il a été constaté ce qui suit : 16,96% pour cent ont un compte courant alors que 83,04% n'ont aucun compte en banque. En cela, nous constatons que la non utilisation des services financiers est significative que l'utilisation car, $X^2Cal > X^2tab$ avec $1466,47 > 18,49$ au seuil de signification de 5%.

Tableau n°5 : Etat civil des enquêtés

N°	Etat civil	Sankuru	Bandundu	Kinshasa	Lomami	Kasai oriental	Maniema	Tot
01	Mariés	299	49	52	96	46	39	581
02	Divorcés	32	19	38	12	11	08	120
03	Célibataires	70	26	82	50	27	30	285
TOTAL		401	94	172	158	84	77	986
X^2Cal							112,96	

Source: Nos enquêtes.

Commentaire : En observant bien ce tableau, nous retenons ce qui suit : 52,64 pour cent sont mariés ; alors que 13,6 ont déjà divorcé et enfin, 33,76 pour cent ne sont pas encore mariés. Après des minutieuses analyses, $X^2Cal > X^2tab$, car, $112,96 > 18,49$ au seuil de signification de 5%.

Tableau n°6 : Désire des enquêtes par rapport à la création des banques mutualistes en RDC

N°	Avis pour les BM	Sankuru	Bandundu	Kinshasa	Lomami	K. oriental	Maniema	Tot.
01	Oui	399	53	112	116	26	39	745
02	Non	02	41	60	42	58	38	241
TOTAL		401	94	172	158	84	77	986
X^2Cal							273,64	

Source : Nos enquêtes.

Commentaire : En comparaison de ce tableau ci-haut, détaillant la volonté d'avoir ne fût-ce-qu'un compte courant mais dans une banque mutualiste et/ou coopérative est manifestée à travers 97,92% d'enquêtés ; pendant ce temps, 6,08%. Pour se faire, nos analyses ont buté à $X^2Cal > X^2tab$, 273,64>18,49 de seuil de 5% de signification.

Les raisons poussées par la première catégorie est que les banques mutualistes propulsent le développement en donnant accès à toute strate sociale qui en a pas dans des banques traditionnelles dites capitalistes. Pour la seconde catégorie, ça ne sert plus à rien d'avoir un compte bancaire quelle que soit sa forme car ; elle a déjà été victime des plusieurs abus de la part des banques commerciales. Par exemple avec BINDO, MY GOD, ...

III.3. Recommandations et suggestions

Partant de l'importance que revêt notre recherche sur le social et l'économie dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, il s'avère indispensable de suggérer ce qui suit :

- **A l'Etat congolais :**

- Pour répondre au manque de financement disponible, le gouvernement est appelé à encourager de telles initiatives qui contribuent au développement des entités locales décentralisées et par ricochet du territoire national ;
- Promulguer une loi spéciale qui puisse favoriser un fonctionnement sans faille des banques mutualistes dans le pays ;
- Doter ces banques avec quelques matériels basiques (par exemple le coffre-fort) afin de leur permettre une sécurité correspondante à leurs activités,

- **A la population, toutes strates confondues**

- De s'approprier le modèle mutualiste, car elle offre une série d'avantages loin supérieur à celle des banques classiques ;

- Avoir ne fut ce qu'un compte courant, ceci contribuerait au désenclavement des entités locales et par la suite, contribuerait au développement de tout un pays ;
- Cultiver un esprit d'équipe pour l'émergence de leurs mutuels ;
- Transcender toute sorte d'antivaleurs ;
- Bannir toute sorte d'égocentrisme.

III.4. Comparaison avec des travaux antérieurs

Dans le cadre de notre étude, nous avons pu comparer notre résultat avec ceux obtenus par nos prédécesseurs, nous citons quelques-uns :

Demirguc-Kunt et Klapper, dans leurs articles parus depuis 2013¹²⁶, ont étudié l'utilisation des services financiers pour tous les pays. Leurs études ont conclu en déterminant les trois principaux indicateurs de l'inclusion financière sont, d'abord la possession d'un compte bancaire, en suite, l'épargne dans un compte bancaire et enfin, l'utilisation des prêts bancaires. Ils ont trouvé que le revenu est un déterminant majeur de l'inclusion financière.

Dans une analyse transversale, Sarma et Pais¹²⁷, ont montré que le revenu, l'inégalité des revenus, l'utilisation du téléphone portable, internet et l'alphabétisation des adultes sont des facteurs importants qui déterminent l'inclusion financière dans un pays. Ils soutiennent que les pays ayant un faible PIB par habitant ont une connectivité relativement plus faible et des taux d'alphabétisation plus faibles semblent être plus exclus financièrement.

Fungacova et Weill (2015) ont étudié l'inclusion financière en Chine et l'ont comparé avec les autres pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Ils observent que le revenu et l'éducation renforcent le niveau d'inclusion financière et que les hommes et les personnes âgées ont des niveaux plus élevés d'inclusion financière¹²⁸.

En Afrique, Allen et al. (2014) ont montré que la densité de la population est beaucoup plus déterminante de l'inclusion financière qu'ailleurs. En outre, ils ont constaté que les services bancaires mobiles élargissent l'accès aux services financiers¹²⁹.

¹²⁶ <https://www.cgap.org>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 13 heures 30.

¹²⁷ Sarma et Pais, Les déterminants de l'inclusion financière en Afrique : Evidence sur la détention d'un compte courant, In Colloque International, « Finance, inclusion et durabilité en Afrique, du 4 au 5 mai 2018, pp. 1-13.

¹²⁸ <https://www.scirp.org>: consulté à Lodja, le 16 mai 2024, autour de 13 heures.

¹²⁹ Allen et al., Les déterminants socio-économiques de l'inclusion financière dans les pays de la région Mena, SE, SA, pp. 1-30.

Conclusion

En menant cette recherche sur l'inclusion financière dans les pays de l'Afrique subsaharienne, cas des banques mutualistes en République Démocratique du Congo. Notre préoccupation fondamentale était axée essentiellement sur les questions suivantes : L'inclusion financière, est-elle un facteur important pour le développement d'un pays ? Y a-t-il un apport des banques mutualistes dans la lutte contre la pauvreté ? Quel est le facteur clé pour l'inclusion financière en République Démocratique du Congo ?

Au regard de ce questionnaire, nous avons émis quelques hypothèses pour qu'à la fin de la recherche, elles soient confirmées ou infirmées.

Une bonne méthodologie nous a soutenu pour arriver au bon port. Les méthodes descriptive, statico-analytique et comparative, accompagnées des techniques documentaire, d'enquête et d'interview nous ont servi à la récolte des données et le cheminement de la recherche.

Les résultats retenus au terme de cette étude, fournissent en quelque sorte une idée sur le niveau de développement économique et social de notre milieu d'étude. Ainsi les politiques et stratégies visant à promouvoir l'inclusion financière, doivent se fonder non seulement sur le renforcement de la concurrence du secteur bancaire pour réduire les coûts, mais également sur l'utilisation de l'innovation technologique pour surmonter les infrastructures déficientes.

Ainsi, notre étude permet de sentir le potentiel d'un tel concept, ce dernier pouvant devenir une compétence stratégique à condition que les banques mutualistes, et donc le Crédit mutuel, se concentrent sur cette compétence prometteuse, afin de mettre en place une campagne de communication claire, aussi bien en interne qu'en externe, et affirmer ainsi leur identité mutualiste.

L'analyse et traitement des nos données ont conduit à affirmer toutes nos hypothèses émises au préalable. Se référant à la taille de notre échantillon tiré au hasard d'au moins 625 individus. Parmi lesquels, sur la chaîne de valeur, il y a trois intervenants :

- ✓ 329 soit 52,64% des mariés ;
- ✓ 85 soit 13,6% des divorcés et ;
- ✓ 211 soit 33,76% des célibataires.

Outre cela, nous avons reparti nos enquêtés en deux grands groupes :

- Le premier est celui qui approuve l'inclusion financière dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne plus singulièrement en RD. Congo. Ce premier est très majoritaire avec 93,92%.
- Le second est celui qui s'en fou de l'inclusion financière quels que soit ses avantages. Tandis que ceux qui ne sont pas d'accord ne représentent que 6,08 pour cent.

Cependant, nous pouvons noter quelques limites à notre recherche. Tout d'abord, le choix de notre terrain d'étude, à savoir la RD Congo, apporte son lot de limites. En effet, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des pays de l'Afrique Sub-saharienne.

De plus, la spécificité, connue et reconnue, de la RD Congo quant à la bonne gouvernance ne nous a pas permis non plus de généraliser nos résultats au-delà des frontières congolaises. Enfin, une autre limite tient à la nature même de la méthodologie appliquée : n'ayant investigué qu'à l'intérieur d'un seul pays de l'Afrique Sub-Saharienne, à savoir la RD Congo, nous avons difficile à généraliser nos résultats à l'ensemble des pays d'Afrique, d'autant plus que ces derniers pratiquent une forme de gouvernance bien différente à la nôtre. Cette question de l'inclusion financière reste ouverte, car au nom de la falsiabilité de la science, des études ultérieures plus approfondies peuvent nous compléter.

Bibliographie

- A. Malinvaud, *Leçons des théories microéconomiques*, DUNOD, 1968.
- A. Sassi Tmar, *Introduction à l'économie générale contemporaine*, Collection U, 1972.
- Allen et al., Les déterminants socio-économiques de l'inclusion financière dans les pays de la région Mena, SE, SA.
- Antoine Mont Chrétien est à l'origine, auteur dramatique, des tragédies et d'un traité d'économie politique. S.D.
- Archives sur Wikisource, *Traité sur le fonctionnement de l'union européenne*, 2022.
- B. Bofaya, *Statistiques pour économiste*, Kinshasa, 2010.
- Bakajika, *Impact de la politique de crédit sur la réduction de la pauvreté dans la ville de Kinshasa*, Mémoire, inédit, faculté des sciences économiques et de gestion, UON, 2016.
- Banque : Microsoft encarrera 2006 et corporation 2005.
- BIT *De l'importance des caisses mutualistes de crédit*, 2002.
- C. PRESVELOU, *Sociologie de la consommation familiale*, Bruxelles, édition ouvrière, 1968.
- Dans leurs recherches sur la vie financière des ménages pauvres, Collins et al. (2009) trouvent un schéma d'utilisation intensive des instruments d'épargne.
- Dictionnaire HACHETE, éd. 2007 illustré.
- Grégory Mankiw, *Le livre de la macroéconomie*, 3è éd. de Boeck University, Paris, Bruxelles, 2003.
- Hernanh, J., *Le langage de la sociologie*, PUF, Paris, 1983.
- <https://www.cgap.org>, consulté à Lodja, le 16 mai 2024, vers 13 heures 30.
- Johnston Birchall, *Résister à la récession : le pouvoir des coopératives financières*, 2009.
- Kabeya Tshikuku, *Les indicateurs de développement humain, cohérence théorique et valeur statistique*, IRES, Kinshasa, 2002.
- Mourges N., *Le choix des investissements dans l'entreprise*, 3è éd. Economica, Paris 1994.
- PNUD, *Rapport mondial sur la pauvreté et vaincre la pauvreté humaine*, 2000.
- Rapport IFA, *Groupe de travail présidé par Etienne Pfimlin*, janvier 2006.
- Raymond Barre, *Economie politique*, Paris PUF, Collection Thémis 1969, Tome 1.
- Rolland Pressat, *Dictionnaire démographique*, PUF, 1979.
- Sarma et Pais, *Les déterminants de l'inclusion financière en Afrique : Evidence sur la détention d'un compte courant*, In Colloque International, « Finance, inclusion et durabilité en Afrique », du 4 au 5 mai 2018, pp. 1-13.
- Thankom Arun , et Rajalaxmi Kamath, (2015) Financial inclusion: Policies and practices IIMB Management Review, 27.
- Xenophon, *Philosophe historien et chef militaire grec 430-355 avant Jésus-Christ*.

Impact de la publicité dans la commercialisation des produits Vodacom/Lodja de 2021
à 2023
Par
John Lotola Shongo, Francis Pongo Shongondele,
Moïse Lomboko Kapasa et Justin Emakudu Lokata
Tous Assistants à L'unilod

Introduction

Vodacom comme une entreprise commerciale est représentée sous forme d'un système qui met en évidence les relations et interactions entre les hommes, les fonctions et les opérations¹³⁰.

A partir de notre observation participante et habitant le territoire de Lodja, précisément son centre-ville, nous sommes allés d'un constat selon lequel, Vodacom en tant qu'entreprise commerciale, éprouve une gamme des difficultés auxquelles elle fait face pour commercialiser ses différents produits. Cela nécessite l'application d'une publicité rationnelle, pour faire face à ce défi. De ce qui précède, notre préoccupation dans cette étude gravite autour des interrogations suivantes :

- Quel est l'impact de la publicité dans une entreprise de télécommunication comme Vodacom à Lodja ?
- Quelles sont les stratégies publicitaires que Vodacom/Lodja peut utiliser pour augmenter la consommation de ces produits ?

Dans le cadre de notre étude, nous estimons conformément à notre problème de départ que le bien-fondé de l'impact publicitaire dans une entreprise de télécommunication comme Vodacom/Lodja n'aurait d'autre que de faire connaître les divers produits aux clients qui inciterait ces derniers à l'acquérir les connaissances, les informations fiables, et autres avantages.

Par rapport aux stratégies, nous estimons que dans le but de soutenir sa croissance du marché aussi longtemps que possible, Vodacom pourrait utiliser les stratégies suivant :

- Améliorer la qualité du produit en ajoutant d'autres modèles ou caractéristiques ;
- Introduire dans de nouveaux circuits de distribution ;
- Assigné à la publicité un objectif de persuasion et non plus seulement de notoriété ;
- Baisser progressivement ses prix afin d'attirer sur le marché les couches de consommateurs moins fortunées ;
- Accroissement de son budget de recherche afin de découvrir les améliorations du produit et érosion des bénéfices.

¹³⁰ MAVAL, PH. *Marketing business to business*, Paris, Publi-union, 1996. p. 34.

Nous avons choisi ce sujet pour deux raisons à s'avoir :

- Montrer aux sociétés l'importance de la publicité dans la commercialisation de ses produits, ceci suite à la manière dont certains responsables de marketing utilisent abusivement leurs postes publicitaires ;
- Aussi, présenter à la société Vodacom que la publicité joue un rôle perpendiculaire à la valorisation et la consommation de ses produits.

Ensuite, il présente un intérêt assez plus capital dans le sens qu'en intégrant la publicité dans la commercialisation des produits, Vodacom va augmenter les recettes contrairement à l'absence de celles-ci.

Le grand problème demeure dans le fait que bien que des éléments de publicité épars et internes soient là, comme les SMS, les adresses et les marques de Vodacom sur les téléphones notamment existent à Lodja, mais la publicité classique, élaborée, rayonnante et intégrée, tournée même vers les clients à venir (publicité externe) fait défaut. Et pourtant, Vodacom Lodja travaille dans un environnement de concurrence où Airtel, Orange et autres société de télécommunication évoluent. Cette situation du marché ouvert et concurrentiel produirait un système de publicité beaucoup plus efficace et de grande envergure.

Cette étude de recherche scientifique a comme objectif de connaitre si la publicité joue un rôle important au sein de Vodacom/Lodja pour la commercialisation des produits.

Plusieurs approches nous ont permis de réaliser cette recherche, à savoir : déductive, dialectique et statistique.¹³¹ Appuyées des techniques documentaires, observation libre ou participante et d'interview directe.

Outre cette introduction et une conclusion, notre étude est structurée en trois principaux points. Le premier est axé sur le champ d'application de notre recherche qui est la présentation de Vodacom (I), le deuxième est basé sur les éléments du marketing dans la commercialisation des produits (II) et le troisième et dernier, est consacré à la présentation, interprétation et résultats obtenus des données recueillies à la société Vodacom/Lodja (III).

I. Présentation de la société Vodacom/Lodja

Dans le présent point de notre recherche, qui met un accent particulier sur la présentation de Vodacom/Lodja sera examiné autour de points suivants : l'historique de Vodacom/Lodja, situation géographique, effectif de Vodacom/Lodja, niveau d'étude, état civil, organigramme.

I.1. Historique

¹³¹ GRAWITZ, M., et PINTO, R. *Méthodes de recherche en sciences sociales*, 4^{ème} édition, 1978, pp. 24-28.

Vodacom signifie : Voice Data Communication, en 2002, dans un contexte le plus difficile où la RD Congo était émiettée et encore divisée, Vodacom fut le premier réseau à lancer une couverture nationale et a contribué modestement à la réunification territoriale de ce vaste pays.

La société Vodacom-Congo vit le jour en octobre 2001 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, SPRL en sigle, et le fruit d'un accord de partenariat conclu entre Vodacom International Ltd ayant 51% de part sociale et Congolaise Wireless Network (CWN) SPRL avec une participation de 49%, œuvre de monsieur A.B.M. CONTEH, chairman de la société. A Lodja c'est vers les années 2002 que la société lançant le réseau pour la première fois.

I.2. Situation géographique

L'entreprise Vodacom/Lodja est localisée en RD Congo, dans la province du Sankuru, Territoire de Lodja précisément en plein cœur de Lodja dans le quartier Lumumba, en l'avenue de la banque n°17.

I.3. Présentation des informations en rapport avec l'effectif, niveau d'étude, état civil et les produits de Vodacom/Lodja

Tableau n° 1 : Effectif des agents de la société Vodacom/Lodja

Nº	SEXÉ	Effectif	%
01	Masculin	06	75
02	Féminin	02	25
total		08	100%

Source : Nous-mêmes sur base des informations recueillies à la société Vodacom/Lodja de 2021-2023.

Commentaire : ce tableau représente le nombre de personnels qui travaille à la société Vodacom/Lodja dont 6 hommes soit 75% sont du sexe masculin et 2 femmes soit 25% sont du sexe féminin.

Tableau n° 2 : Répartition des enquêtés selon leur niveaux d'étude

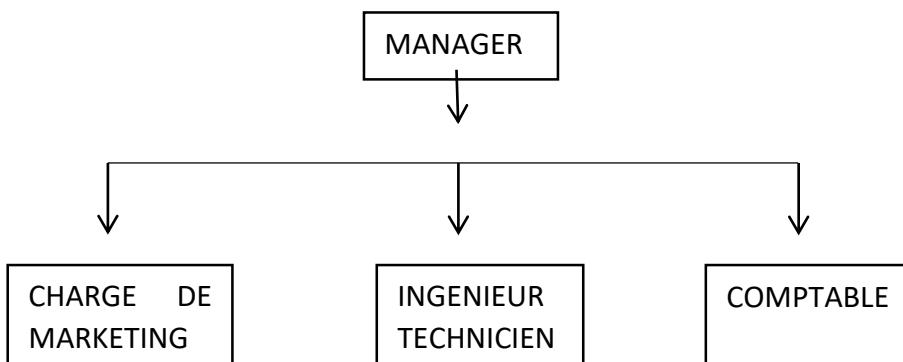
Nº	SEXÉ	Effectif	%
01	Licencié	03	37.5
02	Gradué(e)	02	25

03	D6	03	37.5
04	Sans niveau	0	0
Total		08	100%

Source : Nous-mêmes sur base des informations recueillies à la société Vodacom/Lodja de 2021-2023.

Commentaire : à la lumière de ce tableau, nous disons que 3 agents soit 37.5% ont un niveau d'étude de licence, 2 agents soit 25% ont un niveau d'étude de graduat et 3 agents soit 37.5% sont de D6.

I.4. Organigramme de Vodacom/Lodja



II. Elements du marketing dans la commercialisation des produits

II.1. Le prix

Le terme prix exprime le taux de l'échange d'un bien contre un bien. On l'emploie le plus souvent non pour exprimer le rapport d'échange entre deux biens quelconques, mais entre un bien et une monnaie.¹³²

La monnaie étant probablement divisible à l'extrême, ceci permet de réduire le rapport à un chiffre simple, chaque unité de n'importe quel bien trouve son expression monétaire. Sous cette expression de prix, peuvent être étudiés principalement la théorie de sa formation et les problèmes posés à l'observation de prix réel. On peut distinguer dans le développement de la pensée économique, trois manières principales d'aborder le problème de la formation de prix :

Il y a l'optique de la valeur, l'optique du marché et l'optique de l'entreprise. Les auteurs anciens et classiques, ont tendance à adopter l'une ou l'autre des deux premières comme Ricardo. Les auteurs contemporains post-marshalliens adoptent plutôt l'optique

¹³² Romeuf, J., *Dictionnaire économique*, 2^{ème} édition, 2^{ème} trimestre, 1958, p. 909.

de l'entreprise, sans pour cela abandonner complètement celle du marché. Le point de vue de la valeur en suite a été illustré par controverse marxisme- marginalisme à la valeur travail contre utilité marginale. Mais il ne faudrait pas croire qu'il se limite en ses auteurs.¹³³

Le grand classique comme Smith ou Ricardo, en distinguant le prix naturel du prix du marché, ou le prix normal du prix courant, avaient pour l'objectif d'expliquer essentiellement le premier et cherchaient même systématiquement une cause unique à la valeur de tous les biens. Le prix a été également défini par Joseph Schumpeter comme le nombre d'unité monétaire nécessaire pour obtenir une marchandise ou un service, en un moment donné, dans un lieu donné, et pour une quantité spécifiquement précise.¹³⁴

II.1.1. Formation du prix

Le mécanisme de fixation de prix est un des concepts centraux dans l'analyse macro-économique spécialement dans le cadre d'analyse de l'économie de marché, où le prix joue un rôle primordial dans la recherche et la définition d'un prix d'équilibre. Le prix est déterminé par le jeu de l'offre et de la demande. Il est donc la variable d'ajustement pour rééquilibrer chaque fois le déséquilibre de l'offre et de la demande. Alors que dans une économie administrée, le prix joue un rôle mineur.

Il est fixé ou réglementé par l'Etat, et il ne dépend pas directement de l'offre et de la demande. Dans une économie de libre marché, le niveau de prix possibles tendant vers l'infini, selon les acteurs économiques, selon leur estimation de la valeur de la chose pour eux même et pour les autres (spéculation).

Nous tenons à vous signaler qu'un prix peut aussi varier suivant les conditions de la vente, le mode ou la date de livraison (soit en crédit, au comptant) ou un prix imposé selon le régime économique.

La formation de prix dépend définitivement aux régimes économiques choisis. Mais nous avons essentiellement deux régimes qui sont :

- Le régime dirigiste où l'Etat est le régulateur du prix c'est-à-dire il est fixé par le pouvoir public ;
- Le régime de libre marché où celui-ci du marché c'est-à-dire l'offre, la demande et le pouvoir d'achat jouent le rôle primordial dans la fixation de prix.¹³⁵

¹³³ Ricardo, D., *Essai sur l'influence des bas prix du blé sur les profits du capital*, Ed. 2015, p. 109.

¹³⁴ Schumpeter, J., *Histoire de l'analyse économique II : âge classique*, Ed. GALLIMARD, 2004, p. 709.

¹³⁵ Romeuf, J. *Op.cit.*

II.1.2. Modèles théoriques de détermination de prix

Dans le modèle théorique de détermination de prix, deux cas sont en distinguant selon que l'entreprise doit se soumettre aux prix pratiqués par les concurrent ou qu'elle peut imposer son prix.¹³⁶

II.1.3. Théorie de la loi de l'offre et de la demande¹³⁷

L'offre sur le marché donné correspond à la quantité des biens et des services livrés par un agent économique (entreprise, ...) susceptible d'être acheté dans un prix donné. Elle est la fonction croissante de prix.

S'agissant de la fonction de la demande, l'offre est l'ensemble de nécessité ou de besoins que l'on exprime pour obtenir un bien ou service. La demande est toujours exprimée par rapport à un bien ou un service, Elle se présente sous la forme d'une fonction inverse entre la quantité maximale demandée d'un bien et le prix de ce bien. C'est la loi de la demande.

Quant à la fonction de l'offre, la demande est l'ensemble de biens et services mis à la disposition (d'une clientèle) sur un marché à un prix donné. Elle se présente sous la forme d'une fonction croissante entre la quantité maximale offerte d'un bien et le prix de ce bien. C'est la loi de l'offre.

II.1.4. Utilité de prix

Le rôle de prix comme information économique dans une économie planifiée, une autorité centrale s'efforce de prendre de décisions compatibles entre elle, mais comment assurer la cohérence de choix de million d'agents économiques autonomes au sein d'une économie ou d'une décision.

La régulation au sein d'une telle économie repose sur la formation des différents marchés, des prix libres qui assurent trois fonctions principales :

- Ils donnent l'information, dans ces fonctions, ces prix sont de signaux. Des indications concernant la rareté relative aux biens et services.
- Incitation, une variation de prix le producteur et le consommateur à modifier leur offre et leur demande.
- L'équilibre : les variations de prix permettent d'assurer :
 - L'équilibre sur chaque marché ;
 - L'équilibre général de l'économie.¹³⁸

¹³⁶ Sombo Shala, C., *Causes des fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché de Lodja de 2015 à 2017*, TFC, ISP/WN, Sc. Com et Adm, 2006-2007, p. 3.

¹³⁷ Alonge W'Alonge, J., *Evolution des indices des prix de biens de consommation courante à Lodja : Impact sur le pouvoir d'achat*, TFC, Unitshu, FASG, 2008-2009, p. 35.

¹³⁸ Romeuf, J. Op.cit.

II.2. La place

Une entreprise peut disposer des bons produits que les clients sont prêts à payer mais les ventes peuvent toujours s'avérer basses, insignifiantes la raison en est peut-être que les clients ne savent pas où acheter ses biens et services. Les lieux où ils se trouvent sont constitués également par les différents moyens qu'on appelle la distribution. Elle est particulièrement importante pour les fabricants.

Pour bien vendre, la plupart de détaillants et des prestataires de service ont besoin d'être installés là où passent et résident beaucoup de personnes. En fait, le meilleur lieu d'implantation chez les détaillants et prestataires de services sont les endroits où se trouvent leurs clients.¹³⁹

II.3. La distribution

Le choix de circuit de distribution est l'une des décisions les plus difficiles et les risques que doivent prendre les responsabilités d'une société ou au sein de l'entreprise.

En outre, étant donné l'évolution rapide des marchés et leurs environnements, l'entreprise doit savoir attaquer ses circuits de distribution. Il faudra souvent éliminer où ajouter des revendeurs, modifier les circuits existants et quelque fois réorganiser complètement l'ensemble du système de distribution, car l'entreprise en agissant ainsi, elle verra sa vente augmentée d'autant plus, l'entreprise sera prospère financièrement.

II.4. Promotion

La promotion est une fonction dans la vente et dans les relations publiques, utilisée pour encourager les consommateurs à acheter davantage. L'objectif de la promotion des ventes dans l'entreprise est de compléter et de coordonner la publicité dans la vente directe aux consommateurs ; cet aspect prend une place de plus en plus importante dans le marketing, car il est souvent nécessaire de travailler en coopération étroite avec les vendeurs qui sont responsables des produits d'un fabricant si ces derniers vendent bien. Des présentations doivent être organisées et des programmes de publicité groupée peuvent être définis.

II.5. Techniques de promotion des ventes

La promotion repose sur une grande variété des techniques entre autres :

- Les ventes avec remise : il y a lieu de distinguer les primes directes offertes lors de l'achat, des primes différentes remises ultérieurement contre des preuves d'achat, des primes directes sont utilisées dans le but de gagner des nouveaux clients ou les fidéliser.
- Les offres avec échantillons : cette technique est utile pour promouvoir des produits et services nouveaux.

¹³⁹ Verhule, A. *Economie de l'entreprise*, éd. CRP, Kinshasa, 1999. p. 9.

- Technique de vente avec remise : la vente avec remise consiste à accorder des réductions de prix aux acheteurs quant à la quantité de biens et services achetés.
- Technique de concours : comme les autres opérations, il est nécessaire de vérifier qu'un concours proposé par le service de marketing est en conformité avec la réglementation, variable d'une entreprise à l'autre.

II.5. Publicité¹⁴⁰

La publicité est considérée comme un élément très important dans la communication marketing de Vodacom. Son objectif est de procurer des connaissances chez le consommateur, de le persuader par rapport au service ou produit offert dans le but d'en susciter l'achat.¹⁴¹

Elle est une forme de diffusion impersonnelle à travers le média commercial de masse, elle constitue une forme envahissante de promotion, car elle capture l'attention. L'objectif principal de la publicité est de pré vendre le produit, c'est-à-dire de convaincre les consommateurs d'acheter un article avant qu'ils ne le voient et ne l'examinent réellement.

C'est ainsi qu'en sensibilisant de façon répétée les consommateurs à une marque, à l'apparence ou emballage d'un produit, et à des caractéristiques particulières d'un article, les publicitaires espèrent amener les consommateurs à acheter un produit déterminé. La publicité est souvent faite à la télévision, à la radio et par voie d'affiches ; dans les quotidiens, les magazines et catalogues.

¹⁴⁰ Guyun, Y., *Droit des affaires*, Tome I, 8^{ème} édition Economica, Paris, 1994. P. 187.

¹⁴¹ Kongolo Ntambwe Elisée, *La problématique de la publicité et son impact sur le comportement du consommateur sur un marché concurrentiel, cas de miss Vodacom saison 1*, TFC en marketing, ISC Bukavu, 2021.

III. Présentation, analyse et interprétation des données récoltées

Dans le troisième et dernier point de notre étude, nous allons présenter un échantillon représentatif étant donné que, compte tenu de facteur temps et de la disponibilité. Nous avions prélevé un échantillon de 300 pour nous permettre à bien discerner et à apporter des résultats clairs par rapport à notre étude.

III.1. Présentation des données

Dans le souci de bien analyser les données, il nous faut présenter les données faisant objet.

Tableau n° 4 : La nomenclature des produits VODACOM/Lodja

N°	Nomenclature
01	Téléphone
02	Sims
03	Modem
04	Crédits
05	M-pesa

Source : Archives de Vodacom/Lodja de 2021-2023

Commentaire : ce tableau présente les différents produits que dispose la société Vodacom/Lodja, depuis son implantation à Lodja.

III.1.1. Analyse des données

III.1.1.1. Présentation des données de Vodacom/Lodja avant introduction de la publicité

Tableau n° 5 : Présentation de l'état de consommation des produits de Vodacom/Lodja avant la publicité

N°	Nomenclature	Effectif	Montant en USD	%
01	Téléphone	45	900	6.18
02	Sims	30	7.5	0.05
03	Modem	20	400	2.75

04	Crédits	65	12.000	82.46
05	M-pesa	40	1.245	8.56
06	N'ont pas achetés	100	00	00
Total		300	14.552,5	100

Source : Données recueillies sur base de nos enquêtes sur terrain de 2021-2023

Commentaire : Le tableau donne l'effectif et le montant perçu par Vodacom/Lodja avant l'introduction de la publicité pour la commercialisation de ses produits.

III.1.1.2. Présentation des données de Vodacom/Lodja avec introduction de la publicité dans la commercialisation de ses produits.

Tableau n° 6 : Source d'information des produits de Vodacom/Lodja par la voie publicitaire.

N°	Nomenclature	Effectif	%
01	Radio	85	28.39
02	Télévision	00	00
03	par voie d'affiches	68	22.07
04	De bouche à l'oreille	47	15.67
05	Ne sont pas informer	100	33.33
Total		300	100

Source : Notre enquête sur terrain de 2021-2023.

Commentaire : l'analyse de ce tableau révèle que 85 enquêtés soit 42.5% ont reçu les informations des produits Vodacom par voie de la radio, tandis que par télévision, zéro personne parce que à Lodja il n'existe pas une télévision, 68 enquêtés, soit 34% ont reçu des informations par la voie d'affiche, 47 enquêtés soit 23.5% ont reçu des informations des produits Vodacom par voie de bouche à l'oreille et 100 enquêtés n'était pas au courant des produits qui disposait la société Vodacom/Lodja.

Tableau n° 7 : Données sur l'importance de publicité sur les produits Vodacom/Lodja

N°	Nomenclature	Effectifs	%
01	Très important	167	55.67
02	Important	85	28.33
03	Assez important	34	11.33
04	Moins important	14	4.67
Total		300	100

Source : Notre enquête sur terrain de 2021 à 2023.

Commentaire : eu égard à ce qui concerne l'importance de la publicité 167 soit 55.6% des personnes trouvent que la publicité est très importante pour la prise de connaissance des produits que dispose Vodacom/Lodja, 85 soit 28.3%, 34 soit 11.5% et 14 soit 4.6%, respectivement important, assez important et moins important.

Tableau n° 8 : Présentation de l'état de consommation des produits pendant l'intégration de la publicité dans la commercialisation

N°	Nomenclature	Effectif	Montant en USD	%
01	Téléphone	67	2.340	10.80
02	Sims	68	17	0.08
03	Modem	15	300	1.39
04	Crédits	85	14000	64.64
05	M-pesa	51	5000	23.09
06	Ne sont pas informer	14	00	00
TOTAL		300	21.657	100

Source : Notre enquête sur terrain de 2021-2023

Commentaire : le tableau ci-dessus nous montre l'état de consommation des produits Vodacom/Lodja lors de l'intégration de la publicité pour la commercialisation des produits et la mobilisation des recettes sont évalués à 21.657 USD ce que représente un montant supérieur.

Tableau n° 9 : Comparaison des recettes mobilisées par Vodacom/Lodja sans et avec publicité pour la commercialisation

N°	Nomenclature	Vodacom avant publicité			Vodacom avec publicité		
		Effectif	Montant perçu en USD	%	Effectif	Montant en USD	%
01	Téléphone	45	900	6.8	67	2.340	10.80
02	Sims	30	7.5	0.5	68	17	0.08
03	Modem	20	400	2.75	15	300	1.39
04	Crédits	65	12.000	82.46	85	14000	64.64
05	M-pesa	40	1.245	8.56	51	5000	23.09
06	Ne sont pas informer	100	00	00	14	00	00
Total		300	14.552,5	100	300	21.657	100

Source : Notre enquête sur terrain de 2021-2023.

Commentaire : ce tableau nous montre que sur 300 enquêtés interrogées, 200 seulement qui consommaient le produit de Vodacom/Lodja avec une perception financière de 14.552,5 USD et quand Vodacom/Lodja a intégré la publicité pour la commercialisation de ses produits, 286 personnes se sont intéressés à consommer le produit et qu'aujourd'hui la société a mobilisé 21.657 de USD.

Tableau n° 10 : Synthèse des informations sur la mobilisation des recettes par Vodacom

N°	Nomenclature	Montant en USD
01	Avant publicité	14.552.5
02	Avec publicité	21.657

Source : notre enquête sur base de tableau IX, de 2021-2023

Commentaire : le tableau nous présente qu'avant l'introduction de la publicité pour la commercialisation des produits Vodacom/Lodja avaient mobilisée une somme d'argent de l'ordre de 14.552.5 contre 21.657 obtenu après intégration de la publicité au Vodacom.

Tableau n° 11 : Comparaison des commercialisations des produits Vodacom/Lodja avec ces concurrents (Airtel et Orange)

N°	Nomenclature	Vodacom		Airtel		Orange	
01	Téléphone	67	2.340	35	1225	24	838
02	Sims	68	17	36	9	23	51.5
03	Modem	15	300	6	120	4	80
04	Crédits	85	14000	38	6238	28	4611
05	Monnaie électronique	51	5000	22	2156	16	1568
	Ne sont pas informer	14	00	163	00	205	00
TOTAL		300	21.657	300	9748	300	7148.5

Source : Notre enquête sur terrain de 2021-2023

Commentaire : Ce tableau présente la réalisation des recettes perçues par les trois sociétés de télécommunication qui sont implantées à Lodja, eu égard, le résultat Vodacom/Lodja qui est dans la concurrence reste toujours le leader c'est-à-dire occupe la première place sur le marché.

III.1.1.3. Résultats obtenus

Après un long parcours de cette recherche scientifique portée sur l'impact de la publicité dans la commercialisation des produits Vodacom/Lodja. Nous sommes arrivés aux résultats ci-après :

- Vodacom a mobilisé une somme de 14.552,5 USD avant l'intégration de la publicité ;
- Un peu plus tard, elle mobilise 21.657 USD quand elle a introduit la publicité ;
- En comparant la société en situation de concurrence Vodacom/Lodja reste à la tête avec 21.657 USD, suivi par Artel avec 9.748 USD et enfin, Orange avec 7.148,5 USD.

De ce qui précède, nous estimons faire une comparaison avec les chercheurs qui nous ont précédé dans les lignes qui suivent.

VI. Comparaison avec les travaux des autres chercheurs

Des chercheurs qui nous ont précédé, chacun est arrivé à ses résultats et nous n'avons pas été influencé, nous énumérons notamment :

1. Dans son étude, Freddy Nkodia Ntasi¹⁴² a présenté le circuit de distribution des produits Vodacom qui s'effectue selon les données propres au milieu. Le circuit court représente la structure de distribution à un niveau, il comporte un seul intermédiaire qui va à son tour au consommateur final. Un intermédiaire peut être un grossiste, un agent commercial ou une société de service. Tandis que le circuit long nécessite l'intervention de plusieurs intermédiaires lesquels acheminent progressivement les produits et services, à savoir : le super distributeur, le distributeur ainsi que le revendeur.
2. Ngolo Kwete Yves¹⁴³ est arrivé au résultat selon lequel, l'environnement impose à l'entreprise une lutte continue pour conquérir, se positionner et élargir sa part de marché. A partir de marketing, et selon les différentes enquêtes de terrain, Vodacom a gagné une part importante du marché de télécommunication grâce aux actions marketing, tout en ne négligeant pas le suivi et le contrôle des actions. Ainsi, l'entreprise doit se préoccuper des actions marketing fondées sur les désirs et les besoins des individus et assurer leur satisfaction. Cela doit être pour les dirigeants des entreprises le fruit de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle dans la gestion de l'entreprise.
3. Pour sa part, Jacques-Patient Muhindo¹⁴⁴ est arrivé au résultat selon lequel, le réseau Airtel est celui qui connaît le plus des perturbations. A l'inverse, il est celui qui est plus utilisé. Ses abonnés révèlent être accrochés à leur réseau suite aux bonus et autres avantages dont ils jouissent dans le cadre du marketing auquel recourt cette société de télécommunication. Airtel occupe la première position, soit 53,6%, la coalition Orange-Tigo occupant la deuxième place avec 25,2% et Vodacom occupant la troisième et dernière place, soit 21,2%.

¹⁴² Freddy Nkodia Ntasi, *Influence de la publicité sur le comportement des abonnés d'une entreprise de télécommunication, cas de Vodacom Congo*, TFC en Sciences commerciales, ISG-Kinshasa, 2017.

¹⁴³ Ngolo Kwete Yves, *Action marketing et comportement des consommateurs dans une entreprise de télécommunication, cas de Vodacom*, Mémoire en Marketinf, ISG, Kinshasa, 2021.

¹⁴⁴ Jacques-Patient Muhindo Akilimali, « Statégies marketing des sociétés de télécommunication face à la concurrence. Enquête qualitative dans la ville de Butembo », in *Revue de Sciences de l'Information et de la Communication*, n° 18, ISC Butembo, 2020, pp. 23-36.

Conclusion

Nous voici déjà arriver à la fin de notre recherche qui porte sur l'impact de la publicité dans la commercialisation des produits Vodacom/Lodja, le souci majeur est celui de s'avoir :

- Quel est l'impact de la publicité dans une entreprise de télécommunication comme Vodacom à Lodja ?
- Quelles sont les stratégies publicitaires que Vodacom/Lodja peut utiliser pour augmenter la consommation de ces produits ?

De cela, nous avons proposés les réponses à ce fait que :

Le bien-fondé de l'impact publicitaire dans une entreprise de télécommunication ne serait d'autre que de faire connaitre aux clients les différents produits, cela inciterait ces derniers à l'acquérir ; Vodacom dans le but de soutenir sa croissance du marché aussi longtemps que possible, pourrait utiliser les stratégies suivantes :

- Améliorer la qualité du produit en ajoutait d'autres modèles ou caractéristiques ;
- Introduire des nouveaux circuits de distribution ;
- Assigner à la publicité un objectif de persuasion et non plus seulement de notoriété ;
- Baisser progressivement ses prix afin d'attirer sur le marché les couches de consommateurs moins fortunées ;
- Accroissement de son budget de recherche afin de découvrir les améliorations du produit et érosion des bénéfices.

Ainsi, nous affirmons les deux propositions formulées et les résultats de cette recherche montrent que Vodacom a mobilisé une somme de 14.552.5 USD avant l'intégration de la publicité. Un peu plus tard, elle mobilise 21.657 USD quand elle a introduit la publicité. Enfin, en comparant la société en situation de concurrence (Airtel et Orange), elle demeure à la tête.

Pour aboutir à ces résultats, les méthodes et techniques suivantes nous ont aidées à s'avoir : la méthode déductive, dialectique et de statistique combinées des techniques documentaires, observation libre ou participante et d'interview directe.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé toutes les matières à ce qui concerne cette étude, elle se veut complémentaire par d'autres chercheurs qui mèneront leurs recherches dans ce domaine. Nous demandons d'indulgence à tous ceux qui découvriront des éventuelles erreurs tout en restant ouvert à leurs suggestions constructives susceptible d'améliorer la qualité de la science, au nom de la falsification de cette dernière.

Bibliographie

- Alonge W'Alonge, J., *Evolution des indices des prix de biens de consommation courante à Lodja : Impact sur le pouvoir d'achat*, TFC, Unitshu, FASG, 2008-2009.
- Grawitz, M., et Pinto, R. *Méthodes de recherche en sciences sociales*, 4^{ème} édition, 1978.
- Guyun, Y., *Droit des affaires*, Tome I, 8^{ème} édition Economica, Paris, 1994. P. 187.
- Kongolo Ntambwe Elisée, *La problématique de la publicité et son impact sur le comportement du consommateur sur un marché concurrentiel, cas de miss Vodacom saison 1*, TFC en marketing, ISC Bukavu, 2021.
- Maval, PH. *Marketing business to business*, Paris, Publi-union, 1996.
- Muhindo Akilimali, Jacques-Patient, « Statégies marketing des sociétés de télécommunication face à la concurrence. Enquête qualitative dans la ville de Butembo », in *Revue de Sciences de l'Information et de la Communication*, n° 18, ISC Butembo, 2020, pp. 23-36.
- Ngolo Kwete Yves, *Action marketing et comportement des consommateurs dans une entreprise de télécommunication, cas de Vodacom*, Mémoire en Marketinf, ISG, Kinshasa, 2021.
- Nkodia Ntasi, Freddy, *Influence de la publicité sur le comportement des abonnés d'une entreprise de télécommunication, cas de Vodacom Congo*, TFC en Sciences commerciales, ISG-Kinshasa, 2017.
- Ricardo, D., *Essai sur l'influence des bas prix du blé sur les profits du capital*, Ed. 2015.
- Romeuf, J., *Dictionnaire économique*, 2^{ème} édition, 2^{ème} trimestre, 1958.
- Schumpeter, J., *Histoire de l'analyse économique II : âge classique*, Ed. Gallimard, 2004.
- Sombo Shala, C., *Causes des fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché de Lodja de 2015 à 2017*, TFC, ISP/WN, Sc. Com et Adm, 2006-2007.
- Verhule, A. *Economie de l'entreprise*, éd. CRP, Kinshasa, 1999.

Impact de la dollarisation des prix dans les échanges des biens et services dans le quartier Lumumba, cite de Lodja de 2021 à 2023

Par

John Lotola Shongo, Moïse Lomboko Kapasa,
Francis Pongo Shongondele et Justin Emakudu Lokata
Tous Assistants à l'Unilod

Introduction

Notre étude essayera de déterminer d'abord les causes de dollarisation des prix des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja, ensuite déceler les conséquences de ce phénomène et enfin de proposer une piste de solution face à ce phénomène.

Ce qui a éveillé notre curiosité en choisissant ce sujet est le constat personnel de voir que dans les échanges des biens et services dans le quartier Lumumba/Lodja, les prix sont fixés en dollar américain, et de surcroît les prix des loyers, des frais académiques, des frais de transports voire d'hospitalisation sont fixés également en dollar américain et pourtant le franc congolais reste l'unité monétaire de la République Démocratique du Congo.

La forte dollarisation limite la portée des actions de la banque centrale du Congo (BCDC) : (2015)¹⁴⁵. Elle implique la perte des revenus de seigneurage, car la demande de la base monétaire nationale devient faible, elle réduit les capacités de la BCDC à agir comme préteur en dernier recours et accroît la vulnérabilité du système financier, la dollarisation a engendré une forte corrélation de long terme entre le taux de change nominal et le niveau des prix.

L'élasticité des prix à long terme par rapport au taux de change nominal est forte en RDC et se situe à 0,80 selon Fisher et Jahjah (2013).¹⁴⁶

Considérant ce qui précède, il a fallu de droit envisager une étude pouvant déterminer des causes de la dollarisation, ses conséquences et proposer des remèdes précités.

Quant à la problématique posée par cette étude, elle reste la dollarisation des prix des biens et services dans le Quartier sous dit. La forte dollarisation limite la portée des actions de la banque centrale du Congo (BBC) : (2015). Cette élasticité élevée est une conséquence congolaise et explique l'impact élevé du taux de change sur le prix intérieur.

Dans ce contexte de dollarisation élevée et de sensibilité de l'inflation aux fluctuations du taux de change, le choix du régime de change devient crucial. En

¹⁴⁵ Biales M. et al. (1995), *Notions fondamentales d'économie*, Edition Faucher, Paris, p. 407.

¹⁴⁶ Claire-Agnès Gueutin, (2012), *L'essentiel de l'introduction à l'économie*, Edition, Ellipses édition Marketing, Paris, Pages 143.

effet, avec la dollarisation, une volatilité du taux de change se réduit par une volatilité d'inflation qui a un impact négatif sur l'économie nationale.

Ce qui est surprenant, est le fait que bien que la banque centrale soit intervenue, en dépit du système libre et flottant de change inhérent au marché capitaliste, des interventions dont les achats des devises (dollar en particulier) par la BCC, l'interdiction d'afficher le taux par les vendeurs et acheteurs de la devise, l'obligation de taxer les services et biens en franc congolais etc... Mais en dépit de ces interventions de l'Etat ou de son bras bancaire central, la dollarisation continue à emprunter de l'ascenseur avec toutes les conséquences négatives.

Chaque recherche nécessite une question de départ comme fil conducteur pour l'amener à bon port. La nôtre retient la question suivante : Quelles sont les causes, les conséquences et les remèdes appropriés de la dollarisation des prix des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja ?

Eu égard à cette question, nous proposons les hypothèses ci-après :

- La dollarisation des prix des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja sous examen aurait des multiples causes dont la principale reste le manque de confiance à la monnaie nationale, c'est-à-dire qu'elle a perdu ses fonctions traditionnelles.
- La dollarisation des prix des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja aurait comme conséquences l'instabilité des prix ce qui se traduit par la perte du pouvoir d'achat de franc congolais.
- Le remède principal à apporter à la dollarisation ci-dessus serait la dollarisation progressive.

Pour mener à bon port cette recherche, nous avons mis en marche les batteries d'une méthodologie rigoureuse comportant des méthodes systémique, analytique et comparative soutenues par les techniques documentaire, d'interview, d'observation et de questionnaire.¹⁴⁷

Notre étude s'ouvre sur l'approche conceptuelle de l'étude suivie de la présentation du milieu d'étude, des considérations sur la dollarisation, l'échantillonnage, la présentation, analyse et interprétation des résultats et se termine par une conclusion suivie de la bibliographie outre une introduction et une conclusion.

I. Approche conceptuelle de l'étude

Cette partie a l'avantage de présenter certaines acceptations des concepts inhérents à cette étude pour la compréhension du reste de la recherche, en vue de partager le même langage avec le lecteur et nous situer dans un même horizon philosophique des termes.

¹⁴⁷ Shomba Kinyamba, S., (2006), *Méthode de la recherche scientifique*, Edition MES, Kinshasa, p. 170.

I.1. Impact

Le mot "impact" est tiré du latin " impactum" frapper contre heurté.

Dans le cadre ce travail il signifie conséquence violente, vive répercussion d'une décision, d'une action, d'un évènement, d'un discours sur quelqu'un ou sur quelque chose

I.2. Dollarisation

La dollarisation est un phénomène de demande de monnaie étrangère par les résidents au lieu de la monnaie nationale.¹⁴⁸

En outre, la dollarisation pour les autres, est considérée comme le concept le plus approprié pour décrire le phénomène où la monnaie domestique est graduellement remplacée par la monnaie étrangère, généralement le dollar des Etats-unis, d'abord dans sa fonction de réserve de valeur puis dans celle d'unité de compte et enfin le moyen de paiement.¹⁴⁹

La dollarisation est un processus au cours duquel la monnaie nationale perd ses fonctions principales au profit d'une ou de plusieurs devises stables.

Elle se traduit par l'usage d'une monnaie concurrente dans un espace économique.¹⁵⁰

Aussi, est-il utile de distinguer trois types de dollarisation :

- A. La dollarisation transactionnelle : le dollar est utilisé essentiellement comme moyen de paiement ;
- B. La dollarisation financière : les résidents détiennent des actifs financiers en dollar ;
- C. La dollarisation réelle : Les prix et/ou les salaires intérieurs sont fixés en dollar, il n'existe qu'une poignée d'économie totalement dollarisée (le Salvador, l'Équateur et Panama), mais la dollarisation partielle est très répandue. La RD Congo fait partie des 14 pays qui connaissent une dollarisation partielle.

I.3. Prix

Plusieurs définitions sont proposées par les auteurs. En ce qui nous concerne, le prix est la valeur d'un bien ou d'un service exprimée en signe monétaire.

Quant à son rôle, il joue trois rôles principaux :

- Information : les prix sont des signaux. Ils donnent des indications concernant la rareté relative des biens et services ;

¹⁴⁸ Capul, J.Y. et Garnier, O., *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, éd ; Hatier, Paris, 1996, p. 321.

¹⁴⁹ Calvo, G., et C.A. Vegh, « Exchange rates based stabilization under imperfect credibility », in Frisch, H., Worgotter, A. (Eds), *Open-Economy Macro economics*, Mc millan, London, 1993.

¹⁵⁰ www.Google.com du 2 Avril 2019.

Une variation des prix incite les producteurs et les consommateurs à modifier leur offre et leur demande ;

- Equilibre : les variations des prix permettent d'assurer l'équilibre sur chaque marché ; l'équilibre général de l'économie. Les déterminants des prix peuvent être la demande, le coût et la concurrence.¹⁵¹

I.4. Marché

Claire-Agnes, Gueutin, souligne que le marché est un lieu réel de confrontation entre une offre et une demande, qui permet de déterminer le prix et les quantités échangées.

Chaque agent économique est tour à tour offreur sur un marché et demandeur sur un autre. Cette définition de marché impose éclaircissement des notions de l'offre et de demande :

- L'offre est la quantité d'un bien économique que les producteurs souhaitent vendre à un prix donné, elle est fonction croissante du prix ;
- La demande par contre, est la quantité voulue d'un bien par les consommateurs à un prix donné. Elle est fonction décroissante du prix.

I.5. Echange

L'échange est la cession d'un bien contre un autre bien considéré comme équivalent (2012).¹⁵²

A l'heure actuelle, et dans l'espace économique de la RDC, les échanges se réalisent grâce à la monnaie.

I.6. Monnaie

- Pouvoir d'achat, parce que la monnaie confère à celui qui la détient la faculté de s'approprier une grande variété de bien ;
- Immédiat, parce que ce pouvoir d'achat peut s'exercer sans attendre et sans intermédiaire ;
Générale, parce que ce pouvoir d'achat peut s'exercer en principe sur tous les biens dans le commerce ;
- Indéterminé, enfin, parce que le détenteur de la monnaie, conserve sa faculté de choix, tant qu'il la conserve. La monnaie comprend alors, l'ensemble des moyens de paiement à la disposition des agents économiques leur permettant de réaliser des transactions commerciales.

¹⁵¹ Email W et al. ,*Principes d'économie politique*, Edition Namur, Bruxelles, pp. 107-108.

¹⁵² Groupe de la banque mondiale, « République Démocratique du Congo : Rapport de suivi de la situation économique et financière, (2015). Renforcer la résilience de long terme de la RDC ; le rôle de la dédollarisation, de la prospection artisanale et de la diversification économique», 3^{ème} édition Septembre.

De ce qui précède, la monnaie est appelée à remplir des fonctions économiques et ce quelles qu'en soient les formes qu'elle prend.¹⁵³

Parmi ses fonctions :

- Fonction d'intermédiaire des échanges, parce qu'elle permet d'acquérir d'autres biens et services ;
- Fonction d'éton de mesure, parce qu'elle permet d'évaluer la valeur de tout bien ou service échangeable sur le marché. Elle permet aussi de comparer la valeur des différents biens et services économiques ;

Fonction de réserve de valeur, la monnaie est une réserve de valeur qui peut être utilisée n'importe quand dans le temps. Elle permet donc à son détenteur de conserver un pouvoir d'achat qu'il pourra mobiliser au moment de son choix.

Quant à ses formes, l'instrument monétaire revêt plusieurs formes qui ont évolué au cours de l'histoire dans le sens d'une dématérialisation de l'instrument monétaire.

On est progressivement passé d'une conception matérialiste fondée sur la valeur intrinsèque de la monnaie (monnaie marchandise, pièces d'or et d'argent) à une conception nominaliste de la monnaie fondée sur la valeur fiduciaire (monnaie scripturale) de la monnaie jusqu'à une conception virtuelle de la monnaie (électronique).

I.7. Inflation

Elle peut se définir simplement comme la « hausse permanente et accélérée du niveau général des prix des marchandises et des facteurs de production ». En fait, l'inflation est provoquée par une augmentation de la demande de biens qui n'entraîne pas une augmentation correspondante des quantités échangées, ou, dans une diminution de l'offre de biens sans une diminution correspondante de la demande.

Il faut signaler qu'il y a plusieurs types d'inflation :

- Une inflation de 1 à 3% par an est qualifiée de rampante. Elle est acceptable pour une l'économie.
- Une inflation de 5 à 9% est ouverte. Elle doit être contrôlée.
- Une inflation à deux chiffres, donc supérieure à 10% est considérée comme galopante et a des conséquences très néfastes sur l'économie.

Aussi, les phénomènes économiques qui engendrent l'inflation sont divers et complémentaires.

¹⁵³ Mokonda Bonza, *Notes de Cours d'économie politique*, G1 Sciences économiques et de gestion, UNIKIN, 2021.

L'inflation par la monnaie, Irving Fisher (1867-1947), un économiste et mathématicien américain a développé la théorie quantitative de la monnaie reprise par Milton Friedman (1912-2006) dans les années 1970. D'après cette théorie quantitative de la monnaie, il y a une relation entre la quantité de la monnaie en circulation dans une économie et les prix. Si la quantité de monnaie augmente, les prix augmentent.

- L'inflation par la demande. Elle provient d'un excès de la demande sur les marchés des biens et des services par rapport à l'offre. Si tous les marchés enregistrent une demande plus forte que l'offre, le niveau général des prix augmente et l'inflation apparaît.
- L'inflation par les coûts. Elle résulte d'une augmentation des couts de production que subissent les entreprises. Si toutes les entreprises d'une économie connaissent une hausse de leurs coûts de production, cela engendre un phénomène d'inflation.
- L'inflation par les structures. Elle a des origines structurelles qui découlent des imperfections du marché.

Lorsque l'inflation est provoquée par un choc ou un évènement de l'étranger tel qu'une hausse du prix du pétrole, on parle d'une inflation importée. C'est ce qui s'est justement passé en 1973 lorsque les pays producteurs et exportateurs du pétrole (pays de l'OPEP) avaient décidé subitement de revoir à la hausse le prix du baril de pétrole. Ce choc que l'on appelle ou qualifie de premier choc pétrolier a sensiblement affecté quoique à des degrés différents toutes les économies du monde. Dans le cas d'espèce, l'avènement du covid 19 en RDC, déclenché officiellement le 10 mars 2020 a également affecté les économies du monde en général et de la RDC en particulier.

La diminution du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat correspond à la quantité des biens et services que peuvent acheter les agents économiques avec leurs revenus. Ce pouvoir est dépendant du revenu disponible mais aussi de l'inflation.

D'où l'équation

$$\text{Pouvoir d'achat} = \text{revenu disponible} - \text{inflation}.$$

La diminution de l'épargne. Le niveau de l'épargne dépend de l'inflation anticipée des ménages. En période de forte inflation, les agents économiques ont tendance à favoriser la consommation immédiate de leurs revenus puisque le montant de leur épargne sera dévalorisé dans le futur.

La spirale inflationniste. Lorsque les prix augmentent, les agents économiques n'ont plus confiance en l'avenir. L'inflation engendre l'inflation.

La perte de compétitivité. Elle peut être interne et externe. Dans le premier cas, l'inflation augmente les prix des biens et des services. Les ménages à revenu consistant, réduisent le volume de leur consommation et les entreprises perdent des parts de marché.

Dans le second cas, si le niveau général des prix d'un pays augmente, les exportations sont réduites.¹⁵⁴

I.8. Biens et services

Carle Menger définit le bien comme toute chose apte à satisfaire un ou plusieurs besoins humains.¹⁵⁵ Ce qui nous intéresse de plus, ce sont les biens économiques.

Ces derniers dit-on sont caractérisés par la rareté et s'acquèrent au marché moyennant un prix. Tandis que les services sont des biens économiques immatériels tels sont l'enseignement, le transport des personnes ou des marchandises. Il a été question dans cette partie d'éclairer nos lecteurs sur certains concepts pouvant leur faciliter la compréhension du reste du travail.

II. Présentation du milieu d'étude

II.1. Historique

Au paravent, on appelait le quartier Lumumba « la cité de de Lodja » depuis 1960 le quartier Lumumba était dirigé par le chef Tungunga, peu après la guerre de Mulele à 1963 jusqu'à 1964 les Mulélés étaient parti, et après cela le quartier Lumumba était dirigé par le chef Konga Koykoy. De 1964, après cet évènement on a supprimé le nom de la cité de Lodja ; pour remplacer par la nouvelle appellation.

- De 1975, le quartier Lumumba fut dirigé par le chef Ponge Lotshumba ;
- De 2021 toujours par le chef Ponge Lotshumba. Il perdra sa vie le 27 mars 2021 ;
- De 2021, jusqu'à nos jours, le quartier Lumumba est entre les mains du chef Tshumba Ponge Fils.

II.2. Situation géographique

Le quartier Lumumba se limite :

- Au Nord, par le quartier Loshakoy ;
- Au Sud, par le quartier Edingo ;
- A l'Est, par le quartier Lokenye ;
- A l'Ouest, par le quartier Londa.

¹⁵⁴ Marie-Britte Nkoo Mabantula, (2015), *Notes de cours d'économie politique*, G1, .Sciences économiques et de gestion, inédites, UNIKIN.

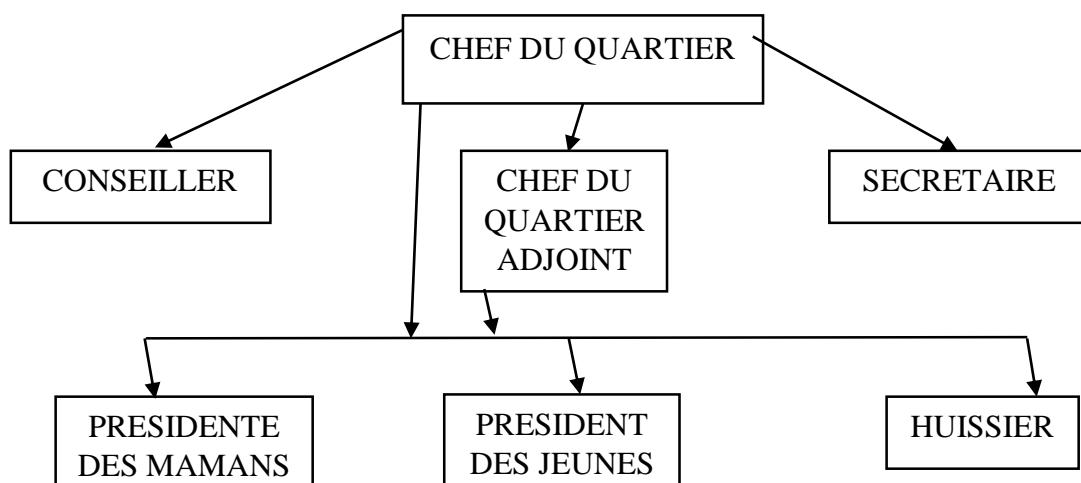
¹⁵⁵ Jérôme Ndjate Tukungo, (2010), *Notes de cours d'économie politique*, inédites, G1. SCO A, ISP-W-Nyama.

II.3. Subdivision administrative

Le quartier Lumumba a 8 avenues, entre autres :

- Avenue Vunge.
- Avenue Kondo.
- Avenue Alemba.
- Avenue Nambelo.
- Avenue LOKfungu.
- Avenue Batetela.
- Avenue Lovekie.

II.4. Organigramme du quartier Lumumba



Source : *Archivage du quartier Lumumba de Lodja*

III. Présentation, analyse et interprétation des résultats

Cette partie de notre recherche se propose de présenter, d'analyser et d'interpréter les résultats issus de nos investigations.

En effet, les données et les résultats traités dans cette partie sont ceux recueillis lors de nos recherches, après dépouillement de notre questionnaire d'enquête tel que nous envions récolté et en tenant compte d'expériences d'autres contrées.

III.1. Présentation

III.1.1. Représentation des enquêtés selon le sexe

Tableau n° 1 : Présentation des enquêtés selon le sexe.

Sexe	Fi	%

MASCULIN	38	86.40
FEMININ	06	13.60
TOTAL	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Tel que le prouve le tableau ci-dessus, les hommes sont en prédominance dans l'exercice du commerce soit 86,40% contre 13,60% des femmes.

III.1.2. Répartition des enquêtés selon leurs études faites

Tableau n° 2 : Représentation des enquêtés par leurs niveaux d'étude.

Diplômés	fi	%
Secondaire	30	68.18
graduat	10	22.73
Licence	04	09.09
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau que tous nos enquêtés ont chacun un diplôme et que le niveau secondaire l'emporte avec 68,18 % suivi du niveau de graduat, avec 22,73% et le niveau de licence, avec 9,09 %.

III.1.3. Représentation des enquêtés selon leurs anciennetés

Tableau n° 3 : Représentation des enquêtés par anciennetés.

Ancienneté (An)	Fi	%
20 à 30	04	9.09
10 à 20	30	9.06
<à 10	10	68.48
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Selon nos enquêtes, ce tableau montre que :

- 30 enquêtés soit 68,48% se trouvent dans l'intervalle de 10 à 20 ans de service ;
- 10 sujets, soit 22,73% ont réalisé moins de 10 ans et 4 enquêtés, soit 9,09% sont dans l'intervalle de 20 à 30 ans d'ancienneté.

IV. Analyse des données

IV.1. Avis des enquêtés sur l'unité monétaire utilisée sur les échanges

Tableau n° 4 : Les avis des enquêtés sur l'utilisation de l'unité monétaire

Unité monétaire (Um)	f1	%
Franc seul	04	9.09
Dollar seul	30	9.06
Autre	10	68.48
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau que le dollar américain et le franc congolais, sont utilisés concomitamment et ce en 100,00% comme moyen d'échange dans l'exercice des activités.

IV.2. En quoi êtes-vous motivé du choix de dollar dans les échanges des biens et services

Tableau n° 5 : Motivation des enquêtés

Motivation	f1	%
Garde sa valeur (stabilité)	44	90.94
<u>Facilité dans les échanges</u>	04	9.09
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

La motivation principale du choix de dollar dans les activités commerciales est que le dollar est une monnaie stable par rapport au Fc offre moins de risque, car il garde longtemps son pouvoir d'achat La deuxième motivation reste la facilité des échanges.

IV.3. Quels sont les avantages que présente le dollar américain comparativement au franc congolais.

Tableau n° 6 : Les avantages que présente le dollar américain face au franc congolais,

AVANTAGES	f1	%
Stabilité des prix	26	59,09
Eviter l'inflation	08	18.18
Réserve de valeur	06	13,64
Facilite la conversion des prix	04	09,09
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Ce tableau indique les avantages qu'offre l'utilisation de dollar, comparativement au Fc, tel que détaillé ci-haut. Autrement dit, le manque d'instabilité et l'inflation sont retenus comme causes de la dollarisation des prix.

IV.4. Quelle réaction avez-vous au moment où le taux de change franc congolais-dollar augmente ?

Tableau n° 7 : Réaction des enquêtés

Réaction	f1	%
Majoration de prix de vente en FC	44	100.00
Autres réactions.	00	00
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Au moment où le taux est revu à la hausse, nos sujets optent en 100,00% pour augmenter le prix de vente des biens et services.

IV.5. Dans quelle monnaie les taxes et impôts sont perçus ?

Tableau n° 8 : Monnaie de perception des taxes et impôts.

<i>Mode de taxation</i>	fi	%
En dollar	44	100.00
En Fc et en Dollar	00	00
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau ci-dessus que les services de (DG1, DGRAD, DPRSA...) taxent en dollar et convertissent en FC selon les 32 sujets, soit 72,73% l'affirme.

IV.6. Quelles sont les préférences des opérateurs économiques suite à la monnaie consommée ?

Tableau n° 9 : Préférence des opérations économiques

Monnaie détenue	fi	%
En dollar	32	72,73
En Franc Congolais	12	27,30
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Ce tableau renseigne que 32 enquêtés, soit 72,72% préfèrent les clients qui ont le dollar contre 12 soit 27,30% le Fc. Cela prouve que les sujets enquêtés n'ont pas de confiance au Fc.

IV.7. L'usage de dollar relève-t-il d'une décision officielle ou privée ?

Tableau n° 10 : L'usage de dollar : décision officielle ou privée

Décision de l'usage de Dollar	fi	%
Officielle	00	00

Privée	44	100.00
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

En RD Congo, la dollarisation ne relève pas d'une décision officielle mais est plutôt une réaction des agents économiques suite à la perte continue de valeur de monnaie nationale. Cela est aussi confirmé par nos enquêtés en 100,00%. Cette situation met la RD Congo dans une dépendance économique et mérite une solution durable. Le rapport suivi de la situation économique et financière de 2015,

IV.8. Quel remède a en visage face à la dollarisation ?

Tableau n° 11 : Remède possible

Stratégie(REMEDE)	Fi	%
Dédollarisation et faire confiance au Franc congolais	36	81,81
Stabiliser le taux de change	08	18,18
Total	44	100.00

Source : Nos enquêtes de terrain

Nous avons retenu d'après ces enquêtés que la meilleure stratégie pour sortir de cette dépendance économique est la dédollarisation et la confiance à notre monnaie, le franc congolais, soit 81,81% de nos enquêtés ont choisi cette voix contre 18,18% qui ont opté pour la stabilisation du taux de change.

V. Interprétation des résultats

Après cette présentation et analyse des données ci-dessus, il s'avère indispensable d'interpréter nos résultats issus des enquêtes. Il a été constaté que les prix font l'objet de dollarisation au lieu qu'ils soient fixés en monnaie nationale.

Au tableau N°5, nous avons remarqué que sur 44 sujets enquêtés, les 40, soit 90,91% acceptent l'usage de dollar dans leurs activités commerciales pour raisons de stabilité, et les 4 soit 9,09%, pour la facilité des échanges. Ainsi, au tableau N°6, il reprend les avantages du dollar que tirent les opérateurs économiques par rapport au franc congolais. Ils ont démontré les raisons de choix du dollar dans l'exercice des activités commerciales, 26 sujets enquêtés, soit 59,09% soutiennent que le dollar reste la monnaie

stable contre 08 sujets enquêtés 18,18% disent d'éviter l'inflation. 6 enquêtés soit 13,64% disent de la réserve de valeur et la facilité de la conversion des prix à 9,09%, ce qui justifie la dollarisation des prix des biens et services au marché se trouvant au Quartier Lumumba/Lodja.

Le tableau N°7 propose les réactions des opérateurs économiques au moment où le taux de change est revu à la hausse. Les 44 sujets enquêtés, soit 100,00% pensent à la majoration du prix de vente pour éviter toute marge de perte qui pourra naître de ce déséquilibre.

Concernant le tableau N°8 relatif à la manière dont les services de l'Etat perçoivent l'argent des impôts et taxes, il a été indiqué que ces services taxent en dollar et convertissent en franc congolais.

Le tableau N°9, présente les préférences des opérateurs économiques par rapport à la monnaie nationale. 32 sujets enquêtés, soit 72,73% des opérateurs économiques se penchent au dollar contre 12 enquêtés, soit 27,3% qui optent pour le franc congolais.

Le tableau N°10, démontre en 100,00% que l'usage de dollar ne relève pas d'une décision officielle, mais plutôt d'une décision privée.

Quant au remède, le tableau N°11 envisage la dédollarisation et avoir confiance au franc congolais, répondus par 36 enquêtés soit 81,81% contre ceux qui parlent de la stabilisation du taux de change ont été dans l'ordre de 8 enquêtés soit 18,18%.

De ce qui précède, nous estimons faire une comparaison avec les chercheurs qui nous ont précédé dans les lignes qui suivent.

VI. Comparaison avec les travaux antérieurs

Des chercheurs qui nous ont précédé, chacun est arrivé à sa conclusion et ne nous a pas influencé, nous citons notamment :

1. Xavier Mukamba Bitalengwa¹⁵⁶ dans son étude, est arrivé à la conclusion selon laquelle, d'abord, la majorité des ménages préfère utiliser le dollar américain dans leurs affaires à cause de sa stabilité, sa force et sa convertibilité. Ensuite, les richesses de ménages sont conservées à la protection de leurs patrimoines en devise qu'en franc congolais. Enfin, l'utilisation des devises par les ménages a une influence sur le panier ménager suite à la variation de cours de change.
2. Dans son analyse, Héritier Kambale Kapitene¹⁵⁷ est arrivé au résultat selon lequel, l'effet de la dollarisation sur les activités économiques à Butembo, à la période sous

¹⁵⁶ Xavier Mukamba Bitalengwa, *La dollarisation de l'économie congolaise et son impact socioéconomique sur le revenu des ménages de la commune d'Ibanda dans la ville de Bukavu en RD Congo de 2007 à 2011*, Mémoire en Gestion Financière et Comptable, Université du Cepromad, Bukavu, 2011.

¹⁵⁷ Héritier Kambale Kapitene, « Impact de la dollarisation sur les activités économiques en ville de Butembo », in *Revue Congolaise de Gestion*, n° 17, 2013, pp. 171-200.

examen, les prix ont été 4,8 fois ceux du premier trimestre 2007 en augmentant de 386,3%. Le taux d'inflation est expliqué en 50,57% par celui de dollarisation. Le mécanisme de variation des prix des produits tienne à un certain seuil sur l'usage de l'une ou de l'autre monnaie entre le dollar américain et le franc congolais.

3. Les résultats de l'étude menée par Pathou Kavera Lukau¹⁵⁸ ont révélé que les déterminants de la dollarisation financière et de la fuite devant la monnaie nationale ont beaucoup plus d'origines domestiques qu'externe. A court terme, l'inflation reste le principal déterminant de la dollarisation financière. Par contre, l'activité économique, la dynamique du taux de change et cadre institutionnel déterminant le comportement de la dollarisation financière à long terme.

¹⁵⁸ Pathou Kavera Lukau, Les déterminants de la dollarisation financière et de la confiance monétaire en RD Congo, Projet de thèse en Sciences économiques, Université Grenoble Alpes, 2021.

Conclusion

Nous voici au terme de notre recherche qui a porté sur l'impact de la dollarisation des prix dans les échanges des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja de 2021 à 2013.

Notre objectif en menant cette étude était d'abord de cerner les causes et conséquences de la dollarisation des prix des biens et services au marché susvisé et proposer enfin une piste de solution.

Après nos analyses, nous avons trouvé que la perte de confiance en la monnaie nationale, le franc congolais, les fluctuations de taux de change qui engendre l'inflation sont les causes majeures de la dollarisation.

Quant aux conséquences retenues pour cette investigation, il faut souligner la dépendance économique provoquée par l'utilisation des dollars américains dans les échanges des biens et services dans le Quartier Lumumba/Lodja, en particulier et pour tous les autres marchés en général.

Il a été démontré enfin qu'une dé dollarisation progressive reste un remède efficace pour mettre un terme à ce fléau. Aussi, faut-il ajouter le retour de confiance à la monnaie nationale qui est le franc congolais. Nous souhaitons que des études plus approfondies en cette matière nous complète au nom de la science qui est falsifiable.

Bibliographie

- Biales M. et al. (1995), *Notions fondamentales d'économie*, Edition Faucher, Paris.
- Calvo, G., et C.A. Vegh, « Exchange rates based stabilization under imperfect credibility », in Frisch, H., Worgotter, A. (Eds), *Open-Economy Macro economics*, Mc millan, London, 1993.
- Capul, J.Y. et Garnier, O., *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, éd ; Hatier, Paris, 1996.
- Claire-Agnès Gueutin, (2012), *L'essentiel de l'introduction à l'économie*, Edition, Ellipses édition Marketing, Paris.
- Email W et al. (2021), *Principes d'économie politique*, Edition Namur, Bruxelles.
- Groupe de la banque mondiale, « République Démocratique du Congo : *Rapport de suivi de la situation économique et financière*, (2015). Renforcer la résilience de long terme de la RDC ; le rôle de la dédollarisation, de la prospection artisanale et de la diversification économique», 3ième édition Septembre.
- Héritier Kambale Kapitene, « Impact de la dollarisation sur les activités économiques en ville de Butembo », in *Revue Congolaise de Gestion*, n° 17, 2013, pp. 171-200.
- Jérôme Ndjate Tukungo, (2010), *Notes de cours d'économie politique*, inédites, Gl. SCO A, ISP-W-Nyama.
- Marie-Brittne Nkoo Mabantula, (2015), *Notes de cours d'économie politique*, G1, Sciences économiques et de gestion, inédites, Unikin.
- Mokonda Bonza, (2021) *Notes de Cours d'économie politique*, G1 Sciences économiques et de gestion, Unikin.
- Muayila K.H., (2015), Méthodologie de la recherche en sciences économiques et de gestion, 1er Edition, Maison Beni collection, Kin, RDC.
- Pathou Kavena Lukau, Les déterminants de la dollarisation financière et de la confiance monétaire en RD Congo, Projet de thèse en Sciences économiques, Université Grenoble Alpes, 2021.
- Shomba Kinyamba, S., (2006), *Méthode de la recherche scientifique*, Edition MES, Kinshasa.
- www.Google.com du 2/Avril 2019.
- Xavier Mukamba Bitalengwa, *La dollarisation de l'économie congolaise et son impact socioéconomique sur le revenu des menages de la commune d'Ibanda dans la ville de Bukavu en RD Congo de 2007 à 2011*, Mémoire en Gestion Financière et Comptable, Université du Cepromad, Bukavu, 2011.

Impact de la rentabilité dans la commercialisation de l'huile de palme dans La cité
Tshumbe de 2013 à nos jours
Par
Régine NYETOKO DJAMBA¹⁵⁹

Introduction Générale

La vie de l'homme sur la terre dépend en partie de la consommation des produits agricoles notamment : le riz, le maïs, le haricot, les arachides, les millets et autres biens de consommation servant à la vie. Ces derniers suivent un processus pour servir d'utilité à l'homme dans sa satisfaction.

Aujourd'hui, l'espace terrestre où habite les êtres humains est le domaine de l'homme pour sa mise en valeur qui, parfois son exploitation dépend toujours de l'agriculture. L'agriculture est la seule et l'unique source de vie de la population vivant en milieu rural.

Ceci étant, l'agriculture a plusieurs formes qui sont : élevage, pêche, pisciculture, exploitation forestière, production des produits agricoles, etc. C'est dans l'exploitation des produits agricoles cités ci-haut que nous avons tiré un des produits pour analyser sa rentabilité dans le commerce des paysans ;

Ainsi, pour restreindre le champ de notre recherche, nous avons été motivé d'analyser la rentabilité « d'huile de palme » dans la cité rurale de Tshumbe. Parler de la rentabilité, c'est d'abord voir l'aspect marché où il y a échange des différents biens.

Le problème de recherche qui préoccupe ce travail repose sur le fait que la commerciale de l'huile de palme à Tshumbe soit rentable, alors que le contexte général en RDC atteste la perte du pouvoir d'achat des ménages consécutive à la dollarisation de l'économie et de l'inflation. Quelles sont les causes ou facteurs de ladite rentabilité ?

Le marché en question est le lieu de rencontre entre l'offre et la demande permettant à chacun de se satisfaire de leur besoins. Cette rencontre donne naissance à certaines contraintes qui nous poussent à nous poser des interrogations suivantes :

- Est-ce que le commerce de l'huile de palme est rentable pour les exploitants de TSHUMBE ?
- Comment ces exploitants calculent-ils leur rentabilité et quel est l'impact de la consommation d'huile de palme dans le milieu de notre recherche ?

Considérant que toute activité commerciale de façon régulière par une personne, lui procure de profit, nous pouvons sans doute affirmer que le commerce de l'huile de palme est rentable à Tshumbe Car, peu soit-elle, les exploitants, le font le jour au jour. La consommation d'huile de palme est incontournable partout dans le monde surtout dans les zones rurales.

¹⁵⁹ Assistante à la faculté de Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Lodja

Les exploitants calculent leur rentabilité en comparant le coût d'achat par rapport au prix de vente qui en découle en exprimant le résultat obtenu en pourcentage.

Son impact est double, d'une part, elle est consommée comme produit fini sur le marché ; et d'autre part, elle est une matière consommable servant à produire d'autres produits tels que le savon et d'autres.

Sans l'huile de palme, la cuisine des ménages dans les zones rurales serait bloquée dans plus d'un aspect. D'où, c'est un produit à utilité fondamentale.

Le choix de notre sujet s'explique par le souci de voir si le commerce de l'huile de palme est rentable et analyser la corvée (en terme de coût) de nos mamans qui l'exploitent chaque jour et ce autant d'années.

Son intérêt consistera à aider les mamans exploitant ledit produit à dégager la rentabilité positive en analysant toutes les charges engagées par rapport aux recettes réalisées et d'en juger les possibilités d'émergence.

La présente recherche est subdivisée en trois points suivants :

- Le premier point traite des généralités sur les concepts clés ;
- Le deuxième point présente le produit sous étude ;
- Le troisième point est axé sur l'impact de la rentabilité dans la commercialisation de l'huile de palme.

I. Définitions de Concepts de Base

Le présent point constitue le fondement de l'élaboration de notre travail scientifique. Il explique les concepts de clés et oriente la nature du sujet dans un horizon bien précis.

Ce faisant ainsi, nous allons le diviser en trois sections suivantes : la notion de comptabilité première section ; la notion de rentabilité deuxième section et enfin la troisième section aborde les produits alimentaires. Chaque section sera divisé à des sous sections et des sous sections.

Par ailleurs, l'analyse de la rentabilité ne peut se réaliser sans le concours de la comptabilité car, elle est l'un d'indicateurs de la comptabilité permettant à l'entrepreneur de maîtriser le degré de sensibilité du résultat par rapport au capital engagé. Ainsi, il sera question d'aborder d'abord les théories de la comptabilité pour mieux comprendre l'utilité de la rentabilité dans les affaires puis d'autres concepts sans oublier le concept sous étude.

I.1. Comptabilité Analytique

La comptabilité analytique est un outil de gestion destiné à suivre et à examiner les flux internes à l'entreprise afin de fournir les informations nécessaires à la prise de décision.¹⁶⁰

De cette définition, il ressort que la comptabilité analytique est un mode de traitement des données pouvant avoir, selon la nature d'entreprises des objectifs multiples :

- Connaitre les coûts de différentes fonctions de l'entreprises ;

¹⁶⁰ G. MELYON et al, *Comptabilité analytique*, 5^{ème} éd, Bréal, 2014, Page 8

- Déterminer la base d'évaluation plus fidèle de certains éléments de l'actif du Bilan et d'expliquer le résultat qui en découle ;
- Produire des informations nécessaires au contrôle de gestion.

A. Utilité de la Comptabilité

La comptabilité étant un outil efficace de contrôle de gestion a pour utilité :

- Analyser les performances de l'entreprise ;
- Evaluer le stock de l'entreprise ;
- Fournir les informations nécessaires au contrôle de gestion et enfin ;
- Aider l'entreprise à la prise de décision au cours de sa gestion.

B. Notions de charges d'exploitation

1. Définition

Les charges d'exploitation correspondent aux emplois irréversibles, aux pertes subies par l'entreprise. Elles permettent l'enregistrement de toutes les consommations d'un exercice qui conduisent à un appauvrissement.¹⁶¹

Si elles conduisent à un appauvrissement temporaire, c'est parce qu'elles se rapportent à l'activité courante de l'entreprise lui permettant ensuite de s'enrichir.

Elles sont alors divisées en :

- Charges d'exploitation recouvrant toutes les consommations concernant les matières premières, achats de marchandises, main d'œuvre directe, salaire, impôts, services acquis auprès de tiers, etc.
- Charges financières regroupant les charges d'intérêts, pertes occasionnelles dues accidents (vol, sinistres), les charges sur cessions de valeur mobilières, les amortissements, etc.

Si elles conduisent à un appauvrissement définitif, on les divise en :

- Charges exceptionnelles concernant les cessions d'éléments d'Actifs et les charges calculées à caractères exceptionnel ;
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion et impôt sur les bénéfices.

En ce qui concerne notre activité d'achat d'huile de palme, les charges peuvent être :

- Coût d'acquisition de quantité importante à la commercialisation ;
- Coût de transport lié à la recherche des villages plus productif et à moindre prix ;
- Coût lié au temps de recherche de la meilleure qualité pouvant attirer la clientèle ;
- Coût lié sur le pesage dans des différentes mesures, etc.

¹⁶¹ P.-J. LEHMAN, *Manuel de comptabilité générale*, Ellipses, éd marketing SA, 2010, Page38.

Il est à remarquer ici qu'au lieu de parler de dépenses, nous avons bien voulu parler de charges car, l'expression dépense est incluse dans les charges normales de l'entreprise.

2. Produit d'exploitation ou recette d'exploitation

Les produits correspondent aux ressources internes, aux profits ou recettes générés par l'entreprise. Ils permettent l'enregistrement de toutes les opérations d'un exercice qui conduisent à un enrichissement.¹⁶²

Ils peuvent alors être divisés en :

- Produits d'exploitation recouvrant les ventes de marchandises, des matières premières, des produits finis, des services rendus, etc. pour les entreprises tant commerciales qu'industrielles ou de prestation des services.
- Produits financiers regroupant les produits de participation au bénéfice, les produits de cessions de valeurs mobilières, les reprises sur charges calculées ç caractères financier y compris les amortissements.

En principe, l'expression « produit » dans le langage comptable ou économique prend plusieurs sens tantôt comme un « objet fabriqué » tantôt comme « le résultat issu d'une activité lucrative qualifié à la recette ». Mais en ce qui nous concerne, nous l'avons porté dans le sens de recette selon le cas.

2. Notions de Rentabilité

A. Définition

La rentabilité est le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir.¹⁶³

En d'autres termes, la rentabilité d'une activité économique est sa capacité de produire un revenu exprimé en termes financiers.

De ces deux définitions, nous pouvons aussi dire que la rentabilité représente l'évaluation de la performance de ressources investies par les apporteurs des capitaux.

C'est donc l'outil d'évaluation privilégié par l'analyse financière.

Mathématiquement, la rentabilité est égale :

$$\text{Rentabilité} = \frac{(PV - CR)}{PV} \times 100$$

Qui se traduit par :

¹⁶² P. JACQUES, *Op-cit*, Page 37

¹⁶³ WWW. Internet, *Notions de rentabilité*, consulté le 22/05/2015 vers 16h10'

$$Rentabilité = \frac{\text{Résultat}}{\text{PV}} \times 100$$

La rentabilité dans un sens simple est l'expression de résultat réalisé exprimé en termes de pourcentage.

Cette notion de rentabilité ne s'applique pas seulement aux entreprises mais aussi à tout autre investisseur qui voudra mieux connaître le degré de sensibilité de son activité par rapport au temps, à la qualité et à la quantité.

B. Types de Rentabilité¹⁶⁴

Il existe en principe deux types de rentabilité à savoir :

- La rentabilité économique et ;
- La rentabilité financière.

a. La rentabilité économique

Elle est une mesure de rapport entre le revenu courant et le capital stable investi. Elle permet de mesurer la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son capital c'est-à-dire des immobilisations, de besoins en fonds de roulement et de la trésorerie nette.

Mathématiquement, nous avons :

$$Réco = \frac{\text{Résultat d'expl}-\text{Impôt sur le bénéfice}}{\text{Capitaux nets d/exploitation}} \times 100$$

Ceci peut se traduire par :

$$Réco = \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Emplois stable}+\text{Besoins en fons de roulement}} \times 100$$

Il sied de signaler que la rentabilité économique est donc indépendante du type de financement des capitaux et exprime la capacité des capitaux investis à créer un certain niveau de bénéfice avant paiement éventuel des intérêts sur endettement.

Elle est donc une mesure de la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son actif. Elle détermine quel revenu l'entreprise parvient à générer en fonction de ce qu'elle possède. C'est donc un ratio utile pour comparer les performances des entreprises de même secteur d'activité économique.

¹⁶⁴ WWW. Internet : Etude de rentabilité, consulté le 22 /05/2015 vers 16h40'.

b. La Rentabilité Financière

Celle-ci mesure le rapport entre le revenu courant après paiement des intérêts et des capitaux. C'est-à-dire elle mesure la performance des ressources investies par l'entreprise

$$R.Fin = \frac{\text{Résultat Net}}{\text{Capitaux propres}} = \frac{\text{Réco} - (\text{impôt} + \text{intérêt sur dettes financières})}{\text{Capitaux propres}}$$

Cette rentabilité exprime la capacité des capitaux investis par les actionnaires et associés à dégager un certain niveau de profit.

C. Utilité de la rentabilité

La rentabilité étant une grandeur économique et indicateur efficace permet de mesurer :

- La performance de l'entreprise en termes de profit ;
- Le rapport entre le revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir ;
- La performance de ressources investies par des apporteurs de capitaux ;
- De calculer les différents ratios.

Elle est donc un outil puissant et efficace privilégié par l'analyse financière car, elle sert à la fois comme outil de prévision de flux de trésorerie et d'évaluation des activités réalisées dans un temps bien déterminé. Par elle, l'entreprise peut calculer le taux de rotation qui permet à son tour de mesurer l'ensemble des moyens mise en œuvre, les marges servant à évaluer la différence de valeur de vente et du coût engagé.

I.2. Notion de produits alimentaires

L'agriculture reste la principale activité ou l'unique source de revenu et d'emplois pour 70% de la population mondiale pauvre vivant en zones rurales.

A.Définition

Le mot agriculture est défini par plusieurs auteurs mais tous aboutissent à un même port.

Selon WILLIAM, l'agriculture est définie comme activité économique ayant pour objet la transformation et la mise en valeur du milieu naturel afin d'obtenir les produits végétaux et animaux utile à l'homme en particulier destinés à son alimentation.¹⁶⁵

Dans cette définition, l'accent est mis surtout sur la transformation et la mise en valeur du milieu naturel par l'homme.

Selon NSUMBU, l'agriculture est une exploitation en milieu naturel permettant la production des végétaux et des animaux nécessaire à l'homme.¹⁶⁶

¹⁶⁵ WILLIAM et al, *Agriculture et développement*, Paris, Dunod, 4^{ème} éd., Page 26.

¹⁶⁶ B. NSUMBU, *Notes de Cours d'Economie rurale*, G3, UNITSHU, 2014-2015, inédites.

De cette définition, nous pouvons dire que l'agriculture est l'art de cultiver les végétaux et d'élever les animaux en vue de satisfaire aux besoins vitaux des hommes vivant en société.

Au regard de ces deux définitions, nous pouvons sans doute affirmer que l'agriculture a un impact significatif sur la production alimentaire assurant la réduction de la dépendance à l'égard des importations d'aliments et le bien-être économique et social du pays en général et des milieux ruraux en particulier.

Ainsi, l'objectif global visé par le secteur agricole est la mise en œuvre de la politique agricole afin de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Cet objectif rejoint les préoccupations du Gouvernement. Il est aussi conforme au premier objectif du millénaire pour le développement. Il s'agit de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant citons de la malnutrition.

B. Rôle de l'Agriculture dans une économie rurale

Le rôle de l'agriculture est de (d') :

- Assurer à toutes les couches sociales de sécurité alimentaire, ce qui implique de permettre à la population d'accéder à une alimentation équilibrée en qualité et en quantité compétitifs en tenant compte de leurs avantages comparatifs.¹⁶⁷
- Alléger la pauvreté des populations par l'amélioration de leurs revenus en assurant une augmentation de la productivité du secteur ce qui permettra l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, énergie, etc.)

Dégager un surplus de production à mettre à la disposition de l'agro-industrie pour ainsi créer des emplois rémunérateurs en milieu rural et arrêter l'exode rural.

C.Types de produits agricoles exploités et consommés à Tshumbe

Plusieurs produits agricoles sont exploités et consommés dans la cité de Tshumbe que nous citons comme suit : les riz, les arachides, les haricots, les maïs, les millets, les pistaches, les maniocs, l'huile de palme, etc.

Il est à signaler que d'autres produits sont exploités et consommés en dehors de la cité dans des villages environnant et font aussi partie d'importation dans la cité à titre de commerce.

La population concernée cultive plusieurs variétés des semences mais ne cultive pas de grandes étendues faute des méthodes, techniques et outils de culture encore très rudimentaires.

Vu l'exploitation de ces produits cités ci-haut, nous avons été motivé par la consommation et la commercialisation de produit appelé « huile de palme ».

¹⁶⁷ B. BADJACK, *Appui à la définition des politiques de développement en RDC*, FAO, PNSAR, 1997, Page 35.

Ainsi, nous allons d'abord présenter ses modes d'extraction puis son utilité aux paragraphes qui suivent.

D. Mode d'extraction d'huile de Palme

Dans nos milieux ruraux, il n'existe que deux principales méthodes d'extraction d'huile de palme à savoir :

- L'extraction manuelle qualifiée ; et enfin
- L'extraction par machine traditionnelle.

L'obtention de l'huile de palme consiste à stériliser, enlever les noix, les laver, les malaxer puis les presser. Enfin, on va épurer l'huile obtenue.

a. Stérilisation

Dans de grandes cuves chauffées à la vapeur (autoclaves), on maintient une température de 120°C pendant 1h30' de manière à détruire les bactéries et les enzymes qui pourraient avoir un effet chimique sur l'huile à obtenir.

b. Egrappage

Un appareil en rotation très rapide et muni de barres intérieures sépare toutes les noix des régimes.

À la suite de cette opération, en raison de chocs provoqués dans ce tambour, les noix sont récupérées et les régimes sont rejettés.

C. Lavage

Pour éliminer les impuretés, les déchets, le stable et la poussière des noix, celles-ci sont lavées avant de passer à l'étape suivante.

d. Malaxage

Cette opération a pour but de séparer la chair et le noyau de manière à ne garder que la pulpe pour en extraire l'huile. Le malaxeur est une cuve muni d'un axe central portant des bras et dont le fond est perforé. On introduit de la vapeur chaude dans la cuve pour ramollir la pulpe et le séparer des noyaux.

e. Pressage

La pulpe contenant l'huile doit à présent être pressée. Au début du pressage, l'huile obtenue est très fine, ensuite elle devient moins pure.

On peut employer une presse sèche ou une presse humide, c'est-à-dire mélanger de l'eau bouillante pendant le pressage. L'huile (et éventuellement l'eau) sortent par des petits trous sous la presse.

Le liquide gras obtenu contient environ 92% d'huile, le reste étant de l'eau, quelques fibres végétales, quelques minuscules morceaux de pulpes. Il faut donc épurer ce liquide.

f. Epuration

La centrifugation permet en raison de la différence de densité des constituants du liquide obtenu au pressage de séparer l'huile des déchets.

Il faut maintenir une certaine température pour que l'huile reste fluide.

Pour éviter des réactions chimiques secondaires, l'eau sera évaporée et/ou empêchera l'air d'entrer en contact avec l'huile.

Tous ces procédés ne servent qu'à obtenir de l'huile de palme soit de façon manuelle soit à l'aide d'une machine traditionnelle fabriquée avec un demi-fut ou d'autres modes d'extraction. Une fois l'huile obtenue, elle est mise sur le marché considérée ici comme un produit fini et quand elle entre à la fabrication d'un autre produit, elle devient une matière consommable.

En ce qui nous concerne dans ce travail, nous voulons analyser sa rentabilité économique des exploitants d'huile de palme du fait que ces exploitants ne paient pas de taxes ni impôts, il sera difficile d'analyser cet aspect. D'où, la rentabilité économique seulement fera objet de notre analyse.

II. Etude de produit

L'étude de produit « huile de palme » dont il est question sera axée sur quatre points principaux :

- son historique ;
- sa période d'extraction;
- sa commercialisation et enfin ;
- son industrialisation.

II.1. De son historique¹⁶⁸

L'usage alimentaire et médicinal d'huile de palme remonte au moins à 5 000 ans, comme l'attestent des fouilles archéologiques en Égypte¹⁶⁹. Les palmiers à huile sont probablement originaires des forêts tropicales humides de l'Afrique de l'Ouest où ils sont exploités localement avant d'être introduits en Égypte par des commerçants arabes et au Brésil par les colons portugais au XVe siècle.

Les noix de palme (en) servaient à nourrir les esclaves objets du commerce triangulaire.

Les marchands européens commercent avec l'Afrique mais l'huile de palme n'est qu'occasionnellement importée en Europe où elle sert d'huile de cuisson, pour la fabrication de savon, de chandelles. Son commerce s'y développe surtout à la fin du XVIIIe siècle, la révolution industrielle en faisant usage comme lubrifiant mécanique, notamment dans les chemins de fer. Son utilisation en Europe augmente encore lorsque les résidus de noix de palme sont donnés comme nourriture au bétail et l'huile de palme servant dans la fabrication de produits pharmaceutiques.

¹⁶⁸ E. GRUNDMAN, un fléau si rentable : vérités et mensonges sur l'huile de palme, éd. Calmann-Lévy, 2013, P.264.

¹⁶⁹ WWW. Google. Internet, Rôle de l'huile de palme, consulté le 20 Novembre 2015.

Vers 1870, l'huile de palme constitue la principale exportation de certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Ghana et le Nigeria¹³. En 1885, William Lever fabrique à Liverpool à échelle industrielle du savon à base d'huile de palme qu'il importe d'Afrique de l'Ouest. Sa fabrique de savon Lever Brothers est devenue Unilever. Jusqu'au XIX^e siècle, l'éclairage est assuré par des bougies en suif dangereuses et à la combustion âcre. Les travaux scientifiques de Michel-Eugène Chevreul conduisent au remplacement de ces chandelles par des bougies stéariques, notamment à base d'huile de palme comme en fabrique toujours l'entreprise londonienne Price's Candles (en).

En 1854, Price's Candles brevette un procédé de distillation de l'huile de palme qui permet de produire la glycérine utilisée dans de nombreuses compositions pharmaceutiques, cosmétiques, dans les pellicules de photos, la nitroglycérine. Néanmoins l'huile de palme est progressivement supplantée par les huiles minérales et les dérivés du pétrole. Elle refait une percée au début du XX^e siècle dans le domaine de l'industrie alimentaire qui est aujourd'hui son principal débouché en raison de son faible coût de production, de ses propriétés physiques et chimiques (bonne conservation, stable à haute température, richesse en β-carotène) et rependu dans le monde aujourd'hui.

II.2. De sa période d'extraction

L'extraction de l'huile de palme se fait après un long processus. Ce dernier commence depuis la préparation de la récolte jusqu'à l'extraction en passant par la coupure des régimes des noix.

a. Le Trimestre de Janvier à Mars

Ce trimestre est celui de la préparation de récolte dans une plantation de palmier à huile. Elle mérite une attention particulière du planteur car elle sera gage d'un bon rendement. Il s'agit des activités de rabattage et d'élagage en janvier et février.

En Mars, commence la période de la grande production, il faudra mettre l'accent sur l'entretien des palmiers et l'aspect du sol en veillant à ce que les ronds au sol soient bien dégagés afin de permettre aux récolteurs de savoir si un arbre porte des fruits mûrs. Il faut aussi terminer l'élagage car il permet au palmier d'être débarrassé des feuilles sèches qui pourront gêner les récolteurs pour percevoir les régimes à couper.

b. De Mars à Mai

La plantation sera très fréquentée par les récolteurs. Le pic de production durant ce trimestre occasionnera chaque jour des déplacements dans la plantation. Il faut aussi faire le rabattage afin de permettre une meilleure circulation dans la plantation.

Les brouettes doivent pouvoir être déplacées pour faciliter le ramassage des fruits détachés qui sont dispersés dans la plantation.

Donc, on peut dire que la période de janvier à Mars doit être mise à profit pour parachever tous les travaux d'entretien de la plantation avant d'atteindre la période de grande récolte (Mars- Avril- Mai).

C. De Septembre à Novembre

Dans le cadre de l'exploitation d'une plantation de palmier à huile la période allant de septembre à Novembre est une période où la production est moins importante. Elle est donc mise à profit pour préparer la période de grande production en effectuant les activités habituelles d'entretien comme l'élagage qui consiste à nettoyer les couronnes des palmiers , supprimer les feuilles sèches et un certain nombre des feuilles vertes, supprimer les inflorescences mâles desséchées et les régimes pourris.

2.3. De sa Commercialisation

La commercialisation est l'ensemble d'activités couvrant l'achat d'un produit donné (huile de palme par exemple), sa vente et le service après-vente.

Parmi les huiles consommées dans le monde, l'huile de palme occupe la première place surtout en Afrique.

En R.D.Congo par exemple, la commercialisation est aisée partout dans le pays (fort taux de commercialisation locale).

L'huile de palme est vendue avec son sous-produit (huile de palmiste) dans certains milieux.

La commercialisation de l'huile de palme au centre de Tshumbe, est l'activité dont les femmes tiennent un rôle dominant. L'huile est généralement commercialisée au niveau des marchés de gros, en bidons de 20 litres ou 25 litres ; au détail, l'huile est vendue en bidons de 5 litres en bouteilles de 0,72 litres, en demi-bouteilles de 0,36 litres appelées Coca et représentées par des tasses appelées communément « djomo » et parfois même dans des « mesurettes » équivalentes à une petite boîte de concentré de tomates.

Les sites d'achat et de vente de l'huile de palme sont situés dans les marchés.

2.4. De son Industrie

L'huile de palme commercialisée à Tshumbe est issue de la fabrication artisanale.

Bien que l'huile de palme sert à la cuisine, elle est aussi utilisée dans les industries pour la fabrication des bougies, de la margarine, des chocolats, des savons, des lotions, etc. L'huile de palme de Tshumbe n'est utilisée que pour la fabrication des savons locaux appelés « ETOKO ». Le produit de cette semi-industrie est consommé au moins de 25% de la production locale.

L'huile de palme vendue à Tshumbe provient des villages environnants comme : OPOMBO, DJAMBA, LOTETA, etc.

II.5. Plantation, Image de régime de noix et huile de palme

Plantation



Huile de palme

Régime de noix



L'huile de palme est une huile végétale extraite par pression à chaud de la pulpe des fruits du palmier à huile. Elle ne doit pas être confondue avec l'huile de palmiste, tirée du noyau des fruits.

C'est l'huile végétale la plus consommée au monde (25 %)3. Cet ingrédient traditionnel des cuisines d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie se retrouve, dans les pays non producteurs, dans les aliments transformés en remplacement des habituelles graisses animales (saindoux, beurre...) et des huiles végétales hydrogénées.

Même si elle ne représente en moyenne que 4 % de la consommation en acides gras saturés chez les adultes (et 7 % chez les enfants)4,5,6,7, certains critiquent sa haute teneur en acides gras saturés. Par ailleurs, les ONG dénoncent le développement des plantations de palmiers à huile, phénomène qui constitue une menace importante pour les forêts en Malaisie, Indonésie et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ce point clôt le deuxième chapitre qui nous a aidé à présenter la physionomie de notre milieu et surtout du produit sous étude. Il retrace l'historique du milieu et sa localisation géographique puis nous décrit l'origine de l'huile de palme, sa période d'extraction, sa commercialisation et enfin son industrialisation. De ce fait, il nous introduit au troisième chapitre qui analyse l'impact du produit étudié.

III. Analyse de la rentabilité dans le commerce d'huile de palme à Tshumbe

Le présent point traite les données sous étude et présente les résultats de nos enquêtes tout en donnant l'impact de l'huile de palme dans la cité rurale de Tshumbe.

II.1. Présentation des enquêtes selon le sexe

Tableau N°1 : répartition des enquêtés selon le sexe

SEXE	EFFECTIF	FREQUENCE
Masculin	05	10
Féminin	45	90
Total	50	100

Source : nos enquêtes

Commentaire : au vue de ce tableau, nous constatons que la commercialisation de l'huile de palme est plus réalisée par le sexe féminin avec un effectif de 45 soit 90 % suivi d'un effectif de 5 du sexe masculin soit 10% de fréquence. Ainsi, dans cette activité, les femmes sont plus actives que les hommes.

Tableau N°2 répartition des enquêtés selon l'âge

Age des exploitants	EFFECTIF	FREQUENCE
0 à 20 ans	5	10
20 à 30 ans	15	30
30 à 40 ans	20	40
40 à 50 ans	6	12
50 ans au plus	4	8
Total	50	100

Source : nos enquêtes.

Commentaire : Au vu de ce tableau, nous remarquons que le commerce d'huile de palme est plus réalisé par l'âge de 30 à 40 ans avec un effectif de 20 soit 40%, suivi de la classe d'âge de 20 à 30ans avec un effectif de 30%, viennent ensuite celles de 40 à 50 ans avec un effectif de 6 soit 12%, de 0 à 20 ans avec 5 soit 10% et enfin de 50 ans au plus 4 soit 8% et enfin. Cela explique que les jeunes ont la honte de vendre fréquemment l'huile plutôt que d'autres produits.

Tableau N°3 Répartition des enquêtés selon la durée de vie d'exploitation

Durée	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 1an	12	24
De 1 à 2 ans	7	14
De 2 à 3 ans	9	18
De 3 à 4 ans	10	20
De 4 à 5 ans	8	16
De 5 au plus	4	8
Total	50	100

Source : nos enquêtes

Commentaire : le tableau ci- dessus nous montre que dans l'ensemble de nos enquêtés, la durée de vie d'exploitation est relative car, la première classe ayant travaillé de 0 à 1 an a un effectif de 12 soit 24% suivi de la classe de 0 à 4ans avec un effectif de 10 soit 20%, viennent celles de 2 à 3 ans avec 9 soit 18%, de 4 à 5 ans avec 8 soit 16%, de 1 à 2 ans avec 7 soit 14% et enfin celle de 5 au plus avec 4 soit 8%. Malgré la jeunesse de la population de Tshumbe, cette pratique témoigne la mobilité des exploitants après une certaine durée d'exploitation vers d'autres secteurs plus lucratifs.

Tableau N°4 : répartition des enquêtés selon la nature de la taille de l'activité

Taille des exploitants	EFFECTIF	FREQUENCE
détaillants	40	80
Demi-grossistes	10	20
Grossistes	--	--
Entreprises	--	--

Source : nos enquêtes.

Commentaire : ce tableau nous présente la taille d'exploitation de l'huile de palme dans la cité de Tshumbe. En ceci, la catégorie la plus permanente est celle de détaillants avec un effectif de 40 soit 80% qui vendent l'huile de palme en bouteille, en demi-bouteille (Coca) et/ ou dans d'autres petites mesurette telle que : la tomate ; vient ensuite les demi-grossistes, ceux qui vendent en bidon de 10 litres, bidons de 32 litres avec un effectif de 10 soit 20% considérés ici comme les producteurs en milieu rural de Tshumbe. Les deux dernières catégories : les grossistes et les entreprises ou usines n'ont aucun % du fait qu'elles n'existent aucune plantation huilière à Tshumbe pour vendre en quantité importante ou une industrie de transformation d'huile de palme en bio-carburants ou lubrifiant mécanique.

Tableau N°5 Répartition des enquêtés selon le revenu ou selon le fonds de démarrage du commerce d'huile de palme.

Revenu ou fonds de démarrage	EFFECTIF	FREQUENCE
De 1000 à 10.000Fc	10	20%
10.000 à 30.000Fc	15	30%
30.000 à 50.000Fc	12	24%
50.000 à 200.000Fc	13	26%
Total	50	100%

Source : nos enquêtes

Commentaire : la lecture de ce tableau nous fait comprendre que le début de commerce d'huile de palme dans la cité de Tshumbe dépend de la disponibilité dont dispose l'entrepreneur. Vu cela, le début de 10.000 à 30.000FC est plus élevé avec 15 effectif soit 30% , viennent celui de 50.000FC à 200.000FC soit 26%, de 30.000FC à 50.000FC soit 24% et enfin de 10.000Fc à 20.000FC soit 20%. Au-delà de ce seuil, l'exploitant change l'activité et achète d'autres divers selon l'information reçue.

Tableau N°6 Répartition des enquêtés selon la propriété du produit

Propriété	EFFECTIF	FREQUENCE
Producteurs (détenant de la presse)	30	60
Acheteurs	20	40
Total	50	100

Source : nos enquêtes

Commentaire : Tshumbe étant un milieu rural auquel la majorité de la population vit de l'agriculture, 30 de vendeurs d'huile soit 60% sont de producteurs c'est-à-dire ceux qui dispose leur propre presse, utilisent les produits de leur champs pour vendre et ne supportent qu'un coût minimal d'énergie pour produire viennent 20 acheteurs soit 40% c'est-à-dire ceux qui se déplacent dans les villages environnant pour acheter une quantité limitée et viennent vendre aux consommateurs.

Tableau N°7 Répartition des enquêtés selon la période (saison) d'exploitation

Saison	EFFECTIF	FREQUENCE
Sèche	20	40
Pluie	30	60
Total	50	100

Source : nos enquêtes

Commentaire : il est à signaler que pendant la saison de pluie, la production d'huile diminue et le prix augmente. Cette augmentation de prix stimule la majorité d'agents d'acheter ou d'extraire plus avec un effectif de 30 soit 60% pour maximiser le profit suivi de 20 soit 40% d'exploitants pendant la saison sèche où la production augmente mais le prix diminue et cette diminution de prix décourage un certain nombre d'agents à pouvoir entreprendre l'activité. La raison est que tout monde vise la période la plus rentable.

Tableau N°8 Répartition des enquêtés selon le bénéfice réalisé par jour

Bénéfice journalier	EFFECTIF	FREQUENCE
1000 à 2000Fc	15	30
2000 à 3000Fc	10	20
3000 à 4000Fc	5	10
4000 à 5000FC	11	22
5000FC au plus	9	18
Total	50	100

Source : nos enquêtes

Commentaire : nous constatons que dans ce tableau, le bénéfice réalisé par jour est proportionnel au capital détenu et/ ou au nombre de bidons vendus. Ainsi par jour, le bénéfice de 1000 à 2000FC est plus fréquent avec un effectif de 15 soit 30%, viennent celui de 4000FC à 5000FC avec 11 soit 22%, suivi de 2000 à 3000FC avec un effectif de 10 soit 20%, de 5000FC au plus avec un effectif de 9 soit 18% et enfin de 3000 à 4000FC avec un effectif de 5 soit 10% de bénéfice réalisé par jour.

Tableau N°9. Répartition des enquêtés selon la rentabilité réalisée par rapport au revenu disponible.

Bénéfice journalier	Coûts par jour	Recette/jour	Bénéfice (résultat)	Rentabilité
1 ^{ère} catégorie	8000	9500	1500	15,7%
2 ^{ème} catégorie	20.000	27.000	7000	25,9%
3 ^{ème} catégorie	45.000	60.000	15.000	25%
4 ^{ème} catégorie	110.000	150.000	40.000	26,6%

a). Détermination du résultat d'exercice

Le résultat de l'exercice est déterminé en soustrayant le coût engagé par jour à la recette journalière.

Mathématiquement, on : Prix de vente – Coût de revient ou
 $PV - CR = \text{Résultat}$

Exemple1 : - pour la première catégorie : $9500 - 8000 = 1500$

A. Pour la deuxième catégorie : $27.000 - 20.000 = 7000$

B. Pour la troisième catégorie : $60.000 - 45.000 = 15.000$

C. Pour la quatrième catégorie : $150.000 - 110.000 = 40.000$

b). détermination de la rentabilité

Comme nous l'avons signalé au chapitre théorique, la rentabilité est l'expression du résultat exprimé en pourcentage. Ceci est plus représenté en comptabilité par l'expression « taux d'intérêt » ou « rendement de l'exercice ».

Mathématiquement, on a :

$$\text{Rté écon : } = \frac{\text{Prix de vente} - \text{Coût de revient}}{\text{Prix de vente}} \times 100$$

$$Rt\acute{e} = \frac{\text{R\'esultat} \times 100}{\text{Prix de vente}}$$

Exemple1. Pour la première catégorie : $9500 - 8000 = 1500$

$$\text{Rentabilité} = \frac{(9500 - 8000) \times 100}{9500} = \frac{1500 \times 100}{9500} = 15,7\%$$

D. Pour la deuxième catégorie : $27.000 - 20.000 = 7.000$

$$\text{Rentabilité} = \frac{(27.000 - 20.000) \times 100}{27000} = \frac{7000 \times 100}{27000} = 25,9\%$$

E. Pour la troisième catégorie : $60.000 - 45000 = 15.000$

$$\text{Rentabilité} = \frac{(60.000 - 45000) \times 100}{45000} = \frac{15000 \times 100}{60.000} = 25\%$$

F. Pour la quatrième catégorie : $150.000 - 110.000 = 40.000$

$$\text{Rentabilité} = \frac{(150.000 - 110.000) \times 100}{150000} = \frac{40.000 \times 100}{150.000} = 26,6\%.$$

II.2. Impact de la rentabilité dans les affaires

- La rentabilité étant une grandeur économique et indicateur efficace permet de mesurer ;
- La performance de l'entreprise ou de l'activité en termes de profit ;
- Le rapport entre le revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir ;
- La performance de ressources investies par des apporteurs de capitaux ;
- De calculer les différents ratios.

Elle est donc un outil puissant et efficace privilégié par l'analyse financière car, elle sert à la fois comme outil de prévision de flux de trésorerie et d'évaluation des activités réalisées dans un temps bien déterminé. Par elle, l'entreprise ou l'entrepreneur peut calculer le taux de rotation qui permet à son tour de mesurer l'ensemble des moyens mise en œuvre, les marges servant à évaluer la différence de valeur de vente et du coût engagé.

Conclusion Générale

Tout au long de notre recherche, nous avons essayé de montrer l'impact de la rentabilité dans les affaires et surtout de la commercialisation de l'huile de palme des exploitants de la cité de Tshumbe.

En effet, après nos enquêtes, nous avons constaté que la rentabilité réalisée par les exploitants ou agents économiques de Tshumbe est positivement rentable et constitue un levier important pour le diagnostic de la performance de l'activité ou du produit exploité.

Cette activité constitue la source principale de la plupart des agents économiques de Tshumbe. Car, la majorité de ces derniers commencent par là et lorsque le capital devient important, il se lance dans d'autres divers.

Une chose reste vrai, les exploitants de l'activité ne connaissent pas ce qu'est la rentabilité ni son mode de calcul à part le bénéfice ou résultat à la fin de la période. Il nous appartient de les former, encadrer et le montrer l'importance de cet outil comme indicateur de la performance du produit permettant de calculer

- le rapport entre le revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir ;
- La performance de ressources investies par des apporteurs de capitaux ;
- De calculer les différents ratios.

Elle est donc un outil puissant et efficace privilégié par l'analyse financière car, elle sert à la fois comme outil de prévision de flux de trésorerie et d'évaluation des activités réalisées dans un temps bien déterminé. Par elle, l'entreprise ou l'entrepreneur peut calculer le taux de rotation qui permet à son tour de mesurer l'ensemble des moyens mise en œuvre, les marges servant à évaluer la différence de valeur de vente et du coût engagé.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les aspects de la recherche de notre travail mais au moins nous avons atteints l'objectif visé et nous laissons d'autres aspects aux futurs chercheurs qui pourront les embrasser sous d'autres cieux.

Bibliographie

- BADJACK Benjamin, *Appui à la définition des politiques de développement en RDC*, FAO, PNSAR, 1997.
- DJOMO Nicolas, *Le Gouvernement pastoral du Diocèse de Tshumbe*, Ed. La chancellerie, 2008.
- GRUNDMAN Emmanuel, *Un fléau si rentable : vérités et mensonges sur l'huile de palme*, éd. Calmann-lévy, 2013.
- ODIMBA dans son TFC, « La mission catholique de Tshumbe Sainte Marie » Binza, 1976
- LEHMAN Paul Jacques, *Manuel de comptabilité générale*, Ellipses, éd marketing SA, 2010.
- LOKOLE. Nicolas, *Notes de cours de comptabilité générale*, G1, UNITSHU, 2013-2014, inédites.
- MELYON Gérard et al, *Comptabilité analytique*, 5^{ème} éd, Bréal, 2014.
- NSUMBU Berthold, *Notes de Cours d'Economie rurale*, G3, UNTSHU, 2015.
- PHILIPPE A. et al, *Comptabilité générale*, Dunod, 1999, 4^{ème} éd., Paris.
- WILLIAM et al, *Agriculture et développement*, Dunod, 4^{ème} éd. Paris.
- WWW. Wikipédia Internet : Etude de rentabilité, consulté le 22 /05/2015 vers 16h40'.
- WWW. Google. Internet, Notions de rentabilité, consulté le 22/05/2015 vers 16h10'

IV
SCIENCE DE L'EDUCATION

De la sécurité des écoliers aux sorties de l'école :
Cas des écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, de 2019 à
2021
Par
Matete Olongo Wa Mundala Modeste, Kaya Olela Gabriel, Elonge Otshudi Fabien et
Kalonda Shongo Antoine
Respectivement Chef de Travaux et Assistants à l'UNILOD

Introduction

Nos attentions ont été attirées sur les émotions que suscitent les dangers auxquels sont exposés les écoliers sur le trajet de l'école en particulier aux bords des établissements scolaires situés à proximité des grandes artères de la capitale, tout comme dans les zones urbaines ou villes.

Les mesures de protection à prendre dans ce domaine relevant de la compétence de vos services, je me permets de vous faire les suggestions suivantes :

- Peindre de passage protégé sur les grandes artères à proximité de l'entrée des complexes scolaires ;
- Placer des poteaux indiquant la présence d'une école avec les préférences, un feu rouge clignotant fonctionnant aux heures les plus dangereuses et donne priorité aux piétons empruntant le passage protégé ;
- Prendre des mesures en vue de la limitation des vitesses à ces endroits et de l'interdiction de dépassement ;
- Placer des barrières en face des sortis de complexes scolaires pour éviter les sortis brusques des élèves inactifs aux dangers de la circulation ;
- Avoir de postes des agents de circulation aux abords de l'école aux heures d'entrées et de sorties afin de mieux protéger la traversée de la chaussée par les enfants.¹⁷⁰

Après avoir lu les suggestions de Monsieur CARDOSO cité ci- haut, voilà la nécessité de mener cette étude intitulée : « *De la sécurité des écoliers aux sorties de l'école : cas des écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, de 2019 à 2021* »

De tout ce qui précède, notre problématique se résume à ce terme :

- Y a-t-il sécurité des écoliers dans les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 à la période de notre étude ?
- Les causes

Au regard de la question principale de cette étude, nous émettons l'hypothèse suivante : Il paraît qu'il n'y a pas de sécurité des écoliers dans les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1.

¹⁷⁰ CARDOSO, *Ministère de l'éducation nationale, Recueil des directives et instructions officielles*, 1969, p. 89.

Toute recherche scientifique s'assigne un ou des objectifs à atteindre. Le chercheur se donne entièrement pour l'atteinte de son objectif d'étude afin d'avoir une réponse à sa préoccupation.

En menant cette étude, nos objectifs sont les suivants :

- Identifier les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 ;
- Identifier les éléments de la sécurité des écoliers ;
- Vérifier si les écoliers de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 sont sécurisés ;
- Proposer des pistes de solution.

La réflexion sur la sécurité des écoliers constitue une donnée d'actualité non négligeable, car cette étude est un modèle à suivre pour toute personne ayant la conscience parentale et professionnelle à apporter son secours et son soutien aux écoliers de la sous division provinciale de l'EPST Lodja 1 qui ne sont pas sécurisés dans leurs écoles.

Hormis cette introduction et conclusion, le contenu de cette étude se répartit en deux volets : Le premier est axé sur les considérations générales et revue de la littérature sur la sécurité des écoliers à la sortie de leurs écoles. Le second volet revient à la méthodologie utilisée pour la récolte et le traitement des données ainsi qu'à la présentation des résultats suivi de leur interprétation.

1. Considérations générales et revue de la littérature sur la sécurité des écoles

1.1. Considérations générales

Chaque concept peut être entendu dans plusieurs sens ou revêtir plusieurs significations. Définir le terme utilisé, c'est fixer aux lecteurs le sens adopté dans le cadre de ce travail. Ainsi, nous définissons les concepts suivants : sécurité, écolier, sortie, école et primaire.

1.1.1. Sécurité :

Le mot sécurité est défini comme : confiance, absence d'inquiétude, sûreté de sécurité destinée à prévenir un danger. Ceinture de sécurité sociale ; ensemble de législations qui ont pour objet de garantir les individus et les familles contre certains risques sociaux.¹⁷¹

Le mot sécurité est aussi, un état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger. Assurance, tranquillité, sentiment de sécurité, situation tranquille résulte de l'absence de danger. Entré en sécurité.¹⁷²

¹⁷¹ Anon, *Le Dictionnaire de Poche* ; Larousse, Paris, 2010, p. 338.

¹⁷² Anon, *Le Dictionnaire Universel*, Paris, 2006, p. 985.

Par rapport à ce travail, le mot sécurité est pris dans le sens de l'encadrement des écoliers aux sorties de l'école.

1.1.2. Ecolier

L'écolier est celui qui fréquente l'école, le chemin de l'écolier le plus long.¹⁷³

L'écolier est un enfant qui fréquente l'école primaire soit, les petites classes d'un collège ou d'un lycée.¹⁷⁴

De notre part, le mot écolier est pris dans le sens des enfants qui étudient aux écoles primaires de la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de Lodja 1.

1.1.3. Sortie

Le mot sortie est une action de sortir. Issue, endroit pour sortir, mise en vente d'un objet commercial, sortie d'un livre invective, emportement, une sortie intempestive.¹⁷⁵

La sortie est aussi le déplacement dans un endroit vers un autre.

Par rapport à ce travail, le mot sortie est pris dans le sens de déplacement des écoliers de l'école vers les maisons.

1.1.4. Ecole

L'école est un établissement où l'on dispense un enseignement collectif des connaissances générales ou des connaissances particulières à l'exercice d'un métier.¹⁷⁶

L'école est aussi le milieu où on instruit les élèves ; un établissement où se donne un enseignement collectif.¹⁷⁷

Pour nous, une école est une institution où l'on apprend. Une institution où se donne un enseignement collectif dans un cadre bien précis et structuré afin de faire acquérir aux élèves les savoirs prescrits dans les programmes scolaires.

1.2. Revue de la littérature sur la sécurité des écoliers

1.2.1. Sécurité des écoliers

Il écrit dans le circulaire N°ED.N/PS/83/CAB/0500/56 les instructions impératives aux autorités scolaires en vue de la prévention des accidents à l'occasion de manifestation officielle ou qu'elle participe les élèves. L'émotion que suscitent les dangers auxquels sont exposés les écoliers sur le trajet de l'école en particulier, aux bords des

¹⁷³ Anon, *Dictionnaire de Poche* ; Larousse, Paris 2010, p. 135, op.cit.

¹⁷⁴ Anon, *Le Dictionnaire Universel*, Paris, 2006, p. 985, op.cit.

¹⁷⁵ Anon, *Le Dictionnaire de Poche* ; Larousse, Paris, 2010, p. 399, op.cit.

¹⁷⁶ MERELLE, cité par TUKANDA MANYA Daniel, *Pédagogie générale*, cours inédit, Unilod, 2015.

¹⁷⁷ RAY, cité par TUKANDA MANYA Daniel, *Pédagogie générale*, cours inédit, Unilod, 2015.

établissements scolaires situés à proximité des grandes artères de la capitale tout comme de ville. Les mesures de protection à prendre dans ce domaine relevant de la compétence de vos services (Chef d'établissement), je me permets de vous faire les suggestions suivantes :

- Peinture du passage protégé sur les grandes artères à proximité des entrées des complexes scolaires ;
- Placement des poteaux indiquant la présence d'une école avec des préférences, un feu rouge clignotant, fonctionnant aux heures les plus dangereuses et donne priorité aux piétons empruntant le passage protégé ; prendre les mesures en vue de la limitation des vitesses à ses endroits et de l'interdiction de déplacement ;
- Placement des barrières en face des sorties des complexes scolaires pour éviter les sorties brusques de l'élève inattentif aux dangers de la circulation ;
- Poste des agents de la circulation aux bords des écoles aux heures d'entrées et des sorties afin de mieux protéger la traversée de la chaussée par les enfants.

Je ne doute pas que certaines des suggestions sous-dessous retiendrons votre attention et je vous prie d'agréer Monsieur le Gouverneur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

1.2.2. Sécurité des écoliers sur la voie publique

Eu égard à la densité actuelle de la circulation sur les rues de la capitale et des groupes des villes du pays, j'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre N°ED.N/P.S./83/CAB/0500/56/400/69 relative à l'objet de la présentation.

Je sais que votre attention a déjà été attirée sur ce problème, puisque les élèves de certains établissements scolaires bénéficient de cette protection.

Tout en vous remerciant pour cette collaboration, je souhaite que ces mesures de protection s'étendent sur toutes les écoles les plus exposées aux dangers de la circulation routière.

J'insisterai, cependant pour que les agents de l'ordre désignent à cet effet soit présent aux abords des écoles aux heures d'entrées et de sorties.

Que le citoyen, Gouverneur de provinces qui me lisent en copie, veuillez bien prendre les mêmes dispositions respectives.

Veuillez agréer, citoyen Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.¹⁷⁸

1.2.3. Sécurité routière et code de la route

1.2.3.1. Définitions

- a. La sécurité routière est l'ensemble des mesures pour éviter les accidents de circulation ;

¹⁷⁸ CARDOSO, *Ministère de l'éducation nationale, Recueil des directives et instructions officielles*, 1989, p. 226-227.

- b. La voie publique est la route comprenant la chaussée, le trottoir, l'accotement et la piste cycliste ;
- c. Le code de la route est l'ensemble des règles qui doivent être respectées par les usages de la route ;
- d. Des usages de la route sont les piétons, les cyclistes, les conducteurs, conductrices des véhicules automobiles ;
- e. Les panneaux de signalisation routière est l'indicateur qui annonce et fait connaître à l'usage de la voie publique le danger la priorité, l'interdiction, l'obligation et la localisation ;
- f. Les policiers ou la Police de roulage est l'agent qui règle la circulation, fait respecter le règlement, assiste les personnes vulnérables sur la route (enfants, vieilles, les personnes vivant avec handicaps, malades), constate les infractions et établi les procès-verbaux.

1.2.3.2. Sur la voie publique

Le bon citoyen, la bonne citoyenne respecte les règles ou les codes de la route, ne joue pas et ne discute pas sur la voie publique, ne gêne pas les passants, aide les personnes vulnérables à la traversée, porte le casque en roulant en vélo ou en moto, il ne crache pas et n'y jette pas des ordures.

1.2.3.3. Assistance en cas d'accident de circulation

Le bon citoyen, la bonne citoyenne assiste la personne victime d'accident de circulation et donne rapidement l'information à la Police pour le premier soin.

1.2.3.4. Panneaux de signalisation routière¹⁷⁹

Stop ^^^^	Cédez le passage V	Allez tout droit Jjp^fe. O	Interdit aux ^^ Piétons
piste cyclable	voie piétonnière ®	carrefour à sens giratoire	circulation — interdite
débouché de cycMes	dépassement © interdit	****9	interdiction de faire demi-tour l'
ne pas contour © ner à droite	obligation de © tourner à droite ou à gauche.	-A	passage protégé * pour piétons t
arrêt et stationnement interdits.	intersection avec A priorité de droite	obligation d'aller à droite	interdit aux véhicules et

¹⁷⁹ Archives de la *Police de Circulation Routière (PCR)*, *Code et panneaux de circulation routière*, 2017.

Sources : Archives de la PCR, 2017.

1.2.3.5. L'assurance scolaire

L'assurance scolaire est un contrat de sécurité et de protection qui couvre le parcours de l'élève de la maison à l'école et vice-versa. Elle a une durée d'une année scolaire. Elle est prise par l'école moyenne présentation de la liste des élèves.

L'assurance scolaire est obligatoire. Elle est causée, réparée et protège l'élève pour tous les dommages intervenus pendant la récréation, au moment de l'incendie à l'école, la fièvre sur le parcours de l'école ou de la maison, pour toute blessure causée pendant le moment des jeux des élèves à l'école.

Cette assurance scolaire contient les parents à verser l'assurance de leurs enfants scolarisés.

De même, les élèves ont le devoir de réclamer leurs droits à l'assurance en cas de risque.¹⁸⁰

Somme toute, avec ces signes de sécurisation routière, les écoliers peuvent être sécurisés de leurs sorties à l'école.

2. Approches méthodologiques et résultats

2.1. Approche méthodologique

2.1.1. Population d'étude et échantillon

2.1.1.1. Population d'étude

Toute recherche scientifique s'adresse à une population cible, celle-ci est appelée univers.

La population est un ensemble d'individus, d'objets sur lesquels les résultats d'une investigation pouvant être généralisée.¹⁸¹

De notre part, la population d'étude est ensemble d'éléments parmi lesquels on peut choisir l'échantillon.

Par rapport à ce travail, notre population d'étude est constituée de l'ensemble des écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST LODJA 1.

¹⁸⁰ AKENAWI LAKEN et BODY DITSIKU LUFUA, *Livre de civisme 5^{ème} des humanités*, Kinshasa, 2011, p. 83.

¹⁸¹ DE LANDSHEER, *Initiation à la recherche en éducation*, Paris, 1979, p. 324.

Tableau n°1 : Les écoles primaires de la Sous-Division de l'EPST LODJA 1

N°	Dénomination de l'école	Régime de gestion	Structure	Effectif élèves
1	E.P. D'APPLICATION LODJA	Non conventionnée	24	1082
2	E.P. SEMBOLA 1	Non conventionnée	18	1011
3	E.P. SEMBOLA 2	Non conventionnée	06	700
4	E.P. LODJA CENTRE	Non conventionnée	18	1007
5	E.P. DES ELITES	Non conventionnée	06	422
6	E.P. SHELE ESAMBO	Non conventionnée	06	326
7	E.P. ELONDÖ	Conv. Catholique	18	1225
8	E.P. LODJA GARCONS	Conv. Catholique	18	887
9	E.P. Sœur AFUMBA	Conv. Catholique	12	1111
10	E.P. OTEKELE FILLES	Conv. Catholique	24	1420
11	E.P. Nicolas DJOMO	Conv. Catholique	06	66
12	E.P. Abbé DJEMBA	Conv. Catholique	16	582
13	E.P. Mgr MAMBE	Conv. Catholique	06	183
14	E.P. SHINGA	Conv. Catholique	24	863
15	E.P. Pierre et Goursat	Conv. Catholique	06	741
16	C.S. Jean-Marie OTSHUDI	Privée Agréée	06	43
17	Institution OKUNDJI	Privée Agréée	06	468
18	C.S. SAVOIR VIVRE 3B	Privée Agréée	06	498
19	E.P. SAINT KIZITO	Privée Agréée	06	263
20	E.P. SHAPEMBE	Conv. Catholique	06	478
21	E.P. NGOLO OSASE	Conv. Catholique	08	611
22	Lycée SACRE CŒUR	Conv. Catholique	06	226
23	E.P. OTOKA	Conv. 28 ^è CMUCC	18	893
24	E.P. OKITEMONGO	Conv. 28 ^è CMUCC	12	524
25	E.P. Saint ERIC	Conv. 28 ^è CMUCC	06	422
26	E.P. AVIKO	Conv. 28 ^è CMUCC	08	281
27	E.P. OLOHO	Conv. 28 ^è CMUCC	06	96
28	E.P. DIENGENGÀ	Conv. 28 ^è CMUCC	06	387
29	C.S. ELISABETH	Privée Agréée	06	231
30	E.P. ASAMI	Conv. 28 ^è CMUCC	06	362
31	E.P. ALANGAWO	Privée Agréée	06	112
32	C.S. WETSHIKOY	Privée Agréée	06	53
33	E.P. TSHOKA	Privée Agréée	06	365

34	C.S. AMOUR DIVIN	Privée agréée	06	283
35	C.S. CARL ET LUT	Privée Agréée	06	82
36	C.S. Pierre et Béatrice	Privée Agréée	06	561
37	C.S. LA REFERENCE	Privée Agréée	06	182
38	C.S. EL LION	Privée Agréée	06	215
39	E.P. EDINGO	Conv. Kimbanguiste	06	71
40	E.P. SHIMBA NGOYI	Conv. N.E.M.	06	418
41	E.P. AMOUR DU METIER	Privée Agréée	06	152
42	C.S. LOVANIUM	Non conventionnée	06	88
43	E.P. OWALA	Conv. Adventiste	06	30
44	E.P. MEAC	Conventionnée	06	145
45	E.P. ENGONDAKOY	Conv. Catholique	08	2001
46	E.P. AHAMBA SHELE	Conv. EPKO	06	711
47	C.S. BON JOSEPH	Privée Agréée	06	402
48	E.P. WOYI	Conv. Nkoyimique	06	218
49	E.P. KUMODIDI	Privée Agréée	06	317
50	E.P. DE NOUVELLE	Conv. CEDECOL	06	512
51	E.P. THERESE	Conv. CEDECOL	06	80
	TOTAL		442	22.349

Source : Bureau de la statistique Sous-Division provinciale de l'EPST Lodja 1,

Légende :

- E.P. : Ecole Primaire ;
- Conv. = Conventionnée ;
- C.S. = Complexe Scolaire ;
- G.S = Groupe Scolaire ;
- NEM = Nouvelle Église Méthodiste.

Commentaire : Ce tableau n°1 Nous montre que la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 a plus ou moins 51 écoles primaires de régimes de gestion différents ; 442 salles de classes et 22.349 écoliers.

Voilà le nombre d'écoliers que nous voulons vérifier s'ils sont sécurisés aux sorties de leurs écoles de ladite Sous-Division.

2.1.1.2. Echantillon

L'échantillon est une petite quantité d'une marchandise que l'on montre pour donner une idée de l'ensemble, spécialement remarquable (d'une espèce, d'un genre). Fonction représentative d'une population choisie en vue d'un sondage.¹⁸²

De notre part, l'échantillon est un choix d'un nombre limité d'objets dont l'observation permet de tenir des conclusions applicables à la population entière à l'intérieur auquel l'échantillon était opérée.

Comme notre population d'étude et les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, nous avons tiré 5 écoles comme notre échantillon pour nous permettre de bien mener notre investigation en vue de généraliser sur toute la population ciblée.

Tableau N°2 : Les écoles primaires de l'EPST, Sous-Division Lodja 1 prisent comme notre échantillon.

N°	Ecole	Avenue d'implantation	Régime de gestion	Structure	Effectif élèves
01.	E.P d'Application	De la Révolution	N.C.	24	1082
02.	C.S. EL Lion	De la Révolution	Privée	06	71
03.	G.S Wetshikoy	De la Révolution	Privée	06	53
04.	C.S. Elisabeth	De la Révolution	Privée	06	82
05.	C.S Lovanium	De la Révolution	N.C.	06	30
	TOTAL			48	1318

Source : Enquête sur le terrain

Légende :

- E.P. : Ecole Primaire ;
- CAW. : Collège d'Amitiés Wetshikoy ;
- G.S.L. : Groupe Scolaire Lovanium.

Commentaire : Les résultats de ce tableau n°2 nous montrent que 5 écoles primaires constituent notre échantillon, dont l'ensemble constitue un ensemble de 48 salles de classes, avec 1318 élèves comme effectif.

2.2. Méthodes et techniques utilisées

2.2.1. Méthodes utilisées

Pour la réalisation des objectifs de cette recherche, nous avons utilisé la méthode d'observation, qui a consisté pour nous, d'observer et analyser la sécurité des écoliers à leurs sorties dans les écoles primaires de la Sous-Division provinciale de l'EPST Lodja 1. La méthode documentaire était contrée pour nous, analyser les documents prévus pour la

¹⁸² ANON, *Dictionnaire universel*, Paris, 2006, p. 337.

récolte des données nécessaires pour cette investigation. La méthode analytique, elle nous a aidé à analyser s'il y a sécurité des écoliers dans nos écoles de ladite sous-division.

Les méthodes sont toujours accompagnées des techniques, ce qui nous a obligé d'en énumérer dans le sous-point suivant.

2.2.2. Techniques utilisées

Pour les techniques, nous avons les techniques ci-après :

- Technique d'interview : Cette technique a été d'une grande importance, car grâce à elle que nous nous sommes beaucoup informés au cours de notre investigation.
- Technique statistique : Elle nous a aidé à récolter les données numériques en rapport avec la sécurisation des écoliers dans les écoles ciblées de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1.

2.3. Résultats de l'étude

2.3.1. Présentation, Analyse et interprétation des données en rapport avec la sécurité des écoliers dans les écoles ciblées

2.3.1.1. École Primaire d'Application (EPA)

Tableau n°3 : Présentation de la sécurité des écoliers de l'EPA

Année Scolaire 2019-2020					Année Scolaire 2020-2021			
Sécurité des écoliers					Sécurité des écoliers			
	PPPG A PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC	PPPGA	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAE H ESPTC
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Nos enquêtes sur le terrain.

Légende :

- PPPGAPECS : Peinture de Passage Protégé sur les Grandes Artères à Proximité de l'Entrée de Complexe Scolaire ;
- PPEBDCEHDDPP : Placement des Poteaux indiquant la présence d'une Ecole avec de préférence une Feu rouge clignotant fonctionnant aux Heures plus Dangereuses et Donnant Priorité aux Piétons empruntant le passage ; prendre les mesures, l'assurance en vue de la limitation des vitesses à ces endroits et de l'interdiction de dépassement ;
- PACAEHESPTC : Placement de barrière en face de sortie de complexe scolaire pour éviter les sorties brusques d'élèves inactifs aux dangers de la circulation ;
- PACAEHESPTCS
- 0 = N'existe pas

Commentaire : Les résultats de ce tableau n°3 montrent que sur les quatre éléments qui amènent la sécurité des écoliers, aucun élément ne se trouve à l'école primaire d'application (EPA), soit 0% ou = 0 = 0% pour les deux années scolaires. Dans ce cas, nous disons qu'il n'y a pas de sécurité des écoliers qui étudient dans l'école primaire d'application.

2.3.1.2. *Complexe Scolaire El-LION*

Tableau n°4 : Présentation de la sécurité des écoliers au C.S. El-Lion

Année Scolaire 2019-2020					Année Scolaire 2020-2021			
Sécurité des écoliers					Sécurité des écoliers			
	PPPG A PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAE H ESPTC
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Nos enquêtes sur le terrain.

Commentaire : Les résultats du tableau n°4 montrent que sur les quatre éléments qui amènent la sécurité des écoliers, aucun élément ne se trouve à l'école primaire Complexe Scolaire El-LION, soit 0% ou $\frac{0}{1} = 0 = 0\%$ pour les deux années scolaires.

Dans ce cas, nous confirmons notre hypothèse selon laquelle il paraît qu'il n'y a pas de la sécurité des écoliers dans la Sous-Division provinciale de l'EPST LODJA 1.

2.3.1.3. *Collège d'Amitié WETSHIKOY*

Tableau n°5 : Présentation de la sécurité des écoliers au C.A. W.

Année Scolaire 2019-2020					Année Scolaire 2020-2021			
Sécurité des écoliers					Sécurité des écoliers			
	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Notre enquête sur le terrain.

Légende : C.A.W. : Collège d'Amitié Wetshikoy.

Commentaire : Les résultats de ce tableau n°5 nous montrent qu'il n'y a pas sécurité des écoliers du Collège d'Amitié Wetshikoy (CAW) car, il y a 0% des signes qui montrent qu'on sécurise les écoliers dans cette école ou $0 \times 100 = 0 = 0\%$, et ce pour toutes les deux années scolaires.

2.3.1.4. *Complexe Scolaire Elizabeth*

Tableau n°6 : Présentation de la sécurité des écoliers au C.S. ELIZABETH

Année Scolaire 2019-2020					Année Scolaire 2020-2021			
Sécurité des écoliers					Sécurité des écoliers			
	PPPG A PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Notre enquête directe au C.S. Elizabeth.

Commentaire : Les résultats de ce tableau n°6 nous montrent qu'il n'y a pas sécurité des écoliers du C.S. ELIZABETH pour les deux ans de nos investigations, car $0 \times 100 = 0 = 0\%$ de signes d'annonce.

2.3.1.5. *Croupe Scolaire LOVANIUM*

Tableau n°7 : Présentation de la sécurité des écoliers au G.S. LOVANIUM

Année Scolaire 2019-2020					Année Scolaire 2020-2021			
Sécurité des écoliers					Sécurité des écoliers			
	PPPG A PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAEH ESPTC
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Notre enquête sur le terrain.

Commentaire : Les résultats de ce tableau n°7 nous montrent que sur 4 signes de sécurisation des écoliers, aucun signe ne se trouve au G.S. Lovanium, soit $0 \times 100 = 0 = 0\%$. Cela confirme qu'il n'y a pas sécurité des écoliers au Groupe Scolaire LOVANIUM.

2.3.2. Synthèse des écoles ciblées

Tableau n°8 : Synthèse de sécurité des écoliers dans les écoles ciblées, années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 dans la S-D provinciale Lodja 1

N°	ECOLES	Année Scolaire 2019-2020				Année Scolaire 2020-2021			
		PPP GA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAE H ESPTC	PPPGA PECS	PPEBF ESPTC	PACAE H ESPTC	PACAE H ESPTC
1	E.P Application	0	0	0	0	0	0	0	0
2	C.S. El-Lion	0	0	0	0	0	0	0	0
3	C.A. Wetshikoy	0	0	0	0	0	0	0	0
4	C.S. Elisabeth	0	0	0	0	0	0	0	0
5	G.S. Lovanium	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Nos enquêtes sur le terrain.

Légende : **E.P.** : Ecole Primaire ; **C.S.** : Complexe Scolaire ; **G.S.** : Groupe Scolaire.

Commentaire : Les résultats de ce tableau synthétique nous montrent que sur 5 écoles primaires considérées dans notre échantillon, aucune d'elles n'a la sécurité des écoliers, soit 0% des écoles. Cela précise qu'aucune école primaire de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 qui sécurise ses écoliers, car 0% de signes de sécurisation des écoliers dans toutes les écoles primaires ciblées.

2.3.3. Interprétation d'un questionnaire d'enquête

Dans ce point, nous allons interpréter les résultats obtenus de notre questionnaire d'enquête et cela est en rapport avec la sécurité des écoliers dans les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'enseignement primaire, secondaire et technique de Lodja 1.

Tableau n°9 : Résultats en rapport avec le fait qu'il n'y a pas de sécurité des écoliers dans les écoles primaires de la Cité de Lodja.

N°	Opinions	Fréquence	Pourcentage
1	Oui, parce que	100	66,66%
2	Non, parce que	50	33,33%
	TOTAL	150	100

Source : Réponses de nos enquêtés soumis à notre questionnaire.

Commentaire : Les résultats de ce tableau N°9, nous montrent que sur 150 sujets interrogés, sur le fait qu'il n'y a pas de sécurité des écoliers dans nos écoles primaires de la Cité de Lodja, 100 sujets avaient affirmé cela, soit 66,66%, contre 50 soit 33,3% qui

avaient infirmés. Cela nous montre qu'il n'y a pas de sécurité des écoliers dans nos écoles de la Cité de Lodja car, le pourcentage des sujets qui avaient affirmés est supérieur par rapport au pourcentage des sujets qui avaient infirmés, soit $66,66\% > 33,33\%$.

Tableau n°10 : Résultats en rapport avec le fait qu'il n'y a pas de peintures de passage protégées sur les grandes artères à proximité des entrées des écoles primaires de la Ville de Lodja.

N°	Opinions	Fréquence	Pourcentage
1	Oui, parce que	140	93,3%
2	Non, parce que	10	6,6%
	TOTAL	150	100

Source : Réponses à notre questionnaire d'enquête.

Commentaire : Les résultats de ce tableau montrent que sur 150 sujets interrogés sur le fait qu'il n'y a pas des peintures de passages protégés sur les grandes artères à proximité des entrées des écoles de la Ville de Lodja, 140 soit 93,3% avaient affirmés, contre 10 sujets soit 6,6% qui avaient infirmés cette opinion.

Tableau n°11 : Résultats en rapport avec le fait qu'il y a beaucoup d'accidents chez les écoliers des écoles de la sous-division provinciale des écoles primaires, secondaires et techniques de Lodja I, parce qu'il n'y a pas de signes qui témoignent leur sécurité dans la Ville de Lodja.

N°	Opinions	Fréquence	Pourcentage
1	Oui, parce que	135	90%
2	Non, parce que	15	10%
	TOTAL	150	100

Source : Enquête sur terrain.

Commentaire : Les résultats de ce tableau N°11 nous montrent que sur 150 sujets interrogés, 135 soit 90% avaient affirmés qu'il y a beaucoup d'accidents chez les écoliers de l'entrée et à la sortie de leurs écoles car il n'y a pas de signes qui témoignent leurs sécurisations, contre 15 soit 10% de ceux qui ont dits le contraire.

Tableau n°12 : Résultats en rapport avec le fait qu'on ne possède pas des agents de circulation aux abords des écoles primaires aux heures d'entrée et de sortie afin de mieux protéger la traversée de la chaussée par les enfants.

N°	Opinions	Fréquence	Pourcentage
1.	Oui, parce que	150	100%
2.	Non, parce que	0	0,0%
	TOTAL	150	100

Source : Résultat d'un questionnaire d'enquête.

Commentaire : Les résultats de ce tableau N°12 nous montrent que sur 150 sujets interrogés à ce qui concerne le poste des agents de sécurité de la circulation aux abords des écoles primaires aux heures d'entrées et de sorties dans la sous-division provinciale de l'EPST de Lodja I, 150 sujets soit 100% avaient affirmé, contre 0 sujet, soit 0% de ceux qui pouvaient infirmer.

Tableau N°13 : Résultats en rapport avec les suggestions fournies par les parents et les élèves

N°	Suggestions	Fréquence	Pourcentage
1	<i>Qu'on place des poteaux indiquant la présence d'une école avec de référence, un feu rouge clignotant fonctionnant aux heures les plus dangereuses aux écoles.</i>	30	20
2	<i>Qu'il y ait des peintures de passage, protégés sur les grandes artères à proximité des entrées des complexes scolaires.</i>	30	20
3	<i>Qu'on place des barrières en face des sorties des complexes scolaires pour éviter les sorties brusques des écoliers inattentifs aux dangers de circulations.</i>	20	13,33
4	<i>Qu'on poste des agents de circulation aux abords des écoles aux heures d'entrées pour les protéger.</i>	70	46,66
TOTAL		150	100

Source : Réponses à notre questionnaire d'enquête sur terrain

Commentaires : Les résultats de ce tableau N°13 nous montrent que sur 150 sujets interrogés, 30 soit 20% avaient suggéré qu'on place des poteaux indiquant la présence d'une école, avec préférence un feu rouge clignotant, fonctionnant aux heures les plus dangereuses aux écoliers. La même fréquence aussi pour ceux qui ont proposés qu'il y ait des peintures, de passage, protégés sur les grandes artères à proximité des entrées des complexes scolaires. 20 sujets soit 13,33% de ceux qui avaient souhaité qu'il qu'on place des barrières en face des sorties des complexes scolaires, pour éviter les dangers de circulations, et 70 sujets soit 46,66% des autres qui avaient suggérés qu'on poste des agents de circulations aux abords des écoles.

Conclusion

Nous voici à la fin de notre investigation intitulée : « **De la sécurité des écoliers aux sorties de l'école : cas des écoles primaires de la sous-division provinciale de l'E.P.S.T. de LODJA 1, 2019 à 2021** ».

Il est subdivisé à deux titres qui se présentent de la manière suivante :

1. Considérations générales et revue de la littérature sur la sécurité des écoliers. A l'intérieur de ce titre, nous avons essayé de définir les concepts clés qui peuvent bloquer la compréhension de notre travail ; nous avons aussi présenté une revue de la littérature sur la sécurité des écoliers, présentant encore les panneaux de signalisation routière et l'assurance scolaire.
2. Approches méthodologiques et résultats. « La sécurité des écoliers aux sorties de l'école ; problèmes et perspectives de 2019 à 2021 ». A l'intérieur de ce titre, nous avons premièrement présenté la situation géographique de la sous- division provinciale de l'EPST Lodja 1 ; nous avons écrit son historique, présenté aussi notre population d'étude et échantillon, les méthodes et techniques utilisées à la recherche des données ; les difficultés rencontrées et solutions envisagées et puis terminer par la présentation, analyse et interprétation des résultats. C'est ce qui nous a permis de confirmer nos hypothèses selon lesquelles :
 - Il n'y a pas de sécurité des écoliers dans nos écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 ;
 - Il paraît aussi qu'il n'y a pas des peintures de passage protégé sur les grandes artères de la ville de Lodja ;
 - On ne trouve pas des poteaux indiquant la présence d'une école avec de préférence, un feu rouge clignotant fonctionnant aux heures les plus dangereuses dans les écoles de ladite sous-division provinciale ;
 - Il paraît aussi qu'on ne poste pas des agents ; de la circulation aux abords des écoles de la Cité de Lodja aux heures d'entrées et des sorties afin de mieux protéger la traversée de la chaussée par les écoliers.

Notre investigation apporte sur les objectifs se présentent de la manière suivante :

- Identifier les écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 ;
- Identifier les éléments de la sécurité des écoliers ;
- Vérifier si les écoliers de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1 sont sécurisés ;
- Contribuer à assurer efficacement la sécurité des écoliers dans nos écoles primaires de ladite sous-division.

Ce qui nous a fort étonné dans notre investigation est qu'il n'y a aucune école où il y a une bonne protection aux sécurisations des écoliers dans la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, soit 0% de signe de sécurisation des écoliers dans les écoles de ladite sous-division.

Et pour les résultats de notre questionnaire d'enquête sans toutefois recueillir à toute les opinions et suggestions selon laquelle qu'on poste des agents de sécurisation aux abords des écoles aux heures d'entrées et de sorties pour les protéger avaient la fréquence de 70, soit 46,66%.

Quand vous vérifiez dans toutes les opinions reçues, aucun signe de sécurisation des écoliers dans les écoles primaires de ladite sous-division.

Donc, nous demandons aux gestionnaires ou aux chefs d'établissements scolaires et aux services de Police de circulations routières de bien tenir compte de la sécurité des écoliers dans nos écoles primaires de la sous-division provinciale de l'EPST Lodja 1, tous nos tableaux de notre deuxième titre.

Nous laissons l'ouverture aux autres chercheurs de mener d'autres investigations analogues à celle-ci dans d'autres sous-divisions, ou d'autres territoires du Sankuru.

Bibliographie

- CARDOSO, *Ministère de l'éducation nationale, Recueil des directives et instructions officielles*, 1969.
- Anon, *Le Dictionnaire de Poche ; Larousse*, Paris, 2010.
- Anon, *Le Dictionnaire Universel*, Paris, 2006.
- MERREILLE, cité par TUKANDA MANYA Daniel, *Pédagogie générale*, cours inédit, Unilod, 2015.
- RAY, cité par TUKANDA MANYA Daniel, *Pédagogie générale*, cours inédit, Unilod, 2015.
- CARDOSO, *Ministère de l'éducation nationale, Recueil des directives et instructions officielles*, 1989.
- Archives de la *Police de Circulation Routière (PCR), Code et panneaux de circulation routière*, 2017.
- AKENAWI LAKEN et BODY DITSIKU LUFUA, *Livre de civisme 5^{ème} des humanités*, Kinshasa, 2011.
- DE LANDSHEER, *Initiation à la recherche en éducation*, Paris, 1979.

Impact d'évaluations multiples sur le rendement des élèves. Enquêtes menées dans les instituts de Wembo-Nyama et de Tshumbe

Par :

- Tukanda Manya Daniel, Prof. Ord. À L'ISP De Wembo-Nyama
 - Olenga Lohaka Marie-Louise, Assistante À L'ISAM De Tshumbe
 - Anahendo Aseke Mélanie, Assistante À L'ISAM-Tshumbe
 - Koho Lama Brigitte, Bibliothécaire À L'UPEL-W°Nyama
-

Introduction

Le faible niveau et les échecs des élèves tant décriés aujourd’hui, poussent plus d’un chercheur à se poser des questions sur ce qui se passe ces dernières années dans l’enseignement secondaire de notre système éducatif. Est-il question de manque d’aptitudes intellectuelles des élèves pour apprendre ou question des formateurs pour enseigner ? Les enseignants évaluent-ils régulièrement les élèves ? Existe-t-il encore des évaluations cherchant à découvrir les difficultés des élèves ? On peut certes se poser beaucoup de questions, mais dans le cadre de cette recherche la question principale à laquelle nous tenons à fournir quelques éléments de réponse est la suivante : Quel est l’impact d’évaluations multiples sur le rendement scolaire des élèves ?

Dans un travail scientifique, l’hypothèse est « une série de réponses qui permettent de prédire la vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien fondé et le mal fondé »(SHOMBA¹⁸³). Pour TUKANDA¹⁸⁴ une hypothèse est « une explication admise temporairement concernant des phénomènes donnés et cela jusqu’à ce que cette explication soit confirmée ou soit réfutée par l’expérience ou par la démonstration ». Face à la question principale de cette étude, notre hypothèse émise est que les évaluations multiples des élèves auraient un impact positif sur le rendement scolaire des élèves.

Cette étude est subdivisée en deux parties : Partie théorique et partie pratique. Dans la partie théorique, nous clarifions les concepts-clés de cette étude et exposons une revue de littérature sur l’évaluation scolaire. Dans la partie pratique, il s’agira des instituts impliqués dans cette étude, disciplines scolaires contrôlées, des approches méthodologiques utilisées et des résultats de la recherche.

Les recherches futures pourraient, sur le même sujet comparer, les différentes productions scientifiques y relatives, dans le temps et dans l'espace.

¹⁸³ SHOMBA KINYAMBA S. Méthodes de recherché scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005, p. 25

¹⁸⁴ UKANDA MANYA D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles. 2010, p. 5

I. Partie Théorique

I.1. Clarification des concepts-clés

1.1.1. Ecole

Selon EMIN¹⁸⁵ une école est une « organisation qui, dans un environnement donné, et par un certain type de fonctionnement, mobilise des ressources pour que les élèves qu'elle accueille et qui sont dotés d'un certain nombre de caractéristiques en sortent avec des caractéristiques de niveau supérieur ».

D'après MERIEU¹⁸⁶ l'école est « un établissement où l'on dispense un enseignement collectif des connaissances générales ou des connaissances particulières à l'exercice d'un métier ». REY et al.¹⁸⁷ définissent l'école comme « un lieu où on instruit les élèves, un établissement où se donne un enseignement collectif dans des conditions particulières ».

Somme toute, une école est une institution où les élèves vont pour apprendre afin d'acquérir des savoirs, une institution où les élèves sont en interactions avec les enseignants, une institution où les élèves entrent et sortent en fin d'année scolaire avec un autre bagage de connaissances supérieur à celui qu'ils avaient à leur entrée.

1.1.2. Elève

Dans le Petit Larousse illustré¹⁸⁸, l'élève est défini comme « la personne qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire ».

En somme, l'élève est celui ou celle fréquentant une école secondaire et recevant les enseignements des enseignants au sein de cette école. C'est le garçon ou fille qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire du niveau de l'enseignement secondaire.

1.1.3. Enseignant

Dans le dictionnaire Robert¹⁸⁹, l'enseignant est défini comme « celui qui est chargé de l'enseignement ». C'est donc la personne qui enseigne en étant en interaction avec les élèves afin de les aider à acquérir des savoirs scolaires.

Dans le cadre de cette recherche, nous percevons l'enseignant, en milieu scolaire, comme celui qui est chargé d'aider les élèves à acquérir des savoirs scolaires, des connaissances intellectuelles utiles pour la vie de ce dernier en société. Le métier d'enseignant est donc le travail d'enseigner, de former les élèves.

¹⁸⁵EMIN J.C., La mise en place d'indicateurs pour le pilotage des établissements scolaires français, in OCDE : Mesurer la qualité des établissements scolaires, Paris, 1995, p.47

¹⁸⁶MERIEU ph., Métier d'élève et sens du travail scolaire, Paris, éd. EFS, 1987, p. 386

¹⁸⁷REY B. et al. Faire la classe à l'école élémentaire, Paris, 2003, p. 37

¹⁸⁸Petit Larousse illustré, Paris, 2014, p. 421

¹⁸⁹Dictionnaire Robert, Paris, 1976, p. 50

1.1.5. Evaluation scolaire

Pour MUSIAL et al¹⁹⁰., l'évaluation est « un jugement de la différence entre un acte et une référence, c'est une mesure. En tant qu'un instrument de mesure, l'évaluation consiste à attribuer une valeur à cette différence entre acte et référence ».

Selon DE KETELE¹⁹¹, évaluer signifie « examiner le degré d'adéquation entre les résultats (productions, effets) réellement produits (...) par une personne ou une organisation et les résultats attendus en vue de fonder une décision ».

Pour BONNET et al¹⁹²., évaluer : c'est « identifier et mesurer, s'il y a lieu, les écarts entre les résultats obtenus et ceux escomptés et rechercher les moyens d'améliorer le rendement, d'amener des changements en vue d'une plus grande efficacité »

Quand on analyse scrupuleusement les définitions sur le concept évaluation, on se rendra compte que certaines insistent sur le contrôle et d'autres, tout en insistant sur le contrôle, s'inscrivent dans une prospective consistant à rechercher les moyens d'améliorer en vue de l'efficacité du système.

1.1.6. Impact

Selon le dictionnaire Robert¹⁹³, l'impact est l'effet d'une action, c'est l'influence qu'a une chose sur une autre.

En parlant de l'impact des méthodes actives dans le cadre de ce travail, il est question de l'influence qu'ont les méthodes dites actives sur le rendement des élèves.

1.1.7. Rendement des élèves

Dans le dictionnaire électronique encarta, le rendement est défini comme « le résultat effectif d'un travail dans un temps déterminé ». Le concept rendement des élèves est une somme de connaissances acquises par un élève dans une école.

GALLAGHER(TUKANDA¹⁹⁴) définit, en termes de la valeur ajoutée, le rendement scolaire comme « la différence entre la somme mesurée des réalisations de l'élève telle qu'indiquée par ses qualifications à la sortie de l'établissement et la somme mesurée de ses qualifications lors de son entrée ». En d'autres termes, c'est un ensemble

¹⁹⁰ MUSIAL et al, Comment concevoir un enseignement ?, Guide pratique former et se former, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 144

¹⁹¹ DE KETELE J.M. L'évaluation conjuguée en paradigme, in Revue française de pédagogie n° 10, Paris, 2003, p. 285

¹⁹² BONNET et al. L'école et le management pour une gestion stratégique des établissements de formation, 3^{ème} éd. De Boeck Université, Bruxelles, 1995, p.103

¹⁹³ DICTIONNAIRE Robert, Paris, 2014, p. 238

¹⁹⁴TUKANDA MANYA D., Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, thèse, ULB, Bruxelles, 2010, p. 98

des savoirs ajoutés par l'école ou une unité éducative (classe) aux différentes catégories sociales d'élèves qui la fréquentent.

Dans le cadre ce travail, le rendement de l'élève doit être entendu comme le résultat qu'obtient un élève après avoir été évalué. Après un apprentissage scolaire, une fois passé à une évaluation (interrogation ou un examen), l'élève obtient un résultat qui est soit une réussite soit un échec.

1.2. Revue de littérature sur l'apprentissage et l'évaluation scolaire

1.2.1. Apprentissage scolaire

Apprentissage scolaire sous-entend le processus d'acquisition, par l'apprenant, des connaissances, des compétences ou comportements nouveaux sous l'effet des interactions avec les formateurs.

Quand les élèves sont placés en situation d'acquérir des savoirs scolaires, ils sont en situation d'apprentissage scolaire. Dans cette situation, l'enseignant doit les aider d'acquérir ces savoirs scolaires, il doit créer des situations pédagogiques favorisantes à l'acquisition des connaissances par l'élève.

D'après DE VECCHI¹⁹⁵, les situations concrètes d'apprentissage chez l'homme sont de deux formes : apprentissage non didactisé et apprentissage didactisé.

a. Apprentissage non didactisé

Celui dans lequel le sujet apprend en voyant les autres faire. Il n'y a pas un long discours d'enseignant expliquant à l'élève comment il faut faire. Il n'y a non plus un ordre concerté des étapes de l'apprentissage. L'élève apprend par l'expérience, personne ne lui tient un long discours pour qu'il apprenne.

Dans les sociétés traditionnelles les plus anciennes, le jeune apprend à construire une maison ou à chasser les gibiers en voyant les adultes effectuer les actions et en y participant directement. C'est un apprentissage non didactisé ; il n'est pas planifié et il n'aborde pas les opérations ou les matières dans un ordre croissant des difficultés mais dans l'ordre qu'imposent les exigences du travail.

b. Apprentissage didactisé

C'est la forme scolaire actuelle où l'enseignant tient à l'élève un long discours pour expliquer à ce dernier ce qu'il doit faire. C'est la forme où les enseignements se donnent suivant un certain ordre, tout y est planifié. Dans cette forme d'apprentissage l'élève est contraint à plusieurs choses : des évaluations, des devoirs à faire, uniforme à porter, arriver à l'heure, pas faire du bruit en classe, etc.

¹⁹⁵DE VECCHI G., *L'école : sens commun ou bon ? Manipulation, réalité et avenir*, Delagrave, Paris, 2007, p. 34

A l'école, on enseigne à l'élève des savoirs scolaires inscrits dans les programmes scolaires. Il lui est demandé, sinon obligé, d'apprendre et de maîtriser ces savoirs. Qu'est-ce qu'alors enseigner et apprendre ?

Selon NOT¹⁹⁶, enseigner, c'est aider les enfants à acquérir les connaissances reconnues utiles par la société, connaissance pouvant les aider à s'intégrer valablement dans la société.

En contexte scolaire, enseigner : c'est conduire les élèves à apprendre des connaissances scolaires. C'est les aider à s'approprier des savoirs inscrits dans les programmes de différentes disciplines d'enseignement. D'après Vienneau¹⁹⁷, l'apprentissage scolaire est « le processus qui englobe toutes les interventions et les mises en situation effectuées par l'enseignant et toutes les activités, actions, opérations mentales réalisées par l'apprenant au cours de sa démarche ». Somme toute, l'apprentissage scolaire est un processus d'acquisition, par les élèves, des connaissances, des compétences ou des comportements nouveaux sous l'effet des interactions avec l'enseignant. A la fin de tout apprentissage, l'élève devient autre qu'il était avant ; il portera un autre bagage de savoirs plus grand que celui qu'il avait auparavant.

1.2.2. Théories d'apprentissage scolaire

1.2.2.1. La théorie traditionnelle du modèle transmissif des savoirs

Dans les théories traditionnelles d'apprentissage, deux rôles sont assignés à l'enseignant. Il s'agit d'abord d'assurer un ensemble d'actions tournant autour de l'idée de « transmetteur de savoirs » : réaliser un exposé dynamique, organiser, diriger le dialogue questions-réponses avec le souci de n'obtenir que de bonnes réponses ; assurer la discipline, etc. Ensuite, un autre rôle traditionnel de l'enseignant est celui de « contrôleur » des savoirs enseignés. Il vérifie l'écoute, les réponses, la copie et même les résultats du travail à domicile. Il est donc autant sélectionneur qu'enseignant.

Ces théories font références aux représentations les plus anciennes de l'apprentissage. Ces théories considèrent qu'il suffit d'exposer, d'exprimer le savoir pour qu'il puisse s'imprimer dans la « tête » de l'apprenant. L'apprenant y est donc avant tout considéré comme une page blanche à écrire, ou comme un vase à remplir, comme une terre à modeler... Il est considéré comme un être incomplet à qui il faut donner ce qui lui manque.

La lecture attentive de ces théories montre que la conception qui régnait alors était une conception du rapport au savoir qui s'appuie, d'une part sur une vision de l'enseignement dans une visée de transmission, d'approche descendante, impositive,

¹⁹⁶ NOT, L. Enseigner et faire apprendre : Eléments de psycho-didactique générale, Paris, 1987. p. 97

¹⁹⁷ VIENNEAU R., Apprentissage et enseignement. Théories et pratiques, Education inc, éd. Chênevière Québec, 2011, p. 127

normative, prescriptive et, d'autre part, sur une vision de l'apprentissage dans une optique de soumission à la parole de l'enseignant.

Cette conception ancienne de l'apprentissage scolaire était une conception à sens unique de la relation pédagogique étant donné qu'elle sous-estime l'existence de l'élève en tant qu'auteur réel dans la mise en œuvre de ses processus d'apprentissage.

Dans cette conception traditionnelle, le sujet apprenant était considéré comme un objet de manipulation ou, au mieux, un pseudo sujet. Les métaphores pour le désigner étaient nombreuses : un récipient, une page blanche, une tabula rasa, un jardin à cultiver, etc. Il convient de faire remarquer que cette vision reste encore ancrée dans la vision de beaucoup d'enseignants de nos écoles.

1.2.2.2. La théorie constructiviste

La théorie constructiviste désigne un ensemble de modèles théoriques d'apprentissage qui considèrent que le savoir n'est pas reçu passivement par un individu mais qu'il est « construit » activement par chacun.

Parmi tant de figures historiques (Vygotski, Wallon, Freinet, etc.) du constructivisme, J. PIAGET est l'une des figures célèbres du 20^e siècle que l'on citera encore longtemps. Il s'est intéressé dès la fin des années 1920 au développement de l'intelligence chez l'enfant, mettant en évidence que l'intelligence se construit par étapes successives. Cette façon de voir l'intelligence s'oppose à toute conception innéiste de l'intelligence.

Bien entendu, J. PIAGET était psychologue, mais ses travaux ont eu des répercussions cruciales sur le domaine de la pédagogie. Le concept de « schèmes » avancé par cet auteur a grandement influencé l'apprentissage scolaire. J. PIAGET¹⁹⁸ explique un schème d'action comme « une suite d'actions complètement intérieurisées et reproductibles. Chaque individu se construit progressivement par une quantité de schèmes qui s'imbriquent et se complexifient ». Des schèmes profondément ancrés peuvent constituer des obstacles, il faut alors les déstabiliser pour rendre possible des apprentissages nouveaux.

La théorie de J. Piaget sur le développement de l'intelligence de l'enfant montre que celle-ci progresse suivant plusieurs, eux-mêmes divisés en sous-stade. Chaque stade conditionne le passage au stade suivant. Bien que la théorie de J. Piaget fut fort critiquée pour sa linéarité, cette théorie a l'immense avantage d'attirer l'attention sur la lente construction de l'abstraction jusqu'à l'adolescence et la façon dont celle-ci se développe par une active et continue confrontation aux objets et au monde, elle montre que l'action est indispensable aux apprentissages.

¹⁹⁸ PIAGET J., *Psychologie et pédagogie*, Denoël-Gonthier, Paris, 1969, p.157

1.2.2.3. La théorie socioconstructiviste

Cette théorie reprend l'essentiel de la conception constructiviste des apprentissages mais montre que les autres (adultes, enfants) ont un rôle médiateur essentiel dans la progression des apprentissages. Le russe Lev Vygotski est l'une des grandes figures de cette théorie.

Selon VYGOTSKI (TUKANDA¹⁹⁹), le rôle social sur le développement de l'enfant est déterminant. VYGOTSKI s'est intéressé aux rapports entre langage et pensée et montre que les échanges langagiers avec les autres (les interactions langagières) favorisent la construction d'une pensée intérieurisée et réfléchie.

Toutes ces théories d'apprentissage sont élaborées dans le but de faciliter les élèves l'acquisition des savoirs scolaires qu'on leur enseigne. Malgré ces théories, il y a toujours les élèves qui échouent

1.2.3 Evaluation des élèves

S'agissant de l'évaluation des élèves, REY et al.²⁰⁰ notent quelques formes d'évaluation suivantes :

- L'évaluation sommative : évaluation intervenant après un ensemble de tâches d'apprentissage constituant un tout (examens périodiques, semestriels ou encore portant sur un chapitre du cours.) ;
- L'évaluation certificative : celle consistant en une appréciation et une sanction publique communiquée par l'intermédiaire de documents scolaires officiels : diplôme, certificat, brevet ;
- L'évaluation formative : celle qui intervient, en principe, au terme de chaque tâche d'apprentissage et ayant pour objet d'informer élève et maître du degré de maîtrise atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un élève éprouve des difficultés d'apprentissage en vue de lui proposer ou de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser ;
- L'évaluation diagnostique : c'est une évaluation qui s'attache à saisir d'une manière fine la démarche qu'adopte un élève dans l'accomplissement d'une tâche intellectuelle et les opérations successives qu'il exécute dans ce but. Ce type d'évaluation permet non seulement de repérer les difficultés des élèves, mais aussi de voir d'où elles proviennent afin d'amener les élèves à réguler leurs apprentissages et permettre à l'enseignant d'organiser les futurs apprentissages.

¹⁹⁹TUKANDA MANYA D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2010, p.134

²⁰⁰REY B. et al., Les compétences à l'école. Apprentissage et évaluation, de Boeck, Bruxelles, 2004, p. 37

A notre point de vue, toutes ces formes d'évaluations sont importantes que dans la mesure où elles permettent l'établissement d'un diagnostic des compétences de l'élève dans les différents domaines de l'apprentissage scolaire ; elles n'ont de sens que si elles apportent des informations pertinentes à l'élève lesquelles lui permettent de réguler ses apprentissages.

II. Partie pratique

2.1. Instituts impliqués dans cette étude

Tableau 1 : Instituts de Wembo-Nyama et de Tshumbe impliquées dans l'étude

N°	Dénomination école	Réseau scolaire
1	Institut de W°Nyama	Méthodiste
2	Collège d'amitié	Catholique
3	Institut Kenge	Officiel

Dans l'ensemble trois Instituts (Institut de Wembo-Nyama du réseau scolaire méthodiste, collège d'amitié du réseau scolaire catholique et institut. Kenge du réseau scolaire officiel) de Wembo-Nyama et de Tshumbe ont été impliqués dans cette étude.

2.2. Classes et discipline scolaire prises en compte

Il ne nous a pas été possible de voir l'impact de multiples évaluations sur le rendement scolaire des élèves dans toutes les disciplines scolaires de l'enseignement secondaire. Nous avons tenu à voir cet impact dans le cours de psychologie au niveau des classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années des humanités pédagogiques de ces trois instituts.

2.3. Approches méthodologiques

Par approche méthodologique, il faut entendre ici la démarche méthodologique adoptée et les outils utilisés pour la réalisation de l'objectif de cette étude. Pour la réalisation de cet objectif, nous avons recouru à trois méthodes : méthode de questionnaire, méthode documentaire et à la méthode comparative.

La méthode de questionnaire : elle nous a permis de recueillir les données relatives aux nombres d'interrogations passées dans chaque discipline scolaire.

Pour éviter tout malentendu, avant de remettre aux enseignants le questionnaire, nous leur avons fourni toutes les explications nécessaires et surtout de réagir à notre questionnaire sans arrière-pensée.

La méthode documentaire nous a permis de voir le nombre de fois les élèves ont été évalués au cours de psychologie et cela en recourant aux cahiers de composition des interrogations des enseignants. Les points obtenus par les élèves de chaque classe au cours

de psychologie ont été vus en recourant aux cahiers des points des élèves tenus par les enseignants.

La méthode comparative : elle nous a permis de comparer le rendement des élèves des enseignants ayant donné plusieurs interrogations à celui des élèves des enseignants ayant donné très peu d'interrogations.

2.4. Résultats de la recherche

Nous présentons ici les résultats des élèves de chaque institut et de cha-que classe au cours de psychologie au regard de nombre de fois les élèves ont été évalués dans ce cours.

2.4.1. Résultats des élèves de l'institut de Wembo-Nyama

Tableau 1 : Résultats moyens des élèves de l'institut de Wembo-Nyama au cours de psychologie

Classes	Nbre d'élèves	Max pts	Nbre d'éval.	Moyenne(%)
3e année	34	20	1	7(35 %)
4e année	27	20	3	14(70 %)
5e année	33	50	2	38(76%)
6e année	22	50	1	18(36%)

Si l'on analyse minutieusement les données de ce tableau 1, on consta-tera que dans les classes où les élèves ont été évalués au moins deux fois, la moyenne périodique des résultats des élèves est supérieure à 50% alors que dans celles où les élèves ont été évalués seulement une fois la moyenne périodique des résultats des élèves est inférieure à 50% :

- En 3^eannée, les élèves ont été évalués seulement une fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 7 points, soit 35% ;
- En 4^eannée, les élèves ont été évalués trois fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 14 points, soit 70% ;
- En 5^eannée, les élèves ont été évalués seulement deux fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 38 points, soit 76 % ;
- En 6^eannée, les élèves ont été évalués seulement une fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 18 points, soit 36%.

2.4.2. Résultats des élèves du collège d'amitiés

Tableau 3 : Résultats moyens des élèves du collège d'amitiés au cours de psychologie

Classes	Nbre d'élèves	Max pts	Nbre d'éval.	Moyenne(%)
3e année	26	20	1	8(40 %)
4e année	24	20	2	15(75%)
5e année	23	50	2	34(68%)
6e année	18	50	2	25(50%)

Au regard des données de ce tableau 3, il ressort que dans les classes où les élèves ont été évalués au moins deux fois, la moyenne des résultats périodiques des élèves est supérieure à 50% alors que dans celles où les élèves ont été évalués seulement une fois la moyenne des résultats des élèves est inférieure à 50% :

- En 3^eannée, les élèves ont été évalués seulement une fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 8 points, soit 40% ;
- En 4^eannée, les élèves ont été évalués deux fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 15 points, soit 75% ;
- En 5^eannée, les élèves ont été évalués seulement deux fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyen-ne périodique des résultats des élèves est de 34 points, soit 68 % ;
- En 6^eannée, les élèves ont été évalués deux fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyenne pérío-dique des résultats des élèves est de 25 points, soit 50%.

2.4.3 Résultats des élèves de l'institut Kenge

Tableau 4 : Résultats moyens des élèves de l'institut Kenge au cours de psychologie

Classes	Nbre d'élèves	Max pts	Nbre d'éval.	Moyenne(%)
3e année	33	20	1	6(30%)
4e année	37	20	2	12(60%)
5e année	32	50	2	32(64%)
6e année	28	50	1	23(46%)

Il ressort de l'analyse des données de ce tableau 4 que dans les classes où les élèves ont été évalués au moins deux fois, la moyenne des résultats périodiques des élèves est supérieure à 50% alors que dans celles où les élèves ont été évalués seulement une fois la moyenne périodique des résultats des élèves est inférieure à 50% :

- En 3^eannée, les élèves ont été évalués seulement une fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 6 points, soit 30% ;
- En 4^eannée, les élèves ont été évalués deux fois. Sur le maxima périodique de 20 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 12 points, soit 60% ;
- En 5^eannée, les élèves ont été évalués deux fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 32 points, soit 64 % ;
- En 6^eannée, les élèves ont été évalués seulement une fois. Sur le maxima périodique de 50 points en psychologie, la moyenne périodique des résultats des élèves est de 23 points, soit 46%.

Conclusion

L'objectif de nos enquêtes menées en classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année dans trois instituts de Wembo-Nyama et Tshumbe a été de mettre en relief l'impact des évaluations multiples sur le rendement scolaire des élèves. Parmi les disciplines scolaires du secondaire, le cours de psychologie a été retenu comme discipline scolaire pour voir cet impact.

Globalement, les résultats de cette investigation montrent que les évaluations multiples (plus au moins deux évaluations) ont un impact positif sur le rendement des élèves. A partir de la classe de 3^e jusqu'en 6^e année, les résultats de cette recherche montrent que dans les classes où les enseignants ont évalué les élèves au cours de psychologie plusieurs fois, la moyenne périodique des résultats des élèves est supérieure à 50%. Par contre, dans les classes où les élèves ont été évalués seulement une fois, la moyenne périodique des résultats des élèves est inférieure à 50%.

Les résultats de cette étude montrent combien il est important pour un enseignant d'évaluer les élèves plusieurs fois pour se rendre compte de leurs difficultés. Dans le contexte scolaire, l'évaluation doit être une pratique pédagogique permettant à l'enseignant de réguler les apprentissages. Sans évaluations multiples des élèves, il ne sera pas possible à un enseignant de voir où un élève éprouve des difficultés afin de l'aider à les surmonter.

Bibliographie

- BONNET et al. L'école et le management pour une gestion stratégique des établissements de formation, 3^{ième} éd. De Boeck Université, Bruxelles, 1995.
- DE KETELE J.M. L'évaluation conjuguée en paradigme, in Revue française de pédagogie n° 10, Paris, 2003.
- DE VECCHI G., L'école : *sens commun ou bon ?* Manipulation, réalité et avenir, Delagrave, Paris, 2007
- DICTIONNAIRE ROBERT, Paris, 1976.
- EMIN J.C., La mise en place d'indicateurs pour le pilotage des établissements scolaires français, in OCDE : Mesurer la qualité des établissements scolaires, Paris, 1995.
- MERIEU ph., Métier d'élève et sens du travail scolaire, Paris, éd. EFS, 1987.
- MUSIAL et al, Comment concevoir un enseignement ?, Guide pratique former et se former, De Boeck, Bruxelles, 2012,
- NOT, L. Enseigner et faire apprendre : Eléments de psycho-didactique générale, Paris, 1987.
- PETIT LAROUSSE ILLUSTRE, Paris, 2014.
- PIAGET J., *Psychologie et pédagogie*, Denoël-Gonthier, Paris, 1969.
- REY B. et al. Faire la classe à l'école élémentaire, Paris, 2003.
- REY B. et al., Les compétences à l'école. Apprentissage et évaluation, de Boeck, Bruxelles, 2004.
- SHOMBA KINYAMBA S. Méthodes de recherché scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005.
- TUKANDA MANYA D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles. 2010.
- VIENNEAU R., Apprentissage et enseignement. Théories et pratiques, inc, éd. Chênevière Québec, 2011.

Etude comparative des cotes obtenues attendues aux interrogations par les étudiants de première licence (LMD). Etude docimologique réalisée dans trois établissements de l'ESU à Lumumbaville

Par

- Daniel Tukanda Manya, Professeur Ord. à l'ISP/W° Nyama
 - Ekodi Okitomonga, Assistante à l'ISTM de W° Nyama
 - Okitundu Okonda Pierre Camille Assistant à l' ISTM de W° Nyama
 - Telonga Otshudi Emile, Assistant à l'ISTM de W°-Nyama
-

Introduction

Plusieurs débats sont autour des cotes qui sont données aux étudiants lors de la correction de leurs copies d'interrogations ou d'examens. Les enseignants semblent donner aux étudiants des cotes qu'ils ne méritent pas, les points qui sont donnés par l'influence d'autres facteurs non pédagogiques (stéréotypes sexistes, socio-culturels, effet pygmalion, etc.). Evidemment, en présentant une interrogation ou un examen, l'étudiant s'attend à un échec ou à une réussite.

Les nombreux échecs des étudiants aujourd'hui poussent plus d'un chercheur à se poser des questions sur ce qui se passe ces dernières années dans l'enseignement supérieur et universitaire de notre système éducatif. Est-il question de manque d'aptitudes intellectuelles des étudiants pour apprendre ou question des enseignants pour enseigner et pour corriger les copies d'interrogations ou d'examens ? Existe-t-il encore des évaluations cherchant à découvrir les difficultés des étudiants pour leur venir en aide ?

Les cotes sur les relevés des points ou sur les diplômes ne reflètent plus les compétences réelles d'un étudiant. Ces imprimés de valeur ne sont plus fiables car les points qui y sont ne montrent plus les compétences d'un étudiant. Certaines mentions telles que la distinction, la grande distinction ou la plus grande distinction ne disent plus rien. Dans certains établissements ces mentions académiques sont remplacées par d'autres qualificatifs. Que faire pour rendre les évaluations des étudiants plus objective c'est-à-dire non dépendantes des facteurs subjectifs poussant les enseignants à modifier les cotes objectives qu'ils devraient donner aux étudiants ? Ce qui est grave et étonnant, c'est le fait que même les enseignants qui ont suivi une formation et une déontologie des professions pédagogiques tombent dans les mêmes faiblesses, en se comportant comme ceux qui n'ont pas de qualification dans le domaine de l'enseignement. Le centre de CPE (Commission Permanente de l'Education) a donc du pain sur la planche.

En réalisant cette étude, l'objectif poursuivi est celui de comparer les points obtenus aux interrogations par les étudiants à ceux auxquels ils s'attendent réellement. On se pose certes de nombreuses questions au sujet des cotes que les enseignants donnent aux étudiants

lors de la correction des copies des interrogations ou des examens, mais la question principale à laquelle cette étude tente d'apporter quelques éléments de réponse est la suivante : Existe-t-il un écart significatif entre les cotes obtenues par les étudiants aux interrogations et les cotes auxquelles ils s'attendaient ?

Le terme hypothèse évoque une présomption que l'on peut construire autour d'un problème donné. D'après SHOMBA²⁰¹ dans un travail scientifique l'hypothèse est « une série de réponses qui permettent de prédire la vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien fondé et le mal fondé ». Selon WOLFS²⁰² les hypothèses sont des « réponses anticipées aux questions que le chercheur se pose avant de mener ses investigations ». Face à la question principale de cette étude, notre hypothèse avancée est qu'il existe une légère différence entre les cotes obtenues par les étudiants aux interrogations et les cotes auxquelles ils s'attendaient.

Cette investigation comprend deux parties (théorique et pratique). La première partie clarifie les concepts-clés en rapport avec cette étude et expose une revue de littérature sur l'évaluation et la notation dans le contexte de l'enseignement. La seconde partie présente les approches méthodologiques utilisées dans le cadre de cette étude et les résultats de cette recherche.

I. Partie théorique

1. Clarification des concepts et revue de littérature sur l'évaluation et la notation dans le contexte de l'enseignement.

1.1. Clarification des concepts

La clarification des concepts-clés en rapport avec le sujet de cette étude s'avère indispensable car les termes sont polysémiques. Pour nous faire mieux comprendre par nos lecteurs, nous avons estimé nécessaire de circonscrire leurs significations pour éviter toute ambiguïté. Il s'agit des termes : étudiant, enseignant, évaluation, docimologie, notes et score.

1.1.1. Etudiant

L'étudiant est l'apprenant fréquentant un établissement de l'enseignement supérieur ou un établissement de l'enseignement universitaire. Qu'il soit dans le premier ou deuxième cycle, il est appelé étudiant.

1.1.2. Enseignant

D'après le PETIT ROBERT²⁰³ l'enseignant est défini comme « celui qui donne un enseignement ». C'est donc la personne dont le métier est de transmettre et de faire

²⁰¹SHOMBA KINYAMBA S. Méthodes de recherche scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005, p.18

²⁰² WOLFS J. L. Méthodes de recherche en éducation, ULB, Bruxelles, 2009, p. 33

²⁰³ PETIT ROBERT, Paris, 2010, p. 372

assimiler des connaissances aux apprenants. Elle enseigne en étant en interaction avec les apprenants afin de les aider à acquérir des savoirs. Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, il y a les assistants, les chefs de travaux et les professeurs qui sont chargés de l'enseignement.

1.1.3. Evaluation

Le terme évaluation touche plusieurs domaines et pour cela, il a plusieurs significations, notamment : juger, estimer, apprécier, mesurer.

D'après HADJI²⁰⁴ l'évaluation est un temps d'arrêt où l'on s'interroge sur l'action conduite afin d'améliorer cette conduite. Il s'agit de s'interroger sur ce qui est en train de se passer tout en prenant en compte le contexte dans lequel se développe cette conduite.

Pour BONNET et AL²⁰⁵, évaluer c'est « identifier et mesurer, s'il y a lieu, les écarts entre les résultats obtenus et ceux escomptés et rechercher les moyens d'améliorer le rendement, d'amener des changements en vue d'une plus grande efficacité ».

L'évaluation est entendue ici comme le fait d'évaluer les étudiants, soit par des interrogations soit par des examens pour se rendre compte si les objectifs pédagogiques fixés au départ ont été atteints. Elle consiste essentiellement à apprécier avec autant de précision que possible les résultats d'une action pédagogique.

1.1.4. Docimologie

Le terme docimologie vient du mot grec *dokimé qui* signifie en français épreuve. Si l'on considère le sens étymologique de ce mot, on peut définir la docimologie comme l'étude systématique des examens.

Selon DE LANDSHEERE²⁰⁶, la docimologie est « une science qui a pour objet l'étude systématique des examens, en particulier des systèmes de notation et du comportement des examinateurs et des examinés ».

1.1.5. Notes et scores

Le verbe « noter » est défini dans le DICTIONNAIRE PETIT ROBERT²⁰⁷ comme le fait d'apprécier par une observation, comme le fait d'attribuer une note chiffrée après appréciation.

Par note, il faut entendre une appréciation synthétique traduisant l'évaluation d'une performance dans le domaine de l'éducation. Une note peut être objective ou subjective, mais elle est toujours relative.

²⁰⁴ HADJI Ch. L'évaluation des actions éducatives, , Paris, PUF, 1992, p. 41

²⁰⁵ BONNET et AL. L'école et le management. Pour une gestion stratégique des établissements de formation, 3^{ème} éd. De Boeck Université, Bruxelles, 1995, p. 103.

²⁰⁶ DE LANDSHEERE G. Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, PUF, Paris, 1996, p. 127

²⁰⁷ DICTIONNAIRE PETIT ROBERT, Paris, 2010, p. 414

Chez les docimologues français, noter en positif indique qu'une note est attribuée par comptage des points. Noter en négatif indique une déduction des points. Une dictée est généralement notée en négatif par contre, pour les travaux de sciences ou de mathématiques, le correcteur additionne les points attribués à mesure que certaines exigences ou critères soient satisfaits.

Par score, il faut entendre les résultats objectifs obtenus à un test ou à toute autre forme d'évaluation par compte ou décompte de points, selon des règles fixes : nombre de faute en dictée, résultats à un test standardisé.

Dans beaucoup de système d'enseignement, le mot cote reste largement utiliser pour désigner une note chiffrée ou un score.

1.2. Revue de la littérature sur l'évaluation et la notation dans le contexte de l'enseignement.

1.2.1. Revue de la littérature sur l'évaluation

1.2.1.1. Mesure et évaluation

Selon GUILFORT(TUKANDA²⁰⁸), mesurer c'est « assigner un nombre à un objet ou à un événement selon une règle logiquement acceptable ». La mesure exige donc que les objets soient plus exactement les propriétés de ces objets. Elle exige aussi qu'une règle indique comment faire correspondre un nombre à chaque objet.

Une mesure se traduit en chiffres alors que c'est loin d'être pour l'évaluation qui porte sur un profil plus large de caractéristiques et de performances.

1.2.1.2. Rôles de l'évaluation

Dans le contexte de l'enseignement ou en toute situation didactique, l'évaluation joue principalement trois rôles :

(a) **Un rôle pronostique** : l'apprenant est-il pourvu des qualités intellectuelles caractérielles et des connaissances nécessaires pour aborder une matière nouvelle ou un cycle d'études supérieures ? Est-il là où il doit se trouver ? Répondre à ces questions c'est prédire le succès dans l'étape d'enseignement qui va suivre.

(b) **Un rôle de jaugeage** : c'est un contrôle des acquisitions pour voir la situation de l'apprenant en classe à un moment donné. Il ne s'agit pas nécessairement de procéder à un examen ou à un concours mais de faire le point, de déterminer la position relative de l'apprenant.

(c) **Un rôle diagnostique** : pourquoi un apprentissage parfait ne s'est-il pas produit ? Quelles matières ou techniques l'apprenant domine-t-il insuffisamment, quels sont les

²⁰⁸ TUKANDA MANYA D. Support de docimologie, Inédit, ISP de Wembo-Nyama, 2022, p. 7

processus mentaux en cause ? Il est question ici de savoir les difficultés des apprenants pour pouvoir les aider à les surmonter.

1.2.2. Revue de la littérature sur la notation

1.2.2.1. Critiques des examens

Une critique détaillée des examens traditionnels, voire certains examens que les enseignants donnent aujourd’hui, a été faite par PIERON²⁰⁹ dans son ouvrage *Examen et docimologie*. Nous mettons en évidence ici certaines de ces critiques des examens :

1.2.2.1.1. Corps étrangers au service d'une pédagogie dépassée

Qu'il s'agisse d'interrogations périodiques ou d'examens trimestriels ou annuels, l'évaluation se réduit souvent à un contrôle de mémorisation de la matière laissant inexploré l'aspect plus important de compréhension de la matière.

L'examen constitue une sorte de vérification de la conformité stricte à ce qui a été enseigné par l'enseignant. Au lieu de servir l'apprenant, de l'informer sur le fonctionnellement de la valeur de ses capacités, de son intelligence en cours d'apprentissage, l'examen vise autre chose.

1.2.2.1.2. Anxiété et stress

Dans une civilisation où la réussite académique conditionne la réussite matérielle et sociale, les interrogations et les examens qui décident de passage de classe ou l'obtention du diplôme sont redoutés par l'étudiant et sa famille.

Même en cours de l'année, les épreuves de contrôle de connaissance et d'aptitudes sont abordées avec tension et appréhension, ce qui n'est certes pas la condition idéale, et dénature profondément le rôle éducatif de la mesure des apprentissages. Les conditions difficiles d'interrogations ou d'examens ne revêtent pas une valeur éducative. De fois, l'étudiant présente plusieurs examens le même jour, ce qui ne l'épargne pas des stress.

Avant d'organiser un examen, il importe de définir clairement son but : s'agit-il de contrôler l'acquisition des connaissances ? La résistance au stress ? Ou la capacité de restituer et d'user des connaissances en situation de stress ? Ces trois objectifs diffèrent et appellent des épreuves différentes.

1.2.2.1.3. Inégalité-injustice

Dans beaucoup de pays, on laisse la liberté à peu près totale, aux enseignants pour tout ce qui concerne les interrogations ou les examens. Cela conduit à des situations injustes favorisant ou défavorisant certains apprenants.

²⁰⁹ PIERON H., *Examens et docimologie*, Paris, PUF. 1963, p. 67

Dans certains pays comme la Grande-Bretagne, tous les examens-clés sont confiés à des commissions extérieures à l'école, on laisse à l'enseignant la responsabilité du contrôle.

Les examens sont composés différemment, tel enseignant ne pose qu'une ou deux questions, plus choisies pour la facilité de la correction qu'elle offre que pour leur importance réelle. Tel autre enseignant s'efforce de parcourir tout le cours au risque de transformer l'interrogation ou l'examen en un marathon. Les étudiants évalués par ces deux types d'enseignants ont-ils été évalués différemment ? Plusieurs études ont montré que pour une même copie d'interrogation ou d'examen passée à plusieurs enseignants pour la correction, les notes attribuées diffèrent de fois significativement.

1.2.2.4. L'échec, générateur d'échecs

Un vieil adage pédagogique dit : le succès engendre le succès et l'échec d'aujourd'hui prépare un échec de demain. Il semble que, dans une mesure certes difficile à apprécier, un apprenant se comporte en fonction du jugement que l'enseignant porte sur lui.

ROSENTHAL(TUKANDA²¹⁰) rappelle l'expérience suivante : on constitue deux groupes de souris blanches génétiquement identiques. Au moment où on les remet aux étudiants chargés de les dresser, une remarque indique que le premier groupe est composé d'animaux particulièrement bien doués alors que le second est de pauvre qualité. Les résultats de dressage ont confirmé ce pronostic.

1.2.2.5. Rupture entre enseignement et examen

L'examen doit être le reflet de l'enseignement donné. Combien de fois n'assiste-t-on pas à une aberration similaire.

L'enseignant fait un cours où il impose les informations, les opinions et les jugements, puis, à l'examen, il pose des questions qui mettent en œuvre des capacités qui n'ont pas été installées pendant la leçon ou des questions qui ne sont pas en rapport avec ce qu'il a enseigné.

1.2.2.6. Désaccord entre correcteurs

Tous les docimologues reconnaissent de grandes divergences entre enseignants appelés à évaluer un même travail d'apprenant ou un même ensemble de travaux. Tout cela est dû au fait que le niveau d'exigence varie selon les examinateurs.

Lors des délibérations des TFE, des travaux de mémoire ou de thèse, on voit ces désaccords entre examinateurs. Certains donnent des cotes de réussite alors que d'autres donnent des cotes d'échec. De fois, il y a infidélité d'un même correcteur : à des moments différents, un même correcteur, pour la même copie, attribue des notes différentes.

²¹⁰ TUKANDA MANYA D. Op. cit. p. 10

II. Partie pratique

2.1. Population cible et échantillon

2.1.1. Population cible

D'après LUHAHI²¹¹ une population d'étude est « un ensemble d'unités statistiques qui possèdent un même caractère, un même phénomène. »

Cette étude porte sur trois établissements de l'ESU (ISP, UPEL et ISTM) fonctionnant à Lumumbaville, première ville de la province du Sankuru en République Démocratique du Congo.

2.1.2. Echantillon

Un échantillon est un sous-ensemble d'une population sur lequel on effectue une étude statistique. Il importe de préciser ici que l'échantillon utilisé dans cette étude est un échantillon occasionnel. Ce sont les étudiants volontaires de première licence du système LMD de ces trois établissements qui ont constitué notre échantillon. Les tableaux ci-dessous montrent, pour chaque établissement, l'effectif d'étudiants et les cours que ces étudiants ont présenté les interrogations.

Tableau 1 : Effectif d'étudiants et cours interrogés/ISP de W°Nyama

Etablissement	Cours interrogés	Effectif Étudiants
ISP de W°Nyama	Informatique	11
	Biologie	12
Total/étudiants		23

A l'ISP de Wembo-Nyama 23 étudiants ont été impliqués dans cette étude : 11 étudiants qui ont présenté l'interro d'informatique et 12 étudiants qui ont présenté l'interro de biologie.

Tableau 2 : Effectif d'étudiants et cours interrogés/UPEL de W°Nyama

Etablissement	Cours interrogés	Effectif Étudiants
UPEL de W°Nyama	Pédagogie gén.	9
	Biologie	12
Total/étudiants		21

²¹¹ LUHAHI -A- NIAMA E., Statistique II, Kinshasa, RDC.2015, p. 5

A l'UPE de Wembo-Nyama 21 étudiants ont été impliqués dans cette étude : 9 étudiants qui ont présenté l'interro de pédagogie générale et 12 étudiants qui ont présenté l'interro de biologie.

Tableau 3 : Effectif d'étudiants et cours interrogés/ISTM de W°Nyama

Etablissement	Cours interrogés	Effectif Étudiants
ISTM de IW°Nyama	Pharmacologie	14
	Biologie	13
Total/étudiants		27

A l'ISTM de Wembo-Nyama 27 étudiants ont été impliqués dans cette étude : 14 étudiants qui ont présenté l'interro de pharmacologie et 13 étudiants qui ont présenté l'interro de biologie.

Dans l'ensemble, 71 étudiants des trois établissements de l'ESU de Lumumbaville ont été impliqués dans cette étude. Ces étudiants ont présenté les interrogations dans les différents cours de première licence du nouveau système LMD.

2.2. Approches méthodologiques

Par approches méthodologiques, il faut entendre ici la démarche méthodologique et les outils utilisés pour l'atteinte de l'objectif de cette recherche. Selon TUKANDA et AL²¹², la méthode est « un ensemble de démarches raisonnées pour parvenir à un but et que l'esprit suit pour découvrir la vérité ».

Dans cette recherche, nous avons recouru principalement au questionnaire et à la méthode comparative. Le questionnaire passé aux étudiants de L1(LMD) leur demandait de nous dire les points obtenus et les points attendus aux interrogations qu'ils ont présentées. La méthode comparative a consisté à comparer les points obtenus et les points attendus en vue de voir si l'écart était significatif ou non. Nous avons considéré comme légère différence si entre cote obtenue et cote attendue l'écart ne dépasse pas deux points.

²¹² TUKANDA MANYA D. et AL., Facteurs d'efficacité scolaire au niveau de l'enseignement primaire. Etude réalisée dans les écoles primaires de W°Nyama et de Tshumbe, in Revue MES n° 110, Kinshasa, 2019, p.19

2.3. Résultats de la recherche

2.3.1. Résultats de l'ISP de Wembo-Nyama

2.3.1. (a) Résultats relatif à l'Interrogation du cours d'informatique sur 10 points

Tableau 4 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 de l'ISP-W°Nyama ayant présenté l'interro d'informatique

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendue	Ecart
1	5	7	2
2	7	8	1
3	3	5	2
4	4	5	1
5	8	8	0
6	5	6	1
7	3	5	2
8	6	8	2
9	7	7	0
10	2	2	0
11	6	7	1

Il ressort de l'analyse des données figurant dans ce tableau 4 que sur 11 étudiants ayant présenté l'interro d'informatique, 7 étudiants ont réussi et 4 étudiants ont échoué. Pour les étudiants ayant réussi, l'étudiant 1 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 7 points. L'étudiant 2 a obtenu 7 points alors qu'il s'attendait à 8 points. L'étudiant 5 s'attendait à 8 points et il les a obtenus. L'étudiant 6 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 6 points. L'étudiant 8 a obtenu 6 points alors qu'il s'attendait à 8 points. L'étudiant 9 s'attendait à 7 points et il les a obtenus. L'étudiant 11 a obtenu 6 points alors qu'il s'attendait à 7 points. Pour ces 7 étudiants ayant réussi, entre cote obtenue et cote attendue il n'y a aucun écart qui dépasse deux points.

Pour les étudiants ayant échoué, l'étudiant 3 a obtenu 3 points alors qu'il s'attendait à 5 points, un écart de deux points entre cote obtenue et cote attendue. L'étudiant 4 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait d'avoir 5 points, un écart d'un point entre cote obtenue et cote attendue. L'étudiant 7 a obtenu 3 points alors qu'il s'attendait à 5 points, un écart de deux points entre cote obtenue et cote attendue. L'étudiant 10 d'attendait à 2 points et il les a obtenus, aucun écart entre cote obtenue et cote attendue.

Pour ces 4 étudiants ayant échoué, entre cote obtenue et cote attendue mêmement il n'y a aucun écart qui dépasse deux points.

2.3.1.(b) Résultats relatif à l'Interrogation du cours de biologie sur 10 points

Tableau 5 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 l'ISP-W°Nyama ayant présenté l'interro de biologie

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendee	Ecart
1	4	5	1
2	6	6	0
3	7	8	1
4	5	5	0
5	5	6	1
6	8	9	1
7	2	1	1
8	1	1	0
9	6	7	1
10	5	7	2
11	2	3	1
12	0	1	1

De l'observation attentive des données figurant dans ce tableau 5, il ressort que sur 12 étudiants ayant présenté l'interro de biologie, 7 étudiants ont réussi et 5 étudiants ont échoué. S'agissant des étudiants ayant réussi, l'étudiant 2 s'attendait d'avoir 6 points et il les a obtenus. L'étudiant 3 a obtenu 7 points alors qu'il s'attendait à 8 points. L'étudiant 4 s'attendait d'avoir 5 points et il les a obtenus. L'étudiant 5 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 6 points. L'étudiant 6 a obtenu 8 points alors qu'il s'attendait à 9 points. L'étudiant 9 a obtenu 6 points alors qu'il s'attendait à 7 points. L'étudiant 10 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 7 points. Pour ces 7 étudiants ayant réussi, l'écart entre cote obtenue et cote attendue est soit d'un ou de deux points.

Pour les étudiants ayant échoué, l'étudiant 1 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 5 points. L'étudiant 7 a obtenu 2 points alors qu'il s'attendait à 1 point. L'étudiant 8 s'attendait d'avoir 1 point et il l'a obtenu. L'étudiant 11 a obtenu 2 points alors qu'il s'attendait à 3 points. L'étudiant 12 a obtenu 0 point alors qu'il s'attendait à 1 point.

Pour ces 5 étudiants ayant échoué, l'écart entre cote obtenue et cote attendue est léger ; il ne dépasse pas un point.

2.3.2. Résultats de l'UPEL de Wembo-Nyama

2.3.2.(a) Résultats relatifs à l'interrogation de Pédagogie Générale sur 10 points

Tableau 6 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 de l'UPEL-W°Nyama ayant présenté l'interro de pédagogie générale

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendue	Ecart
1	6	6	0
2	6	7	1
3	5	5	0
4	4	5	1
5	8	8	0
6	7	8	1
7	2	3	1
8	4	6	2
9	3	5	2

De l'observation encore attentive des données figurant dans ce tableau 6, il ressort que sur 9 étudiants ayant présenté l'interro de pédagogie générale, 5 étudiants ont réussi et 4 étudiants ont échoué. S'agissant des étudiants ayant réussi, l'étudiant 1 s'attendait d'avoir 6 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 2 a obtenu 6 points alors qu'il s'attendait à 7 points, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 3 s'attendait d'avoir 5 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 5 s'attendait d'avoir 8 points et il les a obtenus ; aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 6 a obtenu 7 alors qu'il s'attendait à 8 points ; un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue.

Pour les quatre étudiants ayant échoué, l'étudiant 4 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 5 points ; un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 7 a obtenu 2 points alors qu'il s'attendait à 3 points ; un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 8 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 6 points ; un écart de deux point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 9 a obtenu 3 points alors qu'il s'attendait à 5 points ; un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue.

2.3.2.(b) Résultats relatifs à l'interrogation de biologie sur 10 points

Tableau 7 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 de l'UPEL-W°Nyama ayant présenté l'interro de biologie

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendue	Ecart
1	5	6	1
2	5	7	2
3	1	3	2
4	4	6	2
5	7	7	0
6	0,5	1	0,5
7	8	8	0
8	0	1	1
9	2	2	0
10	6	8	2
11	0,5	1	0,5
12	4	5	1

Il ressort de l'analyse des données figurant dans ce tableau 7 que sur 12 étudiants ayant présenté l'interro de biologie, 5 étudiants ont réussi et 7 étudiants ont échoué. Pour les 5 étudiants ayant réussi, l'étudiant 1 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 6 points, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 2 a obtenu 5 points alors qu'il s'attendait à 7 points, un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 5 s'attendait 7 points et il les a obtenus, un écart de 0 point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 7 s'attendait à 8 points et il les a obtenus, un écart de 0 point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 10 a obtenu 6 points alors qu'il s'attendait à 8 points, un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue.

Pour les 7 étudiants ayant échoué, l'étudiant 3 a obtenu 1 point alors qu'il s'attendait à 3 points, un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 4 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 6 points, un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 6 obtenu 0,5 point alors qu'il s'attendait à 1 point et il a obtenu, un écart de demi-point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 8 a obtenu 0 point alors qu'il s'attendait à 1 point, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 9 s'attendait d'avoir 2 points et il les a

obtenus, aucun écart de 0 point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 11 a obtenu 0,5 point alors qu'il s'attendait à 1 point, un écart de demi-point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 12 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 5 points, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue.

2.3.3. Résultats de l'ISTM de Wembo-Nyama

2.3.3.(a) Résultats relatifs à l'interrogation de pharmacologie sur 10 points

Tableau 8 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 de l'ISTM-W°Nyama ayant présenté l'interro de pharmacologie

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendue	Ecart
1	4	5	1
2	5	5	0
3	7,5	8	0,5
4	6,5	8	1,5
5	0,5	1	0,5
6	2	2	0
7	4	5	1
8	6,5	8	1,5
9	5,5	6	0,5
10	1,5	3	1,5
11	2,5	3	0,5
12	8,5	10	1,5
13	6	6	0
14	7	7	0

Au regard des données se trouvant dans ce tableau 8, sur 14 étudiants ayant présenté l'interro de pharmacologie, 8 étudiants ont réussi et 6 étudiants ont échoué. Quant aux étudiants ayant réussi, l'étudiant 2 s'attendait d'avoir 5 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 3 a obtenu 7,5 points alors qu'il s'attendait à 8 points, un écart de demi-point entre cote obtenue et cote attendue. L'étudiant 4 a obtenu 6,5 points alors qu'il s'attendait à 8 points, écart d'un point-demi entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 8 a obtenu 6,5 points alors qu'il s'attendait à 8 points, un écart d'un point-demi entre la cote obtenue et la cote attendue.

L'étudiant 9 a obtenu 5,5 points alors qu'il s'attendait à 6 points, un écart de demi-point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 12 a obtenu 8,5 points alors qu'il s'attendait à 10 points, un écart d'un point-demi entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 13 s'attendait à 6 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 14 s'attendait à 7 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue.

Pour les 6 étudiants ayant échoué, l'étudiant 1 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 5 points, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 5 a obtenu 0,5 point alors qu'il s'attendait à 1 point, un écart de demi-point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 6 s'attendait à 2 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 7 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 5 points, un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 10 a obtenu 1,5 point alors qu'il s'attendait à 3 points, un écart d'un point-demi. L'étudiant 11 a obtenu 2,5 points alors qu'il s'attendait à 3 points, un écart de demi-point entre la cote obtenue et la cote attendue.

2.3.3.(b) Résultats relatifs à l'interrogation de biologie sur 10 points

Tableau 9 : Ecart entre cote obtenue et cote attendue pour les étudiants de L1 de l'ISTM-W°Nyama ayant présenté l'interro de biologie

Etudiants	Cote obtenue	Cote attendue	Ecart
1	3	5	2
2	8	8	0
3	6,5	8	1,5
4	4	6	2
5	7	8	1
6	6	6	0
7	1	2	1
8	9	10	1
9	3,5	5	1,5
10	2	2	0
11	8	10	2
12	4,5	5	0,5
13	7,5	8	0,5

Il ressort de l'analyse des données figurant dans ce tableau 9 que sur 13 étudiants ayant présenté l'interro de biologie, 7 étudiants ont réussi et 6 étudiants ont échoué. Pour les 7 étudiants ayant réussi, l'étudiant 2 s'attendait d'avoir 8 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 3 a obtenu 6,5 points alors qu'il s'attendait à 8 points ; un écart d'un point-demi. L'étudiant 5 a obtenu 7 points alors qu'il s'attendait à 8 points ; un écart d'un point. L'étudiant 6 s'attendait d'avoir 6 points et il les a obtenus ; aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 8 a obtenu 9 points alors qu'il s'attendait à 10 points ; un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 11 a obtenu 8 points alors qu'il s'attendait à 10 points ; un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 13 a obtenu 7,5 points alors qu'il s'attendait à 8 points ; un écart de demi-point.

Pour les 6 étudiants ayant échoué, l'étudiant 1 a obtenu 3 points alors qu'il s'attendait à 5 points ; un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 4 a obtenu 4 points alors qu'il s'attendait à 6 points ; un écart de deux points entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 7 a obtenu 1 point alors qu'il s'attendait à 2 points : un écart d'un point entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 9 a obtenu 3,5 points alors qu'il s'attendait à 5 points ; un écart d'un point-demi entre cote obtenue et cote attendue. L'étudiant 10 s'attendait d'avoir 2 points et il les a obtenus, aucun écart entre la cote obtenue et la cote attendue. L'étudiant 12 a obtenu 4,5 points alors qu'il s'attendait à 5 points ; un écart de demi-point.

2.4. Interprétations des résultats

S'il y a légèrement de différence entre cotes obtenues et cotes attendues, c'est surtout dû au fait que lors de la correction des copies d'interrogation, le niveau d'exigence varie selon les enseignants. Il y a des enseignants qui ne tolèrent pas même une petite différence entre ce que l'étudiant a donné comme réponse et ce qu'il a donné comme phrase de la réponse ; ils veulent que les éléments de réponse soient copie certifiée conforme à ce qui se trouve dans le syllabus.

Lors de la correction des copies d'interrogation, certains enseignants sont influencés par ce qu'on appelle dans le langage docimologique « effet de halo ». Au lieu de voir si les éléments de réponse à la question sont là, ils sont influencés par l'expression écrite de l'étudiant. Même si tous les éléments de réponse à la question posée sont là et que le français est mal écrit, l'étudiant perd des points.

Il est aussi question de la stéréotypie des enseignants. Lors de la correction, certains enseignants ont des idées préconçues leur poussant à modifier une cote juste à attribuer à un étudiant. Cette stéréotypie résulte d'une contamination des résultats. Une première interrogation à laquelle l'étudiant a échoué donne à penser qu'à la seconde interrogation l'étudiant le sera aussi. La tendance à accorder une mauvaise cote aux autres interrogations s'accroît. Il en est de même pour la réussite. Une première interrogation à laquelle l'étudiant a réussi donne à penser qu'à la seconde interrogation l'étudiant va encore réussir.

Il est encore question de l'effet d'ordre de correction. Lors de la correction d'une interrogation, le fait de venir immédiatement après un étudiant brillant se révèle

défavorable et le fait de succéder à l'étudiant plus faible se révèle avantageux, à condition que la médiocrité des réponses que l'enseignant obtienne ne l'ait pas mis de trop méchante humeur. Certains enseignants notent par contraste avec les copies précédentes ; ils sont plus sévères pour les dernières copies à corriger que pour les premières copies.

Conclusion

En réalisant cette étude, l'objectif poursuivi a été celui de comparer les cotes obtenues par les étudiants de L1(LMD) aux interrogations aux cotes attendues par ces derniers. Notre étude a inclus trois établissements de l'ESU de Lumumbaville notamment ISP, UPEL et ISTM. Comme approches méthodologiques adoptées pour l'atteinte de cet objectif, nous avons utilisé le questionnaire et la méthode comparative.

Les résultats de cette étude révèlent que dans tous les cours (informatique, biologie, pédagogie générale et pharmacologie) où les étudiants ont été interrogés, il y a légèrement une différence entre cotes obtenues et cotes auxquelles ils s'attendaient. Cette légère différence est surtout due au fait que lors de la correction des copies d'interrogation, le niveau d'exigence des enseignants varie ; Il y a des enseignants qui ne tolèrent pas même une petite différence entre ce que l'étudiant donne comme réponse et ce qu'il a donné comme phrase de la réponse ; ils veulent que les phrases dans lesquelles les éléments de réponse sont donnés soient copie certifiée conforme à ce qui se trouve dans le syllabus. Aussi, lors de la correction des copies d'interrogation, certains enseignants sont influencés par les facteurs tels que l'expression française écrite de l'étudiant, les relations familiales, les relations amicales ou amoureuses qu'ils entretiennent avec les étudiants ou les étudiantes.

Les résultats de cette étude confirment notre hypothèse selon laquelle il existe une légère différence entre les cotes obtenues par les étudiants aux interrogations et les cotes auxquelles ils s'attendaient. Lors de la correction des copies des interrogations, il est conseillé à tout enseignant d'écartier tous les sentiments et de ne voir objectivement que les éléments de réponse à la question posée.

Bibliographie

- Bonboir A, La docimologie, P.U.F. Paris, 1972
- BONNET et AL. L'école et le management. Pour une gestion stratégique des établissements de formation, 3^{ème} éd. De Boeck Université, Bruxelles, 1995
- DE LANDSHEERE G. Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, PUF, Paris, 1996
- HADJI Ch. L'évaluation des actions éducatives, Paris, PUF, 1992
- LUHAHI-A-NIAMA E., Statistique II, Kinshasa, 2015
- PETIT ROBERT, Paris, 2010
- PIERRON, H. Examens et docimologie, Paris, PUF, 1963
- SHOMBA KINYAMBA S. Méthodes de recherche scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005.
- TUKANDA MANYA D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, ULB, Bruxelles, 2010.
- TUKANDA MANYA D. Support de docimologie, Inédit, ISP de Wembo-Nyama, 2022.
- WOLFS J. L. Méthodes de recherche en éducation, ULB, Bruxelles, 2009.

Evaluation des questions des examens construites par les enseignants.
Etude docimologique réalisée dans trois établissements de l'ESU à
Lumumbaville
Par
Okadjamba Lohekele François
C/O Prof. Daniel Tukanda Manya

Introduction

Aujourd'hui plusieurs débats sont autour d'évaluation des étudiants, surtout en ce qui concerne la composition des questions d'interrogation ou d'examen ainsi que les points qui sont donnés aux étudiants. Les enseignants, surtout les assistants, semblent donner aux étudiants des points qu'ils ne méritent pas, les points qui sont influencés par d'autres facteurs non pédagogiques (stéréotypes sexistes, socio-culturels, effet pygmalion, etc.). Ces facteurs sont à la base de la modification de vraies cotes que les enseignants devraient donner à leurs étudiants lors de la correction des copies d'interrogations ou d'examens de ces derniers.

Les nombreux échecs des étudiants tant criés aujourd'hui poussent plus d'un chercheur à se poser des questions sur ce qui se passe ces dernières années dans l'enseignement supérieur et universitaire de notre système éducatif. Est-il question de manque d'aptitudes intellectuelles des étudiants pour apprendre ou question des enseignants pour enseigner ? Existe-t-il encore des évaluations cherchant à découvrir les difficultés des étudiants pour leur venir en aide ?

Les relevés des cotes et les diplômes académiques ne reflètent plus les compétences d'un étudiant. Ces documents ne sont plus fiables car les points donnés aux étudiants semblent être fantaisistes. Que faire pour rendre l'évaluation des étudiants plus objective c'est-à-dire non dépendantes d'autres considérations poussant les enseignants à modifier les cotes objectives qu'ils devraient donner aux étudiants ? Que faire pour que les questions que les enseignants posent aux étudiants soient correctes et facilement comprises par ces derniers pour qu'ils répondent sans équivoque ? En réalisant cette investigation, l'objectif visé est celui de voir si les questions d'examens construites par les enseignants des établissements de l'ESU de Lumumbaville et les points affectés aux questions répondent aux exigences docimologiques de René THORNDIKE(TUKANDA²¹³).

On se pose certes de nombreuses questions au sujet des questions des épreuves (interrogations et examens) académiques, mais la question principale à laquelle cette étude tente d'apporter quelques éléments de réponse est la suivante : Les questions des examens

²¹³ TUKANDA MANYA D. Support du cours de docimologie 1^{ère} licence, UPEL de Wembo-Nyama, 2022-2023, p. 27

construites par les enseignants des établissements de Wembo-Nyama et les points qu'ils affectent aux questions répondent-elles aux exigences docimologiques ?

Dans un travail scientifique l'hypothèse est « une série de réponses qui permettent de prédire la vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien fondé et le mal fondé »(SHOMBA²¹⁴). Pour TUKANDA²¹⁵ une hypothèse est « une explication admise temporairement concernant des phénomènes donnés et cela jusqu'à ce que cette explication soit confirmée ou soit réfutée par l'expérience ou par la démonstration ». Face à la question principale de cette étude, nous avons avancé l'hypothèse prétendant que plusieurs questions d'exams construites par les enseignants des établissements de l'ESU de Lumumbaville et les points qu'ils affectent aux questions ne répondraient pas aux exigences docimologiques.

Cette recherche comprend deux parties. La première expose la revue de la littérature sur l'apprentissage et l'évaluation dans le contexte de l'enseignement. La seconde présente l'approche méthodologique suivie et les résultats de cette recherche. Une conclusion et certaines recommandations mettent un terme à cette étude.

I. Revue de la littérature sur l'apprentissage et l'évaluation dans le contexte de l'enseignement

1.1. Apprentissage académique

Dans l'enseignement supérieur et universitaire, on enseigne aux étudiants des savoirs qu'on leur demande, sinon obligé, d'apprendre et de maîtriser. Qu'est-ce qu'alors enseigner et apprendre ?

L'enseignement sert essentiellement à pallier les insuffisances de la capacité d'adaptation des humains pour vivre de façon libre et responsable dans nos sociétés, pour s'y épanouir et y exercer un métier.

Chaque société dotée d'une école définit les connaissances qui vont contribuer à la formation du futur adulte, membre de cette société. Quand une connaissance est reconnue utile et devant être enseignée, elle prend le statut de savoir scolaire ou académique.

L'enseignement existe pour que les apprenants acquièrent des connaissances reconnues légitimes par la société lesquelles sont appelées savoirs scolaires ou académiques

²¹⁴ SHOMBA KINYAMBA S. Méthodes de recherché scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005, p. 25

²¹⁵ TUKANDA MANYA D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles. 2010, p. 5

selon le cycle d'études. Un bon enseignant n'est-il pas celui qui amène ses apprenants (élèves ou étudiants) à la maîtrise des savoirs scolaires ou académique ?

En somme, en contexte d'enseignement, enseigner, c'est conduire les apprenants à apprendre des savoirs ; c'est les aider à s'approprier des savoirs inscrits dans les programmes de différentes disciplines d'enseignement. L'apprentissage scolaire ou académique sous-entend le processus d'acquisition, par l'apprenant, des connaissances, des compétences ou comportements nouveaux sous l'effet des interactions avec les formateurs.

Quand les apprenants sont placés en situation d'apprendre un savoir, ils sont en situation d'apprentissage. Dans cette situation, le formateur doit les aider, doit créer des situations pédagogiques favorisantes à l'acquisition des connaissances par les apprenants.

D'après VECCHI²¹⁶ et GIORDAN, les situations concrètes d'apprentissage chez l'homme sont de deux formes : apprentissage non didactisé et apprentissage didactisé.

- a. **Apprentissage non didactisé** : celui dans lequel le sujet apprend en voyant les autres faire. Il n'y a pas un long discours d'enseignant expliquant à l'apprenant comment il faut faire. Il n'y a non plus un ordre concerté des étapes de l'apprentissage. L'apprenant apprend par l'expérience, personne ne lui tient un long discours pour qu'il apprenne.

Dans les sociétés traditionnelles les plus anciennes, le jeune apprend à construire une maison ou à chasser les gibiers en voyant les adultes effectuer les actions et en y participant directement. C'est un apprentissage non didactisé ; il n'est pas planifié et il n'aborde pas les opérations ou les matières dans un ordre croissant des difficultés mais dans l'ordre qu'imposent les exigences du travail.

- b. **Apprentissage didactisé** : c'est la forme scolaire actuelle d'apprentissage où l'enseignant tient à l'apprenant un long discours pour expliquer à ce dernier ce qu'il doit faire. C'est la forme où les enseignements se donnent suivant un certain ordre, tout y est planifié. Dans cette forme d'apprentissage l'apprenant est contraint à plusieurs évaluations.

1.2.2. Evaluation dans le contexte de l'enseignement

1.2.2.1. Qu'est-ce qu'évaluer ?

Etymologiquement évaluer correspond à une estimation de valeur. il ne peut y avoir d'enseignement ou de formation sans évaluation. L'évaluation est une des caractéristiques fondamentales de l'acte d'enseigner et par conséquent de l'acte d'apprendre. C'est un

²¹⁶ VECCHI G et GIORDAN, A, L'école : sens commun ou bon ? Manipulation, réalité et avenir, Paris, éd. Delagrave, 2007, p. 46

temps d'arrêt où l'on s'interroge sur l'action conduite afin d'améliorer cette conduite. Il s'agit de s'interroger sur ce qui est en train de se passer tout en prenant en compte le contexte dans lequel se développe cette conduite.

Les définitions contemporaines soulignent, de façon exclusive, le caractère dynamique de l'évaluation. L'évaluation en éducation est le processus par lequel on délimite, obtient et fournit des informations utiles permettant de prendre des décisions allant dans le sens d'améliorer. D'après DE KETELE²¹⁷ évaluer signifie « recueillir un ensemble d'informations suffisamment pertinentes, valides et fiables et examiner le degré d'adéquation entre cet ensemble d'informations et un ensemble de critères adéquats aux objectifs fixés au départ ou ajustés en cours de route et attribuer une signification aux faits et aux actes observés en vue de prendre une décision. »

Dans le contexte de l'enseignement, l'évaluation est une pratique pédagogique et didactique. Les pratiques d'évaluation renseignent le maître lui-même. Elles ont pour rôle d'autoévaluer ses pratiques pédagogiques et didactiques. L'enseignant mesure les performances de ses apprenants dans le but de réguler ses pratiques d'enseignement en fonctions des apprentissages repérés. L'objectif est de déceler les erreurs, les difficultés d'apprentissage afin de mettre en place des actions de régulation pour rendre les pratiques d'enseignement plus efficaces.

1.2.2.2. Rôles de l'évaluation

Dans le contexte de l'enseignement ou en toute situation didactique, d'après BONBOIR²¹⁸, l'évaluation joue principalement trois rôles :

- a. **Un rôle pronostique** : l'apprenant est-il pourvu des qualités intellectuelles caractérielles, et des connaissances nécessaires pour aborder une matière nouvelle ou un cycle d'études supérieures ? Est-il là où il doit se trouver ? Répondre à ces questions c'est prédire le succès dans l'étape d'enseignement qui va suivre.
- b. **Un rôle de jaugeage** : c'est un contrôle des acquisitions pour voir la situation de l'élève en classe à un moment donné. Il ne s'agit pas nécessairement de procéder à un examen ou à un concours mais de faire le point, de déterminer la position relative de l'apprenant.
- c. **Un rôle diagnostique** : pourquoi un apprentissage parfait ne s'est-il pas produit ? Quelles matières ou techniques l'apprenant domine-t-il insuffisamment, quels sont les processus mentaux en cause ? Il est question ici de savoir les difficultés des apprenants pour pouvoir les aider à les surmonter.

²¹⁷ DE KETELE J.M. , op. cit. p. 33

²¹⁸ DE KETELE J.M. , op. cit. p. 33

1.2.3. Rédiger les questions d'une interrogation ou d'un examen

Il y a beaucoup de facteurs à la base des échecs des élèves et des étudiants mais la mauvaise formulation des questions par les enseignants semble n'être pas prise en compte. A la question non comprise, il est difficile à l'apprenant de bien répondre.

Pour être valide, une interrogation ou un examen doit comporter un grand nombre de questions. N'interroger que sur une fraction minime de la matière est une erreur pédagogique grande, surtout dans le système d'enseignement actuel non individualisé. Les questions couvrant une grande partie du cours permettraient de porter un jugement valable des acquis des apprenants.

Savoir poser les questions est aussi une des capacités nécessaires exigée à tout enseignant. Il n'existe évidemment pas un modèle universel pour la construction des questions d'interrogations ou d'examens. Toutefois, ces quelques règles proposées par René THORNDIKE(TUKANDA²¹⁹), peuvent servir pour la meilleure construction des questions des épreuves (interrogation ou examen) :

- Avant de commencer à rédiger une question, ayez clairement à l'esprit quel processus mental vous souhaitez que l'élève utilise pour répondre.
- Utiliser une présentation nouvelle des matières dans les questions.
- Ecrivez des questions de façon qu'elles soient claires et précises pour les apprenants.
- Une question portant sur une matière controversée doit demander des arguments en faveur d'une position plutôt qu'une simple prise de position.
- Assurez-vous que la question appelle un comportement que vous souhaitez réellement voir produit par l'apprenant.
- Adapter la longueur et la complexité des questions au niveau de la maturité des apprenants.
- Répartition équitable des points aux questions.
- Non mélange des questions à réponse ouverte et à réponse fermée.
- Commencez les questions par les mots ou les expressions suivants : « Comparez - opposez - Donnez les raisons de... -Expliquez comment... - Critiquez- Dites ce qui arriverait si... ». Ne commencez pas vos questions par des mots comme « Quoi ? QUI ? Quand ? Citez... »

1.2.4. Notation des apprenants

²¹⁹ TUKANDA MANYA D. Support du cours de docimologie, ,inédit, UPEL de Wembo Nyama, 2022-2023, p. 43

1.2.4.1. Notation objective et subjective

Il est question ici des points donnés aux apprenants dans une interrogation ou examen. ALAIN²²⁰ distingue deux sortes de notation : objective et subjective.

a. La notation objective

La notation objective ne fait pas intervenir l'avis personnel des correcteurs, mais un accord entre les juges ou notateurs. De façon plus générale, on appelle une notation objective « l'assignation de valeurs numériques à des échantillons comportementaux suffisamment limités, définis et contrôlés pour permettre un accord général parmi les juges ou notateurs »

Il importe de savoir que l'objectivité de la notation ne garantit en rien l'objectivité de l'examen dans son ensemble. Il faut que les questions soient bien choisies et couvrent une grande partie des matières enseignées. La correction de l'épreuve peut être objective mais si les questions sont mal posées, cette épreuve ne révèle pas les compétences réelles de l'apprenant.

b. La notation subjective

Par notation subjective, il faut entendre toute évaluation faite par les enseignants d'une façon globale, soit immédiatement lors de l'observation de la performance des apprenants, soit après avoir eu une vision d'ensemble sur des scores particuliers.

De façon générale, est subjective toute note à laquelle on arrive par une démarche non automatisable.

1.2.5. Sources de l'inexactitude des cotes données aux apprenant à l'interrogation ou à examen

Etudiant les réponses qu'il est possible d'apporter à la question des sources de l'inexactitude des cotes scolaires, ALAIN²²¹ les situe relativement à trois sources : l'enseignant, la matière et l'élève.

a. L'enseignant

- Non formé pour enseigner : il y a des enseignants très peu préparés pour enseigner. Lors des examens, ils sont les juges qui sévissent ; rarement celui qui, pour une meilleure adaptation à l'individu, pense à profiter des informations que lui livreraient les copies des apprenants ou les comportements enregistrés. Pour ce type d'enseignant, l'évaluation n'a aucun sens de formation, mais consiste seulement à interroger les apprenants.

²²⁰ ALAIN D., *La notation des élèves. Comment utiliser la docimologie pour une évaluation raisonnée*, éd. Armand Colin, Paris, 2006, Paris, p. 122

²²¹ ALAIN D. op.cit. p.132

- Non formé à la technique de l'examen : il y a des enseignants qui n'ont aucune information relative à la composition de l'examen ou la rédaction des questions d'examen voire comment corriger les copies d'examens et coter les apprenants. Dans tout leur parcours scolaire ou académique, ils n'ont jamais eu l'occasion qu'on leur parle de l'évaluation ou de la docimologie.
- L'effet de « halo » : un apprenant qui a acquis une certaine réputation voit celle-ci le suivre pour son bien ou pour sa perte. Autour de lui un halo où s'estompe les caractères de ce qui émane de lui, au point d'être masqués, déformés, vu sous un jour tel que s'y déforme la réalité. Pour lutter contre l'effet de « halo », certains chercheurs ont proposé des moyens qui puissent exclure l'identification des apprenants à qui appartiennent les travaux et de qui sont les copies d'interrogation ou d'examen.
- Equation personnelle de l'examinateur ou erreur individuelle constante. Critères de l'appréciation : il y a des examinateurs généreux, enclins à imaginer la peine que les apprenants se sont données pour étudier,. Certains sont sévères, toujours prêts à pénaliser et ne tolèrent aucun écart ; d'autres voient dans la note pédagogique un moyen d'encourager l'apprenant... Chaque maître aurait non seulement sa propre personnalité, mais, aussi, ses propres critères, qu'il serait prêt à revoir suivant la force du groupe qui lui est confié.
- Erreur logique : parfois, on n'apprécie pas le savoir, mais d'autres variables que l'on estime importantes : ordre, la discipline, l'écriture, le soin, l'originalité ou la présentation des réponses, les habitudes de travail, l'effort... On les évalue plus que le savoir même.
- Attention accordée à l'examiné : lorsque l'examen se fait sous le mode individuel (examinateur-examiné), certains facteurs peuvent perturber le sujet : l'attitude de l'examinateur, l'attention que celui-ci manifeste, étant donné les sentiments et les attitudes que lui inspirent les événements qu'il vit ou vient de vivre ou les préoccupations qui retiennent son esprit.

b. La matière, objet de l'examen

Les diverses matières et les divers domaines où se situent les objectifs à réaliser se prêtent, de façon inégale, à une évaluation numérique exacte ; les examens écrits s'y prêtent davantage que les examens oraux ; les devoirs de mathématiques et de grammaire, plus que la composition libre ; les connaissances, plus que les habitudes et les méthodes de travail.

c. L'apprenant

L'apprenant perçoit les questions et répond à la suggestion qu'elles sont pour lui et suivant ses dispositions du moment.

Admettant qu'il puisse être du type sensoriel, imitatif, intuitif ou rationnel, il faudra accepter aussi l'idée que sa réussite sera plus grande si, pour contrôler son devoir, les

situations sont exprimées dans le langage qui lui convient et la réponse, admise dans ce même langage.

Les examens traditionnels ont la forme verbale et les cotes sont donc le reflet d'un pouvoir d'expression. Boileau dit que « tout ce qui se conçoit bien s'énonce clairement » et que « les mots pour le dire arrivent aisément ». Ce que dit Boileau est vrai pour qui maîtrise les moyens d'expression orale et écrite mais cela n'est pas évident dans le cadre de l'évaluation des apprenants. Si l'apprenant n'a pas la maîtrise de sa matière, même s'il s'exprime couramment en français ou l'écrit très bien, il ne donnera pas la bonne réponse à la question posée.

II. L'approche méthodologique suivie et les résultats de cette recherche

2.1. Approches méthodologiques

2.1.1. Présentation de la population cible et de l'échantillon

a. Population cible

D'après LUHAHI²²² Une population d'étude est « un ensemble d'unités statistiques qui possèdent un même caractère, un même phénomène.»(Luhahi, 2015, p. 5)

Cette étude porte sur trois établissements de l'ESU (ISP, UPEL et ISTM) fonctionnant dans Lumumbaville, première ville de la province du Sankuru en République Démocratique du Congo

b. Echantillon

Un échantillon est « un sous-ensemble d'une population sur lequel on effectue une étude statistique. ». Il importe de préciser ici que l'échantillon utilisé dans cette étude est un échantillon occasionnel. Ce sont les enseignants disponibles de ces trois établissements qui ont constitué notre échantillon. Les tableaux ci-dessous montrent, pour chaque établissement, l'effectif d'enseignants et les examens dont les questions ont été analysées.

Tableau 1 : Effectif d'enseignants et examens analysés à l'ISP de W°Nyama

Etablissement	Enseignants	Examens analyses		
ISP de W°Nyama	3	Français	Sociologie	Biologie

A l'ISP de W°Nyama, les examens de trois enseignants ont été analysés : un examen de français, un examen de sociologie et un examen en biologie. Il y a un

²²² ALAIN D. op.cit. p.132

enseignant de formation de français linguistique, un enseignant de formation d'anthropologie et un enseignant de formation de biologie.

Tableau 2 : Effectif d'enseignants et examens analysés à l'UPEL de W°Nyama

Etablissement	Enseignants	Examens analyses		
		Economie	Péd. Générale	Ethique
UPEL de W°Nyama	3			

A l'IUPEL de W°Nyama, les examens de trois enseignants ont été analysés : un examen d'économie, un examen de pédagogie générale et un examen d'éthique. Un enseignant est de formation de français linguistique, un enseignant de formation pédagogique et un enseignant de formation de théologie.

Tableau 3 : Effectif d'enseignants et examens analysés à l'ISTM de W°Nyama

Etablissement	Enseignants	Examens analyses		
		Epidemiologie	Pharmacologie	Puréicultrice
ISTM de W°Nyama	3			

A l'ISTM de W°Nyama, les examens de trois enseignants ont été analysés : un examen d'épidémiologie, un examen de pharmacologie et un examen de puéricultrice. Tous ces enseignants sont de formation de sciences infirmières.

Dans l'ensemble, nous avons analysé les questions de neuf enseignants des trois établissements de l'ESU de Lumumbaville, trois enseignants dans chaque établissement.

2.2. La méthode

Pour PIERRON²²³ la méthode est « l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à étudier les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie ». La méthode est donc un ensemble de démarches raisonnées pour parvenir à un but. En d'autres termes, un ensemble des démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer une vérité.

Dans le cadre de cette investigation, nous avons recouru à la méthode d'analyse. Cette méthode a consisté à l'analyse des questions d'examens des enseignants au regard

²²³PIERRON H., Examens et docimologie, Paris, PUF, 1963, p. 289

de quatre exigences de René Thorndike pour la construction des questions des interrogations ou des examens. Il s'agit principalement des exigences suivantes :

- Formulation claire de la question ;
- Non mélange des deux types de question (question à réponse ouverte et à réponse fermée) dans une même épreuve ;
- Répartition équitable des points aux différentes questions de l'épreuve ;
- Utilisation d'une nouvelle présentation de la matière dans la question.

2.3. Résultats de la recherche

Les résultats de cette recherche sont présentés sous deux volets. Le premier présente les résultats pour chaque établissement de l'ESU impliqués dans cette étude et le deuxième présente globalement les résultats pour tous les établissements

Au regard des quatre exigences de René Thorndike pour la construction des questions, le signe + montre que de manière docimologique la question est bonne et le signe - montre qu'elle est mauvaise.

2.3.1. Résultats de l'analyse des questions pour chaque établissement

- a. Résultats de l'analyse des questions des enseignants de l'IS de Wembo-Nyama ayant construit les questions de français, de biologie et de sociologie

Tableau 4 : Résultats de l'analyse des questions des enseignants ayant construit les questions de français, de biologie et de sociologie

Enseignants	Questions	Question	Non mélange des questions à réponse fermée et ouverte	Répartition équitable des points aux Questions	Présentation nouvelle de la matière dans la question
Enseignant de Français	1	-	-	-	-
	2	+			-
	3	+			-
	4	-			+

	1	-			-
Enseignant de biologie	2	-	+	+	-
	3	-			-
	1	+			-
Enseignant de sociologie	2	+	-	-	-
	3	-			-

Comme on l'observe dans le tableau ci-dessus, l'enseignant **de français** a posé quatre questions dans son examen de français. De l'analyse de ces quatre questions au regard des quatre exigences de Thorndike prises en compte dans ce travail, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a deux questions (avec signe +) qui ont été clairement formulées. Deux autres questions (avec signe -) ont été mal formulées;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on observe le signe négatif(-), ce qu'il y a eu mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, on observe aussi le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 2 points, une question avec 3 points, une question avec 4 points et une question avec 1 point ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, il y a seulement une question (avec signe +, soit 25%) dans laquelle il y a eu nouvelle présentation de la matière dans la question. Dans les trois autres questions (avec signe -, soit 75%), il n'y a pas eu une nouvelle présentation de la matière.

L'enseignant **de biologie** a posé trois questions dans son examen de biologie. De l'analyse de ces trois questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a seulement une question (avec signe +, soit 25%) clairement formulée. Trois autres questions (avec signe -, soit 75%) sont mal formulées ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe positif(+), ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu mélange de ces deux types de questions dans son

examen ;

- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, on observe le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 2 points, une question avec 3 points et une question avec 5 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on voit dans toutes les trois questions le signe -, il n'y a pas de nouvelle présentation de la matière dans toutes les trois questions.

L'enseignant de sociologie a posé aussi trois questions dans son examen de sociologie. De l'analyse de ces trois questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a deux questions avec signe +, ce qu'elles étaient clairement formulées. Une question avec signe – a été mal formulée ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe négatif(-) ce qui veut dire qu'il y a mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions : on voit le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 2 points, une question avec 4 points et une question avec 4 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on voit dans toutes les trois questions le signe -, il n'y a pas eu de nouvelle présentation de la matière dans toutes les trois questions.

- b. Résultats de l'analyse des questions des enseignants de l'UPE de Wembo-Nyama ayant construit les questions d'économie, de pédagogie générale et de psychologie différentielle

Tableau 5 : Résultats de l'analyse des questions des enseignants de l'UPEL ayant construit les questions d'économie, de pédagogie générale et d'éthique

Enseignants	Questions	Formulation claire de la Question	Non mélange des questions à réponse fermée et ouverte	Répartition équitable des points aux Questions	Présentation nouvelle de la matière dans la question
Enseignant d'économie	1	-	-	-	-
	2	-			-
	3	+			-
Enseignant de péd.. générale	1	+	+	-	+
	2	+			+
	3	+			+
	4	+			+
	5	+			+
	6	-			+
Enseignant de Psychologie différentielle	1	+	-	-	-
	2	+			-
	3	-			-

Les données du tableau ci-dessus montrent que **l'enseignant de l'économie** a posé trois questions dans son examen. De l'analyse de ces trois questions au regard des quatre exigences de Thorndike prises en compte dans ce travail, il ressort qu':

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a seulement une question avec signe positif(+) qui a été clairement formulée. Deux questions avec signe négatif(-) ont été mal formulées ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on observe le signe négatif(-), ce qu'il y a eu mélange de ces deux types de questions dans son examen ;

- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, on observe le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 2 points, une question avec 3 points et une question avec 5 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on observe aussi le signe négatif(-), dans toutes les trois questions, il n'y a donc pas eu de nouvelle présentation de la matière dans toutes ces questions.

L'enseignant de pédagogie générale a posé six questions dans son examen. De l'analyse de ces six questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a 5 questions avec signe positif(+) qui étaient clairement formulée et une questions avec signe négatif(-) mal formulée ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe positif(+), ce qui veut dire qu'il n'y a pas mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, on voit le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a deux questions avec 2 points, trois questions avec 1 points et une question avec 5 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on voit dans toutes les six questions le signe positif (+), ce qu'il y a eu une nouvelle présentation de la matière dans toutes les six , questions.

L'enseignant d'éthique et déontologie professionnelle a posé trois questions dans son examen. De l'analyse de ces trois questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a deux questions avec signe positif(+), ce qu'elles étaient clairement formulées et ne question avec signe négatif(-) a été mal formulée ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe négatif(-) ce qui veut dire qu'il y a eu mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions : on observe le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 2 points et deux question avec 4 points ;

- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on voit dans toutes les trois questions le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une nouvelle présentation de la matière dans toutes les trois questions.

c. Résultats de l'analyse des questions des enseignants de l'ISTM de Wembo-Nyama ayant construit les questions d'examens de pharmacologie, d'épidémiologie et de puéricultrice

Tableau 6 : Résultats de l'analyse des questions des enseignants de l'ISTM ayant construit les questions de pharmacologie d'épidémiologie et de puéricultrice

Enseignants	Questions	Question	Formulation claire de la question	Non mélange des questions à réponse fermée et ouverte	Répartition équitable des points aux Questions	Présentation nouvelle de la matière dans la question
Enseignant de Pharmacologie	1	-	-	-	-	-
	2	-				
Enseignant d' épidémiologie	1	+	-	-	-	-
	2	+				
	3	+				
Enseignant de Puéricultrice	1	+	-	-	-	-
	2	+				
	3	-				

Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, l'enseignant de pharmacologie n'a posé que deux questions dans son examen. De l'analyse de ces deux questions au regard des quatre exigences de Thorndike prises en compte dans cette étude, il ressort qu':

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il n'y

a eu aucune question clairement formulée, toutes les deux ont le signe négatif(-) ;

- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe négatif (-) dans toutes les deux questions, ce qu'il y a eu mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, on observe le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 4 points et une question avec 6 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on constate dans les deux questions le signe -, ce qu'il n'y a pas eu de nouvelle présentation de la matière dans toutes ces deux questions.

Quant à **l'enseignant de l'épidémiologie**, il a posé trois questions. De l'analyse de ces trois questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il n'y a eu aucune question clairement formulée, toutes les deux questions avec signe
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on observe le signe - ce qui veut dire qu'il y a mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions : on observe le signe négatif(-), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 6 points et deux questions avec 2 points ;
- Au regard de l'exigence relative à la nouvelle présentation de la matière dans la question, on observe dans toutes les trois questions le signe négatif (-), ce qu'il n'y a donc pas eu une nouvelle présentation de la matière dans toutes les trois questions.

L'enseignant de Puéricultrice a posé aussi trois questions dans son examen. De l'analyse de ces trois questions, il ressort qu' :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, il y a deux questions avec signe + clairement formulées et une question avec signe - mal formulée ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, on voit le signe négatif(-) ce qui veut dire qu'il y a eu mélange de ces deux types de questions dans son examen ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux

questions : on voit le signe négatif(–), ce qu'il n'y a pas eu une répartition équitable des points aux questions de son examen. Sur 10 points, il y a une question avec 3 points, une question avec 3 points et une question avec 4 points ;

- Au regard de la nouvelle présentation de la matière dans la question, on voit dans toutes les trois questions le signe -, ce qu'il n'y a pas eu une nouvelle présentation de la matière dans toutes ces trois questions.

3.2. Présentation globale des résultats

Les neuf enseignants des trois établissements de l'ESU de Lumumbaville impliqués dans cette étude ont construit dans l'ensemble 30 questions dont 10 par les trois enseignants de l'ISP de Wembo-Nyama, 12 par les trois enseignants de l'UPEL de Wembo-Nyama et 8 par les trois enseignants de l'ISTM de Wembo-nyama

Au regard de quatre exigences de R. Thorndike pour la construction des questions des épreuves (interrogation ou examen) prises en compte dans cette étude, il ressort de l'analyse de ces 30 questions d'examens de ces neuf enseignants ce qui suit :

- Au regard de l'exigence relative à la formulation claire de la question, sur 30 questions, il y a 17 questions(56,6%) clairement formulées et 13 questions(43,4%) mal formulées ;
- Au regard de l'exigence relative au non mélange des questions à réponse fermée et des questions à réponse ouverte, sur 9 enseignants, il y a seulement 2 enseignants (soit 22,22%) qui ont respecté cette exigence contre 7 enseignants (soit 77,78%) qui ne l'ont pas respecté ;
- Au regard de l'exigence relative à la répartition équitable des points aux questions, sur 9 enseignants, il y a seulement 1 enseignant(soit 11,11%) qui a respecté cette exigence dans une de ses questions contre 8 enseignants(soit 88,89%) qui ne l'ont pas respecté ;
- Au regard de l'exigence relative à la présentation nouvelle de la matière dans la question, sur 30 questions des enseignants, il y a eu seulement dans 1 question(soit 3,33 %) où il y a eu une nouvelle présentation de la matière dans la question contre 29 questions(soit 96,67%) où il n'y a pas une présentation nouvelle de la matière dans la question.

Conclusion

Le but de cette étude a été celui de voir si les questions d'examens construites par les enseignants des trois établissements de l'ESU de Lumumbaville répondraient aux quatre exigences docimologiques de R. Thorndike pour la construction des questions des épreuves (interrogation ou examens).

Globalement, il ressort de l'analyse des 30 questions d'examens construites par neuf enseignants de ces trois établissements que la grande majorité d'enseignants n'observent pas les règles docimologiques pour la construction des questions d'examens comme le conseille R. Thorndike alors que ces règles sont tellement importantes pour aider l'étudiant à bien comprendre les questions posées par les enseignants pour répondre à ces questions correctement.

Les facteurs à la base de mauvais rendement académique des étudiants sont certes nombreux, mais la mauvaise construction des questions des interrogations ou d'examens n'entre pas en ligne de compte. Les questions d'interrogation et d'examen étant mal construites et par conséquent mal comprises par les étudiants, elles amènent ces derniers à répondre faussement aux questions. Les résultats de cette investigation confirment notre hypothèse selon laquelle plusieurs questions d'examens construites par les enseignants des établissements de l'ESU de Lumumbaville et les points qu'ils affectent aux questions ne répondraient pas aux exigences docimologiques.

Savoir construire les questions des épreuves et savoir les corriger est l'une des capacités exigées à tout enseignant aujourd'hui. Pour bien évaluer les compétences des étudiants, il est conseillé de poser plusieurs questions(au moins cinq questions) couvrant les chapitres enseignés. Le médecin ne peut diagnostiquer le malade sans formation médicale. Il en est de même pour tout enseignant. Sans formation docimologique, il lui est difficile d'évaluer objectivement l'étudiant.

Bibliographie

- ALAIN D., La notation des élèves. Comment utiliser la docimologie pour une évaluation raisonnée, éd. Armand Colin, Paris, 2006
- BONBOIR A., La docimologie, éd. PUF. Paris, 1972
- DE KETELE J.M. , « L'évaluation conjuguée en paradigme », in Revue française de pédagogie n° 10, Paris,1982
- DE LANDSHEERE G. Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, PUF, Paris, 1996, Dictionnaire encyclopédique, Paris, 2005
- Dictionnaire électronique français, Paris, 2008
- Grand Larousse Illustré, Paris, 2018
- Luhahi-A-Niama E., Statistique II, Kinshasa, 2015
- Pierron, H. Examens et docimologie, Paris, PUF, 1963
- Shomba Kinyamba S. Méthodes de recherché scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2005
- Tukanda Manya D. Evaluation de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire. Analyse des indicateurs favorisant la plus-value pédagogique des établissements, Thèse de doctorat, ULB, Bruxelles, 2010.
- Tukanda Manya, Support du cours de docimologie, inédit, FPSE, L1,
- UPEL de Wembo-Nyama, RDC. 2022
- Vecchi G Et Giordan, A, L'école : sens commun ou non ? Manipulation, réalité et avenir, Paris, éd. Delagrave, 2007